

**Université de Neuchâtel**

Faculté des lettres et sciences humaines - Institut de géographie

# **Les prisons qui s'exportent**

## **Géo-ethnographie des espaces carcéraux colombiens à l'ère de la mobilité globale**

---

**Thèse de doctorat en sciences humaines**

Présentée et soutenue publiquement le 10 juin 2013

par

**Julie de Dardel**

Acceptée sur proposition du jury :

Prof. Ola Söderström, directeur de thèse, Institut de géographie de l'Université de Neuchâtel

Prof. Ellen Hertz, rapporteure, Institut d'ethnologie de l'Université de Neuchâtel

Prof. Christian-Nils Robert, rapporteur, Faculté de droit de l'Université de Genève

Prof. Jean-François Staszak, rapporteur, Département de géographie et environnement de l'Université de Genève



## IMPRIMATUR

La Faculté des lettres et sciences humaines de l'Université de Neuchâtel, sur les rapports de M. Ola Söderström, directeur de thèse, professeur de géographie à l'Université de Neuchâtel ; Mme Ellen Hertz, professeure à l'Institut d'Ethnologie, Université de Neuchâtel ; M. Jean-François Staszak, professeur au Département de Géographie et environnement, Université de Genève ; M. Christian-Nils Robert, professeur honoraire, Faculté de droit, Université de Genève, autorise l'impression de la thèse présentée par Mme Julie de Dardel en laissant à l'auteur la responsabilité des opinions énoncées.

Neuchâtel, le 10 juin 2013

Le doyen  
Patrick Vincent

*po. 1-03 Patrick Vincent*  
*Vice Doyen*



**Titre : Les prisons qui s'exportent. Géo-ethnographie des espaces carcéraux colombiens à l'ère de la mobilité globale**

Résumé : Depuis 2000, le système carcéral colombien a connu une profonde transformation sous l'influence des accords entre les gouvernements américain et colombien en matière de politiques pénales et pénitentiaires. Cette thèse analyse, d'une part, les circonstances dans lesquelles la prison américaine de haute sécurité a été transférée en Colombie et, d'autre part, les implications de cette « importation » sur les conditions d'emprisonnement. Reposant sur un riche matériel empirique recueilli au cours d'une importante recherche de terrain en Colombie et aux Etats-Unis, ce travail appréhende la mobilité internationale du modèle carcéral américain à partir d'une double focale géopolitique et ethnographique. Celle-ci permet de restituer les modalités du processus de mobilité de façon détaillée, en se concentrant notamment sur l'expérience quotidienne des acteurs (agents de l'administration pénitentiaire et détenus), tout en expliquant les enjeux politico-économiques qui sous-tendent ce transfert. La thèse insiste sur l'importance des pratiques culturelles de la prison *criolla* – le modèle carcéral colombien d'origine – dans la manière dont a été adapté et façonné le modèle américain de prison dans le contexte local. En se fondant, enfin, sur les ressources conceptuelles de Giorgio Agamben et Erving Goffman, les nouvelles prisons colombiennes sont décrites à la fois comme un espace de contrainte, de dépossession et de contrôle sans précédent et comme un espace de résistance multiforme de la part de la communauté des prisonniers.

Mots clés : Mobilité des politiques publiques, mobilité des types architecturaux, politiques pénales et carcérales, modèle carcéral américain, incarcération de masse, guerre contre la drogue, géographie carcérale, ethnographie des prisons, Etats-Unis d'Amérique, Colombie.

Keywords : Policy mobilities, mobility of building types, penal policies, American prison model, mass incarceration, war on drugs, carceral geography, prison ethnography, United States of America, Colombia.



*A Franklin,  
Mon soleil*



## REMERCIEMENTS

Au terme de quatre années intensément vécues depuis qu'a débuté ce projet de recherche, je tiens à exprimer mon immense gratitude aux personnes qui m'ont accompagnée, soutenue et encouragée tout au long de cette thèse doctorale.

Ma gratitude va tout d'abord à mon directeur, Ola Söderström, grâce à qui j'ai bénéficié d'une direction de thèse exceptionnelle, faite d'une formidable disponibilité, de critiques toujours fines et constructives, d'une grande souplesse dans l'organisation du travail, d'aiguillages, de conseils et d'encouragements permanents. Je me suis sentie honorée par sa confiance en moi, tout au long de ce projet. Merci d'avoir permis une collaboration de si grande qualité.

Un grand merci également aux autres membres du jury, dont la composition reflète l'interdisciplinarité de cette thèse, d'avoir accepté d'évaluer mon travail et de me faire part de leurs critiques. Merci à Ellen Hertz, anthropologue de l'Université de Neuchâtel, à Christian-Nils Robert, pénaliste et criminologue de l'Université de Genève et à Jean-François Staszak, géographe de l'Université de Genève, pour la pertinence de vos commentaires et l'attention portée à mon travail.

Je tiens également à exprimer ma reconnaissance au Fonds National Suisse de la Recherche Scientifique d'avoir accepté de soutenir le projet de recherche qui a accueilli cette thèse. Encourager un projet impliquant une longue immersion dans les prisons, qui plus est dans le contexte tendu du conflit armé colombien, révèle le précieux soutien dont peuvent bénéficier, en Suisse, les chercheurs qui conduisent des terrains dans des circonstances socio-politiques délicates. Puisse ce soutien servir d'exemple aux institutions de financement de la recherche dans d'autres pays.

Merci également à Noémie Béguelin Caudoux, de l'Institut de Géographie de l'Université de Neuchâtel, d'avoir assuré une communication Suisse-Colombie efficace et fluide dans la gestion administrative du projet de recherche. Un grand merci pour les innombrables services rendus.

Je remercie toutes les personnes en Colombie qui ont rendu possible la collecte des données. Merci en particulier à la Fondation Comité de Solidarité avec les Prisonniers Politiques de m'avoir accordé sa confiance et permis d'accompagner ses visites dans les prisons. Son travail sans relâche en faveur des droits et de la dignité des personnes détenues ne peut que susciter ma profonde admiration. Ma reconnaissance et mon amitié vont en particulier à l'équipe d'assistance aux prisonniers de la fondation : Flor Munera, Ingrid Saavedra et Gloria Silva. Mes pensées vont également vers les prisonnières et

prisonniers qui ont accepté de participer aux entretiens : ces rencontres n'ont pas seulement représenté un volet fondamental de ma recherche, elles resteront aussi, d'un point de vue humain, l'une des expériences les plus significatives et émouvantes de mon existence.

Je n'ai pas de mots pour dire à quel point je suis redevable à mes parents, Nils et Yvonne, de leur soutien inconditionnel. Merci pour votre amour attentif, pour votre accompagnement constant, bienveillant et toujours respectueux de mes choix. Quelle chance immense de vous sentir si proches dans mon quotidien en dépit des milliers de kilomètres qui nous séparent.

Je remercie en particulier ma mère Yvonne pour son rôle de relectrice. Cette thèse doit énormément à son maniement expert de la langue française, ainsi qu'à son extraordinaire disponibilité et à sa patience.

Je voudrais également exprimer ma profonde reconnaissance et mon affection à celles et ceux qui m'ont soutenue au cours de ces quatre années de recherche doctorale, par des relectures, des aides de traduction, des conseils techniques, des discussions stimulantes sur le plan politique et intellectuel, des mots reconfortants lors des moments de tension, de fatigue ou de doute et d'innombrables manifestations d'intérêt, de complicité et d'amitié : merci à Caroline Rosenberg, Elodie de Weck, Emily Cotthingam, Stefania Giancane, Laïla Batou, Sylvie Burgnard, José Manuel Tidjo Rodriguez, Sébastien Caby, Alvaro Duran, Alejandra Gaviria et Amy Ritterbusch.

Mis últimas palabras son en realidad las que más importan, ya que van por ti, Franklin. Gracias por haber sido mi principal interlocutor y consejero, con quien he podido permanentemente intercambiar y debatir ideas, análisis y cuestionamientos en todo el curso de la investigación. Pero ante todo, gracias por apoyarme y creer en mi, gracias por tu cariño, tu alegría, tu risa y tus canciones, gracias por tu fuerza, tu valentía y tu autenticidad que me inspiran a diario. Gracias por ser mi compañero anhelado y el papá más bacano del mundo para nuestra pequeña Ely. Conocerle ha sido lo mejor que me ha regalado la vida. Te amo.

# TABLE DES MATIERES

---

<b>INTRODUCTION GENERALE.....</b>	<b>15</b>
<b>Les apports de la recherche.....</b>	<b>17</b>
<b>Questions de recherche.....</b>	<b>19</b>
Par quelles voies le modèle américain de prison s'exporte-t-il ? .....	20
Quelles ont été les modalités du transfert du modèle carcéral américain vers la Colombie ?	20
Comment les détenus réagissent-ils à l'implantation de ces nouveaux standards architecturaux et disciplinaires ? .....	21
<b>Ressources théoriques .....</b>	<b>21</b>
L'approche des mobilités.....	22
L'approche de la prison comme monde social.....	23
Un double ancrage théorique pour une « géo-ethnographie » des espaces carcéraux.....	24
<b>Structure de la thèse .....</b>	<b>25</b>
<b>Méthodes de recherche .....</b>	<b>27</b>
Recueil des données .....	27
Analyse des données .....	32
Quelques remarques sur un terrain sensible.....	35
<b>1ÈRE PARTIE : LA COLOMBIE ET SON SYSTÈME CARCÉRAL .....</b>	<b>41</b>
<b>1. La Colombie : contexte historique (1964 – 2013) .....</b>	<b>43</b>
Un pays marqué par la violence .....	43
Le Plan Colombie .....	47
<b>2. Les prisons colombiennes .....</b>	<b>53</b>
L' « ascension punitive » à partir des années 1990 .....	53
Le modèle carcéral <i>criollo</i> .....	61
Un monde carcéral marqué par la violence et la corruption... ..	62
...mais également par l'intégration sociale des prisonniers.....	64
<b>Conclusion .....</b>	<b>79</b>

<b>2E PARTIE : MOBILITE DU MODELE CARCERAL AMERICAIN VERS LA COLOMBIE .....</b>	<b>81</b>
<b>3. Mobilité des politiques: perspectives théoriques .....</b>	<b>85</b>
Transfert des politiques pénales .....	85
Globalisation ou « américanisation » des politiques pénales ? .....	86
« <i>Embeddedness</i> » des politiques pénales .....	87
La prison : un modèle mobile depuis le XIXe siècle .....	88
La perspective des géographes sur les politiques en mouvement .....	90
Les mobilités comme phénomène social .....	90
Un répertoire de relations topographiques et topologiques .....	91
Circulation des types architecturaux .....	93
Dimensions sociales et politiques des formes construites .....	93
Les types architecturaux comme vecteurs de modernité .....	94
<b>4. La prison américaine : contexte historique et stratégies d'exportation .....</b>	<b>97</b>
Les Etats-Unis : berceau de l'« hyperinflation » pénale .....	97
Prison : de la prophétie du « déclin irréversible » à l'incarcération de masse .....	97
L'emprisonnement de masse comme composante structurale du néolibéralisme .....	101
Les premiers signes d'un retour en arrière ? .....	103
Le modèle américain : types architecturaux et circuits d'exportation .....	107
Le parc pénitentiaire américain .....	109
La raison d'Etat comme moteur de la mobilité du modèle carcéral .....	117
Le « complexe carcélo-industriel » à la conquête du marché international .....	120
Les visites de prisons aux Etats-Unis .....	129
<b>5. Du complexe pénitentiaire de Coleman à la « Nouvelle culture carcérale » colombienne .....</b>	<b>133</b>
Un nouveau modèle carcéral pour la Colombie .....	134
Circuits de la mobilité, acteurs et motivations .....	135
Le design architectural Coleman en Colombie .....	138
« Nouvelles techniques pénitentiaires » : un nouveau régime disciplinaire .....	146
Entraînement des gardiens et militarisation du système carcéral .....	148
Relations, émotions et promesses de modernité .....	151
La dimension émotionnelle chez les agents locaux du transfert .....	152
Le modèle américain et ses agents comme icônes de la modernité .....	153

Déclin du modèle américain et infiltration de la culture <i>criolla</i> .....	154
L'échec de la certification ISO .....	154
Une crise sans fin .....	155
<b>Conclusion .....</b>	<b>160</b>
<b>3E PARTIE: ESPACE DISCIPLINAIRE ET « AGENCY » DES PRISONNIERS .....</b>	<b>163</b>
<b>6. Le regard ethnographique dans les <i>prison studies</i> : un espace de contrôle et de subversion.....</b>	<b>165</b>
Pénétrer le monde carcéral : recherche ethnographique dans les travaux fondateurs des <i>prisons studies</i> .....	165
Erving Goffman : L'institution totale et son indissociable « <i>underlife</i> » .....	167
L'éclipse de l'ethnographie des prisons à l'heure de l'emprisonnement de masse .....	168
Surveiller et Punir : l'influence de Foucault dans les <i>prison studies</i> .....	169
Un regard géographique dans la continuité de la tradition ethnographique.....	170
Giorgio Agamben : vie nue, camp et état d'exception .....	172
<b>7. La « vie nue » dans les établissements de haute sécurité en Colombie .....</b>	<b>175</b>
Mécanismes de dépossession matérielle et identitaire .....	176
Le choc de l'admission .....	176
La multiplication des privations .....	177
Le nonaccès aux services de base .....	178
Le syndrome de Sisyphe.....	180
L'exposition contaminante.....	182
Promiscuité forcée et corps mis à nu .....	182
Insalubrité, dégoût et contagion.....	186
Ban et isolement social.....	187
Isolement géographique et transferts .....	187
Distanciation d'avec la famille et d'avec l'extérieur .....	192
Torture et impunité.....	193
Mortifications spécifiques de genre .....	194
<b>8. Formes de résistance des prisonniers dans la Nouvelle culture carcérale.....</b>	<b>199</b>
Contre la « vie nue », des « tactiques d'habillement du corps » .....	200
Les soins et l'hygiène du corps.....	201

La défense de l'intimité et la création d'espace personnel .....	203
La préservation de relations sentimentales et de la sexualité.....	204
Résistance des femmes.....	209
Tactiques de préservation de l'être social et politique.....	212
La préservation de l'intégrité personnelle .....	213
Lutttes sociales, désobéissance et grève.....	214
Du « jeu » dans les relations avec les autorités carcérales.....	215
Un héritage de la culture <i>criolla</i> .....	215
Des failles dans l'opposition gardiens – détenus .....	219
<b>Conclusion .....</b>	<b>222</b>
<b>CONCLUSIONS GENERALES.....</b>	<b>225</b>
<b>Rappel des questions de recherche .....</b>	<b>225</b>
<b>Synthèse des résultats.....</b>	<b>227</b>
<b>Importance des résultats pour le monde scientifique et pour le débat public.....</b>	<b>235</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE.....</b>	<b>241</b>
<b>LISTE DES ILLUSTRATIONS.....</b>	<b>265</b>
<b>ANNEXES .....</b>	<b>269</b>
Annexe 1: Grille d'entretiens semi-directifs avec les acteurs du dispositif carcéral .....	269
Annexe 2: Grille d'entretiens semi-directifs avec les détenu-e-s .....	277
Annexe 3 : Grille d'entretien avec les architectes américains.....	284
Annexe 4 : Grille d'observation dans les prisons.....	287
Annexe 5 : Grille d'analyse des entretiens avec les acteurs.....	291
Annexe 6 : Grille d'analyse des entretiens avec les détenu-e-s .....	292
Annexe 7 : Grille d'analyse des observations.....	302

## INTRODUCTION GENERALE

---

Au début des années 2000, l'Amérique latine est le théâtre d'une profonde transformation de ses relations avec Washington. Cette période marque un tournant historique dans une longue tradition de domination politique et économique des Etats-Unis, qui a été initiée dans les années 1820 par la doctrine Monroe consacrant le principe d'une zone d'influence exclusive de ces derniers sur le continent américain. Cette domination s'est traduite, au long des XIXe et XXe siècles, par une ingérence systématique dans les régimes au pouvoir, une forte dépendance économique des pays du continent, ainsi que de nombreuses incursions militaires des Etats-Unis visant à protéger leurs intérêts. Ce schéma hégémonique commence à entrer en déclin à la fin de la guerre froide : les Etats-Unis desserrent alors progressivement leur contrôle sur les gouvernements alliés. A la fin du XXe siècle, l'émergence d'une « Nouvelle gauche » latino-américaine prenant ouvertement ses distances avec les Etats-Unis – révélée avec l'arrivée au pouvoir d'Hugo Chavez au Venezuela (1999), puis d'Evo Morales en Bolivie (2006) et de Rafael Correa en Equateur (2007) – ouvre une ère de diversification des échanges commerciaux vers l'Europe et l'Asie et d'accélération de l'intégration régionale : ces nouvelles dynamiques économiques et politiques sont la marque d'une érosion manifeste de l'influence des Etats-Unis sur l'ensemble du continent (Crispin, 2009).

Dans ce climat d'affaiblissement de l'emprise de Washington en Amérique latine, un pays fait exception en devenant le lieu de l'une des plus vastes interventions des Etats-Unis sur le sol latino-américain au cours des dernières décennies: la Colombie. En 1999, les gouvernements américain et colombien, alliés de longue date, signent un accord connu sous le nom de « Plan Colombie » qui fait de ce pays le troisième bénéficiaire mondial de l'aide américaine dans le monde, après Israël et l'Egypte (Barclay Neumann, 2004). Fer de lance de la guerre contre la drogue des Etats-Unis au niveau international, le Plan Colombie se présente principalement sous la forme d'un programme militaire d'une envergure sans précédent visant à anéantir le narcotrafic en Colombie, accompagné de mesures de renforcement institutionnel de l'Etat colombien. Les piètres résultats du Plan Colombie en matière d'éradication des cultures de drogue et de lutte contre les trafiquants, tout comme les dégâts environnementaux et les violations des droits de l'Homme qui ont marqué ces années d'intervention américaine, ont été largement commentés par les médias et les chercheurs (voir notamment Ballvé 2009; BBC, 2008; Kovalik, 2004; Petras, 2000; Shifter, 2010; Ungerman, 2005). Un volet marginal du Plan Colombie n'a pourtant fait l'objet d'aucun commentaire de la part des analystes des relations entre ces deux pays : celui de la réforme du système carcéral colombien.

Entre 2000 et 2005, le gouvernement américain envoie en Colombie une équipe d'experts du Bureau fédéral des prisons (BOP) afin de mettre en œuvre, en étroite collaboration avec l'Institut national pénitentiaire colombien (INPEC), une politique de modernisation des prisons colombiennes que les autorités nommeront la « Nouvelle culture carcérale ». Le transfert du modèle américain de prison – et plus précisément du modèle de la prison

fédérale de Coleman en Floride – est au cœur de la redéfinition de la politique carcérale colombienne conduite par le BOP. L'introduction des nouveaux standards architecturaux, disciplinaires et organisationnels du « modèle Coleman » représente un point d'inflexion dans l'histoire des prisons colombiennes, qui connaissent à partir de ce moment une transformation profonde et durable. La Colombie est ainsi devenue le laboratoire d'un aspect peu étudié de la mondialisation : celui de l'exportation des politiques pénales et carcérales américaines.

La mobilité globale du modèle de prison américain et, en particulier, son impact en Colombie est au centre de la problématique de cette recherche. Cette discussion s'insère dans une réflexion sur une contradiction apparente de la mondialisation : communément décrite comme une dynamique *d'ouverture des frontières* aux flux transnationaux de biens, de personnes et de connaissances, l'ère de la mobilité globale a également induit une forte accélération de la circulation des *dispositifs de fermeture, de confinement et d'emprisonnement*, sous l'effet d'une priorisation des impératifs de sécurité et de gestion des risques au niveau international (Shamir, 2005). Parmi ces formes d'enfermement globalisées, on peut relever les mécanismes de surveillance, de ségrégation et de privatisation de l'espace public – tels que les processus de « *self-enclosure* », dont les communautés fermées (*gated communities*) sont un exemple significatif – (Davis, 2000) ; les dispositifs anti-immigration aux frontières des pays riches (constructions de murs, centres de détention pour migrants) et, bien sûr, les prisons. La plupart de ces procédés ont un dénominateur commun: celui de la *mobilité globale de dispositifs visant à immobiliser* des personnes. Cette mondialisation des formes d'immobilisation et de fermeture connaît un intérêt nouveau au sein des sciences sociales ; en géographie notamment, plusieurs publications ont abordé conjointement l'analyse du confinement des migrants en situation illégale et de l'enfermement pénal comme relevant d'une même problématique liée à la place croissante qu'occupent les « espaces carcéraux » dans les sociétés contemporaines (Loyd, Mitchelson, & Burrige, 2012; Moran, Gill, & Conlon, 2013).

Peu évoquée dans la recherche jusqu'à ce jour, la circulation du modèle carcéral américain représente un volet non négligeable de cette mondialisation de l'enfermement. Le Bureau fédéral des prisons a participé au transfert du modèle américain dans le cadre d'interventions militaires des Etats-Unis à l'étranger, mais il a également organisé des visites de prisons pour de nombreux gouvernements désireux de s'inspirer des standards américains. À ce circuit « gouvernemental » se superpose, depuis de plusieurs années, le circuit commercial des architectes et constructeurs privés qui diffusent le savoir-faire carcéral américain aux quatre coins du globe. Dans ce contexte, l'exportation du modèle carcéral de Coleman vers la Colombie représente sans doute le cas le plus abouti, et ce pour plusieurs raisons. D'une part, le transfert de modèle ne s'est pas appliqué à une seule prison, mais il a visé une transformation de l'ensemble du système carcéral colombien. La réforme de la « Nouvelle culture carcérale » visait, comme son nom l'indique, une sorte de révolution du mode de fonctionnement des prisons colombiennes non seulement par l'application de nouveaux standards architecturaux, mais également

par l'apprentissage de nouvelles techniques de traitement des détenus et de nouvelles procédures administratives et opérationnelles. D'autre part, l'intervention du Bureau fédéral des prisons s'est déroulée sur une période de plusieurs années, au cours desquelles l'agence américaine a, de façon non officielle, véritablement pris les commandes de l'administration pénitentiaire colombienne. Depuis 2000, seize prisons de haute sécurité et méga-complexes carcéraux d'inspiration américaine ont été construits en Colombie. Ces établissements abritent aujourd'hui environ le tiers de la population carcérale colombienne.

## Les apports de la recherche

Ma recherche ouvre des perspectives nouvelles au sein du débat scientifique, mais contribue également à l'analyse d'enjeux sociopolitiques actuels qui vont au-delà du monde académique.

Premièrement, elle porte un regard interdisciplinaire sur le monde des prisons. Basés sur des ressources théoriques provenant de la géographie, de la criminologie<sup>1</sup>, de l'ethnographie des prisons et de la philosophie politique, qui fonctionnent en complémentarité, les résultats de cette recherche apportent des éléments d'analyse de la mondialisation inédits sur la mobilité globale des formes d'enfermement et de confinement, sur le double caractère matériel (formes architecturales) et immatériel (pratiques institutionnelles, contenu idéologique) des politiques mobiles et sur les résistances multiformes que peuvent soulever l'implantation de modèles exogènes, y compris lorsque le contenu même du modèle vise à immobiliser et contraindre les personnes, comme c'est le cas de la prison de haute sécurité américaine<sup>2</sup>.

Deuxièmement, il faut souligner que les prisons constituent aujourd'hui un enjeu de société d'une importance cruciale, malgré le fait qu'elles n'occupent qu'une place

---

<sup>1</sup> Dans ce travail, la référence à la criminologie doit s'entendre dans son acception la plus large, comme discipline regroupant l'étude du droit pénal, ainsi que l'histoire et la sociologie des politiques pénales et des politiques carcérales.

<sup>2</sup> On mentionnera que cette recherche contribue à faire entrer la problématique des prisons dans le champ de la géographie dans le monde francophone, dans la mesure où il s'agit de la seconde thèse de doctorat en français intégrant un regard géographique sur la prison, après *Séparer et punir. Les prisons françaises : mise à distance et punition par l'espace*, la thèse d'Olivier Milhaud présentée en 2009 à l'Université Michel de Montaigne Bordeaux 3. En situant son analyse à différentes échelles – celle de la carte pénitentiaire française tout comme celle de l'architecture des établissements –, Olivier Milhaud décrit la prison française comme une « peine géographique » (Milhaud 2009). Tout en adoptant une perspective interdisciplinaire en sciences sociales, l'un des apports de mon travail est d'alimenter cette réflexion géographique sur la prison, en s'intéressant notamment aux canaux de diffusion internationale du modèle carcéral américain.

subalterne dans la recherche et dans les médias. Les célèbres paroles de Camus, « Nous ne pouvons juger du degré de civilisation d'une nation qu'en visitant ses prisons »<sup>3</sup>, n'a sans doute jamais eu une si grande portée qu'à l'heure actuelle, alors que dix millions d'êtres humains dans le monde sont enfermés dans des prisons (ICPS, 2011). Le recours à l'enfermement a augmenté presque partout dans le monde, mais la croissance des taux d'incarcération est particulièrement forte aux Etats-Unis et dans la plupart des pays d'Europe. Cette intensification de l'emprisonnement a visé principalement les pauvres et les minorités raciales (Wacquant 1999, Christie, 2003, Pager, 2007, Gilmore, 2007, Peck, 2003, Peck & Theodore 2008, Alexander, 2010), mais aussi les personnes souffrant de troubles mentaux (Chantraine, 2013), comme le démontre la surreprésentation de ces catégories vulnérables au sein de la population carcérale. La massification de l'enfermement pénal, l'usage de la prison comme outil de renforcement des structures de domination sociale et raciale, ainsi que les conditions de vie des détenus<sup>4</sup>, sont autant de thèmes qui méritent d'être pris davantage en considération dans la recherche, mais également dans le débat public.

Comme le montre la criminologue britannique Yvonne Jewkes dans un récent article, la majorité de publications en criminologie ont mis l'accent, ces dernières années, moins sur la capacité de résistance des détenus, leur autonomie ou la complexité des rapports de pouvoir en détention que sur « les aspects les plus tragiques de l'incarcération – surpopulation chronique, suicide et automutilation, maladie mentale, addiction aux drogues, taux élevés de récidive, faibles niveaux de scolarité et pouvoir des médias pour modeler l'opinion d'un public qui réclame plus d'emprisonnement tout en étant

---

<sup>3</sup> Paroles attribuées à Albert Camus, citées notamment par le programme des Rencontres internationales de Genève 2012 (RIG, 2012) et le journal Le Monde (Le Monde, 2012).

<sup>4</sup> Pour éviter au lecteur un alourdissement excessif dans la rédaction, j'ai fait le choix du genre masculin pour les catégories d'individus – détenus, prisonniers, gardiens, acteurs, auteurs, etc. – plutôt que de spécifier à chaque occurrence qu'elles regroupent des personnes des deux sexes (détenus et détenues, prisonniers et prisonnières, gardiens et gardiennes, acteurs et actrices, auteurs et auteures, etc.). Si cette option permet d'alléger le style, il présente néanmoins l'inconvénient de contribuer à invisibiliser, dans les analyses présentées et dans l'imaginaire du lecteur, la présence des femmes dans ces catégories. Dans le contexte de cette recherche, cette omission est d'autant plus forte qu'on se représente communément le monde carcéral comme un milieu exclusivement masculin. Or, même si elles sont minoritaires, les femmes sont bien présentes dans l'espace carcéral, en Colombie comme ailleurs, ainsi que j'ai essayé de le faire ressortir tout au long de cette thèse. Elles sont près de 9'000 à être incarcérées dans les prisons colombiennes, où elles vivent, en plus des privations et des souffrances partagées par l'ensemble de la population carcérale, des mortifications spécifiques de genre (voir les chapitres 7 et 8). Ces prisonnières sont surveillées par des centaines de femmes gardiennes de prison, dont une partie appartient aux commandos spéciaux de l'INPEC qui effectuent régulièrement des raids d'une grande violence dans l'ensemble des prisons colombiennes (voir chapitre 7). Au cours de la recherche, j'ai rencontré un grand nombre de femmes parmi les personnes qui interviennent dans le monde carcéral : directrices de prisons, architectes, hautes fonctionnaires de l'administration pénitentiaire, responsables des organes de contrôle de l'Etat, des institutions internationales (CICR, ONU) et des organisations de défense des droits humains. Plusieurs d'entre elles ont été interviewées et leurs points de vue sont restitués dans les différents extraits cités dans ce travail. Enfin, les femmes sont largement majoritaires parmi les dizaines de milliers de proches qui visitent les prisons colombiennes et qui entretiennent avec leurs êtres chers en détention un contact souvent quotidien par téléphone, par colis, par envois d'argent ou par courrier postal.

profondément ignorant de ses effets »<sup>5</sup> (Jewkes, 2013, p. 127). Selon Yvonne Jewkes, la raison de l'insistance des experts sur les échecs de la prison tient au fait qu'ils espèrent engendrer un impact sur les politiques publiques, en dépit du climat de « populisme pénal » (Pratt, 2006) qui caractérise la société contemporaine:

« While frequently relying on [government departments] for access to prisons and sometimes for funding, it nonetheless feels incumbent upon us [the criminologists] to point out to ministers and policy-makers whenever we have the opportunity that, on nearly all indices, prison emphatically does not « work » (Jewkes, 2013, p. 127).

Cette thèse vise à apporter quelques éclairages nouveaux qui puissent alimenter l'analyse critique de ce virage historique vers « l'emprisonnement de masse » (Garland, 2001b) et, par là-même, contribuer à une remise en question fondamentale de l'institution carcérale comme instrument de justice. Dans la lignée d'Yvonne Jewkes et d'une grande partie des analystes du monde carcéral, je nourris l'espoir que cet examen critique de la prison puisse s'étendre au-delà du monde scientifique et ouvrir de véritables perspectives de changements politiques.

Enfin, troisièmement, cette recherche présente la particularité de se focaliser sur une région largement sous-représentée dans les travaux consacrés à la mobilité des politiques pénales, lesquels sont presque exclusivement consacrés aux pays industriellement les plus avancés (Christie, 2003; Garland, 2001a; Jones & Newburn, 2002; Landreville, 2002; Mary, 2001; Melossi, Sozzo, & Sparks, 2011b; Muncie, 2004; Newburn & Sparks, 2004b; O'Malley, 2004). Le choix de la Colombie contribue à combler cette importante lacune et à sortir de l'ethnocentrisme du monde académique en ouvrant le débat à d'autres régions du monde, en particulier à l'Amérique latine. De fait, le cas de la Colombie n'est pas sans conséquences au niveau international. Région de première importance pour la défense des intérêts géostratégiques des Etats-Unis en Amérique latine, il s'agit également du dernier pays de ce continent à vivre aujourd'hui encore un conflit armé interne. En outre, la Colombie pourrait jouer un rôle crucial, ces prochaines années, dans le débat très actuel portant sur la possibilité d'un changement historique des politiques de répression pénale en matière de drogue.

## Questions de recherche

L'objectif général de cette thèse est d'analyser le processus de circulation internationale du modèle pénitentiaire américain à l'ère de la mobilité globale, par le biais d'une géo-ethnographie des espaces carcéraux colombiens. Cette problématique s'articule autour de trois questions qui ont guidé la recherche et qui sont détaillées dans le développement qui suit : Par quelles voies le modèle de prison américain s'exporte-t-il ? Quelles ont été les

---

<sup>5</sup> Ma traduction.

modalités du transfert du modèle carcéral américain vers la Colombie ? Comment les détenus réagissent-ils à l'implantation de ces nouveaux standards architecturaux et disciplinaires ? Chacune de ces trois questions de recherche englobe une série de sous-questions qui dérivent des lectures théoriques relatives à la mobilité des politiques et au monde carcéral ; ces ressources théoriques sont présentées plus loin dans cette introduction.

## **Par quelles voies le modèle américain de prison s'exporte-t-il ?**

La première question de recherche est consacrée à l'exportation du modèle carcéral américain dans le monde. La littérature criminologique suggère qu'une conjonction d'efforts provenant à la fois du secteur public et du secteur privé a contribué à diffuser les politiques pénales et les méthodes de sécurité développées aux Etats-Unis depuis les années 1990. Or, la mobilité globale de la prison américaine, telle qu'elle est conçue au cours de cette période de grande expansion carcérale aux Etats-Unis, n'est pas abordée par les recherches sur la circulation des politiques pénales. Quels sont les circuits, les agents et les instruments qui sont mobilisés dans la transmission de ce modèle carcéral ? Quelles sont les motivations de ces agents ? Quel discours promotionnel soutient cet effort de diffusion ? Vers quelles destinations le modèle est-il exporté ? Et, en définitive, quelles sont les caractéristiques du modèle de prison américain ?

## **Quelles ont été les modalités du transfert du modèle carcéral américain vers la Colombie ?**

La deuxième question de recherche se concentre sur la mobilité du modèle carcéral américain vers la Colombie. Elle vise à retracer en détails l'histoire de ce transfert de modèle en répondant à une série d'interrogations : Quelle a été sa trajectoire ? Quels acteurs américains et colombiens ont participé à ce processus ? Quelles étaient leurs motivations respectives ? Comment se sont déroulés les événements sur le terrain ? Quel a été le contenu matériel et symbolique de ce transfert, aussi bien au niveau architectural qu'au niveau des politiques institutionnelles ? Comment les agents locaux du transfert ont-ils vécu cette expérience ? Quel type de projet disciplinaire sous-tend l'introduction des nouveaux standards carcéraux ? Le nouveau modèle se situe-t-il en continuité ou en rupture avec le système carcéral colombien d'origine ? De quelles manières le modèle américain a-t-il été façonné dans le contexte politique et culturel de la Colombie ? Quels ont été les adaptations, les résistances institutionnelles et les points de tension apparus au cours du transfert ?

L'analyse de la mobilité de la prison américaine vers la Colombie fait également ressortir les enjeux politiques et sociaux plus larges avec lesquels ce processus de transfert s'articule, tels que le conflit armé colombien, la violence sociopolitique qui a marqué ce pays pendant plusieurs décennies, la guerre contre le narcotrafic, les relations Etats-Unis-

Colombie, ainsi que le durcissement des politiques pénales et le boom carcéral survenu en Colombie depuis la fin du XXe siècle.

Cette question de recherche entend enfin évaluer comment des pratiques culturelles et politiques spécifiques ont façonné l'importation du modèle carcéral américain en Colombie. Cet axe d'analyse met ainsi l'accent sur le processus d'adaptation, d'hybridation et de réappropriation locale de ce modèle exogène, en soulignant les points de tension et les résistances auxquels il a été confronté.

## **Comment les détenus réagissent-ils à l'implantation de ces nouveaux standards architecturaux et disciplinaires ?**

La troisième question de recherche implique un retournement de perspective : du point de vue des agents institutionnels du changement, adopté dans les deux premières questions de recherche, on passe à ceux dont la vie quotidienne est conditionnée par l'instauration des nouveaux standards pénitentiaires d'inspiration américaine : les détenus. L'impact de ces changements dans la vie des détenus et leurs réactions face aux transformations du régime d'enfermement est au cœur de cette dernière question de recherche.

Quelles sont les nouvelles contraintes spatiales et disciplinaires auxquelles les détenus sont assujettis ? Comment les détenus vivent-ils ces changements et qu'ont-ils à dire sur ce nouveau modèle ? Quelles logiques originales de réappropriation et de détournement de l'espace carcéral les prisonniers élaborent-ils à l'intérieur du strict contrôle de la Nouvelle culture carcérale ? Comment la résistance des prisonniers s'exprime-t-elle et face à quels éléments du nouveau modèle de haute sécurité ? Le conflit armé a-t-il une incidence sur les formes de lutte en prison ? Y a-t-il des particularités de genre dans la manière dont s'exerce le contrôle carcéral sur la population détenue et dans les modes de résistance de celle-ci ?

## **Ressources théoriques**

Cette étude se fonde sur différents types de ressources théoriques. Elle s'insère principalement dans deux champs distincts des sciences sociales (eux-mêmes alimentés par les apports de différentes disciplines) : la recherche sur la *mobilité des politiques*, et la recherche sur la *prison comme monde social*. Je présente ici, de façon synthétique, les points de vue offerts par ces deux champs de recherche, auxquels les résultats de ce travail entendent contribuer. La discussion théorique n'est toutefois pas approfondie dans cette partie introductive. Afin d'articuler étroitement la discussion théorique avec les résultats empiriques, j'ai choisi d'aborder cette dernière aux chapitres 3 et 6, qui introduisent respectivement la deuxième partie et la troisième partie de cette thèse.

## L'approche des mobilités

L'approche des mobilités telle qu'elle est comprise dans ce travail fait référence à deux disciplines ayant porté un intérêt croissant à la question de la circulation des politiques au cours de la dernière décennie : la criminologie et la géographie. En premier lieu, la mobilité des modèles pénaux et carcéraux représente un domaine de recherche en développement au sein de la criminologie anglo-saxonne. Les principaux résultats dans ce champ ont été regroupés dans deux ouvrages collectifs, *Criminal Justice and Political Cultures : National and International Dimensions of Crime Control* (Newburn & Sparks, 2004b) et *Travels of the Criminal Question : Cultural Embeddedness and Diffusion* (Melossi, Sozzo, & Sparks, 2011a), réunissant d'importantes contributions qui interrogent la dialectique entre particularités nationales et mobilités inter-, trans-, et supranationales en matière de *penal policies*. Il faut néanmoins d'emblée souligner que ces travaux concernent avant tout la circulation de politiques pénales – dans le sens du traitement des délits et des crimes – et non des transferts de politiques pénitentiaires, une thématique qui reste pratiquement absente dans les études en sciences sociales à ce jour. En montrant comment la politique d'incarcération de masse s'est diffusée à partir des Etats-Unis vers le reste du monde au cours des deux dernières décennies, le sociologue Loïc Wacquant fait néanmoins exception et lie intrinsèquement l'internationalisation des politiques pénales et pénitentiaires (Wacquant, 2004, 2009b).

En deuxième lieu, ma recherche se fonde en grande partie sur les travaux de géographes portant sur la circulation des politiques urbaines. A l'évidence, les études sur les villes sont éloignées, du point de vue thématique, de mon objet d'étude : la prison. Cependant, les récentes publications sur les *urban policy mobilities* offrent des ressources méthodologiques particulièrement fécondes pour mon analyse de la mobilité du modèle carcéral américain vers la Colombie (Larner & Laurie, 2010; McCann, 2011; Peck & Theodore, 2001, 2010; Söderström, 2012b). Les nouvelles méthodologies proposées par la littérature sur les *urban policy mobilities* mettent l'accent sur les procédures de circulation des politiques, en s'intéressant à la complexité des trajectoires, des acteurs et des formes que prennent ces « politiques en mouvement », ainsi qu'aux transformations qu'elles connaissent au cours de leur « voyage » (McCann, 2011; McCann & Ward, 2010). Je m'appuierai en particulier sur l'idée de « relations topologiques » (Allen & Cochrane, 2010; Robinson, 2011; Söderström, 2012b) pour décrire les canaux non-matériels, non-conventionnels, et par conséquent plus difficiles à saisir, par lesquels des politiques circulent. Les études en criminologie, comme celles en géographie, mettent par ailleurs l'accent sur le fait que la globalisation des modèles ne signifie pas des reproductions à l'identique, mais au contraire des adaptations locales en fonction d'une multitude de facteurs culturels complexes. L'idée d'*embeddedness* (« inscription contextuelle ») est cruciale pour comprendre comment les modalités du transfert de systèmes pénaux et carcéraux sont façonnées par les caractéristiques culturelles et historiques de la région « importatrice » (Melossi, 2004). Par ailleurs, la particularité de mon cas d'étude est que la mobilité inclut à la fois des politiques et des formes construites. Une attention particulière sera dès lors portée à la littérature sur la dimension matérielle de la globalisation, au

travers de la circulation des types architecturaux et des formes urbaines (Gillem, 2007; Guggenheim & Söderström, 2010b; King, 2010; McNeill, 2009; Söderström, 2012c).

Mon approche théorique, orientée à la fois par la littérature criminologique, par les méthodologies des *urban policy mobilities* et par les recherches sur la globalisation des types architecturaux, entend renouveler l'approche des travaux actuels sur la mobilité des modèles pénaux et carcéraux, dont l'analyse ne va souvent pas au-delà du niveau institutionnel. L'originalité de ma perspective tient au fait d'appliquer les outils méthodologiques de la géographie urbaine au domaine des politiques pénales et carcérales. Mes résultats démontrent que ce choix méthodologique permet de révéler des aspects essentiels du transfert qui sont habituellement ignorés dans la littérature criminologique sur la circulation des politiques pénales, notamment la dimension matérielle, au travers de modèles architecturaux, des politiques mobiles ; les divergences dans les motivations entre les « exportateurs » et les « importateurs » ; le déroulement, sur le terrain, de l'implantation du modèle exogène (qui peut différer fortement du programme de transfert tel qu'il est prévu sur le papier) ; ou encore la dimension émotionnelle de la mobilité pour les agents locaux du transfert, en particulier dans le cadre de relations postcoloniales telles que celles qui unissent les Etats-Unis et la Colombie.

## **L'approche de la prison comme monde social**

La deuxième approche adoptée dans cette recherche est celle de la tradition d'étude du monde carcéral en tant que « microcosme » social ou, comme le définit le sociologue français Gilles Chantraine, celle du « regard *intra muros* » sur l'institution carcérale (Chantraine, 2000, p. 297). Cette perspective a été alimentée, depuis les travaux fondateurs des « *prison studies* » aux Etats-Unis, par un regard résolument ethnographique, tourné vers le monde des détenus. La tradition ethnographique présente le monde carcéral comme un lieu d'assujettissement et de contrôle, mais également comme un espace dans lequel les détenus développent des liens de solidarité et manifestent leurs résistances.

Au moment même où l'Europe et les Etats-Unis connaissent une expansion sans précédent du secteur carcéral, les recherches ethnographiques sur les prisons ont connu une sorte d'« éclipse » dans les décennies 1980 et 1990, en particulier dans la recherche anglosaxonne (Rhodes, 2001; Wacquant, 2002). Dès la fin des années 1990, une série d'importants travaux portant sur l'évolution du secteur carcéral ont été publiés, mais en appréhendant la question de l'enfermement pénal selon une perspective structurelle, en tant que dispositif instrumental et constitutif du projet néolibéral – et non selon une perspective ethnographique (Coyle, Campbell, & Neufeld, 2003; Christie, 2003; Garland, 2001b; Gilmore, 2007; Pager, 2007; Peck, 2003; Wacquant, 1999, 2002, 2009b).

Ce sont principalement les géographes qui reviennent, à partir de la deuxième moitié des années 2000, à la perspective ethnographique sur le monde carcéral. Inspirée par

l'approche foucauldienne de la prison comme espace disciplinaire et lieu privilégié de l'avènement du biopouvoir (Foucault, 1975), la recherche en géographie sur les espaces carcéraux a ouvert une véritable renouveau dans les *prison studies* (Bear, 2005; Loyd et al., 2012; Milhaud, 2009; Moran et Milhaud, 2013; Moran et al., 2013; Pallot, 2007; Piacentini, Pallot, & Moran, 2009; Sybley & Van Hoven, 2008).

La présente recherche s'inscrit dans ce renouveau de l'approche ethnographique des prisons, qui fait une large place au monde des détenus et à leur capacité d'agir (*agency*). Ce regard sur le monde carcéral, en tant qu'espace à la fois de contrôle et de résistance, se fonde en particulier sur deux auteurs qui ont fortement contribué à l'analyse des espaces disciplinaires dans la société contemporaine : Erving Goffman et Giorgio Agamben. La combinaison de l'approche interactionniste de Goffman (1968) et de la philosophie politique d'Agamben (1997) permet d'aborder, comme je le montrerai dans le chapitre 6, la problématique des espaces carcéraux contemporains en Colombie de façon renouvelée.

## **Un double ancrage théorique pour une « géo-ethnographie » des espaces carcéraux**

L'interdisciplinarité constitue l'une des originalités de cette thèse. La combinaison de ressources théoriques et méthodologiques provenant de diverses disciplines – géographie, criminologie, anthropologie, philosophie politique –, appliquée à la question carcérale, renouvelle l'analyse de la place de la prison dans la société contemporaine. En effet, les politiques carcérales n'ont pas encore été abordées en associant ces différents éclairages, qui permettent pourtant de mettre à jour le caractère complexe et multidimensionnel de la circulation des politiques pénitentiaires.

L'approche multiscalaire adoptée dans cette étude permet également de produire des résultats inédits dans le champ de la circulation des politiques. En premier lieu, ma recherche se situe à une échelle internationale. Elle souligne que, parallèlement à la mondialisation de l'économie, on assiste à un transfert globalisé de systèmes sociaux et institutionnels qui peuvent impliquer, comme c'est le cas des modèles de politiques pénales et carcérales, une forte composante idéologique. L'échelle des relations internationales permet également de placer la problématique de la mobilité de ce modèle carcéral dans le contexte des enjeux géostratégiques des Etats-Unis sur le continent américain et des conséquences de sa « guerre contre la drogue » au niveau global. En deuxième lieu, mon travail se focalise sur l'échelle nationale. Ce niveau met en lumière, respectivement aux Etats-Unis et en Colombie, l'évolution du secteur pénal et la place de l'institution carcérale dans l'organisation sociale au cours des dernières décennies. Enfin, une troisième échelle prise en considération est celle de l'expérience individuelle et personnelle des agents du transfert, respectivement des détenus. Ce niveau d'analyse est d'autant plus fondamental dans une étude sur la prison que cet univers est régi par de nombreuses règles informelles qui subvertissent et supplantent, dans une large mesure, le fonctionnement « officiel » des institutions. Il est ainsi important de ne pas se limiter à

l'étude des procédures institutionnelles et d'aborder le processus d'introduction du nouveau modèle de prison dans toute sa profondeur ethnographique.

Ma recherche se présente ainsi comme une *géo-ethnographie* de la prison qui met l'accent sur les logiques politiques et institutionnelles d'un processus transnational (celui du transfert d'un modèle institutionnel entre deux Etats) sans toutefois se distancier des réalités du terrain et en restant au plus près de l'expérience des agents impliqués dans le transfert. Elle permet également de saisir la manière dont ces changements institutionnels ont été vécus par ceux dont les conditions d'existence ont été directement bouleversées par ces politiques : les détenus.

## Structure de la thèse

Les résultats de mon enquête sont exposés au long des trois parties qui composent ce travail. La première partie est consacrée au contexte géopolitique ; la seconde partie à l'étude du modèle américain et à l'analyse détaillée de son processus de mobilité vers la Colombie, du point de vue institutionnel et du point de vue de l'expérience des acteurs ; la troisième partie se concentre sur le monde des détenus et identifie les mécanismes d'assujettissement et de dépossession en œuvre au sein de la Nouvelle culture carcérale, ainsi que les formes de résistance développées par les prisonniers dans cet espace de contrôle.

La première partie, intitulée « La Colombie et son système carcéral », présente les circonstances historiques dans lesquelles se déroule le transfert du modèle carcéral américain en Colombie. Le **chapitre 1** analyse le contexte de conflit armé, de violence sociopolitique, de profondes inégalités et de faiblesse de l'Etat de droit en Colombie au cours de la seconde moitié du XXe siècle. Il explique également les motifs qui incitent les Etats-Unis à lancer le « Plan Colombie » en 1999, le contenu de ce programme américain en Colombie, ainsi qu'un bref bilan de cette intervention. Le **chapitre 2** se concentre sur l'évolution du secteur carcéral colombien au cours des 20 dernières années. Il expose les principales données statistiques relatives aux prisons colombiennes ; ces statistiques mettent en particulier en évidence la progression de la répression pénale et la forte augmentation de l'incarcération dans ce pays au cours des deux dernières décennies. Dans ce chapitre, je propose également une description des prisons « *criollas* », soit celles construites en Colombie avant le plan de réforme carcéral d'inspiration américaine mis en place pendant le Plan Colombie.

La deuxième partie de mon travail, « Mobilité du modèle carcéral américain vers la Colombie », se concentre sur les circuits d'exportation de la prison américaine dans le monde, et en particulier sur le cas de son transfert en Colombie. Le **chapitre 3** propose un état de la recherche sur la mobilité des politiques. Le **chapitre 4** présente mes résultats concernant la première question de recherche, relative aux conditions de l'exportation du

modèle carcéral américain dans différentes parties du monde. Il revient sur l'avènement de l'emprisonnement de masse aux Etats-Unis et son évolution au cours des trente dernières années, et expose en détails les caractéristiques du « parc pénitentiaire américain ». Il analyse enfin les circuits d'exportation du modèle carcéral américain, qui a pris un véritable essor depuis le début du XXI<sup>e</sup> siècle. Le **chapitre 5** répond à ma deuxième question de recherche – portant sur les modalités du transfert du modèle carcéral américain vers la Colombie –, en retraçant de façon détaillée l'histoire de ce que les autorités colombiennes appelleront, dans les années 2000, la « Nouvelle culture carcérale ». Ce chapitre souligne que l'intervention du Bureau fédéral des prisons américain et la mise en œuvre de la réforme carcérale marque une rupture dans l'histoire des prisons colombiennes, mais signale également que, contrairement aux objectifs initiaux, le système carcéral colombien n'a jamais été pu être totalement converti au modèle exogène. L'introduction du « modèle Coleman » a ouvert la porte à un système hybride où s'interpénètrent deux cultures carcérales contradictoires : celles des prisons *criollas* et celles des prisons de haute sécurité américaines.

La troisième et dernière partie de mon travail, intitulée « Espace disciplinaire et *agency* des prisonniers », revient sur la mobilité des standards pénitentiaires américains vers la Colombie, mais en abordant cette problématique à partir d'une étude ethnographique des espaces carcéraux, présentant ainsi les résultats relatifs à la troisième question de recherche qui se focalise sur le monde des détenus. Dans le **chapitre 6**, j'expose d'abord l'état de la recherche dans le domaine des *prison studies*. Le **chapitre 7** analyse ensuite les prisons de haute sécurité du modèle américain comme un espace de contrôle et de dépossession, à partir de la notion de « vie nue » proposée par Giorgio Agamben et d'« institution totale » conceptualisée par Erving Goffman. Enfin, le **chapitre 8** est consacré à une analyse des formes de résistance des prisonniers colombiens à l'ère de la Nouvelle culture carcérale.

# Méthodes de recherche

## Recueil des données

Cette recherche s'appuie sur une pluralité de méthodes d'investigation, en accordant toutefois une part prépondérante aux méthodes ethnographiques. Le recueil des données a été effectué lors d'une enquête de terrain approfondie de deux ans en Colombie, qui a été complétée par un séjour de terrain de quelques semaines aux Etats-Unis. Ce long terrain a été précédé, au début du projet de recherche, par un séjour de pré-terrain destiné à acquérir une connaissance globale de la situation carcérale colombienne, afin de mieux cibler les outils méthodologiques de la recherche et d'établir les contacts nécessaires pour garantir l'accès aux données.

En Colombie, l'entrée dans les prisons a été assurée par la mise en place d'une collaboration avec une ONG de défense des droits de l'Homme, la Fondation « Comité de Solidarité avec les Prisonniers Politiques » (FCSP). Celle-ci effectue régulièrement des visites de vérification des conditions de détention, au cours desquelles elle apporte une assistance active aux prisonniers qui sont victimes de violations des droits de l'Homme. Aux Etats-Unis, le terrain s'est focalisé sur le milieu professionnel des architectes de prison.

Au cours de la recherche de terrain, les techniques de récolte des données ont été les suivantes : recherche documentaire et statistique, entretiens semi-directifs et observation. Ces trois méthodes d'enquête sont mises en relation avec les questions de recherche dans le tableau ci-dessous (tableau 0.1). Les caractéristiques de chacune de ces méthodes sont ensuite brièvement commentées.

Questions de recherche	Méthodes	Données recueillies
6. Par quelles voies le modèle américain de prison s'exporte-t-il ?	Recherche documentaire et statistique  Entretiens semi-directifs (avec des architectes américains liés au monde carcéral)	Travaux existants sur le système carcéral américain et sur la diffusion des politiques pénales américaines ; documents produits par les agents privés et publics engagés dans cette diffusion (notamment : manuels de standards pénitentiaires américains ; projets de prisons à l'étranger conçus par des architectes américains ; documents du lobby carcéral international ICPA <sup>6</sup> ; documents de la campagne anti-prisons ADPSR <sup>7</sup> )  Retranscription des entretiens
7. Quelles ont été les modalités du transfert du modèle carcéral américain vers la Colombie ?	Recherche documentaire et statistique  Entretiens semi-directifs (acteurs liés au monde carcéral en Colombie)  Observation	Données statistiques ; textes législatifs, accords internationaux, règlements de prisons, rapports officiels, rapports d'ONG, manuels de formation des gardiens en Colombie, plans de la prison fédérale de Coleman, coupures de presse, registre photographique ; vidéos (entraînements INPEC, etc.)  Retranscription des entretiens  Notes d'observation
8. Comment les détenus réagissent-ils à l'implantation de ces nouveaux standards architecturaux et disciplinaires ?	Entretiens semi-directifs (avec les détenus)  Observation	Retranscription d'entretiens  Notes d'observation

Tableau 0.1. : Questions de recherche en relation avec les méthodes de recueil des données

<sup>6</sup> Sur le lobby carcéral *International Corrections and Prisons Association – ICPA*, voir le chapitre 4.

<sup>7</sup> Sur la campagne de l'association américaine d'architectes *Architects/Designers/Planners for Social Responsibility – ADPSR*, appelant au boycott de la conception de prisons aux Etats-Unis, voir également le chapitre 4.

## Recherche documentaire et statistique

Les sources collectées au cours de l'enquête de terrain comprennent des documents écrits (textes législatifs, accords internationaux, règlements de prisons, rapports officiels, rapports d'ONG, manuels de formation des gardiens en Colombie, manuels de standards pénitentiaires américains, brochures de présentation de projets d'architectes, plans de la prison fédérale de Coleman en Floride, coupures de presse), des photographies (photographies d'archives et des photographies prises par mes soins au cours des visites) et des documents audiovisuels (vidéos des entraînements des commandos spéciaux de la garde pénitentiaire colombienne, de la participation de l'INPEC au défilé militaire, et de la formation des gardiens à l'école pénitentiaire).

Les données statistiques concernant le secteur pénitentiaire colombien ne font l'objet d'aucune publication systématique : seule une petite partie, réduite à la période la plus récente, est disponible sur le site internet de l'INPEC. Pour obtenir ces données statistiques, j'ai dû faire appel à mon ONG partenaire en Colombie, la FCSPP, qui a pu solliciter la production de ces chiffres par les autorités carcérales en vertu du « droit de pétition » (*derecho de petición*), une figure juridique instaurée par la Constitution colombienne qui permet à la société civile d'exiger par écrit, auprès des autorités, des informations sur les politiques publiques.

## Entretiens semi-directifs

En Colombie, 32 entretiens ont été menés, dont 13 avec des « spécialistes » du monde carcéral et 19 avec les détenus. La sélection de ces interlocuteurs a été principalement réalisée par l'identification sur le terrain de deux catégories d'acteurs considérées comme importantes dans la littérature sur le transfert des politiques pénales, notamment en Amérique latine : les agents locaux du transfert (Langer, 2007) et les activistes des droits de l'Homme (Hathazy, 2009)<sup>8</sup>. Les 13 spécialistes interviewés comprennent ainsi dix acteurs directement impliqués dans le transfert du modèle carcéral américain en Colombie (quatre fonctionnaires de premier et second rangs de l'administration pénitentiaire colombienne faisant partie du « groupe des stratèges de la Nouvelle culture carcérale » chargé de la mise en œuvre de la réforme ; un fonctionnaire de l'ambassade des Etats-Unis ; deux fonctionnaires de l'ONU chargés du secteur pénitentiaire ; un responsable de l'Ecole pénitentiaire nationale colombienne ; un gardien de la prison de haute sécurité de Valledupar et un dirigeant du syndicat national des gardiens de prisons), ainsi qu'un haut cadre du Ministère de la Justice, un fonctionnaire de la « Procuraduría » (organe de contrôle de la fonction publique) et une responsable du secteur de protection du CICR en Colombie. En ce qui concerne les entretiens avec les détenus, sept d'entre eux

---

<sup>8</sup> Plus précisément, Langer parle du rôle prépondérant du « Southern activist experts network » dans le transfert des politiques pénales des Etats-Unis vers l'Amérique latine, alors que Hathazy souligne le rôle de lobby des « human rights activists » dans le même type de transfert. Sur ces auteurs, voir également l'annexe n° 1 (grille d'entretiens avec les acteurs du dispositif carcéral).

ont eu lieu dans des prisons anciennes « *criollas* »<sup>9</sup>, neuf dans des prisons de haute sécurité du modèle américain et trois entretiens ont été réalisés après la remise en liberté des prisonniers. Ces entretiens ont duré au minimum une heure et au maximum quatre heures. Tous ont eu lieu dans des conditions de confidentialité (absence de gardiens ou d'autres témoins en ce qui concerne les entretiens avec les détenus).

Seuls six des 32 entretiens réalisés en Colombie ont été enregistrés et retranscrits mot à mot. Dans les autres cas, les propos des interviewés ont fait l'objet d'une prise de notes détaillée et ont été immédiatement retranscrits après les entretiens. Pour des raisons de sécurité, les enregistreurs ne sont pas autorisés dans l'enceinte des prisons. Néanmoins, l'absence d'enregistrement a également découlé d'un choix méthodologique, en ce qui concerne la majorité des entretiens avec des spécialistes. En effet, l'expérience m'a montré que l'enregistreur pouvait représenter une barrière lors des entretiens car il tendait à inhiber la liberté de parole des intéressés, compte tenu du caractère politiquement délicat du sujet abordé.

Ce panel d'entretiens en Colombie a été complété par une série d'entretiens aux Etats-Unis avec quatre architectes liés au milieu des prisons. Trois d'entre eux sont des architectes de prisons. Le dernier est un architecte militant en faveur du boycott du design de prisons qui maintient une position très critique tout en entretenant d'étroites relations au sein de la profession<sup>10</sup>. C'est grâce à sa recommandation que j'ai pu être mise en contact avec deux architectes de prison, par ailleurs puissants entrepreneurs de l'industrie carcérale. Cet effet de réseau a ensuite fonctionné pour l'obtention du quatrième entretien aux Etats-Unis avec un architecte ayant directement participé à la conception de la prison de Coleman en Floride, après que l'un des constructeurs de prison précédemment interviewé me recommande à son tour. Contrastant avec l'hermétisme du Bureau fédéral des prisons et des autorités pénitentiaires locales à Coleman – qui ont ignoré mes demandes réitérées d'entretiens et de visites – ces architectes de prison ont manifesté un grand intérêt à partager leur expérience et se sont montrés ouverts et disponibles lors de nos rencontres. A l'inverse du protocole adopté avec les spécialistes colombiens, les entretiens avec ces spécialistes américains ont été enregistrés et retranscrits intégralement<sup>11</sup>.

Ces entretiens semi-directifs ont été réalisés en suivant une grille élaborée à partir de connaissances théoriques sur le monde carcéral et d'informations portant sur le contexte général du terrain, qui ont été recueillies au cours du séjour de pré-terrain. Trois grilles d'entretien distinctes ont été utilisées en fonction de la catégorie d'acteurs (« détenus », « acteurs du dispositif carcéral » et « architectes de prison américains », voir annexes n° 1, 2 et 3).

---

<sup>9</sup> Sur les prisons anciennes (antérieures au Plan Colombie), appelées dans ce travail « prisons *criollas* », voir le chapitre 2.

<sup>10</sup> Le profil de ces architectes américains est présenté dans le chapitre 4.

<sup>11</sup> Tous les extraits cités dans cette thèse ont été traduits par mes soins de l'espagnol. Les citations en anglais ont été retranscrites sans traduction, à partir de la retranscription intégrale des entretiens.

## Remarques sur les entretiens avec les détenus

La taille de l'échantillon des détenus devait permettre d'appréhender des expériences distinctes en détention : celle des hommes et des femmes ; celle des prisons *criollas* et celle des prisons de la Nouvelle culture carcérale ; celle des prisonniers de droit commun et celle des prisonniers politiques. En outre, il était important de réaliser des entretiens avec des personnes ayant terminé leur peine et accédé à la liberté, ainsi qu'avec des proches de détenus ayant l'expérience des visites aux prisonniers. 19 entretiens, avec 20 personnes, auront été nécessaires pour appréhender ces différentes expériences carcérales.

Ces 19 entretiens semi-directifs ont été réalisés à l'intérieur de prisons colombiennes (16 entretiens), en dehors de l'espace de détention, après la mise en liberté (deux entretiens) et, enfin, en dehors de la prison, avec des visiteurs réguliers d'un prisonnier (un entretien conjoint de la mère et du père d'un détenu ayant purgé une longue peine dans plusieurs établissements carcéraux).

Sur les 18 prisonniers interviewés – 14 hommes et quatre femmes –, une majorité (dix personnes) ont connu aussi bien le modèle carcéral *criollo* que le modèle de haute sécurité américain. Cette interaction avec les deux modèles s'explique par l'usage tous azimuts des transferts de prisonniers dans le système carcéral colombien (voir chapitre 7). En revanche, sept des prisonniers interviewés n'ont été détenus que dans des prisons *criollas* et n'ont entendu parler de la Nouvelle culture carcérale que par ouï-dire. Enfin, un seul détenu a été emprisonné exclusivement dans une prison de haute sécurité d'inspiration américaine.

La grande majorité des interviewés a été condamnée à de longues peines (entre trois et 60 ans de prison) ; seuls quatre des 18 détenus interviewés sont condamnés à des peines inférieures à trois ans. Privilégier les entretiens avec des condamnés à de longue incarcération représente un choix dans la sélection des interlocuteurs, car il me semblait important de m'entretenir avec des personnes ayant vécu sur une durée relativement importante en détention et ayant acquis, par cette expérience, une connaissance profonde des rouages de la vie quotidienne en prison.

Il convient de signaler, finalement, que 13 interviewés sont des prisonniers politiques, condamnés en raison de leurs activités au sein des guérillas colombiennes (n'étant pas reconnus comme prisonniers politiques par l'Etat colombien, ils sont inculpés pour des délits pénaux tels que rébellion, terrorisme, port d'arme illégal, association de malfaiteurs, homicide, enlèvement, etc.), alors que cinq interviewés sont des prisonniers de droit commun. Ce grand nombre de détenus politiques au sein de l'échantillon n'était pas prévu initialement ; il découle des contraintes d'accès aux détenus sur le terrain et du fait que j'ai profité des occasions répétées d'être mise en contact avec les prisonniers politiques qui sont fréquemment visités par la FCSPP. Néanmoins, l'appartenance ou non à la catégorie des détenus politiques ne représente pas un biais fortement significatif dans le contenu des entretiens, au vu des thématiques abordées dans la grille, essentiellement

portées sur la vie quotidienne en prison. En revanche, cette population spécifique, qui est souvent à l'origine de mouvements de protestations ouvertes et organisées en prison, a permis de mieux documenter les manifestations d'opposition et de confrontation à l'autorité au sein de l'espace carcéral. Ce sujet est abordé dans la section consacrée aux « tactiques de préservation de l'être social et politique », au chapitre 8.

## Observations

45 journées de visites dans 21 prisons situées dans 10 départements de Colombie ont été effectuées pendant la recherche de terrain. Ces visites ont permis de récolter de façon systématique des informations fondées sur l'observation directe. Ces données d'observation (notes et croquis) ont été consignées dans un journal de terrain<sup>12</sup>.

L'échantillon des prisons visitées est représentatif des différents types d'établissements de détention en Colombie. Le panel contient dix prisons « *criollas* » (modèle carcéral « traditionnel »), les six prisons de haute sécurité (dites « de 2<sup>o</sup> génération ») d'inspiration américaine construites sous les auspices du Bureau fédéral des prisons des Etats-Unis entre 2000 et 2003, ainsi que quatre « mégacomplexes » carcéraux (dont trois étaient encore en construction au moment de la visite), également d'inspiration américaine, inaugurés après le départ du BOP, entre 2010 et 2011<sup>13</sup> (voir carte 0.1 des visites ci-dessous).

## Analyse des données

Les sources écrites et les données statistiques ont été analysées selon la technique du commentaire de document historique ou « critique historique » (de Saint Georges, 1995). La transposition de ce modèle d'analyse de la recherche historique vers d'autres disciplines des sciences sociales s'avère tout à fait productive (Beaud & Weber, 2003). Cette technique consiste en un examen méthodique des sources comprenant une critique interne (interprétation du contenu), une critique externe (aspects matériels du document) et une critique du témoignage (qualité de l'auteur, buts poursuivis par ce dernier, etc.). La critique historique a pour but de rapporter les documents étudiés à leurs conditions de production et aux univers de référence de leurs producteurs. Cette méthode met également l'accent sur l'évaluation de la fiabilité des sources et de l'exactitude des données.

Le traitement des données d'entretiens a été effectué selon la méthode de l'analyse qualitative semi-inductive (Maroy, 1995). Cette démarche s'inspire de la *Grounded Theory* (Glaser & Strauss, 1967), mais en assouplit le caractère totalement inductif. Comme je l'ai mentionné plus haut, les entretiens ont été réalisés à partir d'une grille fondée sur les

---

<sup>12</sup> Un extrait du journal de terrain est partagé au chapitre 8. La grille d'observation est transcrite dans l'annexe n° 4.

<sup>13</sup> Sur ces différents modèles, voir le chapitre 2 (sur les prisons *criollas*) et le chapitre 5 (sur le transfert du modèle carcéral américain en Colombie).

hypothèses de recherche, mais la construction des catégories descriptives et conceptuelles de la grille d'analyse des entretiens a été réalisée de façon *inductive*, à partir du contenu de l'ensemble des entretiens réalisés. Cette méthode comprend trois étapes : la première est celle de la découverte du matériau et de l'élaboration de la grille d'analyse des entretiens : la seconde est celle du codage exhaustif des données (sous forme réduite et organisée), de leur classement et de leur comparaison systématique ; la troisième consiste en la validation (ou l'invalidation) des hypothèses de recherche et la tentative d'élimination des biais.

Cette méthode d'analyse s'est avérée très performante pour révéler le potentiel informatif des entretiens ; elle devrait être vivement recommandée dans des recherches ultérieures visant à aborder la problématique des prisons selon une perspective ethnographique<sup>14</sup>. En effet, dans un milieu aussi difficile à « décrypter » que la prison (dominée par le secret, les règles non officielles et les tactiques clandestines), les catégories de la grille d'analyse ne peuvent pas être conçues *a priori* ; elles doivent au contraire émerger d'une familiarité avec le milieu étudié, qui ne peut s'acquérir qu'à l'issue de la phase d'« immersion » sur le terrain durant laquelle a été recueilli l'ensemble des entretiens.

Les données d'observation collectées lors des visites de prison ont également été traitées selon une grille d'analyse qualitative élaborée de manière semi-inductive, mais simplifiée par rapport aux grilles d'analyse des entretiens<sup>15</sup>.

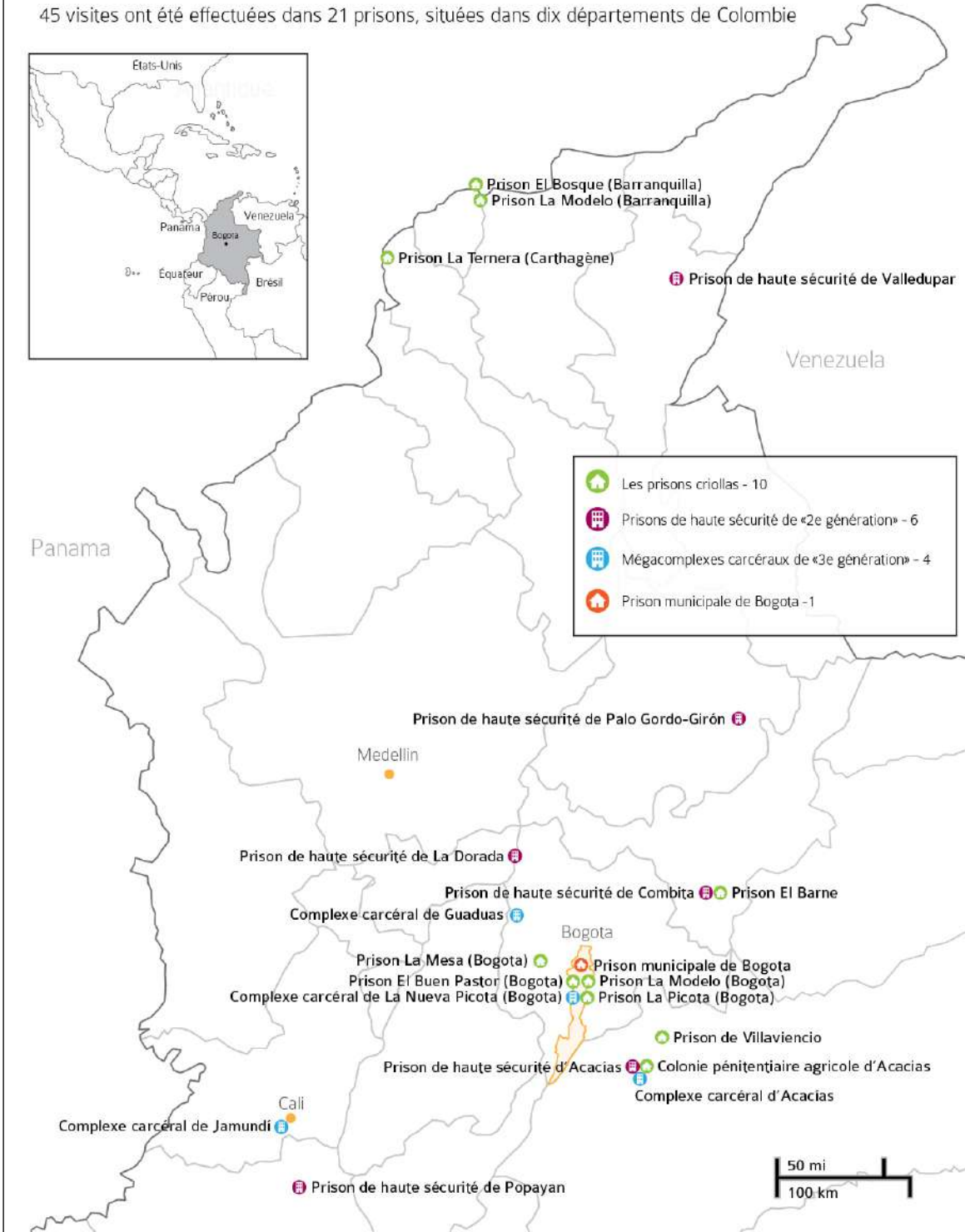
---

<sup>14</sup> Voir les annexes n° 5 (grille d'analyse des entretiens avec les acteurs) et n° 6 (grille d'analyse des entretiens avec les détenus).

<sup>15</sup> Voir l'annexe n° 7 : grille d'analyse des données d'observation.

# Prisons visitées au cours de la recherche de terrain (2009 – 2011)

45 visites ont été effectuées dans 21 prisons, situées dans dix départements de Colombie



Carte 0.1. Visites dans les prisons au cours de la recherche de terrain en Colombie

## **Quelques remarques sur un terrain sensible**

Les terrains sensibles portent sur « des pratiques illégales ou informelles, des individus faisant l'objet d'une forte stigmatisation et sur des situations marquées par la violence, le danger et/ou la souffrance » (Bouillon, Fresia & Tallio 2005, p. 13-14). Le qualificatif de « sensible » englobe au moins trois dimensions : ces terrains sont premièrement « porteurs de souffrance sociale, d'injustice, de domination, de violence » ; deuxièmement, ils exigent du chercheur de l'inventivité dans les méthodes face à des espaces enquêtés difficiles d'accès et parfois à risque; enfin, ils touchent à des enjeux socio-politiques cruciaux qui interrogent « l'engagement citoyen » des chercheurs (Bouillon, Fresia & Tallio 2005, p.14-15).

A l'aune de cette définition, le milieu carcéral représente à l'évidence un terrain sensible. Il s'agit d'un univers institutionnel à vocation sécuritaire, connu pour son opacité et dont l'accès est soumis à toutes sortes de limitations. Par ailleurs, la prison est un espace de souffrance et de détresse humaines, qui porte indiscutablement atteinte à la dignité des personnes incarcérées et qui met en danger les fondements mêmes de leur personnalité, comme l'a analysé le sociologue Erving Goffman (1968). Côté les prisonniers, étudier leur mode de fonctionnement individuel et collectif, mais aussi les solliciter comme informateurs sur les conditions de vie derrière les barreaux n'est pas sans implications pour la personne qui mène des recherches en milieu carcéral.

Si l'étude de la prison est en soi un défi méthodologique et personnel, réaliser ce type de recherche dans le contexte complexe et tendu de la Colombie engendre encore une série de difficultés supplémentaires. Pays marqué par un long conflit armé interne, mais aussi par une violence multiforme qui s'infiltré jusqu'au cœur des institutions, la Colombie n'est pas un terrain facile à appréhender. Le climat de peur et de méfiance qui prédomine aujourd'hui encore dans une grande partie de la société colombienne (et notamment le milieu de défense des droits de l'Homme avec lequel une collaboration a été mise en place dans le but d'accéder aux prisons) affecte également le chercheur, en particulier dans un secteur institutionnel aussi peu transparent et aussi notoirement corrompu que celui des prisons. La restitution des résultats de cette recherche ne peut ainsi pas faire l'économie, dans cette partie introductive, d'une série de remarques sur les conditions d'enquête et sur les implications personnelles d'un tel terrain.

### **Les difficultés d'accès**

Pour quiconque souhaite enquêter sur le monde des prisons, la question de l'accès aux données est une difficulté méthodologique majeure. Ma recherche de terrain montre toutefois que les problèmes n'apparaissent pas toujours là où on les attend. Une enquête en milieu carcéral exige du chercheur qu'il fasse preuve d'ingéniosité et d'inventivité pour accéder aux données : il doit parfois sortir des sentiers conventionnels, se montrer persévérant et exploiter des ressources inattendues.

Au départ, je pensais rencontrer d'importants obstacles pour accéder au monde des prisons en Colombie, découlant de la fragilité des institutions démocratiques et plus généralement du climat politique délicat qui prédomine dans le pays<sup>16</sup>, alors que le terrain aux Etats-Unis me paraissait a priori relativement accessible. Contre toute attente, il a été finalement beaucoup plus aisé de pénétrer le monde carcéral en Colombie qu'aux Etats-Unis. Les opportunités de terrain ont constitué ici un paramètre décisif. En Colombie, l'esprit d'ouverture hérité du système carcéral colombien traditionnel ou *criollo* a été un facteur important qui a facilité mon accès aux prisons et mes relations avec l'administration pénitentiaire. Par ailleurs, la mise en place d'une collaboration avec une ONG spécialisée dans la vérification des conditions de détention et ayant la possibilité de m'inclure dans son groupe de visiteurs a également constitué une clé fondamentale d'accès au terrain. A l'inverse, la recherche de terrain aux Etats-Unis a présenté de grandes difficultés. L'hermétisme du monde carcéral américain a rendu impossible la réalisation d'entretiens avec des agents du Bureau fédéral des prisons ou la visite d'établissements carcéraux. Le degré de fermeture de l'administration pénitentiaire américaine – que j'ai contactée au niveau fédéral (BOP) et au niveau local (direction de la prison de Coleman) – a représenté un frein inattendu dans le déroulement de mon terrain. Ces obstacles techniques se sont pourtant aussi révélés, dans un second temps, des moteurs de créativité pour la recherche. Aux Etats-Unis, une alternative extrêmement fructueuse a été celle de se tourner vers les architectes de prisons, qui se sont montrés très disponibles et ouverts à la discussion. Ce type de « voies détournées » peut constituer une option intéressante pour continuer à mener des recherches sur les prisons, en dépit d'un repli et d'une fermeture croissante de ces institutions au regard de la société.

### **La relation aux enquêtés**

Dans un climat de violence comme celui qui entoure et imprègne les prisons colombiennes, la question de la relation aux enquêtés a sans doute représenté l'enjeu émotionnel et éthique le plus fort dans le déroulement du terrain. L'anthropologue Didier Fassin souligne que les terrains sensibles suscitent chez les chercheurs « un souci de responsabilité » qui se manifeste par la nécessité d'« être conséquent » épistémologiquement, éthiquement et politiquement, en particulier face aux acteurs du terrain. L'une des exigences de cette cohérence est d'« éviter de « victimiser » les victimes » et, inversement, d'« échapper à une forme de « démonisation » des dominants, ou supposés tels » (Fassin, 2005, p. 101). La question de recherche portant sur

---

<sup>16</sup> La suspicion que des difficultés d'accès au terrain pouvaient se présenter en Colombie n'était d'ailleurs pas infondée: alors que la situation humanitaire des prisons s'est beaucoup détériorée en raison de l'aggravation de la surpopulation carcérale depuis 2011, les autorités ont décidé de restreindre drastiquement l'accès aux prisons aux organisations indépendantes de défense des droits de l'Homme, et ce en dépit d'une obligation légale en vertu de la loi pénitentiaire (Ley 65). Depuis mai 2012, toutes les autorisations de visite de vérification des conditions de détention ont été refusées à la FCSPP par l'INPEC. Depuis lors, la fondation est entrée dans un processus de négociation avec l'administration carcérale, sous l'égide de la Commission Interaméricaine des Droits de l'Homme, pour pouvoir reprendre ses activités dans les prisons. Ainsi, si j'avais tenté de réaliser le même terrain deux ans plus tard, j'aurais sans doute été confrontée à des difficultés majeures pour accéder aux prisons colombiennes.

les tactiques de résistance des détenus a permis d'emblée de ne pas tomber dans l'écueil d'une victimisation excessive. La grille d'entretien avec les détenus (voir annexe n° 2 ) a été conçue de manière à documenter la situation d'exclusion, de souffrance et de stigmatisation inhérente à la détention, mais également à mettre en lumière les marges d'autonomie et d'opposition, ainsi que les liens affectifs qui sont cultivés en prison.

L'attention portée aux tactiques des prisonniers ne m'a pourtant nullement préservée du grand impact émotionnel provoqué par la fréquentation du milieu carcéral et des prisonniers. Etre spectatrice de l'extrême précarité et vulnérabilité de la population carcérale ou encore d'entendre, comme cela a été le cas à quelques reprises, des récits de mauvais traitements ou de torture, m'a profondément bouleversée. Je retrouve dans plusieurs passages de mon journal de terrain l'expression d'un sentiment de tristesse et de même de révolte après certaines des « plongées » dans l'univers de la prison. Lors du déroulement des entretiens, j'ai eu parfois du mal à maîtriser mon émotion. J'ai dû, à différentes reprises, me contenir pour ne pas laisser apparaître de façon trop effusive aux enquêtés à quel point j'étais touchée par les récits de vie, afin de préserver l'attitude d'empathie mesurée qui me semblait la plus adéquate lors de ces rencontres. Le rythme soutenu et les conditions parfois éprouvantes des visites ont aussi contribué à une sensibilité accrue à certains moments de l'enquête. Départs de Bogota entre 3 et 4 heures du matin, interminables trajets par la route (jusqu'à 10 heures de voiture, aller-retour, dans la même journée, pour la réalisation d'une seule visite), chaleur, impossibilité de boire ou de se restaurer durant les longues heures passées à l'intérieur de la prison : ces circonstances ont quelquefois ajouté de la fatigue physique à l'empreinte émotionnelle que laisse un tel terrain.

Ma position d'extériorité en tant que jeune chercheuse suisse – de surcroît tellement flagrante, visuellement, à l'intérieur de l'espace carcéral : lors de mes visites, le contraste entre une petite blonde munie de son carnet et la communauté surpeuplée des hommes prisonniers sautait manifestement aux yeux de tous – m'a troublée et interrogée. Quelle était ma légitimité d'« utiliser » les détenus, de prendre de leur temps, de leur demander de me dévoiler une partie de leur intimité, de me révéler des « secrets » sur les rouages non officiels de l'*underlife* en prison, pour le seul bénéfice de ma recherche? Ces prisonniers ne devaient-ils pas se sentir, de façon justifiée, instrumentalisés, en donnant de leur personne pour contribuer à produire ce savoir scientifique (et, accessoirement, aider une étudiante à obtenir son diplôme et à construire sa carrière), alors qu'ils n'en tirent, a priori, aucun profit personnel? En mettant en exergue ce type de questionnements éthiques au cours de sa propre recherche doctorale, l'anthropologue Estelle d'Halluin souligne que la relation d'enquête peut être ainsi perçue comme une « relation d'échange inégale » (d'Halluin, 2005, p.63). Toutefois, contrairement aux conditions d'enquête rapportées par Estelle d'Halluin, j'ai moi-même rencontré très peu de résistance de la part des détenus pour accepter de participer aux entretiens et pour aborder des sujets touchant à des aspects très personnels de leur vie. Les interviewés ont eu manifestement un intérêt à participer à l'enquête, mais en l'absence de toute

compensation financière ou de promesse d'aide personnalisée de ma part, leur bénéfice n'était pas évident à identifier.

Dans le jeu de dons et de contre-dons qui sous-tend la relation chercheuse-enquêtés, il faut souligner ici le rôle du « troisième élément » dont le rôle d'intermédiaire s'avère souvent indispensable à la réalisation des enquêtes sur les terrains sensibles (Agier, 2005, p. 182). Pour cette recherche, l'ONG d'assistance aux prisonniers « Fondation Comité de Solidarité avec les Prisonniers Politiques » (FCSPP) a été un médiateur fondamental pour accéder aux enquêtés. Comme je l'ai mentionné plus haut, la plupart des entretiens ont été réalisés avec des prisonniers qui sont régulièrement en contact avec cette ONG effectuant des visites de vérification des conditions de détention en Colombie depuis quarante ans. Cette fondation intervient sans cesse auprès des autorités judiciaires et politiques afin d'améliorer les conditions générales de détention et de défendre des victimes dans des cas individuels de violation des droits de l'Homme. Il en résulte que beaucoup de prisonniers se sentent redevables à l'égard de la FCSPP pour l'aide apportée. Ainsi, même si j'ai toujours clairement expliqué aux détenus que le cadre, le motif et la portée de ma recherche étaient indépendants de l'activité de la FCSPP, c'est elle qui me présentait aux détenus et cette circonstance m'a conduite à être perçue par ces derniers comme une alliée de cette ONG. Ainsi, par un retournement inattendu, se porter volontaire pour un entretien avec moi était une manière pour les détenus de signifier leur reconnaissance envers la FCSPP et de lui rendre la pareille pour les nombreux services rendus. Mon lien avec cette ONG a aussi produit un climat de confiance dans mes échanges avec les détenus et a facilité de nombreuses confidences que je n'aurais probablement pas reçu si j'étais entrée dans les prisons par l'entremise des autorités carcérales.

Utiliser les entretiens comme contre-don envers la FCSPP n'était pas le seul intérêt des détenus d'accepter la relation d'enquête. Le fait de s'entretenir avec moi ou avec des personnes travaillant pour des ONG des droits de l'Homme représente une des activités entreprises pour résister à la « vie nue » en prison, concept sur lequel je reviendrai dans la troisième partie de cette thèse. Parler de son vécu de prisonnier ne représente pas qu'une démarche permettant de se libérer, même très partiellement, des tensions et des souffrances de la détention. C'est aussi une manière de maintenir son identité en tant qu'être social et politique. La présentation de soi toujours très soignée des détenus lors des entretiens soulignent à quel point ils valorisent ces moments qui leur permettent de réaffirmer leur dignité. L'effort des détenus pour parfaire leur apparence lors des visites a été particulièrement frappant dans les établissements de haute sécurité issus du modèle américain, où le recours à des « accessoires » est limité par les innombrables prohibitions et où le manque d'eau rend difficile la possibilité de préserver de bonnes conditions d'hygiène. Dans ce cadre très restrictif, les détenus ne peuvent compter que sur quelques éléments : une paire de chaussures destinées uniquement aux visites, et préservées avec soin, un t-shirt propre et en bon état qu'on aperçoit sous l'uniforme.

On notera enfin que, même dans le système traditionnel des prisons *criollas* colombiennes qui garantit un large droit de visite, les rencontres avec des femmes de l'extérieur restent l'exception dans le quotidien de la détention. Les occasions de discuter avec une personne de l'étranger sont, bien sûr, bien plus rares encore. L'entretien avec moi représentait ainsi sans doute un moment divertissant pour les détenus, un aparté permettant de sortir de la routine de la détention et une opportunité de discuter avec une jeune femme venue de Suisse, une provenance teintée d'un exotisme attrayant dans le contexte carcéral colombien. Cette altérité a suscité un grand intérêt chez les hommes comme chez les femmes incarcérés, qui m'ont posé de nombreuses questions sur les traits particuliers de mon pays d'origine (habitudes culinaires, nature des relations sentimentales, climat, situation économique, conditions de détention en Europe).

Ce terrain intense et difficile d'accès, qui m'a beaucoup marquée sur le plan personnel, m'a donné le sentiment de toucher une problématique largement occultée qui soulève pourtant des enjeux humains et politiques de grande envergure, qu'il est essentiel d'analyser à l'heure actuelle. « Etre conséquent », selon l'expression de Didier Fassin, implique toutefois pour le chercheur de s'extraire des implications émotionnelles produites par le terrain et ses acteurs, afin de fonder le plus rigoureusement possible, sur le plan scientifique, les résultats de la recherche. Conserver la bonne distance au moment de restituer les résultats d'une telle enquête n'est pas un exercice facile; j'espère l'avoir fait avec justesse dans la rédaction de cette thèse.



## 1ERE PARTIE : LA COLOMBIE ET SON SYSTEME CARCERAL

---

Cette première partie a pour but d'exposer le contexte historique, politique et social dans lequel s'inscrit le phénomène de mobilité du modèle carcéral américain vers la Colombie dans les années 2000. Au travers d'un bref survol historique, le premier chapitre présente les enjeux qui se situent au fondement du conflit armé et la violence sociopolitique qui ont marqué la société colombienne depuis plus de cinquante ans, ainsi que les circonstances dans lesquelles ont émergé les principaux protagonistes de cette violence. Cette mise en contexte permettra d'appréhender la nature des relations qui unissent la Colombie et les Etats-Unis et les motifs qui ont déterminé le gouvernement américain à se lancer, en 1999, dans l'une des plus vastes interventions militaires de son histoire en Amérique latine au travers du « Plan Colombie ». Nous verrons que deux données contextuelles ont eu un impact déterminant sur le destin de ce pays, autant qu'ils ont justifié les choix géostratégiques des Etats-Unis dans cette région du monde : l'empire du narcotrafic et le maintien, jusqu'à ce jour, de guérillas actives sur le territoire colombien depuis l'époque de la guerre froide.

Ces deux éléments ont eu des répercussions non négligeables sur les transformations des politiques pénale et pénitentiaire de la Colombie au cours des deux dernières décennies. L'évolution du secteur pénal et carcéral est précisément au cœur du deuxième chapitre, qui est consacré aux prisons colombiennes. Je commencerai par analyser le phénomène de « boom carcéral » qui a démarré en Colombie au milieu des années 1990, à l'aune de ce que le sociologue Loïc Wacquant a appelé l'avènement de « l'ultra-punitivité pénale » (Wacquant, 1999). Je terminerai enfin par une description de l'univers carcéral colombien à la veille de la « modernisation » inspirée du modèle américain qui a été lancée dans le cadre du Plan Colombie. En proposant une définition du modèle carcéral *criollo* propre aux anciennes prisons colombiennes<sup>17</sup>, je montrerai que celles-ci ne sont pas réductibles à un univers de violence et de corruption, mais qu'elles sont également le fruit d'un modèle d'intégration sociale caractéristique des prisons en Amérique latine.

Cette première partie s'appuie autant sur des sources de première main issues de la recherche de terrain (entretiens, observation, sources documentaires et statistiques, littérature grise) que sur des sources secondaires qui incluent des publications universitaires, mais qui considèrent aussi d'autres types d'informations et d'analyses (rapports d'ONG de défense des droits de l'homme, rapports d'agences de l'ONU, presse généraliste). Cette partie est également le fruit de ma propre immersion, au cours des quatre dernières années, dans la société colombienne et en particulier dans le milieu des mouvements sociaux et de la défense des droits de l'Homme.

---

<sup>17</sup> Par « anciennes prisons colombiennes », je désigne celles qui sont antérieures au Plan Colombie, mais également celles qui ont été maintenues, après 2000, à l'écart des réformes d'inspiration américaine et qui continuent de fonctionner aujourd'hui encore selon les pratiques de la culture *criolla*.



# 1. La Colombie : contexte historique (1964 – 2013)

La Colombie a été meurtrie, depuis la seconde moitié du XXe siècle, par une violence multiforme affectant l'ensemble de la société. Depuis les années 1960, cette violence a pris, de façon prépondérante, la forme d'une guerre opposant les guérillas d'extrême-gauche à l'Etat colombien et aux forces paramilitaires d'extrême-droite, sur fond d'explosion du trafic de drogue depuis les années 1980. Inégalités sociales, accaparement des terres au bénéfice d'une infime minorité et infiltration mafieuse sont les questions essentielles qui sous-tendent le conflit armé et alimentent la persistance d'un Etat faible et la prédominance de structures économiques informelles. Comme l'affirme le sociologue Daniel Pécaut, ainsi se distingue « l'histoire de la Colombie, dans laquelle la référence à l'Etat de droit s'est en permanence combinée avec la violence sociale et politique et dans laquelle les frontières entre le légal et l'illégal ont toujours été floues » (Pécaut, 2000, p. 78).

## Un pays marqué par la violence

La Colombie, pays de 46 millions d'habitants deux fois plus grand que la France métropolitaine, est caractérisée par une série d'apparentes contradictions. Contrairement à nombre de pays latino-américains, elle n'a pas connu de dictature militaire et revendique au contraire son appartenance à l'Etat de droit. Cette démocratie formelle a bénéficié d'une stabilité économique au cours des dernières décennies et se distingue même par une croissance soutenue depuis le début du XXIe siècle. Classée 87<sup>e</sup> dans la liste des pays selon l'Indice de Développement Humain (IDH), elle appartient au groupe des pays jouissant d'un « développement humain élevé », au même titre que des pays tels que la Bulgarie (55<sup>e</sup>), le Brésil (84<sup>e</sup>) ou la Turquie (92<sup>e</sup>) (PNUD, 2011)<sup>18</sup>. Le territoire, qui s'étend de l'Amazonie aux côtes pacifiques et caribéennes, en passant par les montagnes andines, est l'un des plus riches en biodiversité au monde. Cette situation favorable est pourtant ternie par la face sombre de la Colombie : celle de la persistance de la pauvreté, des inégalités, du conflit armé, du trafic de drogue et de la violence (Uprimny, 2011).

Alors que de nombreux pays d'Amérique latine sont parvenus à réduire substantiellement le fossé entre les plus riches et les plus pauvres au cours des vingt dernières années, la Colombie a accru ses inégalités. C'est aujourd'hui le pays qui présente la situation d'inégalités la plus forte du continent sud-américain, qui n'est surpassée dans le monde que par deux pays encore plus inégaux : L'Angola et Haïti (PNUD, 2011)<sup>19</sup>. Ainsi, force est de constater que la stabilité politique et économique ne s'est pas traduite par une

---

<sup>18</sup> Le classement des pays selon l'IDH compte quatre groupes: IDH très élevé (rangs 1 à 47), IDH élevé (rangs 48 à 94), IDH moyen (rangs 95 à 141) et IDH bas (rangs 142 à 179), (PNUD, 2011).

<sup>19</sup> L'indice de Gini est utilisé comme mesure du degré d'inégalités par les Nations Unies. Selon le rapport sur le développement humain 2011 du Programme des Nations Unies pour le Développement, l'indice de Gini pour la Colombie est de 58,5, celui de l'Angola 58,6 et celui d'Haïti, le plus élevé au monde, de 59,5 (PNUD, 2011)

démocratisation réelle de la société colombienne. Les inégalités de revenus, l'exclusion sociale et politique, l'accaparement des terres par un petit groupe de grands latifundistes – 0,4% des propriétaires terriens possèdent 61% des terres (Duran, 2013) –, ainsi que la corruption de la classe politique et le triomphe de l'impunité quant au système de justice, représentent, depuis le milieu du XXe siècle, le terreau fertile du conflit armé et de toutes les formes de violence (Leal Buitrago, 2012; Pécaut, 1997b, p. 34).

Le conflit opposant les guérillas marxistes à l'Etat colombien est né dans le milieu des années 1960 sur les cendres d'une guerre civile qui avait opposé les deux partis traditionnels colombiens, le Parti conservateur et le Parti libéral, pendant près de vingt ans. La période dite de « La Violence » (*La Violencia*) cause, entre 1946 et 1964, plus 200'000 morts (Pécaut, 1997b; PNUD, 2003). Alors que les élites conservatrices et libérales signent la paix en 1958 par l'accord du « Front National » qui prévoit une alternance au pouvoir des deux partis et une distribution équitable des postes officiels, les affrontements ne prennent véritablement fin, au milieu des années 1960, qu'avec la démobilisation des groupes armés libéraux qui avaient refusé de mettre un terme à leurs activités au moment de la signature du Front National. La guerre entre alors dans un nouveau cycle avec la naissance, en 1964, des Forces armées révolutionnaires de Colombie (FARC, marxiste-léniniste). Tout en rattachant son discours, dans le contexte de la guerre froide, à l'idéologie communiste, le cœur des revendications de cette guérilla enracinée dans le monde rural est constitué par la réforme agraire et l'autonomie paysanne. À ce mouvement politique s'ajoute la formation de nouvelles guérillas au cours des années 1960 et 1970 : celle de l'Armée de libération nationale (ELN, guévariste), de l'Armée populaire de libération (EPL, maoïste) et du M-19 (guérilla pro-démocratique principalement urbaine)<sup>20</sup>.

L'ascension de la production et du trafic de cocaïne, dans les années 1980, fait entrer un nouvel acteur dans le conflit colombien : celui des trafiquants de drogue. Le phénomène de la violence connaît, à partir de ce moment, une ampleur sans précédent. Celle-ci s'exerce dès lors à la fois dans le champ militaro-politique, avec l'affrontement entre la guérilla et l'armée nationale (et avec les paramilitaires, comme nous le verrons ci-après), dans le champ de l'économie de la drogue et dans le champ des tensions sociales, dans un pays profondément marqué par l'exclusion et les inégalités. Au milieu des années 1990, avec un taux record de 80 homicides pour 100'000 habitants (UNODC, 2011, p. 107)<sup>21</sup>, la Colombie devient l'un des pays les plus violents au monde (Pécaut, 1997b). Sur l'ensemble des homicides, seuls 15% à 27% sont attribués au conflit armé, le reste relevant de la violence « désorganisée » (PNUD, 2003). En réalité, il est impossible de distinguer

---

<sup>20</sup> Les guérillas EPL et M-19 ont été démantelées au début des années 1990 lors d'un processus de démobilisation et de reconversion à la vie politique civile.

<sup>21</sup> La source citée par le rapport du United Nations Office on Drugs and Crime (UNODC) est celle de la Pan American Health Organization (PAHO). Le taux d'homicides a continué d'augmenter en Colombie jusqu'en 2002, au paroxysme de la terreur paramilitaire, pour atteindre un taux record de 90 homicides/100'000 habitants. En comparaison, cette même année, le Brésil connaissait un taux d'homicides de 32,3/100'000, les Etats-Unis de 6/100'000 et la Suisse de 1,2/100'000 (UNODC, 2011, pp. 107-112).

clairement des catégories dans un contexte où toutes les formes de violence agissent en résonance, comme l'explique Daniel Pécaut :

« On peut estimer que les narcotrafiquants ne sont pas des acteurs politiques. Mais lorsqu'ils interviennent par la corruption dans les processus électoraux et dans les décisions judiciaires, ne deviennent-ils pas des protagonistes politiques et, a fortiori, lorsqu'ils usent massivement de la terreur pour faire plier l'Etat ? A l'inverse, les guérillas sont à coup sûr des acteurs politiques. Mais le sont-elles encore lorsqu'elles consacrent une grande partie de leurs activités au racket et aux enlèvements et recourent parfois pour les mener à bien aux services de délinquants organisés ou de tueurs à solde ? Quant à la violence quotidienne, celles des meurtres crapuleux, des vengeances ou des règlements de compte, ne revêt-elle pas dans bien des cas un caractère politique dans la mesure où elle peut traduire aussi une rage sociale et résulte aussi de la défaillance des appareils juridico-policiers ? » (Pécaut, 1997a).

Au début des années 1990, les barons de la drogue ont accumulé une immense richesse, qu'ils ont massivement investie dans l'achat de quatre millions d'hectares des meilleures terres du pays (Pécaut, 2000, p. 86). La sanglante « guerre des cartels », d'une brutalité inouïe, fait des milliers de victimes, mais la violence prend également un caractère de plus en plus politique et se dirige de manière croissante contre les opposants, les défenseurs des droits de l'homme, les journalistes et les juges en charge des enquêtes contre la mafia et la corruption. C'est toutefois avec la mise sur pied des premiers groupes paramilitaires d'extrême-droite, à la fin des années 1980, – à laquelle les narcotrafiquants prennent une part majeure – que la nature du conflit colombien change profondément : la situation de « violence banalisée » fait alors place à l'époque de « la terreur » (Pécaut, 1997a).

Les groupes paramilitaires naissent d'une alliance entre latifundistes, narcotrafiquants et agents de la force publique. Ils accomplissent une double fonction dans le cadre du conflit colombien : d'une part, ils se présentent comme un mouvement d'« autodéfense » des grands propriétaires terriens et des compagnies minières contre la menace des guérillas ; d'autre part, ils agissent comme bras illégal de l'armée colombienne dans le cadre de la « guerre sale » contre les guérillas, initiée dans les années 1990 (PNUD, 2003, p. 59). L'action des paramilitaires ne se dirige pas seulement à l'encontre des groupes armés, mais également contre les civils qui sont considérés comme leurs alliés ou leurs sympathisants (Pécaut, 2000, p. 91). Le parti de gauche *Unión Patriótica* (Union patriotique) est un cas emblématique de cette persécution : au moins 2'000 de ses membres sont assassinés dans les années 1990 au cours d'une campagne d'extermination concertée entre forces paramilitaires et agents de l'Etat (Cepeda, 2006; Pécaut, 2000). Cette politique de terreur fait également de nombreuses victimes au sein des organisations syndicales : entre 1984 et 2006, 2'515 syndicalistes sont exécutés (Correa, 2007). La Colombie est devenue, de loin, le pays le plus dangereux du monde pour exercer une activité syndicale : depuis la fin des années 1990, sur l'ensemble des syndicalistes assassinés annuellement dans le monde, la moitié le sont en Colombie (ECCHR, 2012).

La collusion entre l'Etat colombien et les groupes paramilitaires va bien au-delà des liens entre militaires isolés et dirigeants mafieux dans le cadre de la « guerre sale » (CIDH, 1999). Dès la fin des années 1980, de nombreuses voix au sein du gouvernement défendent ouvertement le soutien aux paramilitaires. Les « coopératives de sécurité rurale » (*Convivir*), groupes civiques d'autodéfense contre la guérilla, sont directement créées sur proposition du ministre de la défense en 1994 ; elles deviendront l'un des principaux renforts du paramilitarisme (García-Peña Jaramillo, 2005). Dans de nombreuses régions, les groupes narco-paramilitaires tissent des liens organiques avec les élites politiques et prennent, en sous-main, le contrôle des instances de pouvoir locales – administrations municipales, police, garnisons militaires (Rojas, 2009).

En 1997, la terreur monte d'un cran après que les groupes paramilitaires régionaux se rassemblent au sein d'une organisation nationale unifiée : les « Autodéfenses Unies de Colombie » (AUC). Les atrocités commises par les paramilitaires, tout comme les nombreux abus de la guérilla<sup>22</sup>, s'accroissent alors et font des ravages auprès des populations civiles qui vivent, dans les zones rurales mais également à la périphérie des villes, dans la peur permanente des massacres, des meurtres et des enlèvements<sup>23</sup>. De toutes les formes de violence que connaît le pays, c'est de loin celle du déplacement forcé de populations qui fait le plus grand nombre de victimes. Entre quatre et six millions de déplacés internes sont issus de ces longues années de violence, la situation la plus grave au monde, après celle du Soudan (UNHCR, 2013). Derrière les déplacements forcés, se cache également une logique mercantile qui va transformer en profondeur l'économie colombienne : 6,5 millions d'hectares de terres (soit 15% de la superficie agricole du pays) ont été spoliés aux paysans déplacés par la terreur entre 1980 et 2012 (UNHCR, 2012). Ces terres, qui se sont retrouvées dans les mains de grands propriétaires terriens et de compagnies nationales et étrangères, ont été reconverties dans l'élevage, la monoculture d'agro-combustibles (palme africaine, canne à sucre) et l'industrie minière (pétrole, charbon, gaz, etc.) (Ballvé, 2009). Dans un contexte de néolibéralisation des politiques et d'ouverture des marchés, le déplacement forcé a ainsi participé, dans une proportion significative, à la reconversion de l'économie colombienne, qui est passée d'un modèle d'agro-exportation (principalement de café), aux mains d'une élite nationale, à un modèle d'exportation de biocombustibles et de ressources énergétiques sous le contrôle d'investisseurs étrangers et d'entreprises multinationales (Rojas, 2009, p. 113).

---

<sup>22</sup> Guérillas, armée nationale et groupes paramilitaires contribuent tous à la montée du climat général d'insécurité et d'arbitraire, mais leurs crimes ne sont pas de même nature. Les groupes paramilitaires – dans de nombreux cas en collaboration avec l'armée régulière – sont les auteurs de la grande majorité des violations graves aux droits de l'homme et au droit international humanitaire (massacres, disparitions forcées, tortures, violences sexuelles) et la guérilla est responsable du plus grand nombre d'enlèvements, d'incidents dus aux mines anti-personnel et d'attentats contre des infrastructures (PNUD, 2003, p. 126).

<sup>23</sup> Entre 1997 et 2002, soit durant les années les plus sanglantes du conflit armé colombien, on comptait, selon les chiffres officiels, au moins 4'655 disparitions forcées pour des motifs politiques, 5'285 victimes de massacres au sein de la population civile et 16'543 enlèvements (PNUD, 2003).

Ce schéma de violence, qui s'aggrave à la fin des années 1990, place la Colombie dans une situation réellement critique. L'Etat se trouve alors dans une position de grande faiblesse : rongé par la corruption et incapable d'affronter efficacement les groupes armés illégaux, il a perdu le contrôle d'une grande partie du territoire, où règne une insécurité généralisée (Rojas, 2007). Au tournant du siècle, bien que la Colombie maintienne encore formellement des institutions démocratiques, les règles du droit sont, de fait, complètement dépassées par une violence qui pénètrent et désorganisent les structures même de l'Etat (Pécaut, 1997b, p. 32).

## **Le Plan Colombie**

L'intensification de la guerre et la puissance des narcotrafiquants, qui menacent de déstabiliser l'ensemble du continent, sont les principales raisons invoquées par les Etats-Unis lorsqu'ils décident de lancer, en 1999, une vaste intervention sur le sol colombien, baptisée « Plan Colombie ». Le gouvernement américain justifie son ingérence par la défense de sa sécurité nationale et les impératifs de sa « guerre contre la drogue », sachant que près de 90% de la cocaïne pénétrant sur son territoire provient de la Colombie ou transite par elle (UNODC, 2003, p. 66). Il faut d'emblée souligner que le Plan Colombie s'inscrit dans la vaste histoire de l'interventionnisme des Etats-Unis en Amérique latine, phénomène qui s'est fortement accentué pendant la guerre froide. Dans ce contexte, la Colombie a été l'un des alliés les plus fidèles et constants des Etats-Unis et a également cultivé avec ce pays d'importants liens économiques et commerciaux. Pays pilote de « l'Alliance pour le progrès » – une aide massive contre le communisme lancée par Kennedy – la Colombie a reçu, bien avant l'entrée en vigueur du Plan Colombie, un soutien militaire significatif de Washington. Après la lutte anti-communiste, c'est la guerre contre la drogue qui prend le relai des priorités américaines en Amérique latine à partir des années 1970. Au moment de son lancement, le Plan Colombie est ainsi perçu par les Etats-Unis comme une continuation de la stratégie anti-drogue qu'ils mènent depuis vingt ans sur le continent et non comme une intervention de nature foncièrement nouvelle. Du côté colombien, les élites se montrent très favorables au concours des Etats-Unis pour affronter la crise. Ce consensus s'étendra postérieurement à la plus grande partie de l'opinion publique, dans un pays où l'alignement avec les Etats-Unis a traditionnellement été perçu de façon positive (Rojas, 2009). Le Plan Colombie représente un effort financier de grande envergure pour les Etats-Unis : de 1999 à 2010, 7,3 milliards de dollars sont injectés dans ce programme, faisant de la Colombie l'un des premiers pays bénéficiaires de l'aide américaine dans le monde (Isacson, 2010). En pratique, l'ampleur de l'ingérence américaine dans le domaine du combat contre les narcotrafiquants représente une véritable « mise sous tutelle » du gouvernement colombien (Pécaut, 2000, p. 78).

Initialement, l'accord signé en 1999 entre le gouvernement Pastrana et le gouvernement Clinton se présente comme un vaste programme de lutte contre la drogue, dont la composante principale (80%) est dévolue à l'action militaire (appui logistique et humain aux forces armées colombiennes et fumigation des champs de coca dans le but de les

éradiquer). Le reste du budget est consacré au « renforcement de l'Etat » (en particulier à une réforme du secteur de la justice<sup>24</sup>), ainsi qu'à une « relance économique et sociale » et à des actions en faveur des droits de l'Homme. La lutte contre les guérillas est, dans un premier temps, discrètement contenue dans l'action militaire anti-drogue du Plan Colombie. Cet objectif devient cependant beaucoup plus explicite après les attentats du 11 septembre 2001, puisqu'il s'inscrit ouvertement dans la réorientation de la politique étrangère américaine qui met désormais l'accent sur « la guerre globale contre le terrorisme ». Cette redéfinition de l'intervention américaine coïncide également avec les priorités du président Alvaro Uribe, élu en 2002 grâce à son programme de « Sécurité démocratique » mettant l'accent sur l'anéantissement militaire de la guérilla et la croissance économique basée sur les investissements étrangers (Rojas, 2007).

La première décennie du XXI<sup>e</sup> siècle en Colombie est ainsi doublement marquée par le déploiement du Plan Colombie et par la politique de la « main de fer » (« *mano dura* ») du Président Uribe au cours de ses deux mandats successifs (2002-2010). Quel bilan peut-on tirer de ces années ? Cette question fait aujourd'hui l'objet de vifs débats : présentée comme une « success story » par les gouvernements américain et colombien et par les « think tanks » de sécurité américains (CSIS, 2009), l'ère du Plan Colombie est, au contraire, montrée du doigt par les organisations de défense des droits de l'Homme comme étant une page noire de l'histoire colombienne en matière d'arbitraire, de persécution des opposants et de violation des droits de l'Homme (CSIS, 2009; Isacson, 2010; Rojas, 2012). Les résultats des efforts conjugués des Etats-Unis et de la Colombie en matière de « guerre contre la drogue » et de « guerre contre le terrorisme » sont en effet contrastés. D'un côté, l'explosion des budgets de sécurité et des effectifs des forces publiques<sup>25</sup>, la militarisation du territoire et la mise en place d'un vaste réseau d'informateurs a indiscutablement permis à l'Etat de reprendre le contrôle de la majorité du territoire et de faire baisser considérablement le nombre d'homicides, d'enlèvements et de sabotages (Isacson, 2010). Les groupes armés illégaux ont été affaiblis, soit par un processus de démobilisation en ce qui concerne les groupes paramilitaires<sup>26</sup>, soit par

---

<sup>24</sup> C'est dans le cadre de cette réforme de la justice qu'est introduit en Colombie le modèle carcéral américain par les agents du Bureau fédéral des prisons (voir chapitre 5).

<sup>25</sup> Entre 2002 et 2010, le budget de la défense a été multiplié par quatre ; quant aux effectifs de la force publique (armée et police), ils ont pratiquement doublé entre 1998 (249'833 personnes) et 2010 (446'638 personnes) (Isacson, 2010; Ministerio de Defensa de Colombia, 2010; Rojas).

<sup>26</sup> Une démobilisation paramilitaire est lancée par Alvaro Uribe dans le cadre de la Loi de « Justice et Paix » (« *Ley de Justicia y Paz* ») en 2005. Ce processus a été largement dénoncé par les organisations de défense des droits de l'Homme comme étant une politique d'impunité visant à absoudre les paramilitaires des crimes commis avant 2004. Dans le cadre de la « Loi de Justice et Paix », 31'125 paramilitaires démobilisés ont bénéficié d'une amnistie immédiate et ont été intégrés dans des programmes de réinsertion à la vie civile ; 3'600 autres ont été mis sous enquête dans le cadre d'un programme de justice alternative prévoyant des peines de prisons allant de quatre à huit ans maximum, y compris pour les violations les plus graves au droits de l'homme et au droit international humanitaire. Sur ces 3'600 mises en examen, seules six avaient abouties à des condamnations pénales au début 2012. En outre, une partie importante des personnes démobilisées se sont réintégrés dans de nouveaux groupes armés (les « nouvelles bandes criminelles » ou « *Bacrim* ») permettant une continuité du phénomène paramilitaire en Colombie (CCEEU, 2013; Isacson, 2010).

l'offensive militaire en ce qui concerne les guérillas. Par ailleurs, tous les indicateurs économiques ont fortement progressés, en particulier les investissements étrangers qui ont été multipliés par cinq entre 2002 et 2008 (Ministerio de Defensa de Colombia, 2010). Mais, d'un autre côté, la part d'ombre de ces années de stabilisation économique et politique est de plus en plus reconnue au niveau national et international. Une longue série de scandales ont dévoilé l'étroitesse des liens entre l'administration d'Alvaro Uribe et les groupes paramilitaires, l'ampleur de la pénétration de ces derniers au plus haut niveau de l'Etat<sup>27</sup>, la politique d'espionnage et de persécution d'opposants politiques, de défenseurs des droits de l'homme, de journalistes et de juges<sup>28</sup>, ainsi que la gravité des « crimes d'Etat » perpétrés par l'armée et par d'autres fonctionnaires publics<sup>29</sup>.

---

<sup>27</sup> Le scandale de la « parapolitique » (*parapolítica*) a mis à jour l'envergure des liens entre la classe politique colombienne et la mafia paramilitaire : en 2009, 68 des 268 députés élus au parlement national en 2006 (1/4 du parlement) étaient poursuivis en justice en raison de leurs liens avec les groupes paramilitaires (Isacson, 2010). Par ailleurs, depuis 2010, un grand nombre des plus proches collaborateurs du Président Uribe ont été mis en examen ou condamnés pour collusion avec les groupes paramilitaires, persécution illégale de l'opposition, corruption ou détournement de fonds (notamment son ministre de l'Intérieur et de la Justice Sabat Pretelt, son ministre de l'Agriculture Andres Felipe Arias, son ministre des transports Andres Uriel Gallego, son ministre de la Protection sociale Diego Palacio, son chef de cabinet Bernardo Moreno, son chef de la sécurité intérieure Jorge Noguera, son secrétaire juridique Edmundo del Castillo, son « commissaire de paix » Luis Carlos Restrepo et les deux directeurs successifs du Service de Renseignement de la Présidence (Département Administratif de sécurité - DAS) Jorge Noguera et Maria del Pilar Hurtado (El Tiempo, 2013b; Semana, 2012). En 2012, Alvaro Uribe – qui bénéficie d'une impunité présidentielle pour les années 2002 à 2010 – a été lui-même mis sous enquête par la justice en raison de son rôle présumé dans la formation des blocs paramilitaires dans le Département d'Antioquia, dont il était Gouverneur dans les années 1990 (El Espectador, 2013b).

<sup>28</sup> Comme mentionné dans la note précédente, l'Agence de renseignement directement reliée à la Présidence (DAS) a été impliquée, sous le gouvernement d'Alvaro Uribe, dans une activité criminelle à grande échelle, comprenant notamment la remise aux groupes paramilitaires de listes de syndicalistes et d'autres opposants en vue de leur assassinat, ainsi que l'espionnage (écoutes téléphoniques, surveillance de correspondance, filatures), l'orchestration de campagnes de dénigrement et la planification d'attentats à l'encontre d'adversaires du gouvernement (Isacson, 2010). Le directeur du DAS Jorge Noguera a été condamné à 25 ans de prison pour homicide aggravé et associations de malfaiteurs en relation avec ces faits. Sa successeure, Maria del Pilar Hurtado, accusée par la justice colombienne, est actuellement en fuite hors du pays.

<sup>29</sup> Le cas le plus grave de violations des droits de l'Homme perpétrées par l'armée (en collaboration avec les groupes paramilitaires), est celui des « falsos positivos » (« faux positifs »), consistant à présenter comme ennemis abattus au combat de jeunes civils assassinés et déguisés en guérilleros sur les lieux d'affrontements dans de macabres mises en scène. La plupart des 3'000 cas recensés (FIDH&CCEEU, 2012), ont eu lieu entre 2004 et 2008, en particulier après l'émission d'une directive gouvernementale en 2005 offrant aux militaires une prime importante et d'autres avantages (permissions, ascensions en grade, etc.) pour récompenser la mise à mort de chaque guérillero (un « positif », dans le langage militaire). Parmi les victimes de « faux positifs », on trouve de nombreux jeunes hommes (y compris des handicapés mentaux) recrutés trompeusement dans les quartiers pauvres pour des prétendus contrats de travail dans des régions éloignées. Ces exactions – qui pourraient être prochainement reconnues comme un crime contre l'humanité par la Cour pénale internationale, qui a ouvert en 2012 un examen préliminaire à leur sujet (Bouma, 2012) – n'ont abouti en Colombie, à ce jour, à aucune condamnation pénale de militaires ou fonctionnaires de haut rang et demeurent ainsi dans une situation d'impunité.

En outre, un regard rétrospectif sur les années du Plan Colombie ne peut faire l'impasse sur l'examen des résultats relatifs à son objectif original : la lutte contre la production et le trafic de drogue. Paradoxalement, c'est dans ce domaine prioritaire que le gouvernement américain a été contraint de reconnaître un échec patent. Selon le Département d'Etat américain, en dépit de l'intense campagne de fumigation des champs de coca et de l'effort militaire investi dans la lutte contre les trafiquants, le nombre total d'hectares cultivés en Colombie n'a pas diminué et a même augmenté depuis 1999 (Rojas, 2007). Par ailleurs, les milliards injectés dans le Plan Colombie n'ont eu aucune incidence positive sur les marchés internationaux de la drogue, l'offre colombienne de cocaïne n'ayant pas connu de variation substantielle depuis le début de l'intervention américaine (CSIS, 2009; Isacson, 2010; Rojas, 2007; WOLA, 2006). Les piètres résultats de la « guerre contre la drogue », tout comme ses coûts humains et financiers, sont de plus en plus dénoncés par les organisations non gouvernementales et par un nombre croissant de personnalités influentes dans le monde qui réclament un changement d'orientation des politiques publiques en matière de drogue<sup>30</sup>.

On relèvera enfin que l'élection de Juan Manuel Santos à la tête de l'Etat, en 2010, a sensiblement changé la situation politique du pays. Ancien ministre de la défense d'Alvaro Uribe incarnant le choix de la continuité pendant la campagne présidentielle, il s'est, contre toute attente, fortement distancé de son prédécesseur, en inaugurant deux chantiers politiques qui rompent avec la ligne du gouvernement antérieur : d'une part, la promulgation d'une loi de réparation aux victimes et de restitution des terres spoliées (*Ley de víctimas y restitución de tierras*) et, d'autre part, l'ouverture de dialogues de paix avec la guérilla des FARC. Il s'est également montré favorable à une discussion sur la légalisation des drogues, à la stricte condition que celle-ci soit conduite simultanément par les pays producteurs et les pays consommateurs. Par contraste, d'autres domaines, tels que le modèle de développement économique, la (non-) lutte contre la corruption, l'ultra-punitivité pénale et le fort caractère militariste de l'Etat demeurent dans la droite ligne de l'héritage d'Uribe.

Cette présentation du contexte historique, politique et social de la Colombie au cours des cinquante dernières années a permis de mettre en perspective les circonstances dans lesquelles a été déployé le Plan Colombie et les motifs qui sont à l'origine de cette intervention américaine d'envergure en Amérique latine. C'est dans le cadre de cet accord binational que les autorités américaines décident de prendre les rênes du programme de

---

<sup>30</sup> La « Global Commission on Drug Policy » est l'un des réseaux les plus importants pointant du doigt les ravages de la guerre contre la drogue et agissant comme lobby en faveur de l'ouverture d'un débat sur la légalisation des drogues et sur le traitement de cette problématique comme enjeu de santé publique. Il regroupe des leaders d'opinion du monde entier, tels que d'anciens chefs d'Etat, des grands entrepreneurs ou des intellectuels influents. La Global Commission on Drug est notamment composée de César Gaviria (ancien président colombien), Henrique Cardoso (ancien président du Brésil), George Papandreou (ancien premier ministre de la Grèce), George Shultz (ancien Secrétaire d'Etat des Etats-Unis), Javier Solana (ancien représentant de l'Union européenne), Mario Vargas Llosa (prix Nobel de littérature), Paul Volcker (ancien directeur de la réserve fédérale américaine), Richard Lagos (ancien président du Chili), Ruth Dreifuss (ancienne présidente de la Suisse) (GCDP, 2013).

modernisation du système carcéral colombien, par le biais d'un transfert de son modèle de prison fédérale de haute sécurité. Avant d'analyser l'impact de l'implantation des standards carcéraux américains sur le système carcéral colombien, dans la suite de ce travail, il convient d'exposer la façon dont a évolué ce secteur au cours des vingt dernières années et les caractéristiques du modèle carcéral colombien « d'origine », que j'appellerai la prison « *criolla* ».



## 2. Les prisons colombiennes

L'histoire des prisons colombiennes est marquée par un avant et un après le Plan Colombie. Ce point de rupture sépare deux « cultures » carcérales opposées<sup>31</sup>. La première, qui prédomine dans la vie derrière les barreaux jusqu'à la fin du XXe siècle, se façonne en symbiose avec l'histoire de la Colombie ; elle est imprégnée par la violence mais également par une forte intégration sociale. La seconde, celle que les autorités colombiennes ont baptisé la « Nouvelle culture carcérale » et qui est inspirée du modèle américain, est basée sur l'isolement social et géographique des détenus. Pour saisir comment s'est opéré le passage de l'une à l'autre dans l'histoire récente de la Colombie, il est nécessaire de revenir sur les spécificités du système carcéral de ce pays. Dans ce chapitre, je commencerai par en exposer les principales caractéristiques et j'analyserai en particulier les circonstances de la forte augmentation de la population carcérale qui a précédé l'introduction de la Nouvelle culture carcérale. Je proposerai ensuite une définition des prisons *criollas*, absente, jusqu'à ce jour, dans la littérature sur le monde carcéral en Amérique latine.

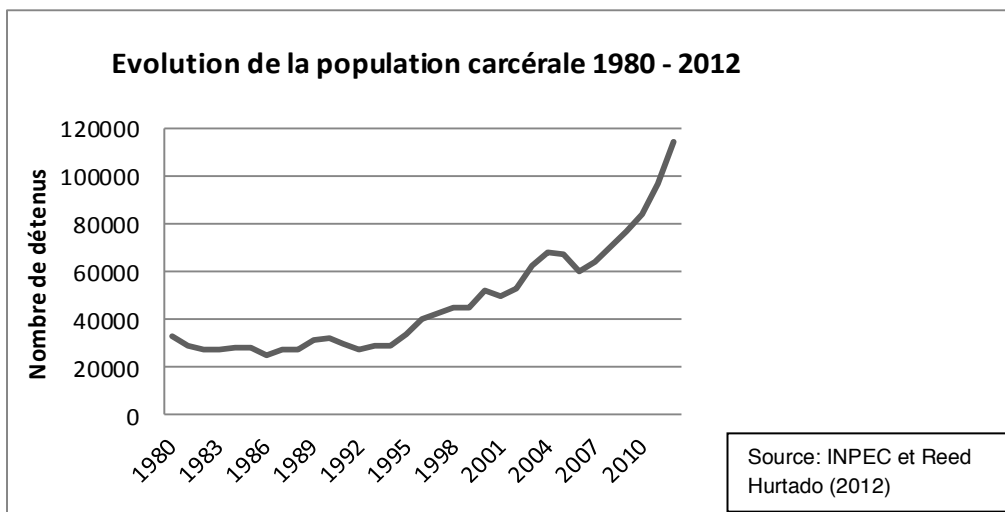
### L' « ascension punitive » à partir des années 1990

La population carcérale colombienne, après une longue période de stabilité d'environ 30'000 détenus depuis la fin des années 1970<sup>32</sup>, connaît une croissance spectaculaire et pratiquement constante à partir de la moitié des années 1990. Entre 1994 et 2012, le nombre de détenus est multiplié par quatre, pour atteindre le chiffre imposant de 114'284 personnes privées liberté (graphique I.1.). Par ailleurs, à partir des années 2000, la priorité donnée par le gouvernement colombien à la sécurité dans le cadre du Plan Colombie et de la politique de Sécurité démocratique se traduit, comme dans le secteur de l'armée et de la police, par une importante augmentation du budget consacré au secteur carcéral, qui a été multiplié par quatre entre 1999 et 2012 (graphique I.2.). Durant ces années de mise en œuvre de la Nouvelle Culture carcérale, non seulement le budget carcéral explose, mais le coût d'un prisonnier au sein du système pénitentiaire est également presque multiplié par deux : de 6 millions<sup>33</sup> de pesos par année en 1999, il passe à 11,2 millions de pesos par année en 2010 (graphique I.3.). Il en ressort que la politique de réforme du secteur pénitentiaire menée par le gouvernement colombien et soutenue par les Etats-Unis n'est

---

<sup>31</sup> J'utiliserai ici le terme de "culture carcérale" dans le sens que lui donne les historiens Frank Dikötter et Ian Brown dans leur ouvrage collectif *Cultures of Confinement : a History of the Prison in Africa, Asia, and Latin America* (2007). Ces derniers soulignent qu'il existe différentes « cultures de l'emprisonnement » (*cultures of confinement*) qui s'enracinent dans des circonstances historiques et géographiques particulières. L'usage des termes « culture » et « culturel » dans mon travail ne se réfère en aucun cas à un tout cohérent, stable et unifié ; ils servent d'outils permettant de saisir certaines pratiques et représentations qui sont à la base du fonctionnement des prisons colombiennes. Comme l'a souligné David Garland, la notion de « culture » doit être utilisée avec prudence dans le domaine de la sociologie de la punition (*sociology of punishment*), comme dans d'autres domaines des sciences sociales, dans la mesure où elle tend à occulter l'existence du pluralisme, de la contestation, et des dynamiques de changement au sein d'une société (Garland, 2011).

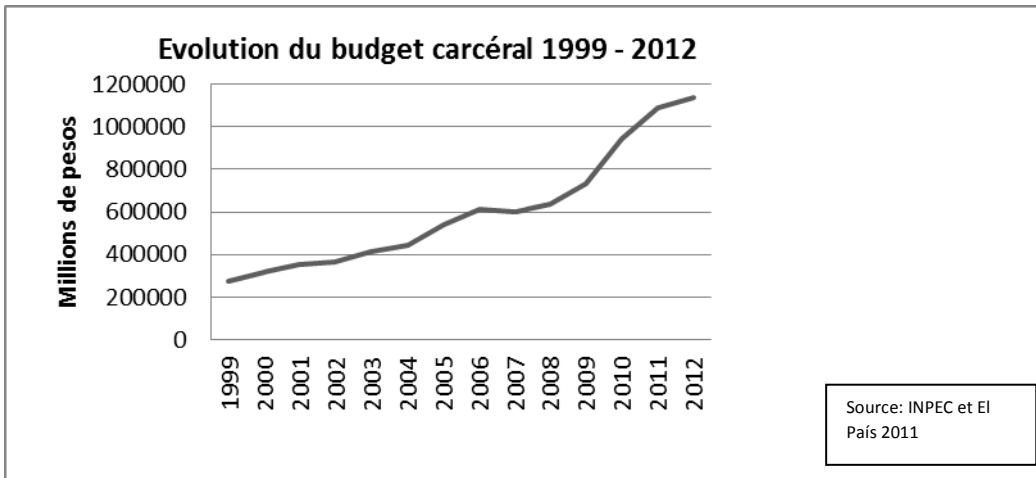
pas guidée par une quelconque rationalité économique : l'expansion du système carcéral coûte cher et, à l'évidence, les transformations qu'implique la Nouvelle culture carcérale ne visent pas une diminution de la charge financière engendrée par chaque individu incarcéré. L'évolution que connaît le secteur carcéral dans la première décennie du XXIe siècle répond ainsi à un déplacement des priorités politiques (et budgétaires) vers la répression pénale et la sévérité des peines, et non pas à des mesures d'économies. D'ailleurs, les autorités colombiennes ne prétendent à aucun moment que la réforme carcérale va permettre de diminuer les coûts dans ce secteur.



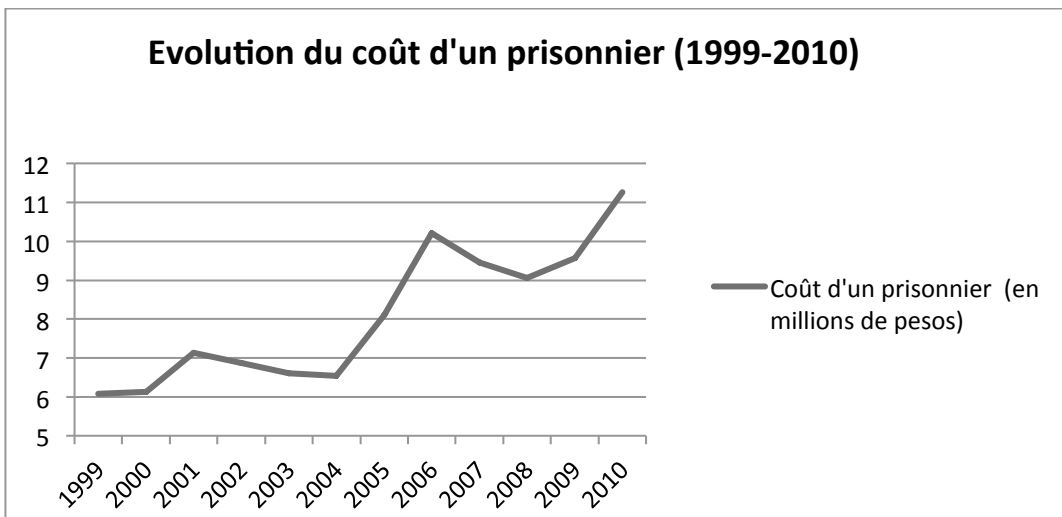
Graphique I.1. Evolution de la population carcérale colombienne 1980 - 2012

<sup>32</sup> Cette stabilité remonte même à la fin des années 1940, puisque mis à part un pic isolé dépassant les 50'000 détenus entre 1967 et 1971 – correspondant à une période de violence dans le pays–, la population carcérale s'est maintenue entre 19'000 et 35'000 détenus pendant plus de quarante ans, et ce malgré une importante croissance démographique dans la seconde moitié du siècle (la population nationale est passée, entre 1950 et 2000, de 15 à 40 millions d'habitants).

<sup>33</sup> Environ 3000 dollars américains.



Graphique I.2. Budget de l'Institut pénitentiaire national (INPEC) 1999- 2012<sup>34</sup>



Graphique I.3. Evolution du coût d'un prisonnier pour l'Etat colombien (1999-2010)

Quelles sont les causes du boom carcéral colombien ? L'impact du Plan Colombie a, sans aucun doute, joué un rôle significatif dans l'expansion du secteur des prisons ; cependant, dans la mesure où l'intervention américaine dans ce domaine ne démarre qu'après 2000, elle ne peut être la cause du « virage carcéral » qui s'amorce en amont, aux alentours de 1995. L'explosion de la violence et de la criminalité des années 1980 et 1990 a sans doute

<sup>34</sup> Les chiffres du budget sont présentés ici en pesos réels. On notera que l'inflation a été peu importante au cours de cette période et n'influence donc pas de manière déterminante l'augmentation des dépenses en matière carcéral que ce graphique met en lumière. L'inflation oscille entre 8,75% et 4,48% entre 2000 et 2008, puis baisse encore et se maintient entre 2% et 3,73% entre 2009 et 2012, soit au plus fort de l'augmentation du budget carcéral (INCP, 2013).

eu une influence sur l'augmentation de la population carcérale, mais elle n'explique que de façon marginale cette croissance. En effet, d'autres flambées de violence ont eu lieu dans la seconde moitié du XXe siècle, sans entraîner systématiquement un impact significatif sur la situation carcérale<sup>35</sup>.

Il est en réalité plus éclairant d'étudier le boom carcéral colombien à l'aune du phénomène historique que Loïc Wacquant a désigné comme « l'ascension de l'Etat pénal » (Wacquant, 2009b), une transformation sociétale intrinsèquement liée au modèle néolibéral et dont les Etats-Unis ont été le berceau, avant de se généraliser, de façon différenciée, sur l'ensemble des continents du globe. Je reviendrai en détail dans le chapitre 4 sur l'analyse que fait Wacquant de la montée de « l'ultra-punitivité pénale », mais on peut d'ores et déjà exposer dans les grandes lignes sa posture théorique. Selon Wacquant, le démantèlement de l'Etat social et des protections liées au salariat – deux processus qui ont découlé de la mise en œuvre du projet néolibéral – a entraîné le repli de l'Etat sur ses fonctions punitives, de manière à contenir, au travers de drastiques politiques de répression pénale, les effets destructeurs de la précarisation et de l'exclusion croissante des fractions les plus pauvres de la population (Wacquant, 1999, 2010). L'auteur souligne ainsi qu'il existe une connexion structurelle et fonctionnelle entre la dérégulation des marchés et l'hypertrophie pénale. Certains auteurs, comme Stephen Collier ont souligné certaines limites de la perspective structurelle de Wacquant: si l'ultra-punitivité pénale est constitutive du modèle néolibéral, pourquoi la libéralisation économique n'a-t-elle pas été accompagnée partout d'un redimensionnement des politiques pénales ? Comment prendre en considération l'importance d'éléments en jeu dans les transformations des politiques publiques, tels que les échanges trans-locaux, les facteurs culturels ou les visions dissidentes, qui ne sont pas réductibles au modèle néolibéral ? (Collier, 2012). Cependant, au-delà de ces critiques, il convient d'admettre que le schéma explicatif proposé par Wacquant est particulièrement efficace pour aborder le cas du continent américain et, a fortiori, celui de la Colombie (Bernal & Reed Hurtado, 2007). En effet, force est de constater que les pays sud-américains qui ont mené de vigoureuses politiques néolibérales à partir des années 1990 – comme le Brésil ou le Chili – sont ceux-là mêmes qui ont connu la plus forte croissance de leur secteur carcéral. A l'inverse, les pays dans lesquels l'impact du néolibéralisme a été limité ou qui ont connu des modèles politiques à contre-courant – comme le Venezuela ou la Bolivie – n'ont pas vu leur population carcérale augmenter de façon significative<sup>36</sup>.

---

<sup>35</sup> La période de violence, à la fin des années 1960, a abouti à une augmentation du nombre de prisonniers, mais d'autres explosions de violence, dans les années 1950 notamment, n'ont pas eu d'impact notable.

<sup>36</sup> Le Brésil est passé de 114'377 en 1992 à 496'251 détenus en 2010, atteignant un taux élevé d'incarcération de 243 prisonniers pour 100'000 habitants et le Chili est passé de 20'989 en 1992 à 53'410 détenus en 2010, devenant le pays ayant le plus haut taux d'incarcération d'Amérique du sud (313 détenus/100'000 habitants). A l'inverse, le Venezuela a connu une population carcérale stable (23'200 détenus en 1993, 24'409 détenus en 2008) mais son taux d'incarcération a diminué sous l'effet de la croissance démographique (de 109 prisonniers/100'000 habitants à 85'000 détenus / 100'000 habitants). La Bolivie est passée d'une population peu élevée de 5'412 détenus en 1996 à une population de 9'406 détenus

La Colombie est sans doute l'exemple le plus significatif d'accélération des politiques pénales (et, en conséquence directe, d'expansion du secteur carcéral) pendant l'ère néolibérale. La mise en place de la politique d'ouverture économique dans les années 1990, accompagnée de mesures de démantèlement des protections liées au salariat et de privatisation massive des services publics, a coïncidé avec un renforcement drastique des pratiques pénales. Alors que la Colombie est devenue le pays le plus inégal d'Amérique du Sud, les autorités ont décidé d'affronter la criminalité, mais aussi les désordres sociaux et politiques, par une « main de fer ». Au cours de ces années de réformes néolibérales caractérisées par une libéralisation agressive des marchés et une déréglementation du droit du travail, le code pénal colombien a été profondément remanié par 35 modifications légales allant dans le sens d'un durcissement de la répression, soit par l'ajout de nouveaux crimes dans le code pénal, soit par une sévérité accrue des peines (allant désormais jusqu'à 60 ans de prison), soit encore par la disparition de possibilités de réduction de peine pour un grand nombre de délits. Comme le souligne le criminologue colombien Michael Reed Hurtado : « en dehors du cas des paramilitaires, presque toutes les réformes pénales ont été réalisées dans le but de punir plus de conduites et d'enfermer plus de personnes, pendant plus longtemps »<sup>37</sup> (Reed Hurtado, 2012)<sup>38</sup>.

Le phénomène de « criminalisation de la pauvreté » décrit par Wacquant dans *Les prisons de la misère* (Wacquant, 1999) semble également trouver un écho dans la réalité carcérale colombienne. Il est évident pour quiconque a pénétré l'enceinte des prisons de ce pays que les détenus proviennent, dans leur immense majorité, des secteurs les plus précaires de la société. Ce qui est manifeste par l'observation est par ailleurs corroboré par les chiffres. Le prisonnier colombien typique est un homme jeune ayant un bas niveau scolaire (voir graphiques I.4., I.5 et tableau I.1). Près de la moitié des détenus (45%) n'a pas été scolarisée au-delà de l'école primaire (cinq ans de scolarité), alors que la Colombie présente pourtant un taux net de scolarisation à l'école secondaire de 76% (Banque mondiale, 2011)<sup>39</sup>. Dans un pays où les inégalités se traduisent notamment par l'accès différentiel à une éducation de qualité, le très faible niveau scolaire de la

---

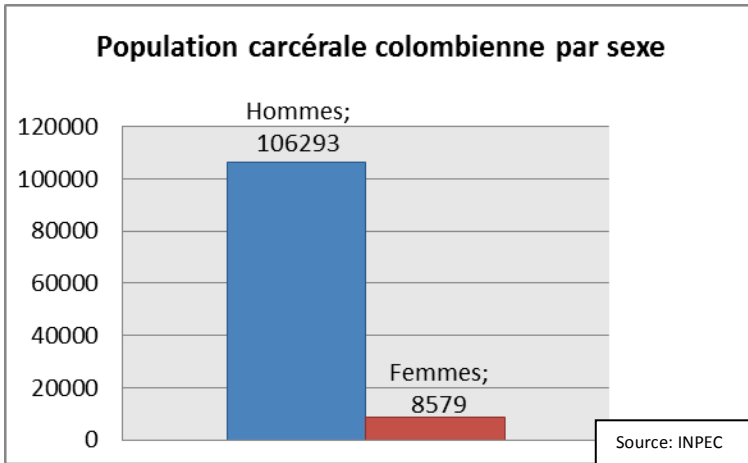
en 2010, mais son taux d'incarcération reste l'un des plus bas du continent, avec 93 détenus/100'000 habitants (ICPS, 2012).

<sup>37</sup> Traduit de l'article original en espagnol.

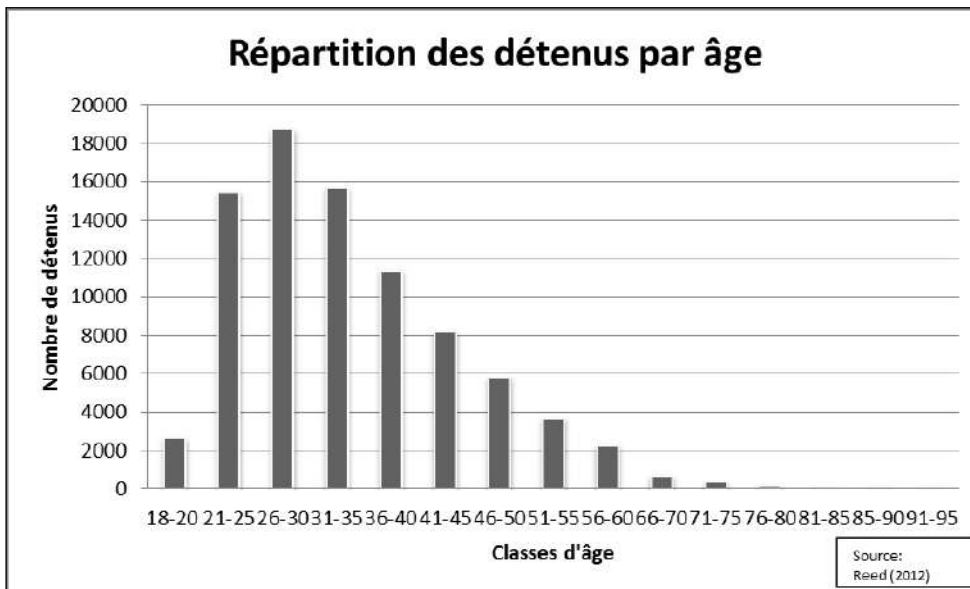
<sup>38</sup> La problématique de cette étude se concentre sur le transfert du modèle carcéral des Etats-Unis vers la Colombie, mais il serait intéressant d'étendre cette analyse au transfert du modèle de justice pénale des Etats-Unis vers la Colombie, qui a agi en amont de l'explosion carcérale dans ce pays. L'augmentation de la répression pénale en Colombie à partir des années 1990 est fortement orientée par l'évolution du droit pénal aux Etats-Unis vers une sévérité accrue (que j'évoquerai dans la deuxième partie de ce travail). Le modèle de justice pénale américain jouit d'ailleurs d'une grande influence dans toute l'Amérique latine (voir notamment Langer (2007) sur l'ample diffusion du modèle de procédure accusatoire américain sur l'ensemble du continent, et en Colombie en particulier).

<sup>39</sup> Le taux net de scolarisation mesure le pourcentage de jeunes en âge d'être scolarisés à l'école secondaire qui y sont effectivement inscrits. Avec un taux de 76%, la Colombie jouit d'un niveau élevé en comparaison internationale. La Suisse, par exemple, présente un taux net de scolarisation dans le secondaire légèrement supérieur, de 83%. (Banque mondiale, 2011)

population carcérale est un signe évident que la politique pénale touche prioritairement les Colombiens les plus pauvres.



Graphique I.4. Répartition de la population carcérale par sexe (janvier 2013)



Graphique I.5. Répartition des détenus par classes d'âge

<b>Répartition de la population carcérale par niveaux de scolarité (source : INPEC, 2012)</b>			
	Nombre de détenus	% de la population détenue totale	% cumulé
Illettrés	6'178	5,55%	5,55%
1-2-3e primaire	18'244	16,40%	21,96%
4-5e primaire	26'567	23,89%	45,85%
6-7e secondaire	18'511	16,64%	62,49%
8-9e secondaire	16'644	14,97%	77,46%
10e secondaire	5'428	4,88%	82,34%
11e secondaire	19'645	17,66%	100,00%
Total	111'217	100 %	

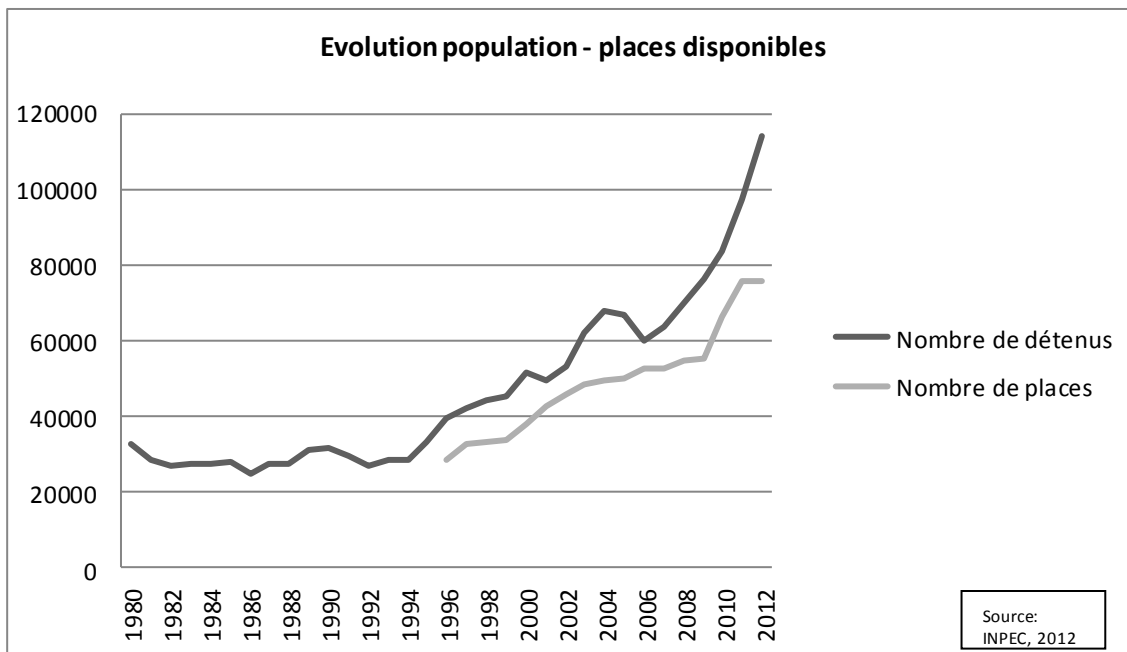
Tableau I.1. Niveau scolaire de la population détenue

L'augmentation soudaine du nombre de prisonniers, au milieu des années 1990, conduit à une situation de surpopulation dramatique dans la centaine de prisons vétustes qui composent le parc pénitentiaire » colombien de cette époque. Conjugué à une situation de violence extrême qui n'est autre que le prolongement dans la prison de celle qui embrase le reste du pays, l'entassement dans des conditions inhumaines de dizaines de milliers de prisonniers pousse la Cour constitutionnelle à reconnaître, en 1998, la grave crise humanitaire dans laquelle s'est enfoncé le système carcéral. Dans un jugement considéré comme historique, la Cour décrète « l'état d'inconstitutionnalité » des prisons colombiennes, en déclarant notamment :

“Les prisons colombiennes se caractérisent par la surpopulation, les graves déficiences en matière de services publics et d'assistance, l'empire de la violence, du rançonnement et de la corruption, ainsi que l'absence d'opportunités et de moyens pour la réinsertion des détenus. Cette situation correspond pleinement à la définition de l'état d'inconstitutionnalité. De celle-ci découle la violation d'une série d'autres droits fondamentaux, tels que la dignité, la vie et l'intégrité personnelle, les droits à la famille, à la santé, au travail, à la présomption d'innocence, etc. [...] [La Cour considère qu'il s'agit] d'un motif de honte pour un Etat qui proclame son respect pour les droits des personnes »<sup>40</sup> (Corte constitucional de Colombia, 1998).

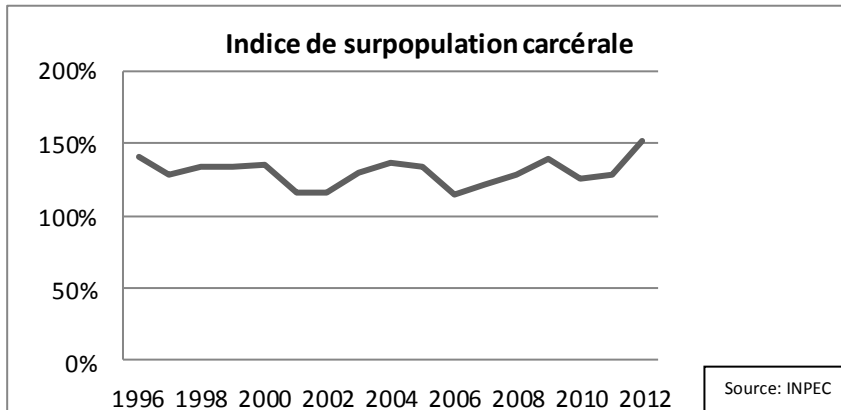
<sup>40</sup> Ma traduction.

Le jugement de la Cour constitutionnelle ordonne à l'Etat colombien de prendre des mesures immédiates contre la surpopulation ; les autorités publiques se lancent alors dans une course effrénée à la construction de nouvelles prisons, une ligne d'action qui correspond opportunément à la réorientation des priorités politiques vers l'enjeu de la sécurité nationale. Comme nous le verrons dans le chapitre 5, ce vaste plan d'élargissement du secteur carcéral et d'introduction du modèle carcéral américain est conçu sous l'égide des experts du Bureau fédéral des prisons américain par le truchement du Plan Colombie. Entre 2000 et 2012, le gouvernement colombien construit à tour de bras et parvient à doubler la capacité d'accueil des prisons, en justifiant ces coûteux investissements par la nécessité de mettre enfin un point final à la crise carcérale. Il s'agit pourtant d'une surenchère sans fin, car la surpopulation ne diminue jamais que de façon très provisoire ; comme dans le cas américain<sup>41</sup>, l'expansion de la punitivité pénale engendre une telle augmentation de la population carcérale que l'ouverture de nouvelles places ne parvient jamais à répondre à la « demande » (voir graphiques I.6. et I.7).



Graphique I.6. Evolution comparée de la croissance de la population carcérale et de la croissance des places disponibles

<sup>41</sup> Voir chapitre 4.



Graphique I.7. Evolution de la surpopulation du système carcéral colombien

Le début du XXI<sup>e</sup> siècle est ainsi indiscutablement marqué en Colombie par une expansion du secteur carcéral : tous les indicateurs de cette tendance – normes de répression pénale, population carcérale, nombre et taille des prisons, budgets publics – ont fortement augmenté depuis la fin des années 1990. Il ne s’agit cependant pas seulement d’un changement quantitatif. Derrière les graphiques avec des courbes en ascension, se cache également une mutation profonde de la nature de l’enfermement pénal en Colombie, sous l’influence du modèle américain de haute sécurité. Avant d’analyser dans le détail les changements qu’a connu le monde des prisons sous l’empire de la « Nouvelle culture carcérale » importée des Etats-Unis, il convient d’analyser les caractéristiques propres aux prisons colombiennes « traditionnelles » ou *criollas*, dont le mode de fonctionnement se distingue fortement de celle de l’univers carcéral américain et européen.

## Le modèle carcéral *criollo*

Les témoignages de ceux qui ont connu les prisons colombiennes dans les années 1990 – qu’ils soient prisonniers, gardiens, journalistes, juges ou visiteurs – se rejoignent dans la description d’un univers de délabrement, de violence et de corruption, dominé par les puissants groupes armés – narcotrafiquants, guérillas et paramilitaires – se disputant à feu et à sang, comme dans le reste du pays, le contrôle du territoire<sup>42</sup>. Et pourtant, en filigrane de ces récits, ces mêmes témoins tendent à reconnaître certains aspects positifs de la culture carcérale colombienne, principalement en lien avec la préservation des liens sociaux et des espaces d’autonomie qui découlent de la grande faiblesse de l’autorité et du contrôle qu’exerce l’Etat dans la vie quotidienne en détention. En m’inspirant d’une catégorie émique, j’appellerai « *criollas* » les prisons issues de cet ancien modèle

<sup>42</sup> Un portrait saisissant des conditions de survie des prisonniers, mais également de la prolongation du conflit armé à l’intérieur de la prison colombienne en 2000 est offert par le film documentaire français de Paul Comiti *La Modelo : La prison de Bogota* (2002).

(antérieur au Plan Colombie<sup>43</sup>), un terme largement utilisé par les prisonniers eux-mêmes. Le mot espagnol *criollo* (*criolla*, au féminin), dans son acception latino-américaine, signifie « autochtone, propre, distinctif d'un pays hispano-américain » (Real Academia, 2013). Les Colombiens l'utilisent familièrement pour se référer aux traits typiques de la culture populaire. Dans le langage des prisonniers, le mot *criollo* comprend en outre une connotation supplémentaire : il se réfère aux pratiques et aux biens qui sont le fruit de l'« informalité », de l'improvisation et de l'astuce.

Le concept de « *criollo* » permettra précisément de me distancier de ce terme d'« informalité » qui implique, de façon sous-jacente, une série de connotations en négatif : *absence* du contrôle de l'Etat, *absence* de normativité, *absence* de prévisibilité, *absence* de sentiment de sécurité, *absence* de séparation claire avec la société environnante. Or, cette série de manques est impropre à décrire les logiques sociales qui sous-tendent l'organisation de la communauté des détenus au sein de l'espace carcéral. Comme je l'analyserai dans ce chapitre, la culture carcérale *criolla* se définit, au contraire, par la *présence* d'une organisation collective, d'une *présence* de règles relevant d'un système de justice propre et la *présence* de modes de vie stabilisés et fonctionnels.

Dans le développement qui suit, je définirai les traits fondamentaux de la « culture carcérale *criolla* » en Colombie, par ailleurs représentative, à bien des égards, du mode de fonctionnement qui caractérise plus généralement l'univers carcéral latino-américain. Les prisons latino-américaines sont régulièrement dépeintes comme « un enfer » par les observateurs (The Economist, 2012) ; mais en dehors de cette qualification, qui est presque devenue un poncif, il n'existe pas, dans la littérature, de conceptualisation plus précise de la culture des prisons en Amérique latine. J'essaierai de combler cette lacune en dressant un portrait plus contrasté du monde complexe de la prison colombienne. Je soulignerai que celui-ci se caractérise, au-delà des descriptions apocalyptiques de violence, par son intégration sociale et par l'organisation communautaire de ses « habitants ».

### ***Un monde carcéral marqué par la violence et la corruption...***

Lorsque la Cour constitutionnelle colombienne décrète l'inconstitutionnalité de l'ensemble du système carcéral en 1998, les prisons surpeuplées du pays ont déjà échappé au contrôle de l'Etat, à l'instar d'une grande partie du territoire colombien. Sur le papier, ce sont les autorités carcérales qui dirigent l'institution carcérale. Pourtant, dans la pratique, le pouvoir réel à l'intérieur des murs de la prison est entre les mains de puissants détenus issus des groupes armés illégaux. Un ancien directeur de la prison La Modelo à

---

<sup>43</sup> Comme nous le verrons dans le chapitre 5, le mode de fonctionnement des prisons *criollas* a survécu jusqu'à ce jour dans la plupart des vieilles prisons du pays (construites avant 1978) qui n'ont été que peu touchées par les changements de design et de fonctionnement internes découlant de la Nouvelle culture carcérale. Ces prisons anciennes abritent encore aujourd'hui les deux tiers des prisonniers colombiens. Il en résulte que deux référentiels distincts cohabitent au sein du même système carcéral, les détenus pouvant passer de l'un à l'autre en fonction des transferts ordonnés par l'administration (sur les transferts, voir chapitre 7).

Bogota relate la situation de cet établissement à la fin des années 1990 et explique que l'exercice du pouvoir, à cette époque, est le fruit d'une négociation permanente avec les différents groupes armés :

« A cette époque, [comme directeur], si vous étiez trop ami de la guérilla, vous vous mettiez à dos les « *paracos* », et vice-versa. Donc il fallait maintenir un équilibre. Sans parler des « *mafiosos* » [les narcotrafiquants]! Si vous étiez trop proche des narcotrafiquants, vous aviez immédiatement les « *guerillos* » et les « *paracos* » qui vous tombaient dessus. Et pour éviter les problèmes, il ne fallait pas non plus négliger certains « *sociales* » [prisonniers de droit commun]. Bref ce n'était pas facile » (Directeur de prison, entretien du 28/02/2011).

Un gardien qui travaillait à La Modelo à la même époque témoigne du pouvoir mafieux qui régit la prison au début des années 2000:

« L'aile Sud était dirigée par les AUC [*Autodefensas Unidas de Colombia*] et par le chef paramilitaire alias « *El Político* ». Pour donner un exemple : si, en marchant dans un couloir, comme gardien, tu te faisais cracher au visage par un détenu dans ce secteur, tu ne pouvais absolument rien dire à ce détenu sur le moment. Il fallait aller chercher *El Político* et se plaindre auprès de lui : « ce détenu m'a craché au visage : s'il vous plaît, prenez des mesures ». Alors *El Político*, accompagné de cinq ou six gardes du corps, allait voir le détenu et ordonnait les sanctions » (Responsable du syndicat des gardiens, entretien du 5/08/2011).

A la fin des années 1990 et au début des années 2000, la vie quotidienne en détention, gouvernée par la mafia et une administration carcérale corrompue, se caractérise par une insécurité permanente. Les quantités massives d'argent, d'armes et de marchandise de contrebande qui circulent à l'intérieur de la prison permettent d'alimenter d'inimaginables privilèges pour les détenus les plus puissants et de maintenir un système de rançonnement systématique imposé à l'ensemble des prisonniers. Tout, en prison, est soumis à l'extorsion financière, du droit de dormir sur un matelas au sol à celui de rester simplement en vie.

Le système de privilèges qui sous-tend l'organisation des prisons *criollas* explique les différences abyssales entre les conditions de détention des détenus les plus misérables et celles des chefs mafieux. Les premiers sont notamment accueillis dans les secteurs les plus délabrés et insalubres de La Picota à Bogota, surnommés « *La Porqueriza* » (la porcherie) et « *La Perrera* » (le chenil). A l'extrême opposé, Pablo Escobar est incarcéré, après qu'il décide de se rendre aux autorités en 1991, à « *La Catedral* », la fameuse prison de luxe qu'il a lui-même fait construire sur les hauteurs de Medellin et dans laquelle il laisse libre cours à toutes sortes d'excentricités. Banquets et fêtes orgiaques font la réputation de cette « cage dorée » qui contient un bar, une discothèque, une salle de billard, de luxueuses chambres décorés d'œuvres d'art et un terrain de football.

La violence est également alimentée par la guerre : pour les guérillas comme pour les paramilitaires, la prison est, à cette époque, un autre champ de bataille où il faut se montrer capable de résister à l'ennemi ou le mettre en déroute. Un événement emblématique de cette extension du conflit armé à l'intérieur des murs de la prison est celui de « la bataille de La Modelo », à Bogota, qui fait environ 40 morts et disparus en juillet 2001 au cours d'un affrontement de 48 heures aux armes automatiques, grenades et explosifs entre guérillas et paramilitaires.

### ***...mais également par l'intégration sociale des prisonniers***

Comme nous venons de l'observer, dans les années 1990, une grande partie des mécanismes et des acteurs qui engendrent « la terreur » dans l'ensemble de la Colombie se retrouvent également à l'œuvre à l'intérieur des prisons. Cette circonstance historique – en réalité circonscrite aux années de flambée de la violence du conflit armé colombien – a tendance à occulter d'autres caractéristiques moins spectaculaires des pratiques et des mentalités qui sous-tendent la culture carcérale *criolla* et qui ont été façonnées sur le « temps long », pour reprendre l'expression de l'historien Fernand Braudel, à partir de la naissance de la prison en Amérique latine au XIXe siècle (Aguirre, 2007). Les pratiques en vigueur dans les prisons *criollas* sont elles-mêmes enracinées dans le contexte plus général des modes de vie en Colombie : le caractère central de l'institution familiale, l'importance donnée aux relations de séduction et à la romance, le respect très relatif des normes légales<sup>44</sup> et la remarquable inventivité dans la « débrouille » quotidienne<sup>45</sup>, tout comme l'influence du conflit armé et la forte tradition de mobilisation sociale de la classe populaire, ont ainsi nettement marqué la culture carcérale *criolla*.

La culture carcérale *criolla* peut être définie par quatre traits spécifiques qui la distinguent d'autres « cultures de l'emprisonnement » dans le monde (Dikötter & Brown, 2007). Ces quatre traits distinctifs participent chacun du *modèle d'intégration sociale* qui caractérise le modèle carcéral *criollo* en Colombie et qui contribue largement à améliorer la vie derrière les barreaux, tout en diminuant les dommages causés par l'emprisonnement sur la personnalité du détenu.

---

<sup>44</sup> La « culture de l'illégalité » (« *cultura de la ilegalidad* ») comme norme de comportement généralisée au sein de la société colombienne est un thème récurrent dans la presse et dans le discours politique au niveau national; il représente même une problématique de recherche pour les chercheurs en sciences sociales colombiens (García Villegas, 2010).

<sup>45</sup> L'art de « s'inventer » des moyens de survie financière par de multiples activités à renouveler quotidiennement correspond à une expression consacrée dans le langage populaire colombien : « *el rebusque* » (Caracol Radio, 2008). Cette notion, qui peut être traduit par « la débrouille » ou « le système D », désigne les activités productives du « secteur informel » (vente ambulante, travaux de réparation à domicile, aide de magasin, etc.) déployées par plus de la moitié des travailleurs colombiens (51,6%), qui ne perçoivent ni salaire fixe, ni sécurité sociale (El Tiempo, 2013a).

## 1. Un mode de vie communautaire et « autogéré »

La prison *criolla* se caractérise en premier lieu par le caractère collectif et autonome de la vie quotidienne. Cette organisation collective est encouragée par l'agencement spatial des prisons anciennes. Ces établissements sont composés de plusieurs quartiers appelés *patios* (littéralement « la cour ») ; une fois le détenu assigné à un *patio*, il devient un référent incontournable, qui représente aussi bien l'espace dans lequel se déploient toutes ses activités routinières que l'unité communautaire fonctionnant comme principe organisateur de la vie en prison. La personne incarcérée passe en effet l'essentiel de son temps en détention à l'intérieur du *patio*, dans lequel les détenus gèrent de façon collective et autonome presque tous les aspects du quotidien, tels que la cuisine, le partage des repas, le nettoyage, la lecture, la production d'artisanat, ainsi que les activités sportives et récréatives. En dehors du moment de l'appel, une ou deux fois par jour, il n'y a, en général, aucune présence de gardien à l'intérieur du *patio*, qui ne fait pas l'objet d'une surveillance et d'un contrôle constants de la part de l'autorité carcérale. L'un des architectes américain de prison, interviewé dans le cadre de cette recherche, soulignait qu'une des principales caractéristiques des prisons latino-américaines est qu'on y jette une personne à l'intérieur et qu'on l'y laisse purger sa peine désœuvré dans son *patio*, à ne rien faire (Architecte E., entretien du 20/06/2011). Cette spécificité peut pourtant être perçue de façon radicalement différente par les détenus, qui y voient l'opportunité de développer, « comme dans un petit village », des activités sociales et des relations de solidarité, comme le signale Ricardo, qui a été incarcéré à la prison La Picota (à Bogota) entre 1999 et 2003 :

« La Picota, c'était comme un petit village. On avait des discothèques, des combats de coqs, des restaurants, des marchands de fruits et même un sauna qu'on avait construit dans une cellule avec une résistance électrique et des herbes. Au niveau des libertés personnelles, on pouvait choisir nos vêtements, nos aliments, écouter la radio, comme on voulait » (Ricardo, détenu, entretien du 17/02/2011).

En outre, l'existence dans toute prison *criolla* d'un système de justice propre, entièrement indépendant du règlement de la prison, représente une autre facette de l'autonomie des détenus face à l'institution carcérale. Les lois des prisonniers et les sanctions qui découlent des infractions sont parfois codifiées par écrit dans un « pacte de vie commune » (*normas de convivencia*) et affichées à l'entrée du *patio*. Selon le type de « leadership » en vigueur dans le *patio*, ces règles sont soit votées démocratiquement lors d'assemblées de prisonniers, soit imposées de façon dictatoriale par lesdits « caciques » qui dirigent le *patio*.



Photographie I.1. *Patio*, prison La Picota, Bogota (2010). Source : FCSPP (2010)



Photographie I.2. *Patio*, Prison de femmes El Buen Pastor, Bogota (2010). Source : FCSPP (2010)



Photographie I.3. *Patio*, Prison de La Mesa (2010). Source : FCSPP (2010)

Au cours de mon enquête de terrain, lors de mes visites dans les prisons *criollas*, ce mode de vie communautaire et autonome m'a paru extrêmement frappant. Il se reflète par exemple dans l'omniprésence visuelle du linge propre qui sèche dans les *patios* (voir ci-dessus les photographies I.1., I.2. et I.3.) et des petits ateliers improvisés d'artisanat (où sont produits objets décoratifs en bois, papier, poudre de coquille d'œuf, ou encore métiers à tisser pour la confection de hamacs) destinés à être emportés par les proches, le jour de la visite, pour être vendus à l'extérieur (voir photographie I.3. ci-dessus). On observe également d'autres activités productives qui ne sont pas destinées au commerce à l'extérieur de la prison, mais dirigées vers la demande des autres détenus. C'est par exemple le cas du salon de beauté à la prison pour femmes de Buen Pastor à Bogota, ou encore celui de la vente, dans le marché noir, d'éléments autorisés (habits, chaussures, produits de soins et d'hygiène) et d'éléments prohibés (boissons alcoolisées, drogue, téléphones portables) dont certains détenus font le commerce. Par ailleurs, d'autres services non-monnayés complètent l'économie de l'espace carcéral : les détenus évoquent parfois la présence d'un médecin ou d'un infirmier qui prodigue des soins de base, celle d'un avocat qui peut donner un coup de main pour la réalisation de démarches juridiques ou encore d'un électricien qui peut bricoler les circuits électriques. Ces

fonctions à l'intérieur du groupe contribuent à la mise en place d'un mode de vie collectif et réglé au sein de la communauté des détenus.

Par ailleurs, lors de mes observations dans les *patios* des prisons *criollas*, j'ai souvent eu l'impression inattendue d'être reçue par les détenus comme s'ils m'accueillaient « chez eux ». Ce sentiment provenait notamment de certains comportements d'hospitalité à mon égard : les détenus me proposaient presque toujours de m'asseoir confortablement ou de m'offrir une boisson chaude. L'impression de pénétrer sur un territoire que les détenus se sont largement réapproprié est également induit par la manière dont ces derniers personnalisent l'espace carcéral en le marquant à l'aide d'images et de biens personnels ; il s'agit de l'un des traits essentiels de la deuxième caractéristique des prisons *criollas*, que je décris ci-dessous.

## **2. Un système flexible offrant des espaces de liberté individuels et collectifs**

En deuxième lieu, la prison *criolla* se distingue par l'abondance des espaces d'autonomie dans lesquels les détenus peuvent préserver leur intimité ou développer des activités collectives à l'insu des autorités carcérales. Erving Goffman a analysé en détail ces « zones franches » échappant au contrôle qui existent, à plus ou moins grande échelle, au sein de toute institution totale (Goffman, 1968)<sup>46</sup>. De tels espaces de libertés, déconnectés de la surveillance et du contrôle de l'autorité carcérale, sont légion dans les prisons *criollas* : ils sont notamment visibles au travers de la décoration personnalisée des cellules, de la tenue de petits commerces par les détenus (cabines téléphoniques, restaurants, vente d'habits, barbiers, salons de beauté, etc.), des cachettes destinées à protéger des éléments interdits, ou encore de l'appropriation de l'espace par la construction sauvage d'abris de fortune (« *cambuches* »). Le développement de ces « zones franches », affranchies de tout contrôle, est rendu possible par l'absence presque totale de gardiens, dans la vie quotidienne, à l'intérieur des *patios*.

---

<sup>46</sup> Dans le chapitre 6 je reviendrai sur cette « géographie de la liberté » goffmanienne constituée de lieux collectifs d'autonomie (les « territoires réservés ») et de lieux de privacité individuelle (les « refuges ») ; dans le chapitre 8, j'illustrerai ces notions en présentant des exemples au sein des prisons de haute sécurité de la Nouvelle culture carcérale, en dépit de sévères conditions de restriction.



Photographie I.4. Recoin pour téléphoner, Prison de La Mesa (2010). Source : FCSPP (2010).

Les cachettes étant par définition invisibles, je n'en ai vu aucune lors de mes visites dans les prisons *criollas*, au cours de l'enquête de terrain. En revanche, lors de ma visite à l'École pénitentiaire à Bogota, j'ai découvert un petit « musée pénitentiaire » improvisé par les gardiens – en réalité une exposition d'objets-cachettes (savons, livres, objets décoratifs abritant des orifices secrets), ainsi que de photographies de cachettes démasquées lors de fouilles (trous dissimulés dans les murs, doubles-fonds dans le mobilier, etc.). Il m'a semblé que les fonctionnaires de l'INPEC exhibaient dans ce « musée » leur fierté d'avoir la capacité de déjouer les manoeuvres de la population détenue, mais que cette exposition révélait également une certaine fascination pour l'inventivité et l'astuce des prisonniers au sein de l'espace carcéral (voir photographie I.5. ci-dessous).



Photographie I.5. Le «musée pénitentiaire» à l'Ecole pénitentiaire national (Bogota). Source : Julie de Dardel

Si les cachettes ne sont pas décelables lors des visites de terrain, les multiples formes de réappropriation et de personnalisation de l'espace carcéral *criollo*, en revanche, sautent aux yeux. L'effort des détenus pour personnaliser le « paysage carcéral », qu'a mis en lumière L. Bear dans les prisons britanniques (Bear, 2005), trouve en Colombie un écho significatif. Dans les *patios*, les murs sont saturés de coupures de presse et de photographies découpées dans des revues ; on expose souvent des mannequins de magazines de mode dans les cellules de femmes, des photographies érotiques dans les cellules d'hommes. Les prisonniers accumulent également toutes sortes de biens personnels tels que vêtements, couvertures, rideaux, livres, photographies de famille, radios, téléviseurs. Ces objets varient bien sûr en abondance et en qualité, en fonction des moyens financiers de chaque détenu.

La personnalisation de l'environnement dans les espaces collectifs peut être également révélateur du degré d'autonomie et de préservation identitaire dont peuvent jouir les détenus au sein des prisons *criollas*. A titre d'exemple, lors d'une visite à la prison de femmes de Buen Pastor à Bogota, j'ai été surprise de découvrir la présence, dans la salle à manger d'un *patio*, d'un grand collage de photographies et de textes à la gloire de la guérilla des FARC qui avait été confectionné par un groupe de détenues politiques (photographie 1.6 ci-dessous). Ce bricolage, qui transformait cet espace en lieu d'expression politique autonome et de soutien à l'ennemi déclaré de l'Etat, n'avait fait l'objet d'aucune récrimination ou censure de la part des gardiens ou de la direction. Cette réappropriation de l'espace m'a paru emblématique des marges de liberté qui existent dans le système *criollo*.



Photographie I.6. Bricolage exposé en l'honneur du "Jour international de la résistance armée", salle commune d'un patio à la prison de femmes de Buen Pastor (Bogota). Source : FCSP.

A un niveau plus individuel, une autre manifestation observable de ces marges de liberté est celle de la présence de transsexuels dans les prisons *criollas*. Dans les grands établissements d'hommes de Bogota (La Modelo et La Picota), quelques dizaines d'individus transsexuels ont la possibilité de continuer à soigner leur présentation personnelle – au sens de Goffman (1968) – et de maintenir ainsi leur apparence féminine sans altération majeure (photographie I.7). Sans ignorer que ces personnes dénoncent des violences de genre à leur égard (moqueries, agressions) de la part d'autres détenus et de gardiens, force est de constater que l'institution carcérale ne les contraint pas à une apparence masculine en détention. L'absence d'uniformes ou d'autres règlements contraignants portant sur l'apparence physique des détenus<sup>47</sup>, tout comme l'accès aisé à une large

<sup>47</sup> Cette absence d'uniformes et de contraintes sur la présentation personnelle contraste fortement avec les règlements en vigueur dans les prisons de la Nouvelle culture carcérale, dans lesquelles hommes et femmes sont soumis à de strictes obligations et prohibitions en relation avec l'apparence physique (port de

palette de biens et d'accessoires dans le marché noir, facilitent la conservation de la présentation personnelle des détenus et, de ce fait, contribue à une certaine protection de leur identité.



Photographie 1.7. Transsexuel détenu à la prison La Picota à Bogota (2010). Source : FCSP.

### 3. L'ouverture sur le monde extérieur

En troisième lieu, le modèle *criollo* de prison représente un espace ouvert sur l'extérieur qui autorise des contacts étroits et réguliers avec la famille et la société. Les visites du week-end représentent le dispositif clé de cette ouverture sur le monde : alors que le samedi, jour de visites masculines, les prisons connaissent déjà une fréquentation importante, c'est une véritable marée humaine qui envahit les prisons *criollas* le dimanche, pour le sacro-saint jour de visite des femmes. Dans une prison déjà surpeuplée comme La Modelo à Bogota (accueillant 6'000 détenus pour 2'000 places), le nombre de visiteuses peut facilement

---

l'uniforme, rasage de la tête pour les hommes, interdiction du maquillage et autres accessoires féminins), comme je l'analyserai au chapitre 7.

atteindre 12'000, et bien plus encore, une fois par mois, lorsque ces « portes ouvertes » accueillent également les enfants<sup>48</sup>. Chargés de nourriture et d'autres éléments voués à améliorer le confort de leurs êtres chers (couvertures, habits, etc.), épouses, mères, sœurs et autres proches de détenus commencent à s'agglutiner dans les immenses files d'attente aux portes de la prison dès la veille au soir. A Bogota, elles doivent affronter le froid, la pluie et le rançonnement de la mafia qui encaisse un « ticket » donnant le droit de faire la queue (voir photographies I.8. à I.11.). La constance des visites de femmes est un élément marquant de la culture carcérale *criolla*. Une grande partie d'entre elles ne manquent jamais un dimanche, parfois pendant de nombreuses années de détention.



Photographie I.8. File d'attente un dimanche matin à la prison La Modelo, Bogota (2012). Source : Julie de Dardel

---

<sup>48</sup> Dans les années 1990, ce déferlement hebdomadaire et le désordre qu'il entraîne est l'occasion de nombreuses évasions. La modalité la plus courante est le « *cambiazo* » : la sortie d'un prisonnier à la place d'un visiteur qui demeure dans les murs de la prison. De nombreux prisonniers se sont également évadés, déguisés en femmes, au moment de la sortie des visites (Responsable du syndicat des gardiens, entretien du 5/08/2011).



Photographie I.9. Les femmes apportent des vivres à leurs proches en détention. Prison La Modelo, Bogota (2012)  
Source : Julie de Dardel



Photographie I.10. « Ticket » pour la file d'attente, Prison La Modelo, Bogota (2012) Source : Julie de Dardel. Les visiteuses doivent payer à la mafia un « tiquet » leur attribuant une place dans la file d'attente ; cette pratique illégale est concertée avec les gardiens de l'INPEC.



Photographie I.11. Tentes, un dimanche matin à la prison La Modelo, Bogota (2012). Source : Julie de Dardel. L'attente commence la veille au soir. Certaines visiteuses dorment dans des tentes, devant la prison, pendant que d'autres conservent leur place dans la file (2012).

Alors que les visiteuses attendent de longues heures dehors, le rituel de préparation de l'arrivée des femmes bat son plein à l'intérieur des *patios*. Une grande partie des règles du « pacte de vie commune » des prisonniers concernent le déroulement de la visite : hygiène personnelle impeccable et habits propres, participation au nettoyage du *patio* et des cellules, interdiction de consommer des drogues, ne jamais s'adresser à la visiteuse d'un autre détenu sans autorisation, ne pas regarder la femme d'un autre avec insistance. Enfreindre ces règles peut entraîner de lourdes sanctions ; elles servent au déroulement optimal des visites, qui ont lieu à l'intérieur du *patio*, soit dans l'environnement quotidien des personnes incarcérées.

Le corolaire de cet afflux de femmes au cœur du lieu de vie de la population carcérale est qu'une « visite intime » hebdomadaire est tacitement tolérée par les autorités carcérales : les détenus entretiennent le dimanche des relations sexuelles avec leurs partenaires dans les cellules ou dans les précaires « *cambuches* » (abris) construits dans la cour. Cette pratique, controversée pour des raisons de moralité<sup>49</sup>, a dans tous les cas le mérite de

---

<sup>49</sup> Même si elles ont été tolérées par les autorités carcérales, ces rencontres sexuelles du dimanche ne sont pas du goût de ces dernières. Au moment de l'implémentation de la Nouvelle culture carcérale, cette pratique a été dénoncée par les autorités carcérales comme immorale, avilissante pour les femmes et

contribuer à préserver un espace d'intimité pour les couples et de réduire les graves dommages causés généralement par la détention sur les liens familiaux. De plus, en ce qui concerne la famille, un autre aspect significatif de la culture carcérale *criolla* concerne la place des enfants. Ceux-ci ne sont pas seulement accueillis lors de fréquentes visites collectives, mais sont également admis comme « habitants » dans la plupart des prisons de femmes, jusqu'à l'âge de trois ans (photographie I.12.).



Photographie I.12. Une femme détenue et son enfant dans leur cellule, Prison El Buen Pastor, Bogota (2010). Source FCSPP (2010)

Tout comme l'organisation communautaire de la vie quotidienne, l'ouverture des prisons est un trait commun au monde carcéral en Amérique latine plus qu'une caractéristique strictement colombienne. Cette perméabilité est sans doute l'aspect qui contraste le plus fortement avec l'idée d'hermétisme et d'isolement associée à la prison qui prévaut en Europe et aux Etats-Unis.

---

insalubre : elles ont été abolies dans les nouvelles prisons et remplacées par de visites conjugales dans des cellules spéciales (la problématique des visites conjugales dans la Nouvelle culture carcérale est évoquée dans les chapitre 7 et 8). Dans les prisons anciennes, cette pratique a été restreinte par certaines mesures, comme l'interdiction des « *cambuches* » dans la cour.

#### 4. L'intégration géographique dans l'environnement urbain

La quatrième et dernière caractéristique de la culture carcérale *criolla* réside dans l'accessibilité géographique des prisons colombiennes construites au XXe siècle, généralement situées dans l'environnement urbain. Ce modèle de construction suit une tendance inaugurée dans les villages et villes de Colombie dès le XIXe siècle, la prison étant bâtie, selon un schéma établi, entre la mairie et le poste de police et à proximité des instances judiciaires. A titre d'exemple, les deux grandes prisons de Bogota, La Modelo et la Picota, sont situées au cœur de quartiers populaires de la capitale et sont toutes deux directement reliées au centre-ville par le *Transmilenio*, le système de transport rapide de Bogota (photographie I.13).

A La Picota, les ruelles du vaste quartier de Ciudad Bolivar, dans lequel vivent environ 700'000 habitants, sont visibles depuis la plupart des *patios*. Ciudad Bolivar est à l'origine un quartier dit « d'invasion » qui a été construit, sans planification urbaine, par des habitants arrivés lors de vagues successives d'exode rural et de déplacements forcés de population au cours des dernières décennies. Cette zone urbaine est à présent stabilisée et pleinement reconnue comme localité de la capitale, mais elle constitue une poche de pauvreté et de violence fortement stigmatisée. La vue sur les quartiers de Ciudad Bolivar depuis les *patios* est ainsi, pour les détenus, une fenêtre sur l'extérieur et sur la vie en liberté qui contraste avec la vie en détention, mais elle représente aussi une forme de continuité avec l'espace de la prison, dans la mesure où la population de ce ghetto urbain est également contrainte à une forte ségrégation spatiale, économique et sociale.



Photographie I.13. Patio des fonctionnaires publics Prison La Picota, Bogota (2010). Source : FCSPP. La prison La Picota, se trouve en contrebas du grand quartier populaire du sud de la ville, Ciudad Bolivar, qu'on aperçoit en haut de l'image.

## Conclusion

Dans cette première partie, j'ai présenté deux aspects essentiels à la compréhension du transfert du modèle de prison américain en Colombie : d'une part, les circonstances historiques qui ont entouré le lancement par le gouvernement américain du Plan Colombie et, d'autre part, les principales caractéristiques du système carcéral colombien. De la sorte, il est possible de saisir dans quel contexte intervient la transformation du système carcéral par l'introduction du modèle de prison fédérale américaine et dans quelle mesure ce nouveau modèle diffère de celui en vigueur dans les prisons colombiennes jusqu'à la fin du XXe siècle. Dans le premier chapitre, j'ai mis en exergue une situation de violence généralisée, la prédominance du narcotrafic et d'infiltration mafieuse, ainsi que la grande faiblesse institutionnelle dans laquelle est plongée la Colombie, lorsque le gouvernement américain décide de réaliser son vaste plan militaire de 7,3 milliards de dollars dans le cadre de la guerre internationale qu'il mène contre la drogue et contre le terrorisme. Alors que les Etats-Unis justifient le Plan Colombie par la défense de leurs intérêts vitaux, les autorités colombiennes – traditionnellement influencées dans leurs affaires intérieures par Washington – accueillent l'ingérence américaine avec bienveillance, en espérant reprendre le contrôle du territoire et renforcer ses institutions.

Dans le second chapitre, j'ai resserré mon analyse sur le système pénitentiaire colombien. J'ai souligné que les prisons colombiennes ont évolué simultanément aux transformations de la société colombienne au cours des vingt dernières années: elles ont reflété, successivement, l'explosion de la violence et l'effondrement du contrôle de l'Etat au profit du pouvoir mafieux dans les années 1990, puis l'accélération du virage militariste et répressif qui est concomitante à la conversion des structures économiques au modèle néolibéral. Le secteur des prisons a ainsi connu une croissance surdimensionnée qui a abouti au quadruplement de sa population carcérale, de la moitié des années 1990 jusqu'en 2013, alors même que les indices de violence criminelle (en particulier les homicides) ont fortement diminué au cours de la dernière décennie.

J'ai enfin tenté de dresser un portrait nuancé de la culture carcérale colombienne, en prenant une distance critique par rapport aux tableaux apocalyptiques et simplificateurs des prisons latino-américaines qui sont régulièrement présentés dans les médias internationaux. La dernière partie de ce chapitre souligne ainsi la force d'intégration sociale qui résulte du fonctionnement des prisons *criollas*, en dépit de graves problèmes de vétusté, de violence, de corruption et d'arbitraire. Quatre traits distinctifs des prisons *criollas* ont été soulignés : le mode de vie communautaire et « autogéré » ; un système flexible offrant des espaces de liberté individuels et collectifs ; l'ouverture sur le monde extérieur ; et l'intégration géographique dans l'environnement urbain.

Les gouvernements latino-américains, aveuglés par l'impératif de « devenir modernes » à tout prix, n'ont pas réalisé que les caractéristiques d'organisation communautaire, d'ouverture et de proximité de leurs prisons ne représentaient pas un retard par rapport

au modèle de contrôle drastique, d'isolement hermétique et de désaffiliation sociale des prisons américaines et européennes. Elles pouvaient au contraire être valorisées sur la scène internationale comme une alternative exemplaire pouvant limiter les dommages psychiques et sociaux de l'enfermement pénal sur les détenus et sur leur entourage. L'auto-organisation des prisonniers et le respect des « pactes de vie commune » dans les *patios* garantissaient en effet une certaine harmonie à l'intérieur des prisons colombiennes, plutôt que de constituer un facteur de troubles qui méritaient la mise en place de correctifs. Plus important encore, l'existence d'espaces d'autonomie et le maintien de solides liens familiaux étaient des éléments permettant de diminuer fortement la pression vécue en détention et de prévenir ainsi des débordements véritablement incontrôlables. Selon l'avis de plusieurs représentants des autorités carcérales interviewées dans le cadre de cette recherche, ce n'est pas tant la situation de violence du secteur carcéral à la fin des années 1990 qui devrait nous surprendre, mais plutôt le fait qu'en dépit de conditions de surpopulation et de précarité extrêmes, les prisons colombiennes n'aient pas basculé dans une barbarie encore beaucoup plus grave, qui auraient pu produire, comme cela s'est vu dans certains pays d'Amérique latine, des événements tragiques entraînant des centaines de morts. En dépit d'avoir été les artisans de la « Nouvelle culture carcérale », dont le but affiché était d'anéantir le fonctionnement traditionnel des prisons colombiennes, ces fonctionnaires de l'administration pénitentiaire affirment aujourd'hui que ce sont précisément les caractéristiques d'intégration du modèle *criollo*, que j'ai décrites dans cette partie, qui ont servi de soupape à la population détenue et qui ont permis une certaine maîtrise des risques que présentaient – et présentent toujours aujourd'hui – les prisons colombiennes.

Il ne fait nul doute que l'organisation communautaire des détenus, la préservation d'espaces d'autonomie collectifs et individuels, le maintien de contacts étroits avec l'extérieur et l'accessibilité géographique des prisons sont des éléments absolument compatibles avec une politique de réduction de la violence et la réinstauration de l'Etat de droit dans l'espace carcéral. Pourtant, à la lumière de l'expérience de « modernisation » des prisons colombiennes, analysée dans les chapitres qui suivent, il n'existe que peu de chances que ce modèle d'intégration se convertisse, à moyen terme, en une « best practice » défendue par les pays d'Amérique latine.

## 2E PARTIE : MOBILITE DU MODELE CARCERAL AMERICAIN VERS LA COLOMBIE

---

L'introduction du modèle américain au tournant du XXI<sup>e</sup> siècle représente une transformation drastique dans l'histoire du système carcéral colombien. Il ne s'agit pas seulement, comme nous l'avons vu au chapitre 2, d'une augmentation massive du nombre de détenus – la population a quadruplé entre la fin des années 1990 et le début de la décennie 2010 –, mais également d'un accroissement de la taille des prisons qui accueillent, pour les plus récentes, jusqu'à 6'000 détenus. Ce changement d'échelle accompagne une profonde modification de la nature même du système carcéral sous l'effet de la Nouvelle culture carcérale inspirée par le Bureau fédéral des prisons américain. L'aide en matière carcérale ne représente qu'une ligne budgétaire modeste du vaste *Plan Colombie* qui consacre l'importante intervention politique et militaire des Etats-Unis dans ce pays d'Amérique latine. Néanmoins, cet accord de coopération en matière carcérale fait de la Colombie le laboratoire d'un transfert de politiques pénitentiaires (*penal policy transfer*<sup>50</sup>, dans la littérature criminologique anglophone) du Nord vers le Sud, d'une ampleur sans précédent. L'introduction du modèle américain n'entraîne pas seulement des changements dans les infrastructures et les règles régissant les prisons colombiennes, mais transforme également l'expérience vécue par les détenus. En effet, cette politique de réforme vise, comme son nom l'indique, un changement en profondeur de la *culture* carcérale colombienne, dont les fondements ont été analysés au chapitre 2. Les principes de la Nouvelle culture carcérale marquent ainsi le commencement d'une gestion totalement nouvelle des espaces et des corps, en s'opposant ouvertement aux pratiques et aux représentations enracinées dans la culture carcérale *criolla*.

Dans cette deuxième partie, j'analyserai en détails l'histoire de la mobilité du modèle carcéral américain vers la Colombie, en mettant en évidence les stratégies d'« exportation » depuis le pays émetteur, l'enchevêtrement d'acteurs et de canaux matériels et immatériels impliqués dans ce transfert, le déroulement de la mise en œuvre du modèle dans le contexte local colombien et les résultats controversés de ce processus après plus d'une décennie d'application. Cette partie est ainsi organisée en trois chapitres : Mobilité des politiques : perspectives théoriques (chapitre 3) ; La prison américaine : contexte historique et stratégies d'exportation (chapitre 4) et Du complexe pénitentiaire de Coleman à la « Nouvelle culture carcérale » colombienne (chapitre 5).

**Dans le chapitre 3**, je situerai ma recherche dans le champ fécond de la mobilité des politiques. J'exposerai un état de l'art dans ce domaine en m'appuyant sur les travaux dans deux champs disciplinaires qui ont montré un intérêt croissant pour la problématique de la circulation des politiques depuis le début des années 2000 : la criminologie et la

---

<sup>50</sup> Contrairement à son acception française, le terme *penal* en anglais recoupe autant l'idée de « pénal » (relatif aux crimes et aux sanctions) que celle de « pénitentiaire » (relatif à la prison).

géographie. Dans le champ de la criminologie, la question du transfert des modèles pénaux et carcéraux a donné lieu à une intéressante série de publications au cours des dernières années. Ces travaux, qui portent sur la manière dont les politiques et les pratiques pénales « voyagent » au niveau international, mettent l'accent sur deux tendances prépondérantes : la convergence internationale, dans le secteur pénal, vers le « modèle américain » et le rôle fondamental du contexte local dans la façon dont ce modèle extérieur est réadapté au sein de la région « importatrice ». Dans le champ de la géographie, je mettrai en exergue les méthodologies innovatrices développées dans les récentes publications sur la mobilité des politiques urbaines. Ce domaine dynamique des sciences sociales a donné lieu à des travaux qui mettent l'accent sur la complexité des trajectoires qu'empruntent ces politiques, sur la pluralité des acteurs impliqués et sur les transformations que connaissent les modèles au cours de leur « voyage ». Ces nouvelles méthodologies proposées dans le champ de la géographie urbaine insistent en particulier sur la nécessité d'analyser la mobilité des politiques dans toute leur profondeur ethnographique et en restant proche des réalités du terrain. Mon étude de l'exportation du modèle carcéral américain s'appuie, dans une large mesure, sur cette approche. En outre, ma recherche s'appuie sur les travaux portant sur la mobilité globale des formes architecturales et sur les dimensions politiques de la circulation de certaines formes construites.

**Le chapitre 4** se concentrera sur le pays émetteur du modèle carcéral : les Etats-Unis. En m'appuyant principalement sur la littérature dans les *prison studies* et les entretiens que j'ai réalisés aux Etats-Unis avec des architectes et constructeurs de prisons, je reviendrai sur l'évolution du système carcéral au cours de trois décennies d'« hyperinflation pénale » (Wacquant, 1999) et j'analyserai les transformations des formes architecturales qui caractérisent le « parc pénitentiaire » américain. Je distinguerai ensuite deux types de mobilités destinés à « l'exportation » carcérale depuis les Etats-Unis : d'une part, une mobilité conçue comme instrument d'une politique d'Etat destinée à défendre les intérêts géostratégiques de la nation et, d'autre part, une mobilité promue à des fins commerciales dans le cadre d'une conquête des marchés internationaux de la punition. Je mettrai en évidence que ces deux circuits engagent des acteurs, des motivations, des discours et des réseaux distincts.

Dans **le chapitre 5**, enfin, j'étudierai de façon détaillée le transfert du modèle carcéral américain vers la Colombie. En suivant les jalons méthodologiques posés par les études sur la mobilité des politiques, j'aborderai ce cas particulier en tentant de restituer toute sa profondeur ethnographique. Dans un premier temps, j'analyserai la trajectoire formelle de ce modèle des Etats-Unis vers la Colombie, en décrivant les catégories d'acteurs impliqués dans la politique de réforme, leurs motivations et les circonstances historiques qui ont entouré ce transfert. J'observerai à la fois le type de forme construite ayant fait l'objet d'un transfert et les politiques pénitentiaires qui ont été implantées en Colombie à partir du modèle américain. Je mettrai enfin en évidence que ce dernier a rapidement été réinvesti par les anciennes pratiques de la culture *criolla*. Au long de ce chapitre, j'associerai une analyse de la mobilité à l'échelle macrostructurelle, de nation à nation, à une analyse plus

fine de ce phénomène, à l'échelle de l'expérience individuelle et des échanges relationnels. Ce changement de niveau d'analyse me permettra de mettre en lumière l'impact émotionnel de la mobilité sur les agents locaux du transfert, ainsi que la forte charge symbolique de modernité que ces derniers ont attribué au « modèle américain ». Je mettrai enfin en évidence que si la Nouvelle culture carcérale a bien engendré un changement profond du système carcéral colombien – qui marque un avant et un après dans la perception de l'ensemble des acteurs du monde carcéral – elle n'est néanmoins jamais parvenue à réaliser sa promesse d'annihiler les pratiques de la culture *criolla*. Je soulignerai ainsi que la conversion au modèle américain n'a été effectuée que dans une partie du système pénitentiaire colombien et que les standards de haute sécurité des prisons de la « Nouvelle culture carcérale » ont été rapidement réinvestis, après le départ du BOP américain, par les pratiques et les représentations de la culture *criolla*.

Avant d'entrer dans cette exposition des résultats de mon enquête ethnographique dans le milieu carcéral américain et colombien, je commencerai, comme annoncé plus haut, par présenter dans le détail la littérature qui sert d'ancrage théorique à cette partie de la recherche.



### 3. Mobilité des politiques: perspectives théoriques

Dans ce chapitre, j'exposerai les développements de deux champs de la littérature (principalement anglo-saxonne) sur l'étude de la globalisation qui représentent l'ancrage théorique sur lequel se fonde l'analyse de l'exportation du modèle carcéral américain tel que je le développe dans la suite de cette partie. Tout d'abord, je rendrai compte des récents développements de la criminologie portant sur les transferts de politiques pénales et carcérales. Ce champ reprend à son compte la méthodologie et les questions soulevées par la littérature sur les transferts de politiques (« *policy transfer* »), tout en soulignant l'importance de prendre en considération les processus d'adaptation, d'hybridation et d'indigénisation des modèles, du fait de l'« enracinement » culturel et historique (« *embeddedness* ») du contexte local.

Je soulignerai néanmoins que la problématique de la circulation du savoir ne peut pas se limiter à la prise en compte, même détaillée, de cet enracinement local, mais qu'elle doit prendre en considération toute « l'épaisseur » ethnographique qui sous-tend le processus de mobilité. Les nouvelles méthodologies proposées par les recherches sur la mobilité des politiques urbaines permettent précisément de saisir le caractère complexe des circuits et des acteurs qui interviennent dans les politiques « en mouvement ». Je prêterai une attention particulière à la littérature portant sur la circulation des formes architecturales, qui se trouve intimement liée aux structures de pouvoir à l'échelle globale dans le contexte historique du néolibéralisme.

C'est au travers de cette perspective théorique – associant l'étude de la globalisation des politiques pénales, la mobilité des politiques urbaines et leur dimension matérielle au travers de la circulation des formes construites – que j'aborderai ultérieurement l'analyse du cas de la mobilité du modèle carcéral « Coleman » des Etats-Unis vers la Colombie.

#### Transfert des politiques pénales

Au cours de la dernière décennie, la question de la globalisation des politiques pénales, sécuritaires et pénitentiaires a fait l'objet d'une attention nouvelle dans le champ de la criminologie anglo-saxonne. Deux ouvrages collectifs ont ainsi fait le point sur le développement de ce champ de recherche en réunissant les contributions des principaux auteurs dans ce domaine : la publication, en 2004, de *Criminal Justice and Political Culture. National and International dimensions of crime control* (Newburn & Sparks, 2004b) et, en 2011, de *Travels of the Criminal Question. Cultural Embeddedness and Diffusion* (Melossi et al., 2011b). Dans ces deux volumes, les auteurs interrogent – au travers de l'étude de différents cas – la « dialectique entre particularités nationales et mobilités inter-, trans- et supranationales » (Newburn & Sparks, 2004a, p. 1), en cherchant à répondre à plusieurs questions centrales : pour quelles raisons certaines politiques, pratiques ou idées en matière pénale, sont-elles transférées d'un pays à un autre ? Quels sont les agents et institutions impliqués dans ces « transferts » ? Quels aspects – formels ou symboliques –

font l'objet d'une exportation ? Jusqu'à quel point d'achèvement – entre la simple inspiration et l'importation intégrale – ce processus a-t-il lieu ? Les diverses implantations de ces politiques sont-elles des succès ou des échecs ? Ces deux ouvrages partagent une observation commune – celle d'une forte convergence internationale des politiques pénales, carcérales et sécuritaires sous l'effet du transfert de certains modèles –, mais mettent également l'accent sur l'importance des contextes culturels particuliers et sur les divergences qui naissent de la manière dont ces modèles sont adaptés et transformés localement. Les auteurs signalent ainsi que le terme même de « transfert » – qu'ils utilisent néanmoins – peut être simplificateur : « Conventional accounts of 'policy transfer' do not generally problematise the ways in which the object being transferred may also be transformed, to a greater or lesser extent, in the process of moving across space and between contexts” (Melossi et al., 2011a, p. 9).

### ***Globalisation ou « américanisation » des politiques pénales ?***

Ces auteurs explorent en outre l'une des facettes fondamentales de l'analyse du transfert des modèles : depuis où ces pratiques et politiques pénales sont-elles exportées ? Comme le souligne John Muncie, la convergence internationale des politiques et pratiques pénales correspond, à bien des égards, à la diffusion globale de la culture du contrôle qui s'est développée aux Etats-Unis au cours des trois dernières décennies et qui exerce une ascendance de plus en plus importante à l'échelle mondiale. Ce qui apparaît comme un phénomène de « globalisation » s'apparente en fait davantage à une dynamique d'« américanisation », tant l'influence des Etats-Unis sur les cultures pénales et sécuritaires d'autres parties du monde est écrasante (Muncie, 2004). Cette constatation va dans le sens de plusieurs publications influentes de la sociologie des politiques pénales depuis le tournant du siècle, qui montrent une convergence internationale autour de l'exemple américain (Christie, 1998, 2003; Garland, 2001a; Peck, 2003; Wacquant, 1999). Le sociologue Loïc Wacquant a consacré une part essentielle de ses recherches aux caractéristiques du modèle pénal et carcéral américain. Dans ses différents travaux, l'auteur interprète l'incarcération de masse en cours comme s'inscrivant dans la « révolution néolibérale » dont les Etats-Unis sont le creuset historique. Wacquant jette par ailleurs les bases d'une analyse de l'exportation mondiale du modèle sécuritaire, pénal et carcéral américain à destination de l'Europe et d'autres pays du monde (Wacquant, 2004). Wacquant souligne le rôle des réseaux transnationaux d'experts – et en particulier celui des *think tanks* néoconservateurs américains – dans la diffusion internationale du discours de la tolérance zéro et l'ultra-punitivité pénale (Wacquant, 2009a). Jamie Peck (2003) met également en exergue que de nouveaux canaux ont permis l'accélération du processus de circulation des politiques pénales américaines :

« The cumulative effect of a range of developments – the internationalization of consultancy firms ; the broadening policy remit of transnational institutions ; the formation of new policy networks around think tanks, governmental agencies and professional associations ; and the growth of international conferencing and “policy tourism” – has been to proliferate, widen and lubricate channels of cross-

border policy transfer. Many of these channels have become saturated by “ideas from America” [...] ». (Peck, 2003, p. 229).

Les ramifications de la « culture du contrôle » vers l’Europe sont également mises en évidence par David Garland, qui démontre la convergence des politiques pénales américaines et britanniques (2001a). Le criminologue espagnol Iñaki Rivera Beiras s’intéresse également à « l’exportation de l’industrie pénale vers l’Europe » après le 11 septembre. Il souligne que « l’industrie du contrôle du crime » américaine a pu être facilement reçue et acceptée dans une Europe déjà soumise, depuis les années 1970, à une « culture d’urgence et un état d’exception pénal » (*culture of emergency and penal exceptionality*) (Rivera Beiras, 2011, p. 102). Dans son ouvrage *Cops Across Borders : The Internationalization of U.S. Criminal Law Enforcement* (1993), le politologue américain Ethan Nadelmann met en évidence que l’alignement sur le modèle de répression pénale américain résulte d’une politique internationale intense et volontariste :

« The Internationalization of U.S. law enforcement during the twentieth century has shaped the evolution of criminal justice systems in dozens of other countries. No other government has pursued its international law enforcement agenda in as aggressive and penetrative a manner or devoted so much effort to promoting its own criminal justice norms to others. Foreign states have responded to the U.S. initiatives by signing extradition and other law enforcement treaties, by hosting U.S. law enforcement agents within their borders, and most significant, by adopting U.S. approaches to criminal law and policing. (...) The result has been something of an “Americanization” of criminal justice systems throughout much of the world » (Nadelmann, 1993, p. 12).

### **« Embeddedness » des politiques pénales**

Même si les travaux consacrés aux transferts de politiques en matière pénale soulignent d’évidentes confluences à l’échelle internationale, la recherche fait apparaître que la réalité est plus complexe et que des similarités apparentes cachent parfois d’importantes différences de fond. Newburn et Spark (Newburn & Sparks, 2004a) insistent ainsi sur le danger inhérent à ce type d’investigation scientifique ; en se concentrant sur la globalisation des idées, des politiques et des pratiques, la recherche se focalise sur les convergences plutôt que les divergences, sur l’homogénéité plutôt que l’hétérogénéité. Or, ces modèles et discours influents se heurtent à des résistances, des contre-discours, des cultures et des sensibilités locales. Loïc Wacquant souligne ainsi que la diffusion du modèle américain fait partout l’objet d’ajustements : par importation ou inspiration, l’alignement ou la convergence des politiques pénales ne signifient pas réplique à l’identique (Wacquant, 2009b). L’idée d’*embeddedness*, évoquée par Melossi, est ici cruciale pour comprendre comment les modalités du transfert de systèmes pénaux et carcéraux sont façonnées par les caractéristiques culturelles et historiques de la région « importatrice » (Melossi, 2004, 2011). Le rôle central du contexte local, celui de l’influence

d'expériences minoritaires et à contre-courant<sup>51</sup> et enfin le caractère souvent contradictoire des réponses données par les autorités dans un même lieu en matière de contrôle du crime, doivent être pris en considération pour mettre en avant qu'un modèle n'est jamais reproduit intégralement, mais connaît au contraire de profondes transformations (Garland, 1996; Muncie, 2004; O'Malley, 2004).

En examinant la littérature sur la circulation des modèles en criminologie, on ne peut qu'être frappé par la rareté des études concernant le monde non-occidental. La grande majorité des recherches sont en effet consacrées à l'analyse de l'exportation des politiques pénales et sécuritaires des Etats-Unis vers d'autres économies industriellement avancées (Europe, Australie, Nouvelle-Zélande) (Christie, 2003; Garland, 2001a; Jones & Newburn, 2002; Rivera Beiras, 2011; Wacquant, 2004). En ce qui concerne l'Amérique latine, quelques cas de diffusion « Nord-Sud » dans le champ pénal ont été étudiés, mais la recherche est inexistante en ce qui concerne le transfert des politiques carcérales : on retiendra ainsi les contributions de Sozzo (2011), sur l'adaptation du modèle de *Crime Prevention* en Argentine, de Langer (2007), sur la diffusion du modèle procédure pénale accusatoire, de Wacquant (2008) sur l'importation du modèle de « tolérance zéro » au Brésil, ainsi que Mountz and Curran (2009) sur le transfert de ce même modèle à Mexico. De façon générale, le champ des *penal policy transfer* est beaucoup plus riche en études sur la mobilité des politiques pénales et sécuritaires que sur le transfert de modèles pénitentiaires à proprement parler<sup>52</sup>, même si l'incarcération de masse, la disparition de la vocation de réhabilitation de la prison et la dureté croissante des régimes de détention sont évoqués par de nombreux auteurs comme l'une des conséquences majeures du « tournant pénal » au niveau global.

### **La prison : un modèle mobile depuis le XIXe siècle**

L'intérêt des historiens pour la prison est récent, puisque les premières études historiques sur cette thématique ne sont publiées qu'au cours des années 1970, accompagnant l'important renouvellement de l'histoire sociale et culturelle dans le dernier quart du XXe siècle (Morris & Rothman, 1998). Le fait que ce champ soit relativement nouveau et en développement dans l'historiographie peut expliquer la rareté, à ce jour, des recherches faisant le lien entre les études historiques de la prison à l'époque moderne et le rôle de l'institution carcérale dans la reconfiguration du capitalisme à l'ère néolibérale. En ce qui concerne la mobilité des modèles carcéraux, alors qu'on sait peu de choses sur la manière dont ces derniers « voyagent » à l'heure contemporaine, des recherches historiques

---

<sup>51</sup> Parmi les modèles de justice pénale à contre-courant du modèle du « trend punitif » depuis la fin du XXe siècle, on peut mettre en évidence le modèle de justice réparatrice en Afrique du Sud appliqué dans ce pays à la fin des années 1990. Ce modèle de justice n'a pas pour fin la sanction des crimes commis – une amnistie est déclarée pour les coupables qui confessent pleinement leurs exactions –, mais l'établissement de la *vérité* sur les crimes commis pendant le régime de l'apartheid, dans un but de réconciliation nationale (Van Zyl Smit & Van Der Spuy, 2004) .

<sup>52</sup> L'ouvrage collectif dirigé par J. Ross, *The Globalisation of supermax prisons* (Ross, 2013) fait exception, en se concentrant sur la circulation du modèle américain de prisons de sécurité supermaximale. Sur ce type de prisons, voir la partie 3.2.

apportent des éléments sur la diffusion de l'institution pénitentiaire au cours du XIXe et du début du XXe siècle. Différents travaux consacrés à l'histoire du monde carcéral soulignent que les modèles de prisons américaines et européennes font figures de symbole de modernité depuis près de deux siècles et ont progressivement remplacé d'autres modes de punitions en vigueur dans différentes parties du monde (Dikötter & Brown, 2007). Les prisons qui naissent dans la seconde moitié du XIXe siècle s'inspirent des institutions pénitentiaires d'Auburn et de Philadelphie, popularisées en Europe par la promotion enthousiaste d'Alexis de Toqueville. La première inaugure l'ambition de la réhabilitation des détenus par la discipline du travail, la seconde introduit le système d'isolement carcéral individuel (Robert & Roth, 1980). En Amérique latine, le modèle pénitentiaire américain, fortement associé à la modernité libérale à laquelle aspirent les élites des nouvelles nations indépendantes, fait également figure d'exemple au XIXe siècle (Salvatore & Aguirre, 1996). L'attractivité internationale de ce modèle ne faiblit pas au cours du XXe siècle et reste une source d'influence architecturale majeure, ainsi qu'un vecteur d'homogénéisation internationale (Johnston, 2000). Néanmoins, comme le souligne l'historien Frank Dikötter dans le cas de la prison à l'ère coloniale, divergences et résistances ne doivent pas être sous-estimées. Au cours de l'histoire, le modèle carcéral occidental n'a jamais été passivement imposé ou copié, mais au contraire réinventé ou transformé par une multitude de facteurs culturels complexes (Dikötter, 2007).

Bien que son analyse ne porte pas sur les prisons, l'anthropologue Arjun Appadurai complète la perspective de Dikötter en apportant une contribution importante sur la « décolonisation » et l'« indigénisation » que subissent les modèles qui ont été importés par la puissance coloniale (Appadurai, 2001, p. 144). Par analogie, ses conclusions peuvent être utiles à la compréhension des adaptations locales des types carcéraux américains ou européens transférés dans des contextes coloniaux ou postcoloniaux. En observant comment les « matériaux de la modernité » peuvent faire l'objet d'appropriations culturelles particulières de la part des acteurs sociaux en dépit de la domination coloniale, Appadurai démontre que « la globalisation n'implique pas nécessairement, ni même souvent, une homogénéisation ou une américanisation du monde » (Appadurai, 2001, p. 52).

Je viens de mettre en évidence que les contributions dans le champ de la criminologie, de la sociologie des politiques pénales et de l'histoire des prisons insistent sur le fait que l'idée de « transfert » simplifie à l'excès le processus par lequel un modèle « voyage » d'un lieu à un autre. L'idée de « transfert » peut occulter l'importance des transformations que ce modèle connaît au moment de son implantation dans un nouveau contexte local ; l'*embeddedness* culturel et historique de la région réceptrice doit être ainsi pris en considération pour comprendre comment le modèle initial est « réinventé » (Dikötter, 2007) voire « métamorphosé » (Sozzo, 2011). Bien que l'attention portée au contexte local entende éviter une simplification excessive dans l'analyse du « transfert » de politiques pénales, elle n'est pas encore suffisante pour saisir la complexité des canaux et des acteurs impliqués dans les processus de transfert. Dans son article « Geography and public policy : mapping the penal state » (2003), Jamie Peck appelle à un véritable

« renouvellement analytique » (*analytical shift*) dans les recherches portant sur la mobilité des politiques pénales dans le contexte néolibéral : « the methodological challenge here is to develop adequate conceptualizations and robust empirical assessments of policies “in motion”, including descriptions of the circulatory systems that connect and interpenetrate “local” policy regimes ». Peck suggère ainsi de porter une attention minutieuse aux circuits, aux acteurs, aux conditions et aux méthodes d’importation/exportation des politiques pénales (Peck, 2003, p. 229). Ce renouvellement de l’approche méthodologique n’a pourtant pas véritablement eu lieu dans la recherche criminologique sur la circulation des modèles pénaux et carcéraux. Au contraire, comme nous le verrons dans le développement qui suit, la complexité des circuits de la mobilité des politiques a été prise en compte, de façon approfondie, dans un autre domaine : celui de la géographie urbaine.

## **La perspective des géographes sur les politiques en mouvement**

Dans l’ouvrage *Global Assemblages* (Ong & Collier, 2005b) Stephen Collier et Aihwa Ong affirment précisément :

« As global forms are articulated in specific situation – or territorialized in *assemblages* – they define new material, collective, and discursive relationships. [...]. [Nevertheless] in relationship to “the global”, the assemblage is not a “locality” to which broader forces are counterposed. Nor is it the structural effect of such forces. An assemblage is the product of multiple determinations that are not reducible to a single logic » (Ong & Collier, 2005a)

Les « formes globalisées » sont ainsi le produit d’agencements complexes et circulent au travers d’un enchevêtrement de circuits matériels et immatériels qui impliquent une multiplicité d’acteurs, de savoirs, de technologies, d’expertises. Ce « tissu connectif » (Peck & Theodore, 2010) par lequel voyagent les formes globalisées a fait l’objet d’études innovantes, ces dernières années, dans le champ de la mobilité des politiques en géographie.

### ***Les mobilités comme phénomène social***

Dans la mesure où la circulation de modèles va plus loin que la combinaison de caractéristiques globales et locales et se nourrit de relations complexes, son étude requiert des méthodologies novatrices qui permettent d’appréhender ce phénomène de façon multidimensionnelle. Celles-ci ont trouvé un essor, au cours de ces dernières années, dans les recherches portant sur la circulation des politiques urbaines menées principalement par des géographes. L’approche méthodologique développée dans les *urban policy mobilities* me semble pertinente pour être appliquée par analogie dans le champ du transfert des politiques pénales et carcérales.

Comme le démontre Eugene McCann (2011), le changement de vocabulaire de « *policy transfer* » à « *policy mobilities* » représente un tournant à la fois conceptuel et

méthodologique permettant un renouvellement de la perspective sur la circulation du savoir. Comme les criminologues abordés plus haut dans ce chapitre, McCann souligne que la notion de « transfert » implique l'importation intégrale d'une politique et néglige ainsi la diversité des réadaptations et transformations du « modèle » d'origine dans un nouveau contexte local. Mais le tournant vers l'approche des *policy mobilities* se justifie également du fait que les catégories d'acteurs considérées dans la littérature sur les transferts de politiques sont excessivement limitées et ne tiennent pas compte du tissu social complexe qui les lie :

« An approach that starts from the notion of policy mobility as a social process enacted through the apparently banal practices of bureaucrats, consultants, and activists, will entail an attention to the representational and comparative practices of these actors [...]. It takes, after all, a particular type of persuasive storytelling, involving strategic namings and framings [...] to convince actors in one city that their place is commensurate with another to the extent that policies formulated and implemented elsewhere might also work at home » (McCann, 2011, pp. 115-116).

McCann insiste ainsi sur le fait que les transferts de politiques sont un processus « social, relationnel et chargé de rapports de pouvoir » (McCann, 2011, p. 109). Ce « caractère relationnel » (*relationality*) (McCann & Ward, 2010) de la mobilité des politiques ne peut être restitué que par des études qualitatives détaillées, mettant en lumière la pluralité des liens d'une politique publique vers d'autres lieux géographiques, la multiplicité des acteurs mobilisés dans le transfert (experts, consultants, fonctionnaires locaux, organisations professionnelles, etc.), ainsi que le rôle décisif des « micro-espaces globaux » (*global microspaces*) – tels que les événements publics, les conférences, les visites de terrain, les séminaires, les remises de prix, etc. – dans lesquels ces acteurs se rencontrent, échangent et se lient (McCann, 2011). Retracer les circuits empruntés par les politiques circulantes requiert des méthodes qui vont au-delà de l'approche macro-institutionnelle et de nation à nation, en considérant d'autres échelles de diffusion (par exemple trans-locales et entre villes) et en s'appuyant notamment sur des entretiens avec des agents ayant joué un rôle clé dans le transfert, ainsi que des observations ethnographiques sur le terrain.

### ***Un répertoire de relations topographiques et topologiques***

L'adhésion à l'approche émergente des *mobile policies* est également partagée par les géographes Nik Theodore et Jamie Peck, qui soulignent la nécessité d'affronter de nouveaux défis méthodologiques pour aborder la circulation des modèles à l'échelle globale :

« New methodological strategies must be developed to expose and critically interrogate the interconnectedness of policy regimes between places and across scales; the relationships between experiments and models and their fields of (re)constitution; the flows of knowledge, expertise, technologies and cosmopolitan policy actors that connect and remake « local » sites of policymaking; the roles of

policy intermediation and networking as the 'connective tissue' of the policymaking process; and so forth » (Peck & Theodore, 2010, p. 171).

Peck and Theodore plaident ainsi en faveur de l'usage de méthodologies innovantes permettant de restituer la profondeur ethnographique de ces mobilités :

« Flow methodologies, of the kind that stay close to policy subjects and expert actors, and which are attentive to the contingent functioning of policy routines and practices « on the ground », can provide much needed depth and multi-dimensionality to critical policy studies » (Peck & Theodore, 2010, p. 172).

La recherche de Larner et Laurie (2010) sur la globalisation de la privatisation des télécommunications et de l'eau répond à ce « programme », en révélant, sur la base d'une combinaison de recherches documentaires et de méthodes ethnographiques, un savoir « incarné » (*embodied knowledge*) à partir de l'expérience d'acteurs de rang moyen – les ingénieurs – qui ne figurent habituellement pas dans la littérature sur la globalisation néolibérale. Leur approche, basée sur « the unpacking of the messy histories, geographies and sociologies of privatisation », est caractéristique du renouvellement méthodologique que le champ des *policy mobilities* appelle de ses vœux (Larner & Laurie, 2010, p. 218).

Pour évoquer cette « épaisseur » de trajectoires et relations multidimensionnelles, Ola Söderström évoque « un répertoire de connections trans-locales » (Söderström, 2012b). S'appuyant sur les travaux de John Allen et Allan Cochrane (2010) et de Jennifer Robinson (2011), il reprend l'idée de relations « topologiques » pour atteindre les circuits qui ne sont pas retraçables dans l'espace euclidien, mais qui relèvent au contraire de canaux non-matériels et non conventionnels par lesquels les politiques entrent en mouvement : « Contrasting topographical relations in Euclidian space, topological ones refer to the reach of ideas, principles or models through means that are not necessarily material and cannot always be easily followed across space ». Tracer attentivement les trajectoires des « politiques mobiles » implique ainsi de prendre en compte tout un répertoire de relations matérielles et immatérielles comprenant la circulation des acteurs, des idées et des images, mais aussi des circonstances moins palpables telles que le rôle des lieux de rencontres, le déroulement des visites ou les références qu'ont en tête les urbanistes, les architectes ou les fonctionnaires d'une ville (Söderström, 2012b).

Les nouvelles méthodologies proposées dans le champ des *urban policy mobilities* sont celles que j'emprunte dans mon étude de l'exportation du modèle de prison américain vers la Colombie. Comme nous le verrons dans la suite de cette partie, cette recherche accorde une importance prépondérante au rôle des acteurs de premier et de second rangs, au tissu relationnel qui les lie, à l'expérience pratique de l'implantation du modèle sur le terrain, ainsi qu'aux circuits matériels et immatériels par lesquels a voyagé ce modèle des Etats-Unis vers la Colombie.

Par ailleurs, cette étude représente un cas particulier dans le champ de la mobilité des politiques, car il s'agit d'un exemple d'exportation d'une *politique carcérale* qui inclut

également l'exportation d'une *forme construite*, d'un agencement architectural spécifique, qui est celui de la prison fédérale de Coleman en Floride. Son étude s'insère donc également dans la littérature existante en géographie sur les espaces de circulation du design, dont j'évoque ci-après les grandes lignes.

## **Circulation des types architecturaux**

La mobilité des formes construites joue un rôle essentiel dans la transformation des villes à l'heure de la globalisation (Guggenheim & Söderström, 2010a). Toutefois, toutes les politiques circulantes n'incluent pas des formes architecturales et, inversement, les formes architecturales ne voyagent pas forcément au travers des mêmes circuits, réseaux et acteurs que les « politiques mobiles ». Bien que plusieurs publications se soient consacrées à cette thématique au cours de la dernière décennie (Guggenheim & Söderström, 2010b; King, 2004; McNeill, 2009), les dimensions matérielles et construites de la globalisation restent un domaine peu évoqué dans la littérature sur les *policy mobilities*. L'une des raisons qui explique cette rareté tient au fait que l'étude de l'architecture a été historiquement dominée par des discours focalisés sur les enjeux artistiques et techniques, les dimensions sociales et politiques des bâtiments étant en général reléguées au second plan. La mythologie qui existe autour de la figure de l'architecte, perçu comme un « artiste inspiré » et un « créateur solitaire », a longtemps renforcé cette perspective d'analyse sur la production architecturale (Söderström, 2012a).

### ***Dimensions sociales et politiques des formes construites***

Néanmoins, depuis la fin du XXe siècle, plusieurs auteurs ont renouvelé le débat sur l'architecture en appréhendant les bâtiments comme des objets investis de significations sociales. Pionnier en la matière, Thomas Markus explore, dans son ouvrage *Buildings and Power* (1993), comment les formes architecturales matérialisent les asymétries de pouvoir social et économique de la société capitaliste. Regroupant dans une même section les types de bâtiments destinés à former ou « réformer » les individus dans le contexte du « grand renfermement » – selon la terminologie de Foucault – initié à la fin du XVIIe siècle, Markus analyse des lieux (tels que l'école, l'hôpital, la prison ou l'asile) au sein desquels la vie est régimentée par des contraintes inhérentes à l'espace et à sa gestion. Partageant ces vues sur la dimension sociale et politique des formes construites et du design urbain, les travaux d'Anthony King concilient divers champs : les études culturelles, la théorie postcoloniale et l'étude de l'architecture. Dans *Spaces of Global Cultures* (2004), il ouvre la voie à l'étude sociohistorique de la circulation des types architecturaux et de la dimension matérielle de la mondialisation, en interrogeant la signification symbolique – en termes de pouvoir, de statut et d'identité – de l'importation de certaines formes construites dans différentes parties du monde. King met en évidence que la globalisation des formes construites n'est pas ahistorique, mais qu'elle est au contraire liée aux structures de pouvoir à l'échelle mondiale dans un contexte historique donné, en particulier celui du colonialisme et du post-colonialisme : « much of the contemporary circulation of building types and urban forms can be explained by looking at the world through postcolonial,

postimperial and neo-imperial frameworks » (King, 2010, p. 38). King évoque en particulier le pouvoir « néo-impérial » du « complexe politico-militaire des Etats-Unis », qui se matérialise également au travers de la circulation de formes construites et d'espaces physiques (King, 2010). La prolifération dans des dizaines de pays des bases militaires américaines, dans lesquelles est reproduit le modèle d'aménagement du « suburb » américain et le mode de vie qui lui est lié, est un exemple éloquent de la dimension construite de l'expansion culturelle du « Nouvel empire » américain (Gillem, 2007).

La dimension historique de la circulation des types architecturaux est également soulignée par Söderström et Guggenheim dans l'introduction de l'ouvrage collectif *Re-Shaping cities. How Global Mobility Transforms Architecture and Urban Forms* (2010a). Ces auteurs soulignent que la notion même de « type architectural » est intrinsèquement liée à un processus historique ; un type émerge lorsqu'une solution architecturale se cristallise, à un moment et dans un contexte culturel donnés, de manière à accueillir des pratiques sociales spécifiques de ce temps (Guggenheim & Söderström, 2010b). Par exemple, la prison est un type spécifique qui s'est cristallisé historiquement en lien avec l'émergence de la politique d'enfermement pénal. Schneekloth complète cette définition en décrivant le type architectural comme une « constellation complexe d'usages, de formes et de significations » :

« The type provides a structure for a spatial practice considered culturally important (such as learning or traveling) ; it has a recognizable form (this is a school and that is a highway), and it carries a socially constructed meaning that people either support or resist (we want an educated public or not; we want people to travel in cars or not » (Schneekloth, 2010, p. 233).

Dans la période contemporaine, la circulation des types architecturaux est non seulement en lien avec l'accélération des flux sous l'effet de la globalisation économique et culturelle, mais également avec le contexte historique du néolibéralisme. L'ouverture économique dans de nombreux pays, sous l'influence des politiques néolibérales, a permis aux firmes d'architectes de pénétrer de nouveaux marchés en installant des succursales à l'étranger ou en collaborant avec des sous-traitants locaux. Cette dynamique a ouvert un véritable « marché global du capital architectural » (Guggenheim & Söderström, 2010a, p. 10), dans lequel se meuvent des firmes d'architectes ayant pris une dimension multinationale. Dans son ouvrage *The Global Architect* (2009), Donald McNeill explore ce phénomène dans le détail, en décrivant les modalités de l'expansion globale des grands bureaux d'architectes et le « star system » entourant les grandes figures internationales de cette industrie.

### ***Les types architecturaux comme vecteurs de modernité***

Liés à leur contexte historique, les types architecturaux sont souvent utilisés comme « symbole de modernité » (King, 2010). A titre d'exemple, alors que les théâtres, les casinos, les banques ou les cafés sont associés au « mode de vie moderne » au XIXe siècle, la compétition des villes globales consistant à construire le plus haut gratte-ciel du monde

est devenue, au XXe siècle, la représentation la plus spectaculaire de l'appartenance à la modernité (King, 2004). Au travers de l'étude ethnographique de la circulation de deux artefacts urbains – l'échangeur routier à Ouagadougou et le « shopping mall » à Hanoï – Ola Söderström poursuit cette réflexion sur la « promesse de modernité » associée à l'introduction de formes construites dans le contexte contemporain et postcolonial de ces deux villes (Söderström, 2012c). Söderström met en lumière les usages non prescrits et non prévus dont font l'objet ces types architecturaux dans leur nouveau contexte local : « [the users] were not only « configured » by or resistant to the « educational program » of these spaces : they also used them, sometimes quite playfully, to explore new ways of being in society » (Söderström, 2012c). Ces formes construites globalisées peuvent ainsi représenter des opportunités (*affordances*) d'explorer des manières nouvelles d'être « modernes » pour les populations des villes « en voie de mondialisation » (*globalizing cities*) (Söderström, 2012c).

Ma recherche présente la particularité d'être à la fois un cas de circulation d'un modèle de politique pénale/pénitentiaire et d'un type architectural particulier. Le transfert du modèle carcéral américain vers la Colombie inclut ces deux volets *politique* et *matériel*, qui mobilisent un même répertoire de motifs, de discours, d'institutions et d'experts. De ce fait, cette étude se situe non seulement dans la littérature sur les *mobile polices*, mais également dans celle sur la circulation des formes construites. Cette dernière offre deux perspectives analytiques particulièrement pertinentes pour ce cas d'espèce. D'une part, le lien étroit, mis en évidence par King, entre le cadre historique postcolonial et la circulation des formes construites (King, 2004, 2010) prend tout son sens dans le cas du transfert du modèle carcéral américain en Colombie. Celui-ci est un exemple inédit dans la littérature de l'expression matérielle du pouvoir « néo-impérial » du « complexe politico-militaire » des Etats-Unis en Amérique latine. D'autre part, la « promesse de modernité » associée à la circulation des types architecturaux, telle qu'elle est décrite par King et Söderström (King, 2004; Söderström, 2012c), est également un angle d'analyse fécond pour ma recherche. L'introduction du modèle américain de prison est en effet accompagnée d'une rhétorique insistante autour du « passage à la modernité » en Colombie et génère l'espoir, auprès des agents locaux du système pénitentiaire, de se transformer en « êtres modernes »<sup>53</sup>.

---

<sup>53</sup> Voir chapitre 5.



## 4. La prison américaine : contexte historique et stratégies d'exportation

La problématique générale de ma recherche porte sur le transfert du modèle carcéral américain vers la Colombie. Mais de quel modèle américain parle-t-on ? Comme je le soulignerai dans ce chapitre, les types d'établissements carcéraux sont très variés aux Etats-Unis ; ils vont de l'institution rurale sans barrières où séjournent les criminels en col blanc, aux prisons « supermax » de privation sensorielle et d'isolement total. Il serait dès lors plus juste de parler *des* modèles américains, au pluriel. La structure du système carcéral s'insère toutefois dans le panorama plus large de l'évolution des politiques pénales américaines. Les Etats-Unis sont en effet le théâtre, depuis les années 1970, de l'avènement d'un nouveau paradigme pénal, celui de la « culture du contrôle » (Garland, 2001a) ou de l'« ultra-punitivité » pénale (Wacquant, 2009b). Dans ce qui suit, je reviendrai sur l'évolution de la politique pénale américaine au cours des quatre dernières décennies et en particulier sur l'expansion carcérale sans précédent qu'a connu ce pays au cours de cette période. J'exposerai également les principales analyses de ce phénomène qui ont été proposées dans la littérature en sciences sociales, en insistant en particulier sur l'interprétation liant intrinsèquement surdimensionnement pénal et néolibéralisme. Je présenterai enfin les différents types d'établissements pénitentiaires existant aux Etats-Unis, avant de mettre en évidence comment ces modèles sont mobilisés par deux types d'acteurs – l'Etat et les entreprises privées – dans le cadre de stratégies d'exportations distinctes.

### Les Etats-Unis : berceau de l'« hyperinflation » pénale

Après des décennies de stabilité, les Etats-Unis connaissent, à partir des années 1970, une ascension carcérale fulgurante, sous le coup d'un changement drastique des politiques de répression pénale. Dans la section qui suit, ce phénomène est présenté et analysé à la lumière des recherches effectuées par les chercheurs des *prison studies*. Les chiffres montrent toutefois les premiers signes d'un possible changement de tendance au cours de la période la plus récente. Bien qu'il convienne de rester réservé en matière de pronostics sur l'avenir de l'incarcération de masse aux Etats-Unis, les entretiens avec des constructeurs de prisons, effectués dans le cadre de cette étude, semblent confirmer que le « marché » carcéral est arrivé aujourd'hui à un niveau de saturation dans ce pays, pour la première fois depuis près de 40 ans.

#### ***Prison : de la prophétie du « déclin irréversible » à l'incarcération de masse***

A la fin des années 1960 et 1970, l'immense majorité des analystes s'accordent à dire que l'institution carcérale a pris la voie d'un irréversible déclin et est vouée, à moyen terme, à occuper une place subalterne parmi les instruments contemporains de la justice pénale. Cette prédiction n'est pas seulement partagée par d'influents intellectuels, mais également par les professionnels œuvrant dans le milieu de la justice et les experts

gouvernementaux (Wacquant, 2005a, p. 4).

Le criminologue David Garland souligne que la défiance envers la prison est largement répandue parmi les experts du contrôle du crime dans la période d'après-guerre. Ce champ professionnel fait preuve d'une remarquable stabilité institutionnelle et homogénéité idéologique durant cette période autour de ce que Garland appelle le « *penal-welfare state* » : une combinaison hybride entre un libéralisme garantissant l'application de sanctions pénales proportionnées et une approche « correctionnaliste » visant en priorité la *réhabilitation* sociale des condamnés (Garland, 2001a, p. 27). L'approche du « *penal-welfarism* » identifie les causes du crime dans les conditions de pauvreté, le manque d'opportunités et les injustices sociales vécus par la majorité des criminels ; la généralisation de la prospérité économique et de l'Etat providence doivent ainsi nécessairement réduire les pratiques délictueuses, alors que la sanction pénale doit contribuer à compenser une socialisation défectueuse par un traitement correctionnel individualisé. Les principes du *penal-welfarism* vont ainsi à l'encontre du recours à l'enfermement pénal : « the prison was widely regarded as counter-productive from the point of view of reform and individual correction [...]. From the 1890s to 1970s, fewer and fewer categories of offenders were deemed suitable for standard imprisonment » (Garland, 2001a, p. 35).

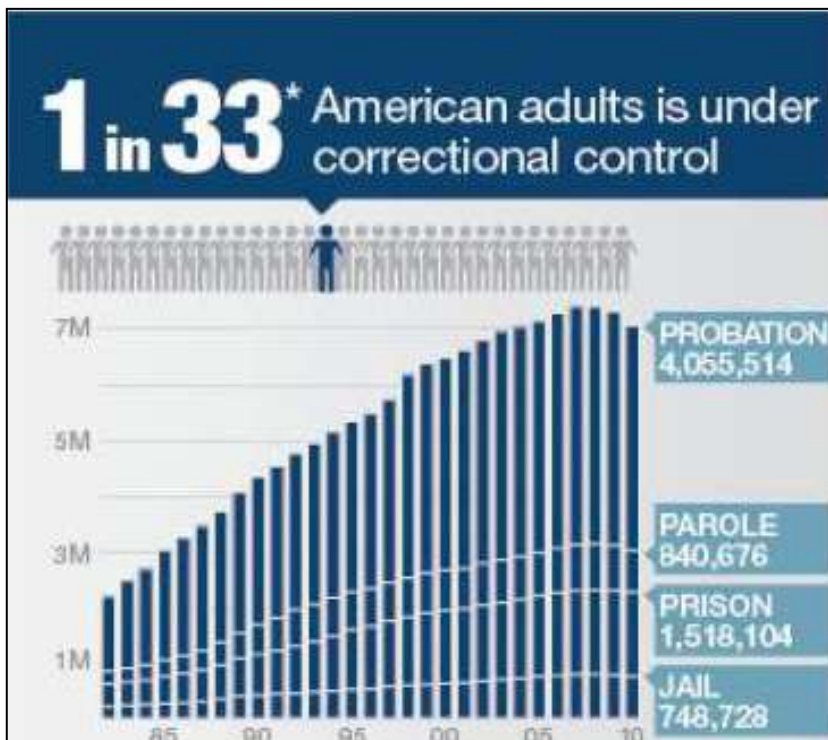
Le recours à l'emprisonnement est de plus en plus critiqué par les agences gouvernementales américaines à l'aube des années 1970. Celles-ci convergent vers une évaluation critique des résultats de l'incarcération en matière de prévention du crime et recommandent le recours à des peines alternatives, ainsi qu'un moratoire sur la construction d'établissements de détention (Wacquant, 2005a, p. 3). Le passage de l'unanimité autour de politiques progressistes à l'ultra-punitivité et à l'incarcération de masse surgit ainsi à l'encontre de toutes les attentes et prévisions de l'époque : « the historical trajectory of British and American crime control over the last three decades has been exactly the contrary of that which was anticipated as recently as 1970 » (Garland, 2001a, p. 1).

En effet, à partir de 1975, les Etats-Unis connaissent une expansion carcérale sans précédent, après presque un siècle de remarquable stabilité du taux d'incarcération un peu au-dessus de 100 détenus pour 100'000 habitants (Pager & Phelps, 2012). Entre 1975 et 2010, la population carcérale américaine passe de 379'393 à 2'266'832 soit une augmentation de près de 600% (tableau II.1. ci-dessous). Si l'on ajoute encore la population qui se trouve en liberté sous surveillance en attente de jugement (*on probation*) ou en liberté conditionnelle (*on parole*), en 2010, plus de 7 millions d'individus étaient sous « contrôle correctionnel » aux Etats-Unis, soit 2,3% de la population nationale (graphique II.1. ci-dessous). En matière d'incarcération, les Etats-Unis battent tous les records : la plus grande population carcérale au monde (1 détenu sur 4 dans le monde se trouve aux Etats-Unis (Pew Center on the States, 2012), le plus haut taux d'incarcération

(730 détenus pour 100'000 habitants en 2010<sup>54</sup>) et, bien sûr, la plus forte croissance au cours des quatre dernière décennies.

	1975	1980	1985	1990	1995	2000	2010
County jails	138'800	182'288	256'615	405'320	507'044	621'149	748'728
Federal and State prisons	240'593	315'974	480'568	739'980	1'078'357	1'310'710	1'518'104
Total	379'393	498'262	737'183	1'145'300	1'585'401	1'931'850	2'266'832
Indice de croissance	100	131	194	302	418	509	597

Tableau II.1. : Augmentation de la population carcérale aux Etats-Unis 1975-2010. Source : (Wacquant, 2009a, p. 136) et (Pew Center on the States, 2012) – ces deux sources se basent sur les statistiques officielles américaines: Bureau of Justice Statistics, *Prison and Jail Inmates at Midyear 2000* (Washington, D.C. : U.S. Government Printing Office, 2001).



Graphique II.1. Nombre d'adultes sous « contrôle correctionnel » aux Etats-Unis 1982-2010. Source : Pew Center on the States (2012)

<sup>54</sup>A titre de comparaison, la même année, la Suisse connaît un taux de 79 détenus pour 100'000 habitants et la France de 98 pour 100'000 (ICPS, 2012).

Ce tournant historique, aussi spectaculaire qu'inattendu, s'explique par un changement fondamental de paradigme dans le champ pénal et le développement de politiques punitives sans précédent. Aux Etats-Unis, toutes les pratiques de répression ont augmenté de façon concomitante dans le cadre d'un même modèle de politiques « dures contre le crime » (*tough-on-crime politics*), au sein duquel la guerre contre la drogue et la sévérité accrue et généralisée des peines a joué un rôle primordial (Morris, 1998, p. 216).

De façon paradoxale, l'un des facteurs prépondérants dans le changement de politiques en matière de condamnations pénales aux Etats-Unis découle précisément de la critique radicale contre la justice émise par les activistes et les intellectuels qui héritent de l'influence du mouvement des droits civils. A partir des années 1960, ces derniers attirent l'attention sur « l'échec de la prison » quant aux objectifs de traitement et de réhabilitation des délinquants et, plus encore, comme outils dans la lutte contre la criminalité. La critique se focalise également sur les peines indéterminées (*undeterminate sentencing*) qui laissent au juge la liberté de déterminer librement la sanction infligée au condamné, dont elle dénonce le caractère discrétionnaire et discriminatoire contre les minorités. Ces voix d'opposition s'expriment également contre le modèle correctionnaliste de réhabilitation des délinquants, perçu comme un dispositif disciplinaire et autoritaire de l'« Etat policier ». Cette voie critique apporte, de façon involontaire, de l'eau au moulin de la tendance réactionnaire qui réclame, à la même époque, une justice pénale beaucoup plus sévère contre le crime et contre les criminels, et qui accuse les peines indéterminées d'engendrer un laxisme chronique en matière pénale. En peu de temps, l'alliance de ces critiques aboutit à l'effondrement de la confiance envers le modèle réformateur du *penal-welfarisme* aux Etats-Unis. L'introduction généralisée dans les Etats de peines déterminées (*determinate sentencing*) et de minimum de la peine obligatoire (*mandatory minimum*) engendrent une augmentation drastique du recours à la prison. De même, la conviction désormais répandue que la prison est inapte à changer et réhabiliter les criminels aboutit à la suppression des programmes sociaux et au repliement de l'institution carcérale sur ses fonctions punitives et neutralisantes. David Garland explique ainsi :

« Over the time, the liberal concern with just deserts, proportionality and minimizing penal coercion gave the way to more hard-line policies of deterrence, predictive restraint and incapacitation, and eventually to expressive, exemplary sentencing and mass imprisonment [...]. In much the same way, the critique of the prison and its correctional failures [...] [contributed to] the disillusionment with prison's reformatory potential [and] prepared the way for rather different vision of imprisonment that stressed its effectiveness as a means of unalloyed punishment and long-term incapacitation » (Garland, 2001a, p. 61).

David Garland souligne que l'essor de la prison dans sa dimension la plus punitive n'est qu'une des facettes de la « culture du contrôle » qui émerge historiquement dans la seconde moitié des années 1970 comme un véritable changement paradigmatique dans les attitudes face au crime. Mais quelles sont les causes structurelles qui sous-tendent

l'émergence de la culture du contrôle ? On peut d'emblée exclure que ce phénomène réponde à la nécessité de faire face à une nouvelle conjoncture en matière de pratiques criminelles : l'avènement de cet « Etat punitif » a lieu alors même que, dans la même période, la criminalité stagne, puis diminue de façon soutenue (Garland, 2001a; Gilmore, 2007; Wacquant, 2009a). Selon l'analyse de nombreux chercheurs en sciences sociales, les causes du changement doivent être identifiées dans la reconfiguration des structures économiques, sociales et politiques du capitalisme avancé.

### ***L'emprisonnement de masse comme composante structurale du néolibéralisme***

Ce n'est qu'à partir des années 1990 que les premières analyses critiques du boom sécuritaire et carcéral sont publiées dans les sciences sociales. Le criminologue Nils Christie dénonce le développement « industriel » des politiques de contrôle du crime et l'inflation carcérale vertigineuse dont les Etats-Unis sont le théâtre à la fin du XXe siècle (Christie, 1994). C'est néanmoins la thèse défendue par Loïc Wacquant dans son ouvrage *Les prisons de la misère*, publié en 1999, qui ouvre véritablement le débat sur la place de la prison à l'ère post-industrielle. Dans ce livre et dans ses publications ultérieures, le sociologue soutient que le redéploiement de la prison est un dispositif fondamentalement constitutif du néolibéralisme : « l'Etat pénal envahissant, élargi et dispendieux n'est pas une déviation du néolibéralisme mais une de ses composantes structurales » (Wacquant, 2010). La dérégulation des marchés, la précarisation du travail et le démantèlement des protections sociales s'accompagnent d'une profonde redéfinition de l'Etat vers ses fonctions punitives de manière à contrôler d'une main de fer les classes les plus précaires et exclues de l'espace social (Wacquant, 1999). Le système d'incarcération de masse est ainsi un instrument d'exclusion sociale des secteurs les plus pauvres, mais également un puissant mécanisme de discrimination raciale aux Etats-Unis, dans la continuité historique de la ségrégation de la population noire institutionnalisée par les lois de Jim Crow (Alexander, 2010) et des ghettos urbains assurant l'ostracisation et le confinement spatial des minorités raciales (Wacquant, 2005b).

L'étude macro-institutionnelle de la prison comme élément clé du projet néolibéral aux Etats-Unis a été repris par des chercheurs issus de différentes disciplines en sciences sociales. A partir des années 1990, plusieurs auteurs s'intéressent au rôle fonctionnel de l'hyperincarcération dans la redéfinition de l'Etat postfordiste (Peck, 2003), aux conséquences de l'emprisonnement de masse sur le marché de l'emploi et plus particulièrement à l'exclusion économique de larges pans de la communauté afro-américaine représentant la cible privilégiée de la répression pénale (Pager, 2007; Peck & Theodore, 2008), à la destruction des liens familiaux et communautaires (Lopoo & Western, 2005) et aux enjeux politico-économiques de la construction de prisons dans les régions rurales désindustrialisées et ravagées par un chômage endémique (Gilmore, 2007).

Un autre aspect important qui lie les politiques néolibérales et l'avènement de l'emprisonnement de masse réside dans le marché extrêmement rentable né du tournant punitif aux Etats-Unis. Les groupements militants anti-prison et des chercheurs

universitaires ont mis en évidence l'existence d'un « complexe carcéro-industriel » (*prison-industrial complex*), un système pénal surdimensionné derrière lequel se meut un immense empire commercial (Critical Resistance, 2012; Gilmore, 2007; Sudbury, 2009; Wood, 2003). La puissance économique du complexe carcéro-industriel est reconnue à l'intérieur même de la corporation des constructeurs de prisons américains, comme en témoigne l'appréciation de l'architecte S.<sup>55</sup>, dont la compagnie a participé à la construction de centaines de prisons aux Etats-Unis<sup>56</sup> :

« S.: I just attended a summit a couple of months ago [...] The people attending the summit [...] had spent the last two or three decades building this probably three trillion dollars' worth in assets, in correctional facilities [...]. And we are talking about private sector. As private companies, they have made a pretty good living of what people call the *Correctional Industrial Complex*.

JD: So it does exist?

S.: Oh, it absolutely exists. And our prisons are better [than] any in the world, in term of what we provide : the materials, the safety that is built, the walking system, the ventilation system, air conditioning system. It is good stuff, it is expensive, but it is good » (Architecte S., entretien du 17/06/2011).

La construction d'un gigantesque parc pénitentiaire aux Etats-Unis représente depuis trente ans une manne financière colossale pour les architectes et constructeurs de prisons. Dans la majorité des cas, les prisons américaines se trouvent sous le contrôle de l'Etat et leurs employés sont des fonctionnaires publics. Néanmoins, leur construction est réalisée par des privés et une myriade d'autres services indispensables au fonctionnement quotidien des établissements – cuisine, nettoyage, buanderie, téléphonie, services médicaux, transport, collecte des ordures, etc. – sont privatisés. Au-delà de ces contrats de construction et de services, les Etats-Unis sont également le berceau du modèle de privatisation des prisons. Une partie non négligeable du système pénitentiaire est ainsi entièrement gérée par des entreprises privées, qui prennent en charge la conception, la construction, le fonctionnement et l'administration de prisons privées. Environ 6% des détenus au niveau des Etats (*state prisons*) et 11% des détenus au niveau fédéral (*federal prisons*) sont incarcérés dans des établissements privés (Wood, 2003, p. 19). La plus grande entreprise de ce type aux Etats-Unis, Corrections Corporation of America (CCA), administre actuellement soixante prisons dans lesquelles sont enfermés 80'000 prisonniers et emploie 17'000 personnes (CCA, 2012). CCA, ainsi que Wackenhut-GEO – la compagnie qui occupe le second rang sur le marché des prisons privées – font partie des

---

<sup>55</sup> Sur le profil des architectes interviewés dans le cadre de cette recherche, voir la présentation faite dans la section suivante.

<sup>56</sup> Voir présentation de l'architecte S. dans le chapitre suivant.

plus importantes entreprises des Etats-Unis en chiffre d'affaire et sont cotées en bourse<sup>57</sup>.

### ***Les premiers signes d'un retour en arrière ?***

Prenant la mesure de plus de trois décennies de croissance soutenue du taux d'incarcération aux Etats-Unis, les « *prison studies* » se sont focalisées, ces dernières années, sur l'analyse de la place centrale de l'institution carcérale au sein du système néolibéral, ainsi que sur les causes et les conséquences de l'emprisonnement de masse dans la société contemporaine. Or, un phénomène récent mais significatif est passé jusqu'à ce jour inaperçu des chercheurs : à partir de 2009, et pour la première fois depuis 1972, la population carcérale des prisons d'Etat a commencé à décliner aux Etats-Unis (Pew Center on the States, 2010), voir graphique II.2. ci-dessous). Même si les effets sur le long terme sont encore incertains, la fin de la décennie 2000 pourrait bien marquer un point d'inflexion historique dans le système carcéral américain. Jusqu'à présent, la seule publication scientifique en préparation sur ce thème est celle de Devah Pager et Michelle Phelps « *Inequality and Punishment : A Turning Point for Mass Incarceration ?* » (Pager & Phelps, 2012). Dans cet article, les deux sociologues remarquent que l'ampleur de la tendance est encore minime si l'on considère les chiffres nationaux dans leur globalité, puisque la diminution du nombre de détenus est inférieure à 1% et qu'elle concerne seulement le niveau des prisons d'Etat<sup>58</sup>. Néanmoins, un changement d'échelle vers une analyse portant sur l'évolution de la population carcérale Etat par Etat laisse entrevoir un tournant plus marqué, qui pourrait être aboutir sur un changement durable. Ainsi, sur 26 Etats ayant enregistré une diminution du taux d'incarcération, une douzaine ont connu une baisse continue sur une période prolongée. En outre, certains Etats, comme New-York ou New Jersey, ont réduit leur taux d'incarcération de près de 20% au cours de la dernière décennie (Pager & Phelps, 2012).

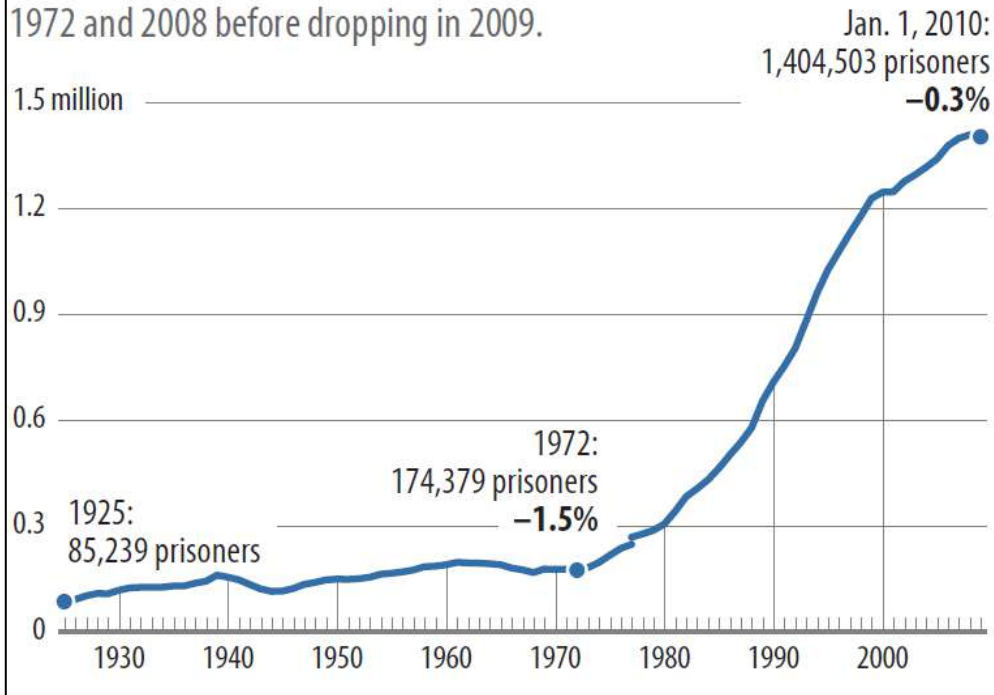
---

<sup>57</sup> Si des milliers d'architectes ont profité de la manne financière de la construction de prisons aux Etats-Unis, d'autres s'opposent ouvertement à l'expansion du parc pénitentiaire américain en invoquant une forme d'objection de conscience. L'association américaine *Architects/Designers/Planners for Social Responsibility* a ainsi lancé une campagne de boycott du design de prisons au sein des architectes et a recueilli, depuis 2004, plus de 1000 signatures dans la profession (ADPSR, 2012).

<sup>58</sup> Sur les catégories de prisons du système pénitentiaire américain, voir, dans ce chapitre, la section suivante : « Le modèle américain : types architecturaux et circulation internationale ».

## FIRST STATE DECLINE IN 38 YEARS

The number of state inmates grew 708% between 1972 and 2008 before dropping in 2009.



Graphique II.2. Evolution de la population carcérale des prisons d'Etat aux Etats-Unis (1920-2010). Source : (Pew Center on the States, 2010)

Les hypothèses pour expliquer ce changement de tendance sont de plusieurs ordres : (1) après une expansion fulgurante, le taux d'incarcération serait arrivé naturellement à son maximum historique ; (2) les Etats, qui doivent gérer les effets de la crise économique, ne peuvent plus faire face aux dépenses faramineuses en matière d'enfermement pénal ; (3) un changement de perspectives politiques face au contrôle du crime pourrait commencer à voir le jour. Si ces trois facteurs jouent probablement chacun un rôle important, celui de la pression financière, en particulier au niveau des Etats, est manifestement prépondérant. Pour ces derniers, qui n'arrivent plus à faire face à leurs contraintes budgétaires, couper dans le budget faramineux des prisons est pratiquement devenu un impératif.

L'Etat de Californie est emblématique des premiers signes de changement et de la combinaison de motifs qui le conduit. En 2010, le Gouverneur républicain de cet Etat, Arnold Schwarzenegger, pourtant lui-même moteur du surdimensionnement pénitentiaire de la Californie, a dénoncé publiquement la déviation massive du budget vers les prisons au cours des trente dernières années, au détriment de l'éducation universitaire (Pager &

Phelps, 2012). Par ailleurs, en mai 2011, la Cour suprême des Etats-Unis a émis un jugement historique, par lequel elle a ordonné à l'Etat de Californie de vider ses prisons d'environ 40'000 détenus (sur plus de 150'000 actuellement) dans un délai de deux ans, en raison des conditions inhumaines et anticonstitutionnelles de détention engendrées par la surpopulation carcérale (Supreme Court of the United States, 2011).

La corporation des constructeurs de prison prend également conscience que le marché national a atteint un point de saturation et qu'il est nécessaire d'explorer de nouveaux marchés, à l'extérieur du pays. L'architecte S., l'un des principaux concepteurs de prisons des Etats-Unis, confie ainsi qu'un vent de panique était palpable lors des dernières conférences réunissant la profession, qui a pris conscience que l'extension du secteur carcéral américain avait pris fin :

« Last year when I presented [at a correctional summit], I said : « It is changing guys! You'd better start retooling, there aren't many things to build! ». And almost all of them said, very skeptical : "Ah, [the business] will be back. We are going to keep doing what we are doing". This year, it was an entirely different discussion. They said : "How are we going to survive?" [...] We are going to have to adjust our methods of forecasting. The assumptions are changing. What has happened in the last two years is likely to be sustained in the next fifteen years » (Architecte S., entretien du 17/06/2011).

S. a anticipé ce tournant en réorientant depuis quelques années ses contrats vers le marché international<sup>59</sup>. Mais face à la crise économique et à la saturation du marché, d'autres constructeurs se dirigent vers la reconversion, comme l'entreprise de K., un autre architecte de prisons basé à New York<sup>60</sup>. Sa firme a développé, ces dernières années, une stratégie de niche consistant à offrir – en sus de son activité d'architecte – un service de consulting pour les administrations locales (municipalités et comtés) destiné à diminuer leur niveau de surpopulation carcérale en exploitant les voies légales qui permettent des alternatives à l'incarcération :

« When the municipality thinks it has an overcrowding, so they'll come and they'll say : "Our jail is too small, we need a bigger jail"<sup>61</sup>. We say to them : "Don't say that your jail is too small [...], maybe your jail is the right size; maybe you have too many inmates". So, if you look the system, you look the police activity, you look at the court activity, the jails and what we call "probation", if we can make the court system more rapid, few people stay in jail. [...] There are what we call "alternatives to incarceration". [...] So you would say: "You are an architect : you want to make the project as big as possible". We say : "It is true, we do want to build a new

---

<sup>59</sup> Sur cette nouvelle conquête du marché international, voir plus avant dans ce chapitre.

<sup>60</sup> Voir présentation de l'architecte K. plus loin dans ce chapitre.

<sup>61</sup> *Jail*: prison préventive gérée par les municipalités et les comtés. Sur les catégories de prisons du système pénitentiaire américain, voir la section suivante « Le modèle américain : types architecturaux et circulation internationale ».

building [...] but if you overestimate the size of your building, you'll never have the money to actually build the project. If you shrink it, now you can afford it. So that is worth it. We have three full time people that are not architects ; they are "justice planners" [...]. It is a service that we sell » (Architecte K., entretien du 16/06/2011).

Le constructeur de prison S. partage la conviction que le modèle d'emprisonnement de masse atteint ses limites historiques en raison de son coût et de son inefficacité en terme de lutte contre le crime. Selon lui, l'Etat a tout intérêt à remettre en question le système ultra-punitif et à revenir à un modèle de réhabilitation des détenus – comprenant le non déracinement géographique et familial des détenus et la possibilité pour eux d'accéder à des programmes de formation – dans le but de diminuer les taux de récidive et de réincarcération :

« I think it will take a long period of time to change the policies, but they are going to quietly change. [...] I think, State after State, we'll say : it is a lot more cost-effective for us to train [the prisoners], pay for [their education in technical skills], than it is for us to go back out, to capture them again, take them to the trial system, bring them back to the prison, spend 24'000 dollars a year to incarcerate them. It won't be a change in heart ; it will be a change in economic attitudes. » (Architecte S., entretien du 17/06/2011).

Il est encore trop tôt pour affirmer que la politique d'ultra-punitivité pénale et d'incarcération de masse américaine est entrée dans une phase de déclin durable. Bien que les statistiques indiquent, pour la première fois en près de 40 ans, une stabilisation voire une diminution de la population carcérale aux Etats-Unis, la variation est pour l'instant minime. Face à la crise, l'argument financier semble prépondérant pour les Etats et les circonscriptions locales, mais il convient de rester prudent sur les pronostics ; d'autres crises économiques ont secoué les Etats-Unis avant celle de 2008, sans que la tendance pénale n'ait changé significativement au niveau national. Néanmoins, le contenu des entretiens avec des professionnels de la construction de prisons semble confirmer la tendance indiquée par les chiffres. Les prémices d'une réorientation d'activités sont en tout cas d'actualité pour une partie des entrepreneurs du complexe carcélo-industriel américain et, au-delà des perspectives de changements du modèle de justice pénale en tant que telles, cela démontre déjà que le marché national de la construction de prisons commence à saturer.

Dans ce qui précède, j'ai pu mettre en évidence que les prévisions unanimes des experts, dans les années 1960 et 1970, sur le déclin du recours à la prison comme principal outil de la justice pénale ont été contredites par l'histoire. Loin de s'amoinrir, le système carcéral américain s'est étendu dans des proportions gigantesques. L'évolution du système pénitentiaire américain n'est cependant pas seulement visible au travers des changements des politiques publiques et des attitudes culturelles face au crime, mais également au travers des transformations *matérielles* qu'ont connues les prisons de ce pays au cours des quarante dernières années. L'analyse de la structure du parc

pénitentiaire et des formes architecturales qui constituent le « modèle carcéral américain » est développée dans la section suivante.

## **Le modèle américain : types architecturaux et circuits d'exportation**

Qu'entend-on par l'expression « modèle carcéral américain » ? En réalité, les quelque 4'700 établissements de détention des Etats-Unis<sup>62</sup> présentent une grande diversité du point de vue de leur structure physique et de la sévérité de leurs régimes de détention. Dans cette section, je commencerai par définir, dans les grandes lignes, les caractéristiques matérielles du design des prisons américaines. Bien que son usage soit minoritaire dans le système carcéral américain, la prison de sécurité « supermaximum », qui a émergé dans les années 1980, revêt une importante dimension symbolique. Dans le langage de l'étude des types architecturaux (Guggenheim & Söderström, 2010a; Schneekloth, 2010), il s'agit en effet de la forme architecturale qui s'est cristallisée en lien avec l'émergence historique de nouvelles pratiques pénales et pénitentiaires inhérentes à l'avènement de la « culture du contrôle » depuis la fin des années 1970 (Garland, 2001a). Après cette présentation du parc pénitentiaire, j'exposerai les deux principales stratégies d'exportation de « la » prison américaine ; je mettrai en évidence que ces deux stratégies empruntent des circuits distincts et mobilisent des motivations, des catégories d'acteurs, des discours et des formes architecturales spécifiques.

La première stratégie d'exportation est pilotée par le gouvernement américain et ses agences. Je l'identifierai comme le circuit de la *raison d'Etat*<sup>63</sup>. Il s'agit de l'exportation de la prison américaine dans le cadre de la « guerre globale contre la drogue » (*global war on drugs*) et de la « guerre globale contre le terrorisme » (*global war on terror*). Son canal de transmission est parallèle aux interventions militaires des Etats-Unis dans le monde. Le discours qui l'accompagne est discret, mais il relève du même registre rhétorique que celui qui légitime l'interventionnisme armé des Etats-Unis en Afghanistan, en Irak ou en Colombie. Le modèle architectural « exporté » dans ce type de circuit, destiné à l'enfermement et à la neutralisation des « ennemis de la Nation », est inspiré par le design le plus restrictif et répressif du système de prisons fédérales administré par le Bureau fédéral des prisons (BOP).

Le second circuit relève d'une stratégie d'expansion commerciale de la part des firmes

---

<sup>62</sup> Nombre d'établissements carcéraux aux Etats-Unis, en additionnant des *jails* et *prisons*, selon les statistiques officielles de l'administration américaine (Bureau of Justice Statistics, 2008a, 2008b). Ce chiffre s'élève à environ 5'000 établissements, si l'on tient compte des quelque 200 à 350 centres de détention pour migrants « illégaux » disséminés dans le pays (Mountz, 2012).

<sup>63</sup> J'entends par « raison d'Etat » le principe politique qui justifie, dans la logique d'un gouvernement, des transgressions manifestes des normes légales et morales au nom d'un intérêt supérieur. Dans le cas analysé ici – la guerre contre la drogue et la guerre contre le terrorisme – l'intérêt supérieur dont se prévalent les Etats-Unis est celui de la défense de sa sécurité nationale et de son ascendance dans l'échiquier international.

d'architectes et de constructeurs de prisons américaines en quête de nouveaux marchés à l'échelle planétaire. Il mobilise en priorité une autre catégorie d'acteurs, issue du secteur privé, celle des architectes de prisons. Ici, le modèle américain voyage en fonction de l'ouverture des marchés, des appels d'offres et du networking international. Le discours des firmes américaines est fondé sur leur capacité à offrir les « *best correctional practices* » mondiales, grâce à leur vaste expérience sur le territoire national. Au niveau architectural, les solutions proposées peuvent être plus souples que celles du Bureau fédéral des prisons et plus à l'écoute du contexte local selon la demande des clients, mais un fort accent est mis sur la sécurité, qui est la marque de fabrique et l'atout des constructeurs américains. L'expansion commerciale de ce secteur est représentative de « l'émergence de firmes d'architecture globalisées » à l'ère du néolibéralisme qu'évoquent Donald McNeill et Söderström et Guggenheim dans leurs analyses de la circulation des types architecturaux (Guggenheim & Söderström, 2010b; McNeill, 2009). J'évoquerai dans cette section le cas de la prison d'Ezeiza construite par la firme AECOM en Argentine, qui est exemplaire à cet égard. Par ailleurs, le rôle de la mise en réseau internationale des acteurs est également un enjeu crucial de la circulation commerciale du modèle américain, comme je le mettrai en lumière dans le développement qui suit, au travers de la présentation de *l'International Corrections and Prisons Association*. Inspiré par l'approche méthodologique des études sur la mobilité des politiques urbaines, cette section retrace les canaux par lesquels le modèle américain, en mettant en lumière la complexité des trajectoires et des discours, ainsi que le rôle clé des « micro-espaces globaux » (McCann, 2011) – tels que les conférences, les meetings d'associations professionnelles, les visites de terrain, les séminaires, les remises de prix, etc. – dans la circulation globale des politiques pénitentiaires.

### **Remarque préliminaires sur les sources**

Ce chapitre consacré au modèle carcéral américain s'appuie principalement sur les informations concordantes des quatre architectes américains interviewés dans le cadre de cette étude. Parmi ces « informateurs clés », deux sont des architectes de prisons ayant conçu et construit des prisons aux Etats-Unis et à l'étranger (Architecte S. et Architecte E.) ; un se consacre uniquement au design carcéral aux Etats-Unis (Architecte K.) ; le dernier enfin mène un mouvement d'architectes qui appellent au boycott de la construction de prisons (Architecte R.). Dans un souci de clareté et afin de contextualiser les extraits d'interviews contenus dans ce chapitre, il convient d'ouvrir une parenthèse afin de présenter brièvement ces quatre architectes, dont le profil, le positionnement et le discours présentent des divergences.

**Architecte S.** est un acteur clé de l'exportation du modèle carcéral américain dans le monde. C'est l'un des plus importants architectes de prisons des Etats-Unis : après avoir conçu et construit près de 700 prisons et avoir été mandaté comme expert du design carcéral dans 49 Etats et 300 comtés des Etats-Unis, sa firme a pris une ampleur internationale et offre ses services dans le monde entier (Pérou, Argentine, Jamaïque,

Mexique, Barbade, Afrique du Sud, Royaume-Uni, Irlande, Israël, Singapour, Emirats Arabes Unis). Grande figure de l'industrie privée des prisons, S. est également proche des autorités carcérales fédérales et a notamment travaillé comme expert et formateur pour le *National Institute of Corrections*, une agence directement sous les commandes du Bureau fédéral des prisons. Il est également l'un de membres fondateurs du principal lobby carcéral à l'échelle mondiale, l'*International Corrections and Prisons Association*, association à laquelle il consacre aujourd'hui une partie importante de son travail. En dépit de son implication dans l'industrie carcérale américaine, Architecte S. se considère comme un humaniste cultivant une vision critique sur le secteur carcéral américain, dont il dénonce le surdimensionnement et la perte de valeurs réhabilitatives. Il plaide en outre pour une « exportation » du savoir-faire carcéral américain qui soit attentive aux particularités culturelles et capable de s'adapter aux besoins locaux.

**Architecte E.** est un architecte spécialisé dans la conception de bâtiments liés à la justice (*justice facility design*) et dans le design de prisons en particulier. Il a participé à la conception du complexe carcéral fédéral de Coleman en Floride, le modèle qui a inspiré les prisons de la Nouvelle culture carcéral en Colombie. Américain d'origine latino-américaine, il a été mandaté comme consultant par la firme qui l'emploie sur divers projets de prisons en Argentine, au Brésil, au Pérou et en Uruguay.

**Architecte K.** dirige un bureau d'architecte à New York qui se consacre à la conception de bâtiments liés à la justice (*justice facility design*). Architecte K. est spécialisé dans la conception de *jails*, les établissements destinés aux Etats-Unis à la détention préventive et aux courtes peines. Se considérant comme un architecte progressiste, il n'accepte pas de mandats pour des prisons fédérales, dont le modèle est trop répressif. Dans sa pratique d'architecte de prison, il promeut les principes de « design le moins restrictif », de supervision directe et de non-isolement géographique des établissements de détention, des préceptes qu'il considère compatibles avec l'objectif prioritaire de maximisation de la sécurité.

**Architecte R.** est un architecte spécialisé dans la construction de bâtiments écologiques. Il fait partie de l'association nationale *Architects/Designers/Planners for Social Responsibility* (ADPSR) qui appelle au boycott de la conception et de la construction de prisons au sein de la profession, depuis près d'une décennie.

### ***Le parc pénitentiaire américain***

Le surdimensionnement du secteur des prisons ainsi que le système fédéraliste engendrent une grande variété de types d'établissements carcéraux aux Etats-Unis. A titre d'exemple, le seul niveau des prisons fédérales – qui est pourtant par définition le plus unifié au niveau national – compte à lui seul neuf types d'établissements<sup>64</sup>. Chaque Etat,

---

<sup>64</sup>(1) Federal Correctional Complex (FCC) ; (2) Federal Correctional Institutions (FCI) ; (3) Federal Detention Centers (FDC) ; (4) Federal Medical Centers (FMC) ; (5) Federal Prison Camps (FPC) ; (6) Federal Transfer Center ; (7) Metropolitan Correctional Center (MCC) ; (8) Metropolitan Detention Center (MDC) ; (9) U.S. Penitentiaries (USP).

comté et municipalité du pays est également autonome dans la définition des options pénitentiaires désirées à l'échelle locale, notamment du point de vue architectural ; les localités peuvent répéter d'anciens schémas, innover ou s'inspirer de modèles venus d'ailleurs. Dans le développement qui suit, je définirai, au-delà de cette diversité, les grandes lignes de la structure du parc pénitentiaire américain et des types de bâtiments qui le composent.

**(a) Prisons et jails :** une première distinction fondamentale doit être faite entre ces deux types d'établissements. Les *prisons* accueillent les détenus condamnés pour des crimes graves (*felony*), soit ceux dont la peine est supérieure à une année. Les *prisons* sont de la compétence des autorités fédérales (*federal prisons*) et des Etats (*state prisons*) ; leur nombre atteint, sur l'ensemble du territoire, 1'821 établissements (Bureau of Justice Statistics, 2008a). Au niveau fédéral, le système pénitentiaire est placé sous le contrôle administratif du Bureau Fédéral des Prisons (*Bureau of Prisons - BOP*), qui dépend directement du Département de la Justice (*US Department of Justice*). Bien qu'elle ne gère que les prisons fédérales, le BOP jouit d'une grande influence à tous les échelons nationaux et maintient un rôle de leader en matière pénitentiaire depuis sa création (Keve, 1991; Morris, 1998, p. 213).

Les 2'876 *jails* des Etats-Unis accueillent les prisonniers en détention préventive – avant leur jugement (*pretrial inmates*) – et les prisonniers condamnés à des délits mineurs, dont la peine est égale ou inférieure à une année (Bureau of Justice Statistics, 2008b). L'architecture de chacun de ces établissements peut varier grandement en fonction de la politique en vigueur localement et du niveau de sécurité appliqué. Néanmoins, de façon générale, le règlement et l'architecture d'une *jail* sont moins restrictifs que ceux d'une *prison*. On notera encore qu'il existe une dernière forme d'internement pénal, celle de la détention domiciliaire, dans le lieu de résidence du détenu (*house arrest*).

**(b) Design et sécurité.** Selon les architectes, l'alternative entre la *supervision directe* et la *supervision indirecte* est l'élément le plus important qui détermine le niveau de sévérité associé à l'espace carcéral. Dans le design de supervision directe, le gardien est présent de façon permanente à l'intérieur de l'espace de vie des détenus (*daily area*) et interagit de façon directe avec ces derniers. Au contraire, le design de supervision indirecte suppose que la surveillance s'effectue depuis un espace séparé et sécurisé, limitant les échanges directs avec les détenus.

Parmi les architectes, le modèle de supervision directe est perçu comme « moins restrictif » et « plus humain » (Architecte K., entretien du 16/06/2011 ; Architecte R., entretien du 13/05/2011). Au contraire, le design de supervision indirect est considéré comme plus sévère. Les *jails* suivent plus fréquemment le modèle de supervision directe, alors que les *prisons* sont en général conçues selon le design de supervision indirecte. Dans les *prisons*, la philosophie qui sous-tend la conception architecturale veut que plus le degré d'hermétisme entre la population détenue et le personnel pénitentiaire est élevé, plus le régime est strict et sécurisé.<sup>65</sup>



Photographie II.1. Cabine de supervision indirecte. Source : Schneider (2005)



Photographie II.2. *Daily area*, supervision directe (Bergen County jail). Source : site web du Comté de Bergen <http://www.co.bergen.nj.us/>

<sup>65</sup> Les photographies présentées dans ce chapitre ne présentent pas une haute qualité. Elles reflètent les difficultés d'accès au monde des prisons. Ces illustrations ont toutefois une importante valeur informative et permettent de se faire une idée des caractéristiques spatiales des prisons évoquées dans cette partie.

D'après Kenneth Ricci, cette conception est erronée, car l'« environnement le moins restrictif » (*least restrictive setting*) et l'interaction directe entre détenus et gardiens permet d'élever le niveau de sécurité à l'intérieur de la prison : « Research has proved that this kind of normative environment results in lower adrenaline levels, lower blood pressure, less absenteeism in the part of staff, and less assaultive behavior in the part of the inmates » (Architecte K., entretien du 16/06/2011). Les architectes E. et K. s'accordent sur le fait que le modèle architectural de supervision directe est une innovation américaine, qui devrait servir de modèle en matière de « *best practices* », en dépit du fait qu'elle est perçue avec méfiance, au plan national, par les partisans du modèle pénitentiaire le plus punitif. Dans un panorama américain aussi profondément ancré dans l'ultrapunitivité pénale, ces deux architectes de prisons considèrent qu'ils défendent un modèle de « design progressiste ».

Dans tous les cas, qu'ils choisissent l'option de supervision indirecte ou directe, la priorité absolue des architectes américains est la sécurité. Celle-ci passe par les formes architecturales, mais aussi par des dispositifs matériels et technologiques de pointe, une distribution spatiale des détenus en fonction de procédures de classification selon le degré de dangerosité et de stricts protocoles opérationnels régissant les moindres faits et gestes à l'intérieur de la prison.

**(c) *Supermaximum security prisons.*** Les prisons de sécurité super-maximum ou « supermax » représentent un type d'architecture carcérale introduit aux Etats-Unis entre la fin des années 1980 et la fin des années 1990, soit au cœur du boom carcéral. Véritable prison dans la prison, les supermax sont conçues comme des quartiers spéciaux – appelés techniquement « Unités d'hébergement de sécurité » (*Secure Housing Units – SHUs*) – construits à l'intérieur de vastes complexes carcéraux gérés par Etats (*state prisons*) ou par les autorités fédérales (*federal prisons*). Les supermax se caractérisent par un isolement quasi-total des détenus, des dispositifs matériels visant à la privation de tout stimuli sensoriel, ainsi qu'un design architectural et technologique permettant un contact minimum entre détenus et personnel pénitentiaire (Kurki & Morris, 2001). La dureté des conditions d'incarcération y est extrême :

« Prisoners remain in their supermax cells twenty-three to twenty-four hours a day. They have little to no human contact for weeks, months, or even years at a time, save brief interactions with correctional officers, who hand, ankle, and waist cuffs on each prisoner before removing him from his cell. Meals arrive through a small slot in an automated cell door. The fluorescent lights are always on, day and night. Prisoners only leave their cells four or five times per week for showers and for brief, solitary exercise periods (Reiter, 2012).

Les quartiers supermax abritent aujourd'hui environ 20'000 prisonniers considérés comme « dangereux » en raison de la nature de leurs délits. Ce sont, dans la majorité des cas, de personnes d'origine latino-américaine ayant appartenu à des gangs et condamnées à de lourdes peines (Reiter, 2012).

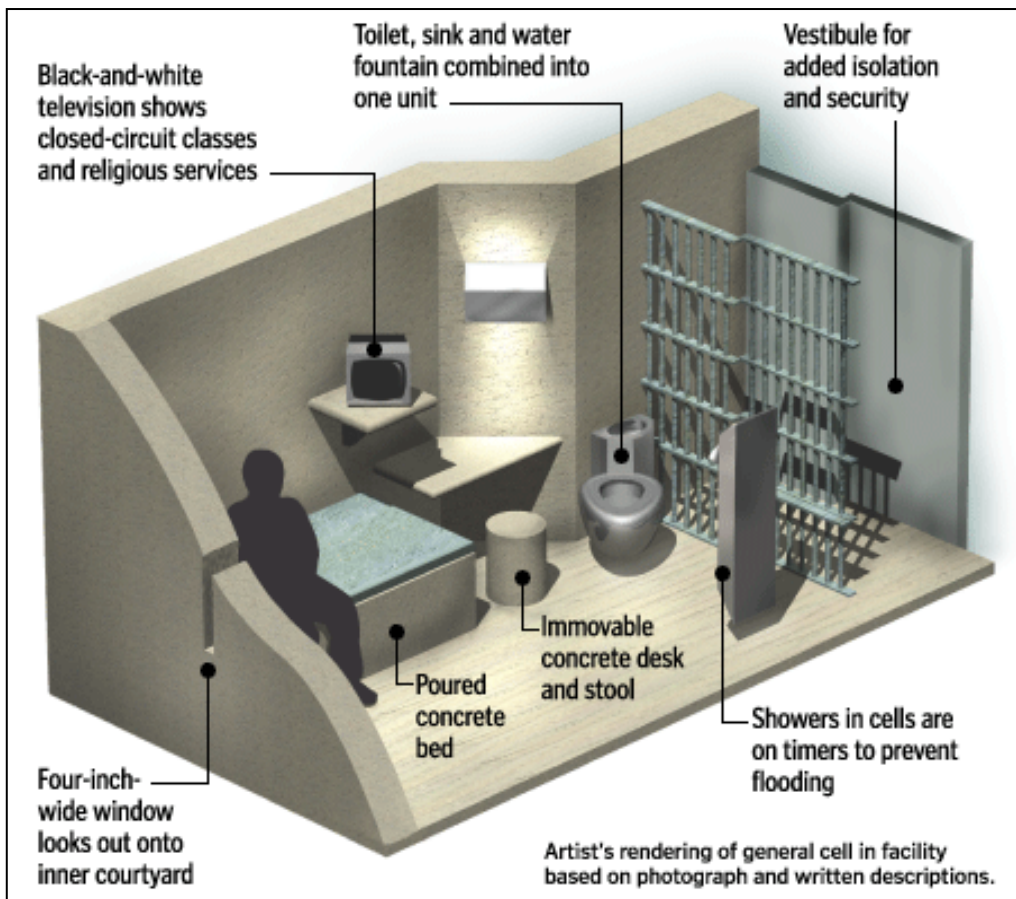


Figure II.1. : Schéma d'une cellule « supermax » aux Etats-Unis. Source : (Welcome to my yard, 2010)

Les prisons supermax doivent être prises en considération pour comprendre le remodelage du secteur pénal de ce pays au cours des dernières décennies, car elles sont emblématique du durcissement des conditions de détention au cours de cette période :

« Supermaxes built across the US in the last 30 years are part of a broader trend of massive criminal system expansions [...]. Even though supermax prisons make up only one small piece of the United States prison expansion, they represent the most severe manifestation of this expansion, a severity that is novel in both intensity and duration » (Reiter, 2012).

Pour reprendre la définition des types architecturaux proposée par Gugenheim et Söderström (2010a), la prison « supermax » est la solution architecturale qui a émergé dans le contexte historique de l'avènement d'un nouveau paradigme d'ultrapunitivité pénale aux Etats-Unis. Il s'agit d'un type architectural destiné à accueillir de nouvelles

pratiques pénitentiaires, qui visent à contrôler et soumettre par des méthodes drastiques des détenus considérés comme les plus dangereux. Les supermax revêtent ainsi une dimension symbolique importante en lien avec le tournant culturel en matière d'attitudes face aux crimes et de politiques de répression pénale.

**(d) Isolement géographique.** De façon paradoxale, la prolifération de complexes carcéraux aux Etats-Unis s'est accompagnée d'une invisibilisation des prisons : celles-ci ont été éloignées des centres urbains et construites presque exclusivement dans des zones rurales fortement isolées et difficiles d'accès (ADPSR, 2004)<sup>66</sup>. Cette localisation répond à une logique économique, car elle permet l'acquisition de terrains à bas prix. En outre, les prisons représentent un investissement rentable pour les comtés, qui ont accueilli à bras ouverts l'installation d'établissements pénitentiaires dans des zones désolées et désindustrialisées, afin de bénéficier d'importantes subventions et de générer des emplois (Gilmore, 2007).

Toutefois, l'isolement géographique ne répond pas seulement à une logique économique. L'éloignement des détenus de leur environnement social et familial fait partie du durcissement des peines inhérent au modèle « tough on crime » qui prédomine dans la politique de répression pénale américaine depuis les années 1980 (ADPSR, 2004). L'isolement social des détenus dans des zones rurales et difficiles d'accès revêt également un caractère fonctionnel pour les autorités pénitentiaires, car il permet de prévenir ou de désamorcer d'éventuels mouvements de résistance individuels et collectifs, qui se sont fréquemment produits par le passé dans les prisons du pays (Cummins, 1994; Jacobs, 1977). Dans l'article « Mapping Remote Detention: Dis/location through Isolation » (2012), Alison Mountz démontre que l'isolement des lieux de réclusion et le transfert de détenus dans des zones éloignées du lieu d'origine constituent à la fois un instrument de répression et une mesure de contrôle empêchant la mobilisation des prisonniers et de leurs proches. Dans la troisième partie de ce travail, je mettrai en évidence que l'isolement géographique des prisons est l'un des principaux aspects du transfert du modèle carcéral américain vers la Colombie et j'analyserai les conséquences de cette politique dans la vie des détenus.

---

<sup>66</sup> La page web [prisonmap.com](http://prisonmap.com), intitulée "What the geography of incarceration in the United States looks like" (Begley, 2012) offre plusieurs centaines d'images satellite de prisons. Cette série visuelle conçue par Josh Begley révèle de façon frappante une géographie de l'isolement du gigantesque parc pénitentiaire américain.



Photographie II. 3. High Desert State Prison.

Source: Site internet du "Nevada Department of Corrections" <http://www.doc.nv.gov/>



Photographie II.4. Centinela State Prison



Photographie II.5. Pelikan Bay State Prison

Source : Site internet du « California Department of Corrections and Rehabilitation ». <http://www.cdcr.ca.gov/>

Kenneth Ricci s'exprime en faveur d'un retour à la construction de prisons à l'intérieur des villes, une idée qu'il considère comme « réformiste » ou « progressiste » :

« We are looking to work for officials that are interested in reformist ideas, such as direct supervision and urban jails. We believe that jails belong to the urban setting, close to the courthouse and close to their families. And so, we haven't pursued any [state or federal] prison work, because in the last 20 years most prison design work was simply to warehouse individuals » (Architecte K., entretien du 16/06/2011).

Là encore, ce n'est pas tant une intention humaniste qui motive ce modèle d'intégration urbaine, mais le souci de la gestion de la sécurité et du contrôle des détenus. Pour K., la proximité est garante d'une plus grande maîtrise de la population carcérale. Selon lui, l'éloignement géographique, social et affectif des détenus dans les grandes prisons fédérales localisées dans des zones fortement isolées poussent la communauté des détenus à développer une culture autonome qui se construit en opposition avec l'autorité carcérale et les normes sociales. Cette situation peut à terme représenter une menace pour la sécurité :

« It is not good [to build in remote areas]. First, you are far away from your family and there is a different culture between the inmates and the people watching them. I think the mega prison complex generates cultural issues, and if you don't have control, the inmates culture begins to take over, it becomes "us" versus "them" [...] the inmates have connections to [criminal network in] the outside, then you can have bribery and coercion and so on » (Architecte K., entretien du 16/06/2011).

**(e) Standards.** Le modèle carcéral américain a été façonné, au niveau architectural et réglementaire, par deux facteurs prépondérants : la jurisprudence des tribunaux et les standards de l'American Correctional Association - ACA (Morris, 1998, pp. 218-219). Dans les années 1970, un fort « activisme judiciaire », parallèle aux protestations contre la prison et contre les conditions d'emprisonnement, a engendré de nombreux procès et la création d'une importante jurisprudence définissant des règles minimales en matière d'architecture carcérale, d'hygiène, de soins médicaux, ainsi que des garanties en matière de procédure (Morris, 1998, p. 219). De façon paradoxale, ce rôle critique des juges, loin de mettre un frein à l'expansion du système carcéral, a stimulé son développement et profité au secteur des constructeurs, comme l'explique l'architecte S. :

« We had a very activist Federal Court at that time, and the judges had no problem in saying: "You are not meeting constitutional minimums". The conditions of confinement were so poor, they would just say: "Correct the problem". Most of the time, the correction was the construction of a new facility. The court didn't order to construct a new facility, they would just say: "We will close this facility because it doesn't meet the minimums". So that, again, happened in the late 70s and early 80s, it is when the United States really began a nationwide change in prisons and jails, and that is when the construction program began. We were building in the country

probably more than 100'000 new bed spaces a year » (Architecte S., entretien du 17/06/2011).

En plus des « minimums constitutionnels » définis dans la jurisprudence, les directives définies par l'*American Correctional Association* (ACA) ont été un facteur essentiel de la standardisation des établissements de détention. L'ACA fournit une certification de qualité des prisons qui est fortement recherchée parmi les constructeurs et les administrations publiques. Obtenir cette certification est un long processus, au cours duquel l'établissement doit s'adapter aux standards très précis définis par l'ACA en matière d'administration, de gestion du personnel, de conception architecturale, de fonctionnement opérationnel, de services (alimentation, salubrité, santé, etc.) et de programmes occupationnels pour les détenus (American Correctional Association, 1990). L'ACA définit des standards distincts pour les *prisons*, les *jails* et les établissements pour mineurs. Cette association représente également un puissant lobby carcéral fort de plus de 20'000 membres ; elle fournit des expertises et participe à la mise en réseau de la profession, principalement par l'organisation de conférences et de congrès.

J'ai présenté ci-dessus les grandes caractéristiques du parc pénitentiaire américain. En dépit de l'importante diversité des établissements de détention existant aux Etats-Unis, la principale tendance de l'architecture de prisons américaine est la priorité donnée à la sécurité et au contrôle, qui sont devenus les objectifs fondamentaux d'un système carcéral ayant abandonné tout objectif de réhabilitation sociale. Inaugurées dans les années 1980, les prisons « supermax » – en réalité des quartiers spéciaux ultrasécurisés à l'intérieur des complexes carcéraux fédéraux ou des prisons d'Etat – ont, dans ce contexte, une portée symbolique, même si elles ne représentent qu'une partie marginale du parc pénitentiaire américain. Dans ce qui suit, je mettrai en évidence par quels circuits le modèle pénitentiaire américain « voyage » dans le monde depuis le début des années 2000.

### ***La raison d'Etat comme moteur de la mobilité du modèle carcéral***

Le premier circuit d'exportation des pratiques carcérales américaines est en relation directe avec la politique étrangère des Etats-Unis et ses interventions militaires dans le monde depuis le début du XIXe siècle. Il implique directement le gouvernement américain et ses agences. Après les attentats du 11 septembre 2001, les interventions de ce pays à l'étranger au nom de la « guerre contre le terrorisme » (*war on terror*) – mais également dans le cadre de la continuité de la « guerre contre les drogues » (*war on drugs*) – comprennent toutes une composante carcérale, de façon plus au moins publicisée. Dans ce type de cadre, le moteur du déploiement à l'étranger du modèle carcéral américain est la raison d'Etat ou, en d'autres termes, la défense des « intérêts vitaux » des Etats-Unis (Architecte S., entretien du 17/06/2011). Dans le cas de l'Afghanistan et de l'Irak, les autorités américaines ont installé leurs prisons dans des bâtiments préalablement existants et n'ont donc disposé que peu de marge de manœuvre pour la transformation spatiale des sites. Dans ces deux pays, le transfert de modèle s'est avant tout basé sur les schémas opérationnels et de sécurité du système carcéral fédéral, et moins sur les

aménagements architecturaux à proprement parler. Dans le cas de la Colombie et du Mexique, les prisons ont été construites en collaboration avec les autorités locales et ont été inspirées du modèle américain tant du point de vue architectural que du point de vue opérationnel. En outre, ce « circuit gouvernemental » implique une catégorie particulière d'acteurs, celle des experts étatiques, tels que les fonctionnaires du Bureau fédéral des prisons<sup>67</sup> et du Département d'Etat<sup>68</sup>, qui se rendent sur le terrain pour diriger et mettre en application les opérations dans les centres de détention à l'étranger.

Quelques cas emblématiques de ce type de circuits peuvent ainsi être mis en évidence. Les plus célèbres, en raison du scandale planétaire découlant des tortures et mauvais traitements qui ont eu lieu dans leurs murs, sont ceux du centre de détention de la base militaire américaine de Guantanamo, sur l'île de Cuba, et de la prison Abu Graïb en Iraq. En ce qui concerne Guantanamo, les premiers prisonniers afghans ont été envoyés sur le site et incarcérés au début de l'année 2002 à *X-Ray Camp*, un centre de détention construit près d'une décennie auparavant, avant d'être transférés, à l'intérieur de la même base militaire, à *Camp Delta*, dans un nouveau bâtiment contenant plus de 600 cellules, entièrement sous contrôle de la police militaire américaine. Dans le cas d'Abu Graïb, il s'agit d'une construction pénitentiaire irakienne ancienne, qui a été réouverte et utilisée par les Américains à partir de 2004. Moins connue, la prison de Bagram (appelée également prison de Parwan) a été sous contrôle total des Etats-Unis depuis le début de la guerre d'Afghanistan en 2001 jusqu'en septembre 2012, date à laquelle sa gestion a été transférée aux autorités afghanes. Le site de Bagram était, à l'origine, un aéroport construit par l'Armée rouge à l'époque de l'invasion soviétique et dont les vastes hangars ont été transformés en centre de détention par les Américains. Au moment de passer sous contrôle afghan en 2012, plus de 3'000 personnes y étaient détenues.

---

<sup>67</sup> Le BOP, au travers du National Institute of Corrections, offre également des aides techniques plus ponctuelles aux pays qui le demandent (Wilkey & Rivera, 2002), notamment par l'organisation de visites dans les prisons américaines (voir le point « les visites de prisons aux Etats-Unis »).

<sup>68</sup> Le Département d'Etat (*State Department*) est en charge de la politique étrangère des Etats-Unis.



Photographies II.6. Prison de Bagram en Afghanistan. Source : Army Corps of Engineers Savannah District (2010)



Photographies II.7. Prison de Bagram en Afghanistan. Source : Army Corps of Engineers Savannahad District (2010)

Contrairement au cas de Bagram et de la « guerre contre le terrorisme », l'intervention américaine dans le cadre de la « guerre contre la drogue » n'a pas été réalisée sous forme d'investissement en capital pour la construction de prisons, mais uniquement dans le but d'une *assistance technique* de gouvernement à gouvernement, soit un service de consulting par l'envoi d'experts sur le terrain. En Colombie, cette assistance a été entièrement pilotée par le *National Institute of Corrections* (NIC), une agence directement dépendante du Bureau fédéral des prisons. Bien que cette aide n'ait pas été d'une grande ampleur en termes économiques<sup>69</sup>, elle a représenté une prise de contrôle, durant plusieurs années, de l'administration pénitentiaire par les agents américains et un remodelage en profondeur des structures de ce secteur. Au Mexique, qui est devenu, après la Colombie, une priorité des Etats-Unis dans la guerre contre la drogue, cette forme de consulting est également offerte à l'administration pénitentiaire mexicaine par le Département d'Etat américain ; elle s'effectue en marge de l'« Initiative Mérida », le plan de lutte contre le trafic de drogues mené par les Etats-Unis dans ce pays depuis la fin des années 2000 (Architecte S., entretien du 17/06/2011).

Selon le promoteur privé S., les prisons américaines exportées par le « circuit gouvernemental » sont un échec et lui font même « honte » (Architecte S., entretien du 17/06/2011). Selon lui, les autorités fédérales ont imposé leur modèle le plus répressif, sans prendre en considération les valeurs culturelles locales, engendrant par là-même hostilité, rejet et problèmes de sécurité :

« I think the US has learned the hard way. And we learned it in Afghanistan. Oh god, that prison that we did over there! It was so wrong, the way that we did it! [...] If they would have asked my firm – and I am being very immodest here – it would have been a very different solution, because we've worked now for the last eight years in Arab speaking countries and we understand something about their culture and how it gets reflected in the prisons » (Architecte S., entretien du 17/06/2011).

Le cas afghan, particulièrement désastreux, l'amène à la conclusion qu'une firme d'architectes américaine privée comme la sienne est, par contraste, tout à fait qualifiée pour la construction de prisons à l'étranger et en particulier dans le monde arabe. Des firmes d'architectes de prisons connaissent d'ailleurs une expansion internationale depuis plusieurs années.

### ***Le « complexe carcélo-industriel » à la conquête du marché international***

Le marché international est en effet devenu l'avenir commercial de l'industrie carcérale américaine, à l'heure où la population carcérale semble se stabiliser après presque 40 ans de croissance continue. Cette stratégie d'exportation de services correspond au deuxième circuit de circulation du modèle américain : celui des architectes et constructeurs privés à la conquête des « marchés carcéraux » au niveau international. L'influence du modèle

---

<sup>69</sup> Environ 7 millions de dollars sur un total de 7,5 milliards de dollars investis par les Etats-Unis dans le cadre du Plan Colombie, soit moins de 0,01% du Plan Colombie.

d'ultra-punitivité pénale américain connaît un essor croissant ; elle a produit ses effets avec un certain décalage dans le temps par rapport à l'évolution du secteur carcéral aux Etats-Unis. Ainsi, le taux d'incarcération a fortement augmenté au cours de la première décennie du XXI<sup>e</sup> siècle dans un grand nombre de pays, en particulier en Amérique latine (ICPS, 2012)<sup>70</sup>. Cette situation représente une opportunité pour les bureaux d'architectes aux Etats-Unis qui se sont spécialisés dans la conception de prisons. A titre d'exemple, le bureau d'architectes de S. a non seulement obtenu d'importants contrats à l'étranger, mais a également ouvert plusieurs succursales dans les pays avec lesquels il mène ses plus gros projets : Singapour (construction d'une prison de 23'000 places), Emirats Arabes Unis (construction d'une prison de 5'000 places) et Mexico (son siège pour l'Amérique latine).

En Amérique latine, la généralisation des politiques néolibérales depuis les années 1990 est particulièrement propice à une profonde pénétration du marché des prisons par les bureaux d'architectes étrangers : l'ouverture de l'économie et la privatisation des services à l'intérieur des établissements pénitentiaires (communications, alimentation, attention médicale, etc.) offrent un marché important aux entreprises américaines (et, dans une moindre mesure, européennes) sur le continent. Le modèle de *Private Public Partnership* (PPP) dans le secteur des prisons, qui a été inauguré au Chili, est perçu comme un exemple dans plusieurs pays, notamment en Colombie et au Brésil (Carranza, 2009; Nathan, 2009). Il représente une opportunité commerciale pour les entreprises étrangères, non seulement pour la construction de prisons, mais également pour d'autres types de contrats dans le domaine des services, de l'entretien et des programmes opérationnels, qui sont privatisés de façon croissante : « A lot of countries in Latin America look to Chile as a model to privatizing prisons. In the Chilean model, the security of the inmates is still provided by the State, but everything else (construction, food, maintenance) is privatized » (Architecte E., entretien du 20/06/2011).

#### AECOM et la prison d'Ezeiza : un exemple de prison américaine circulante

L'exemple de la prison d'Ezeiza en Argentine, conçue par la firme AECOM, est particulièrement illustratif du fonctionnement de ce circuit de l'industrie carcérale des Etats-Unis vers l'extérieur et de l'expansion internationale des grands bureaux d'architectes à l'ère de la globalisation (Guggenheim & Söderström, 2010a; McNeill, 2009), y compris dans le domaine des prisons. Avec 45'000 employés sur cinq continents et une grande variété de domaines d'intervention, l'entreprise américaine AECOM est l'une des plus grandes firmes d'architecture et ingénierie dans le monde (AECOM, 2012). Elle a notamment construit de nombreuses prisons aux Etats-Unis. A la fin des années 1990, attentive à la demande croissante des pays d'Amérique latine pour le « savoir-faire » américain en matière de construction de prisons, AECOM prend connaissance d'un

---

<sup>70</sup> A titre d'exemples, le Brésil passe de 114'000 détenus en 1992 à près de 500'000 détenus en 2010 ; le Chili de 21'000 détenus en 1992 à 53'000 détenus en 2010 et le Pérou de 15'000 détenus en 1992 à 45'000 en 2010 (ICPS, 2012). Sur l'évolution similaire que connaît la Colombie, voir le chapitre 5.

appel d'offre du gouvernement argentin pour la réalisation de la prison d'Ezeiza dans la province de Buenos Aires et en gagne le concours. Le contrat d'environ 250 millions de dollars est financé par un coûteux « leasing » bancaire engageant l'Etat argentin sur quinze ans. Un architecte d'AECOM, d'origine latino-américaine, est chargé du projet. Avec cet interlocuteur, la firme américaine offre aux Argentins ce qu'ils recherchent : une personne capable d'offrir une « prison américaine », mais également de comprendre certaines caractéristiques culturelles – telles que la nécessité de préserver les espaces de vie en commun – et d'adapter le modèle américain à ces spécificités locales (Architecte E., entretien du 20/06/2011). Le « design américain » de la prison d'Ezeiza est un motif de fierté pour les autorités carcérales argentines, d'autant que le projet a gagné un prix d'architecture aux Etats-Unis (Ministerio de Justicia de Argentina, 2000), délivré par *the Academy of Architecture for Justice*, l'une des institutions du circuit des experts du design de la justice et des prisons :

« [AECOM] submitted [the Ezeiza Project] to the *Academy of Architecture for Justice* of the American Association of Architects and it got an award. So [the Argentine prison administration] were very proud of the fact that they won an award, in the US, for jail design. They were proud to have that American connection » (Architecte E., entretien du 20/06/2011).



Photographie II.8. Prison d'Ezeiza en Argentine. Source : (Ministerio de Justicia de Argentina, 2000).

AECOM, comme d'autres firmes américaines, est consciente que de nombreux pays se tournent à présent vers les Etats-Unis pour faire face à leur nouveau boom carcéral, comme l'explique l'architecte E. :

« The company has seen quite a bit of interest from many countries in terms of looking to the US as a model to reform their prison system. So I know that Uruguay, Honduras, el Salvador are looking at the US model. It doesn't mean there aren't

going to adapt them, they are also looking at other models, European countries, but they are interested in the US model. Brasil, possibly, [too] » (Architecte E., entretien du 20/06/2011).

Les autorités carcérales argentines avait déjà les yeux tournés vers le « modèle américain » et en connaissaient bien les spécificités avant de confier ce projet à AECOM : comme dans de nombreux autres pays, elles avaient voyagé aux Etats-Unis, visité des prisons, assisté à des conférences du lobby carcéral et étaient au fait des alternatives proposées en matière de design, notamment le choix entre supervision directe et indirecte (Architecte E., entretien du 20/06/2011).

### ICPA : l' « Internationale » des prisons

Le rôle des associations professionnelles, des conférences internationales et du networking entre des acteurs privés et publics dans la circulation des politiques a été mis en exergue par Eugene McCann (2011), comme nous l'avons observé précédemment dans cette partie. Dans le secteur des prisons, ces « micro-espaces » sont absolument cruciaux dans le développement d'un marché global dont l'industrie carcérale américaine est la première bénéficiaire. Dans ce domaine, une nouvelle organisation, l'*International Corrections and Prisons Association (ICPA)*, a joué un rôle majeur, au cours des dernières années, en devenant la locomotive des prises de contacts et des échanges d'expériences entre les différents acteurs (autorités publiques et entreprises) de l'univers des prisons au niveau mondial. Réunissant des administrations pénitentiaires locales et nationales du monde entier<sup>71</sup>, l'industrie des prisons et des entreprises de dispositifs de sécurité, ICPA est en quelque sorte le *World Economic Forum* du secteur carcéral. Son principal objectif est la mise en réseau des acteurs privés et publics du monde carcéral et « correctionnel »<sup>72</sup> au niveau mondial, l'échange d'informations en matière pénale et pénitentiaire, ainsi que l'encouragement à l'innovation et à la circulation de « *best practices* » dans ce domaine. Les circonstances de la création de l'ICPA, telle que racontées par l'architecte S., sont exemplaires du « répertoire de connexions

---

<sup>71</sup> Les membres de ICPA proviennent de 90 pays (Correctional News, 2011). Sont notamment présents lors de la conférence annuelle de Gand les administrations pénitentiaires de Singapour, du Niger, de Norvège, d'Israël, de Nouvelle Zélande, des Pays-Bas, de Belgique, de Suède, du Mexique, d'Australie, des Bermudes, de Hong Kong, du Japon, de Corée, de Lituanie, de Namibie, du Rwanda, d'Afrique du Sud. Pour les Etats-Unis, participent à la fois le gouvernement des Etats-Unis au travers du Département d'Etat (affaires étrangères) et les grandes associations du secteur carcéral telles que l'*American Correctional Association (ACA)* et l'*American Probation and Parole Association (APPA)* (ICPA, 2010).

<sup>72</sup> Notamment les experts des politiques de « réinsertion » pendant et après la détention, des programmes de mise en liberté sous surveillance, etc.

translocales » (Söderström, 2012b) et de l'importance fondamentale des relations entre acteurs dans la mobilité des politiques<sup>73</sup> :

«S. : Back in the late 1990's there were a group of us that just got together in Canada under the auspices of the Canadian prison services. [...] They had invited speakers from all over the world about specific topics. The [restorative justice Judge Mike Ray from New Zealand] made a motion to form an association. And we all agreed it was something we wanted to do. Well, later that year, in 1998, in June or July, a group of us were invited to Israel for the celebration of the 50 years of the creation of the State. And we were literally, one afternoon, bathing in the Dead Sea, and we said: "We should follow up on what Judge Michael Ray said. Let's have dinner tonight". We were 30 or 40 of us. Israel said: we'll give 10'000 dollars. Canada said: "We'll form the secretary, we will pay for all of that".

*JD* : Private firms?

S. : No, governments. I was probably the only private person there. We said: "Let's have our first conference in Budapest". [...] So we held our first conference in Budapest in 1998. So, year on year, it grew from a small organization to... Well, it still is a small organization, but now, instead of having to beg for places to go to our annual conferences, we have countries competing to [invite us]. So this year, it is in Singapore » (Architecte S., entretien du 17/06/2011).

---

<sup>73</sup> Sur l'importance des relations entre acteurs dans le processus de mobilité, et en particulier sur la dimension émotionnelle de ces relations, voir l'analyse du transfert de modèle carcéral des Etats-Unis vers la Colombie dans le chapitre 5.

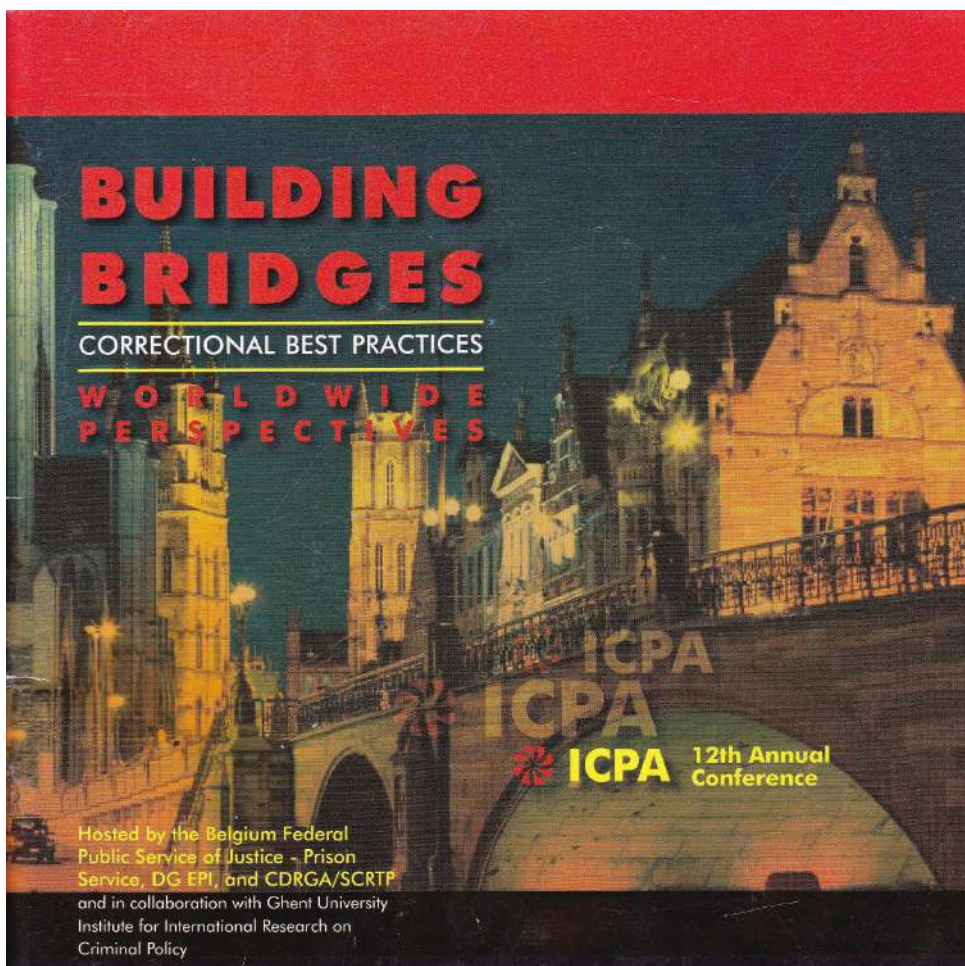


Figure II.2. Couverture du programme de la 12<sup>e</sup> conférence annuelle d'ICPA en 2010 à Gand. Source: (ICPA, 2010)

La Conférence annuelle de ICPA est le point d'orgue lors duquel les administrations publiques du monde entier et l'industrie des prisons – architectes, constructeurs, entreprises de prisons privées et de dispositifs de sécurité – se rencontrent et partagent leurs expériences. Ces entreprises sont basées aux Etats-Unis, mais également en Grande-Bretagne, en Suède et en Israël<sup>74</sup>. Pièce maîtresse du « tissu connectif » liant le complexe carcélo-industriel au niveau mondial, ICPA est devenu un espace fondamental de la circulation internationale de politiques, pratiques, dispositifs matériels et types architecturaux en matière d'enfermement pénal.

<sup>74</sup> Parmi les membres d'ICPA et sponsors de la Conférence annuelle 2010 à Gand en Belgique, se trouvent notamment les entreprises privées suivantes : Etats Unis : Carter, Goble & Lee (architectes), AECOM (architectes), Syscon (Justice software), CellAntena (DéTECTEURS de téléphones portables), Southern Folger (dispositifs de sécurité), Trussbilt (dispositifs de sécurité) ; Etats-Unis/Grande Bretagne : Mi-Case (base de données de criminels) ; Grande-Bretagne : Serco (prisons privées et tous services carcéraux), Sodexo (Design et tous services carcéraux), Israël : EYT (sécurité), Elmotech (bracelets électroniques) ; Suède : Biosensor (DéTECTEURS de drogues).



Figures II.3., II.4. et II.5. Publicités de sponsors américains d'ICPA publiées dans le programme de la 12<sup>e</sup> conférence annuelle. Source : (ICPA, 2010)

**« Rapidly Deployable Prison » : la prison mobile à monter en 60 jours**

Longtemps, le groupe de pression *Penal Reform International* (PRI) a été l'organisation la plus influente en matière de lobby international dans le domaine pénal et carcéral. Progressiste, orientée vers l'abolition de la peine de mort et le respect des droits de l'homme, cette organisation a été largement consultée par des instances telles que l'ONU et l'Union européenne pour mener leurs politiques. Néanmoins, depuis peu, ICPA a gagné une légitimité croissante et semble prendre la première place en matière de lobby international dans le domaine carcéral, comme le démontre sa collaboration avec les Nations Unies dans le cadre du projet « *UN Rapidly Deployable Prison* ».

Ce projet représente la prison « mobile » portée à son comble, puisqu'il s'agit d'une prison en kit, dont les modules sont assemblables en un temps record de 60 à 120 jours afin d'accueillir jusqu'à 500 détenus. Prison portable, élaborée par un consortium de bureaux d'architectes principalement américains et répondant aux standards minimums de traitement pénitentiaire des Nations-Unies, elle peut être répétée dans un nombre indéterminé de contextes géographiques, y compris dans des situations extrêmes (dans le désert par exemple).

Ce projet de « prison instantanée » (*instant prison*), élaboré à titre gratuit comme œuvre de bienfaisance par plusieurs constructeurs de prisons membres de ICPA, est destiné à accompagner les opérations de maintien de la paix en cas de catastrophe naturelle ou de situation post-conflit. La solution architecturale proposée par les concepteurs du projet comprend le recyclage des containers de bateaux (ISBU) comme principal matériau de construction. Un mode d'emploi a été conçu non seulement pour l'assemblage du bâtiment, mais également pour l'administration et l'entretien de l'établissement (Carter, 2011).



Figure II.6. Les containers ISBU, matériau de construction de la prison instantanée.  
Source : Carter (2011).

Dans une optique de maximisation des opportunités, les architectes d'ICPA proposent, sans ironie, que les habitants sinistrés, et même les détenus, soient mis à contribution dans la construction de la prison :

« The project is designed so that local labor, many of whom lost jobs in the disaster, can be trained and employed to build the prison [...]. Initially, the cover could be fabric which is indigenous to Sub-Saharan climes, but over time a more permanent material will be installed using prisoner labor » (Carter, 2011).



Figure II.7. La prison instantanée, bâtiment complet. Source : Carter (2011).



Figure II.8. La prison instantané, dayroom. Source : Carter (2011)

Le projet de « Rapidly Deployable Prison » sous l’auspice des Nations-Unies est significatif du changement de paradigme en matière pénale. Dans un contexte historique où la « culture du contrôle » (Garland, 2001a) a atteint une dimension globale, la rhétorique du retour à l’ordre, de la répression du crime et de l’enfermement des auteurs de trouble peut se transformer en une « cause humanitaire » dans la perspective des dirigeants du complexe carcélo-industriel et même rencontrer la légitimation d’une institution telle que l’ONU. La construction de prison envisagée comme aide humanitaire ne se limite d’ailleurs pas à ce seul cas qui pourrait apparaître, de prime abord, comme insolite et isolé ; l’Union européenne a par exemple offert à la Colombie en 2011 une aide de 9 millions d’euros destinée au renforcement du secteur pénal et pénitentiaire à titre de coopération au développement (Deutsche Welle, 2011).

## **Les visites de prisons aux Etats-Unis**

Les conférences annuelles d'ICPA sont l'un des espaces où les acteurs publics et privés du secteur carcéral américain ont l'occasion de promouvoir conjointement la qualité de leurs prisons, les Etats-Unis étant considérées, à juste titre, comme la nation la plus expérimentée de la planète dans ce domaine. Les visites d'établissements de détention aux Etats-Unis par les administrations pénitentiaires du monde entier sont l'un des mécanismes les plus importants de la circulation du modèle carcéral américain, que celle-ci soit stimulée par les agences gouvernementales ou par l'industrie carcérale privée. Dans les années 2000, le *National Institute of Corrections*, directement dépendant du Bureau fédéral des prisons, met en place un « Bureau d'assistance internationale » (*Office of International Assistance*) pour répondre à la demande des nombreux gouvernements d'Europe, d'Amérique latine, d'Afrique et d'Asie qui souhaitent visiter le système carcéral américain et pour organiser à leur intention des « tours » dans les prisons du pays (Architecte S., entretien du 17/06/2011). L'industrie carcérale privée américaine, en collaboration avec les autorités publiques, fait également visiter des prisons à ses clients. Plusieurs acteurs interviewés au cours de ma recherche de terrain, en Colombie comme aux Etats-Unis, ont relevé l'importance de ces visites dans l'exportation du modèle américain. Du côté des producteurs américains, les architectes évoquent par exemple les visites dans les prisons américaines des autorités argentines, uruguayennes, britanniques et singapouriennes (Architecte S., entretien du 17/06/2011 ; Architecte E., entretien du 20/06/2011). Du côté des « importateurs locaux », les entretiens avec les représentants des autorités pénitentiaires colombiennes corroborent que les visites de prisons aux Etats-Unis ont été un moment clé dans l'« importation » du modèle en Colombie. C'est le *National Institute of Corrections*, en charge de l'assistance technique en Colombie<sup>75</sup>, qui organise le voyage des fonctionnaires colombiens aux Etats-Unis afin de réaliser des visites dans cinq établissements carcéraux<sup>76</sup>. L'un des principaux agents locaux du transfert interviewés dans le cadre de cette recherche a participé à la délégation colombienne invitée aux Etats-Unis. Architecte et cheffe du Service des travaux de génie civil de l'Institut pénitentiaire à l'époque de la collaboration avec le BOP, c'est un personnage clé du « groupe des stratèges » de l'INPEC chargé de mettre en œuvre la réforme de la « Nouvelle culture carcérale ». Elle raconte :

« [Après la première phase de construction de prisons du modèle américain], nous sommes allés aux Etats-Unis, avec le gouvernement américain, pour qu'il nous montre ses prisons. Ce que nous ont montré les Américains, c'est que tout fonctionne selon une procédure. Et que tout espace doit être conçu à cette fin. [...] Nous avons vu, par la lecture des bâtiments, leur typologie, que tout est fonctionnel. [...] Quand nous sommes rentrés, nous avons repris cette information,

---

<sup>75</sup> Voir partie suivante sur la mobilité du modèle carcéral américain vers la Colombie.

<sup>76</sup> La date de ce voyage n'a pas été spécifiée lors de l'entretien, mais celui-ci a eu lieu après la première phase de construction, soit en 2004 ou en 2005.

consulté la loi pénitentiaire et reconfiguré notre propre modèle » (Architecte de l'INPEC, entretien du 28/05/2011)

L'importance des visites de terrain dans la circulation des politiques a été mise en évidence par Eugene McCann (2011). Cet auteur décrit ces moments d'interactions directes entre agents extérieurs et agents locaux du transfert comme étant décisifs pour le processus de persuasion à l'origine de la mobilité du modèle. McCann souligne que ces rencontres sur le terrain sont également cruciales dans le « re-façonnage » des politiques en circulation :

« Something happens to policy knowledge along the way, in the telling, and on site as policy actors learn from each other, from sites they visit, and from the various institutions and mediators they encounter [...]. In turn, members of the delegations shape these narratives and experiences as they retell them upon their return home » (McCann, 2011, pp. 117-118).

Le rôle des visites dans l'expansion globale du modèle de prison américain, révélé par les acteurs interviewés au cours de cette recherche, n'est pas sans rappeler la circulation planétaire du modèle de « tolérance zéro » new-yorkais, décrit notamment par Loïc Wacquant (1999) et par Mountz and Curran (2009). Ces auteurs mettent en lumière, d'une part, le rôle crucial des visites de terrain, à New York, de nombreux maires de grandes villes et, d'autre part, celui des voyages de « promotion » des créateurs de ce modèle (en tête desquels se positionnent l'ex-maire de New-York Rudolph Giuliani et l'ex-chef de la police new-yorkaise William Bratton), dans les municipalités désireuses d'adapter localement cette politique sécuritaire sur les cinq continents. On observe ainsi un parallélisme entre les circuits d'exportation des différents pans des politiques d'ultra-punitivité pénales américaines.

\*\*\*

A l'heure où le marché national montre les premiers signes d'essoufflement, les constructeurs américains vantent leur grande expérience pour conquérir de nouveaux contrats aux quatre coins du globe. En pleine ascension, le commerce international de l'architecture et de la construction de prisons s'appuie sur le développement d'un réseau d'acteurs privés et publics issus du secteur pénitentiaire et de l'industrie de la sécurité dont le centre se situe aux Etats Unis. Ce circuit commercial s'ajoute au circuit gouvernemental que j'ai évoqué plus haut. bien qu'ils fassent appel à des acteurs et des motivations distincts (voir tableau récapitulatif ci-dessous), ces deux circuits concourent à exporter le modèle carcéral américain dans le reste du monde.

<b>Exportation du modèle américain</b>	<b>Secteur étatique</b>	<b>Secteur privé</b>
<b>Acteurs mobilisés</b>	Gouvernement américain et ses agences (Bureau fédéral des prisons BOP; National Institute of Correction NIC).	Industrie carcérale privée américaine (firmes d'architectes et de constructeurs de prisons ; entreprises de dispositifs de sécurité carcérale).
<b>Motif principal</b>	Raison d'Etat / Protection des intérêts nationaux américains : « Guerre contre la drogue » et « Guerre contre le terrorisme ».	Expansion commerciale internationale.
<b>Discours de légitimation</b>	Le même qui justifie les interventions armées des Etats-Unis (sécurité intérieure américaine, du monde et du pays récepteur).	Savoir-faire américain dans la conception, la construction et les dispositifs technologiques carcéraux, basé sur une vaste expérience sur le territoire national.
<b>Pays récepteurs</b>	Afghanistan, Irak, Colombie, Mexique.	Monde entier (en particulier : Amérique latine, Asie, Moyen-Orient).
<b>Courroie de transmission/ Réseau d'appui</b>	Parallèle aux interventions militaires des Etats-Unis.	Réseau carcéral international (ICPA) ; appels d'offre des pays demandeurs.
<b>Type architectural et régime carcéral</b>	Modèle de prison fédérale de haute sécurité.	Selon les critères et intérêts du client : modèle plus souple (par ex. supervision directe) et possibilités d'adaptation à la culture locale (p.ex. dortoirs et espaces collectifs).

**Tableau II.2. Les circuits d'« exportation » du modèle pénitentiaire américain**

Dans le chapitre suivant, j'analyserai en détail un cas particulier de mobilité de la prison américaine dans le cadre de la première stratégie d'exportation : celle de la défense des intérêts géostratégiques du gouvernement américain dans le contexte de sa « guerre globale contre la drogue ». Comme nous l'avons vu dans la première partie, le principal théâtre des opérations de la lutte globale des Etats-Unis contre la drogue se situe, depuis plus d'une décennie, en Colombie. C'est dans ce contexte historique d'intervention politique et armée des Etats Unis que s'est développée, depuis le début des années 2000, le transfert du modèle carcéral américain, un phénomène resté discret, mais qui a pourtant eu un impact profond et durable sur la politique pénale et pénitentiaire de ce pays d'Amérique latine.



## 5. Du complexe pénitentiaire de Coleman à la « Nouvelle culture carcérale » colombienne

Dans ce chapitre, je retracerai par quels circuits et selon quelles modalités le modèle de prison américain a été introduit en Colombie. Je m'appuierai sur la méthodologie développée dans les études sur la mobilité des politiques, que j'ai présentées précédemment, en portant mon attention sur le contexte historique de cette mobilité, les acteurs et institutions engagés dans ce processus et leurs motivations, ainsi que sur les caractéristiques de la politique pénitentiaire et du modèle architectural qui ont été « importées » en Colombie.

Mon approche méthodologique vise à appréhender ce transfert dans sa profondeur ethnographique. Ma recherche associe par conséquent l'utilisation de sources écrites (principalement des rapports et déclarations officielles de l'Etat colombien), des interviews avec des agents clés du transfert<sup>77</sup> (McCann, 2011) en Colombie et des données d'observations recueillies lors de visites dans les prisons. J'entends ainsi restituer l'histoire de la « Nouvelle culture carcérale » en restant proche des réalités vécues sur le terrain et de l'expérience des personnes directement impliquées dans ce transfert.

Je commencerai par décrire, dans une première section, la trajectoire du modèle depuis son lieu de conception, les Etats-Unis, vers son lieu de destination, la Colombie. Petite ligne budgétaire dans le vaste *Plan Colombie*, la réforme des prisons colombiennes ne représente qu'un volet marginal et peu connu de la stratégie de la « guerre contre la drogue » des Etats-Unis en Colombie, mais elle a généré dans ce pays une transformation profonde et durable de son secteur pénitentiaire. Je mettrai en évidence qu'en s'appuyant sur un investissement limité, destiné avant tout au maintien de consultants du BOP au cœur de l'administration pénitentiaire et non sur une aide en capital pour le développement d'infrastructures, les Etats-Unis ont pris les rênes des prisons colombiennes et y ont introduit un nouveau modèle disciplinaire et architectural, baptisé localement Nouvelle culture carcérale. Inspiré par la prison fédérale de Coleman en Floride, le nouveau modèle a engendré un durcissement drastique des conditions de détention et un approfondissement de la militarisation de la culture pénitentiaire du pays.

Dans un deuxième temps, je procéderai à un changement de niveau d'analyse et soulignerai la valeur épistémologique du passage à l'échelle plus fine de l'expérience

---

<sup>77</sup> Comme indiqué dans l'introduction de ce travail, le panel d'entretiens compte dix acteurs directement impliqués dans le transfert du modèle américain en Colombie entre les années 2000 et 2005, dont : quatre fonctionnaires de premier et second rangs de l'administration pénitentiaire colombienne faisant partie du « groupe des stratèges de la Nouvelle culture carcérale » chargé de la mise en œuvre de la réforme ; un fonctionnaire de l'ambassade des Etats-Unis ; deux fonctionnaires de l'ONU chargés du secteur pénitentiaire ; un responsable de l'Ecole pénitentiaire nationale colombienne ; un gardien de la prison de haute sécurité de Valledupar et un dirigeant du syndicat national des gardiens de prisons.

individuelle et personnelle (Mountz, 2004). Cette perspective, basée sur le vécu des agents du transfert, me permettra de mettre en lumière des aspects importants de la mobilité qui peuvent être occultés dans une approche macro-institutionnelle et de nation à nation.

L'analyse de l'expérience individuelle permet de mettre en évidence l'importance fondamentale des relations entre acteurs, un aspect essentiel de la circulation des politiques et des formes construites qui est pourtant négligé dans la littérature les *policy mobilities*. En effet, dans ce champ de recherche, les relations entre acteurs sont mentionnées comme un facteur important, mais leur analyse reste toutefois relativement peu abordée<sup>78</sup>. Plus précisément, je me concentrerai sur la dimension *émotionnelle* des relations entre les agents du transfert. Celle-ci est incarnée, dans le cas d'espèce, par l'implication personnelle des fonctionnaires de l'administration pénitentiaire colombienne, la fascination qu'ils ressentent pour le modèle nord-américain, l'aversion et/ou l'affection qu'ils éprouvent pour les consultants du Bureau fédéral des prisons et leur enthousiasme à l'idée de se transformer en êtres « modernes » au contact de ces agents.

Enfin, je montrerai que si l'introduction du modèle américain a profondément transformé le système carcéral colombien, elle n'a pas pour autant tenu ses promesses de mettre fin à la « crise carcérale », comme l'avaient assuré, initialement, les différents acteurs en charge de la réforme. Il est vrai que la Nouvelle culture carcérale a introduit certains changements durables dans le système carcéral colombien, tels que la restauration de l'autorité de l'Etat, la diminution de la circulation des armes à feu et de l'argent, ainsi que la réduction du niveau de violence entre les détenus. Néanmoins, la prison de facture américaine, symbole de modernité, a rapidement été subvertie par les anciens schémas du système *criollo*, qui ont progressivement infiltré les centres de détention de la Nouvelle culture carcérale. Le modèle déchu laisse place à une situation hybride générant une forme nouvelle de violence sur la population détenue, faite de sévérité accrue, d'isolement géographique et social, de décrépitude des infrastructures, de corruption et d'arbitraire.

## **Un nouveau modèle carcéral pour la Colombie**

La politique de réforme du secteur carcéral, plus connue en Colombie sous le nom de Nouvelle culture carcérale, est le fruit d'une collaboration entre les autorités pénitentiaires colombiennes et le Bureau fédéral des prisons américain. Dans cette section, je décrirai par quelles modalités s'est réalisé ce transfert et quelles conséquences structurelles il a engendré sur le système carcéral colombien.

---

<sup>78</sup> L'importance des relations entre acteurs et des « micro-espaces globaux » (événements publics, conférences, visites de terrain, séminaires, remises de prix, etc.) dans lesquels ils se rencontrent est toutefois mise en évidence par McCann (2011) et McCann et Ward (2010).

Je commencerai par analyser la coopération en matière carcérale entre ces deux pays, leurs motivations respectives et les catégories d'acteurs impliqués dans ce transfert. J'en présenterai ensuite successivement les deux facettes principales : d'une part, celle du transfert d'un type architectural – la prison fédérale de sécurité maximale américaine – et, d'autre part, celle du transfert de politiques carcérales, au travers du régime disciplinaire induit par les « Nouvelles techniques pénitentiaires ». Enfin, je soulignerai que l'importation du modèle carcéral américain en Colombie, dans le contexte du conflit armé et du Plan Colombie, a conduit à l'approfondissement de la militarisation du secteur pénitentiaire.

### ***Circuits de la mobilité, acteurs et motivations***

En 2000 et 2001, les Etats-Unis et la Colombie signent, en deux temps, une convention nommée « Programme d'amélioration du système pénitentiaire colombien » (Accord Etats-Unis-Colombie, 2000, 2001). L'accord fait partie du volet « réforme de la justice » du Plan Colombie. L'intérêt des Etats-Unis pour ce secteur naît de la nécessité de pouvoir s'appuyer sur des institutions judiciaires solides qui soient capables de poursuivre les trafiquants exportant de la drogue vers l'Amérique du Nord, ces derniers étant reconnus comme des criminels dans le droit américain. Dans le cadre du Plan Colombie, des centaines de contrevenants à la loi sur les stupéfiants vont en effet être extradés vers les Etats-Unis pour y être jugés et condamnés à de lourdes peines<sup>79</sup>. Les Etats-Unis n'ont pas seulement besoin de mettre de l'ordre dans un secteur judiciaire ravagé par la corruption, la violence (la guerre des cartels a fait des dizaines de morts parmi les juges au cours des années 1980-1990), l'infiltration mafieuse et l'inefficacité bureaucratique ; ils ont aussi besoin de nouvelles prisons de haute sécurité, desquelles il n'est pas aisé de s'échapper, pour y envoyer des condamnés qui peuvent y passer des mois avant d'être extradés vers les Etats-Unis (Wilkey & Rivera, 2002)<sup>80</sup>. L'accord bilatéral sur les prisons spécifie ainsi, dès les premières lignes, l'objectif général poursuivi par les Etats-Unis dans le secteur carcéral :

Le programme « Amélioration du système pénitentiaire colombien » cherche à consolider des stratégies permettant de contrôler les actions illicites commises depuis l'intérieur des prisons par les personnes appartenant à des groupes criminels en lien avec le trafic de drogue et avec des crimes contre l'humanité » (Accord Etats-Unis-Colombie, 2000).

---

<sup>79</sup> Selon les chiffres officiels de l'ambassade des Etats-Unis en Colombie, plus de 1'200 détenus ont été extradés aux Etats-Unis dans le cadre du Plan Colombie entre 1998 et 2011 (Caracol Radio, 2011).

<sup>80</sup> William Wilkey et Guillermo Rivera, délégués du BOP en Colombie, signent un bref article dans la revue « Corrections Today » le 1<sup>er</sup> décembre 2002 consacré à l'intervention du BOP en Colombie dans le cadre du Plan Colombie (Wilkey & Rivera, 2002). Il s'agit de notre principale source provenant directement des experts extérieurs du « transfert » du modèle américain en Colombie, puisqu'il n'a pas été possible d'obtenir une réponse positive de la part des agents du BOP pour une interview dans le cadre de cette recherche.

L'investissement des Etats-Unis dans le secteur de la justice est relativement important, puisqu'il s'élève, entre la fin des années 1990 et 2012, à environ 140 millions de dollars (Ambassade des Etats-Unis à Bogota, 2012). Au sein de ce budget, à peine sept millions de dollars sont dévolus à la réforme du système carcéral, essentiellement sous la forme d'une assistance technique de la part du Bureau fédéral des prisons, qui doit aider à piloter la politique pénitentiaire colombienne et la conception de nouveaux établissements. Le gouvernement des Etats-Unis n'apporte pas d'aide en capital pour la construction de prisons dans le cadre de cet accord. Le seul apport matériel se limite à quelques donations en équipements de sécurité pour les gardiens et l'acquisition d'ordinateurs pour l'école pénitentiaire. Le BOP doit seulement orienter les autorités et les architectes mandatés par le Ministère de la justice colombien afin de créer de nouveaux espaces et de nouvelles politiques inspirées par le régime fédéral américain. L'accord bilatéral sur les prisons prévoit ainsi une assistance technique des Etats-Unis dans les domaines suivants : (1) définition de nouveaux designs architecturaux de haute sécurité, (2) introduction de nouvelles pratiques pénitentiaires et (3) formation et entraînement du personnel pénitentiaire (Accord Etats-Unis-Colombie, 2000, 2001; Wilkey & Rivera, 2002). Pour le *National Institute of Corrections* – l'agence du BOP chargée du programme colombien –, il s'agit de l'assistance technique à l'étranger la plus vaste et la plus longue jamais menée dans son histoire (Wilkey & Rivera, 2002).

Du côté colombien, l'intervention du Bureau fédéral américain représente une opportunité de mettre fin à la « crise des prisons » qui sévit dans le pays depuis plusieurs années et qui se manifeste par une surpopulation vertigineuse, une violence endémique, la prévalence de la corruption et du contrôle mafieux à l'intérieur des établissements et un délabrement avancé des infrastructures<sup>81</sup>. À la fin des années 1990, le gouvernement colombien n'est pas seulement mis sous pression par les Etats-Unis, qui réclament des infrastructures de détention permettant l'extradition massive des trafiquants de drogue vers son sol, mais il doit également faire face à d'importantes protestations de la part du personnel pénitentiaire, de la justice et des prisonniers eux-mêmes. D'un côté, le gouvernement affronte un large mouvement de grève mené simultanément par les gardiens et par la population détenue à la fin des années 1990 (Responsable du syndicat des gardiens, entretien du 5/08/2011)<sup>82</sup>. De l'autre, la violation systématique des droits humains dans les prisons a pris une telle ampleur que la Cour constitutionnelle déclare, en 1998, l'ensemble du système carcéral « anticonstitutionnel » (Corte constitucional de Colombia, 1998)<sup>83</sup>. Il se produit alors dans la politique pénale et pénitentiaire colombienne un épisode paradoxal semblable à celui qui s'est produit aux Etats-Unis un quart de siècle auparavant<sup>84</sup> : des critiques à caractère progressiste et humaniste

---

<sup>81</sup> Sur les prisons colombiennes et la culture "*criolla*" le chapitre 2.

<sup>82</sup> Sur la convergence inattendue de la lutte syndicale des gardiens de prisons et du mouvement de protestation des prisonniers à la fin des années 1990, voir la partie 4.

<sup>83</sup> Sur le contexte qui entoure ce jugement historique de la Cour constitutionnelle, voir le chapitre 2.

<sup>84</sup> Sur les effets de la critique anticarcérale sur le développement du système pénitentiaire aux Etats-Unis, voir le chapitre précédent.

(émanant des prisonniers eux-mêmes, des défenseurs des droits de l'Homme, des analystes universitaires et du secteur de la justice) sont utilisées de manière à alimenter un tournant historique vers l'ultra-punitivité pénale et ouvrent la voie à la naissance de la Nouvelle culture carcérale. La récupération de la critique anti-carcérale afin de justifier l'expansion du secteur des prisons est, notamment, visible dans le discours du gouvernement colombien de cette époque. Dans ses différents rapports au Parlement, le Ministère de la justice légitime la réforme carcérale et la collaboration avec les Etats-Unis par la nécessité de prendre au sérieux les avertissements de la Cour constitutionnelle et de moderniser le système pénitentiaire colombien. Dans ce but, le ministère déclare vouloir faire table rase de la culture carcérale *criolla* et lancer un nouveau modèle de haute sécurité, inspiré par la pratique américaine (Ministerio de Justicia de Colombia, 2000). En dépit de l'importance de l'enjeu, la réforme carcérale et l'accueil du Bureau fédéral des prisons américain dans ce secteur sont réalisées de façon discrète – pratiquement secrète – par le gouvernement colombien. L'accord n'est pas soumis au parlement national, qui est seulement informé de cette nouvelle politique, gérée par décret par l'exécutif. La presse, peu renseignée, fait également peu écho de la réforme. Si les medias publicisent l'ouverture de la prison de Valledupar – celle qui inaugure la Nouvelle culture carcérale en Colombie – ils n'ouvrent aucune discussion de fond, au cours de ces années d'intervention américaine, sur les transformations en cours dans la politique pénitentiaire.

Après la signature de l'accord, les experts du BOP, mandatés par le gouvernement américain, ouvrent un bureau au sein même du siège national de l'INPEC. L'équipe américaine est composée de cinq personnes (fonctionnaire de l'ONU, entretien du 09/02/2011). Un expert du BOP d'origine cubaine, Guillermo Rivera, est placé dans un premier temps à la tête de cette délégation. Il est ensuite remplacé par un autre Américain d'origine latino-américaine, Jerry Benavides. L'équipe du BOP prend un ascendant tel au sein de l'administration pénitentiaire qu'elle devient, dans la pratique, une sorte de direction occulte du système carcéral colombien, comme en témoigne notamment un dirigeant du syndicat des gardiens :

« On savait que [dans l'INPEC], la figure clé, c'était Jerry [...]. Tout le monde savait bien que c'était depuis [le bureau du BOP] qu'était dirigé le système pénitentiaire [...] du moins pour les grandes orientations. Les employés de l'INPEC allait même le voir pour lui demander des services personnels, en raison de son influence » (Responsable du syndicat des gardiens, entretien du 5/08/2011).

L'INPEC crée, à cette époque, un groupe de travail composé d'une quinzaine de ce qu'il considère comme ses meilleurs collaborateurs – membres de la direction, spécialistes du service du génie civil et de l'aménagement, membres du commandement des gardiens – pour mettre en place la politique de réforme. Cette équipe se fait appeler « le groupe des stratégies de la Nouvelle culture carcérale ». Ce sont eux qui sont en relation directe avec l'équipe du Bureau fédéral des prisons afin d'adapter le « modèle américain » à la réalité

colombienne au niveau du design architectural, des pratiques pénitentiaires et de l'entraînement du personnel, comme je le mets en évidence dans ce qui suit.

### ***Le design architectural Coleman en Colombie***

L'une des priorités du BOP est d'implanter un nouveau concept architectural pour une série de nouvelles prisons de haute sécurité en Colombie. Le modèle sélectionné au sein des établissements fédéraux sous la responsabilité du BOP aux Etats-Unis est celui du complexe pénitentiaire de Coleman en Floride – et plus précisément le quartier de haute sécurité de ce complexe, appelé « United States Penitentiary (UPS) » (Federal Bureau of Prisons, 2002).

Le complexe de Coleman est en effet composé de six établissements carcéraux du système fédéral, réunis sur un seul et même site. Dans les années 1990, ont été érigés, au sein du complexe, une prison de sécurité minimale (*federal prison camp*), une prison de basse sécurité (*low security federal correctional institution*) et une prison de sécurité moyenne (*medium security federal correctional institution*), destinées à accueillir en tout 3'200 détenus. Dans une seconde phase, le site a été complété par la construction d'un centre de détention administrative (*detention center*, 500 places) et de deux établissements de sécurité maximale (*Maximum Security United States Penitentiary – USP1 et USP2 –*, respectivement de 500 et 960 places).

Les principes architecturaux de haute sécurité des USP de Coleman ont été appliqués dans la conception et la construction, entre 2000 et 2003, de six prisons de haute sécurité en Colombie, connues au sein de l'administration pénitentiaire comme les prisons « de deuxième génération » ou prisons de la « Nouvelle culture carcérale ». Ces six prisons ont été construites dans les régions de Valledupar (Département du Cesar), Acacias (Département du Méta), Popayán (Département du Cauca), Combita (Département de Boyaca), Giron-Palo Gordo (Département de Santander), et La Dorada (Département de Caldas)<sup>85</sup>.

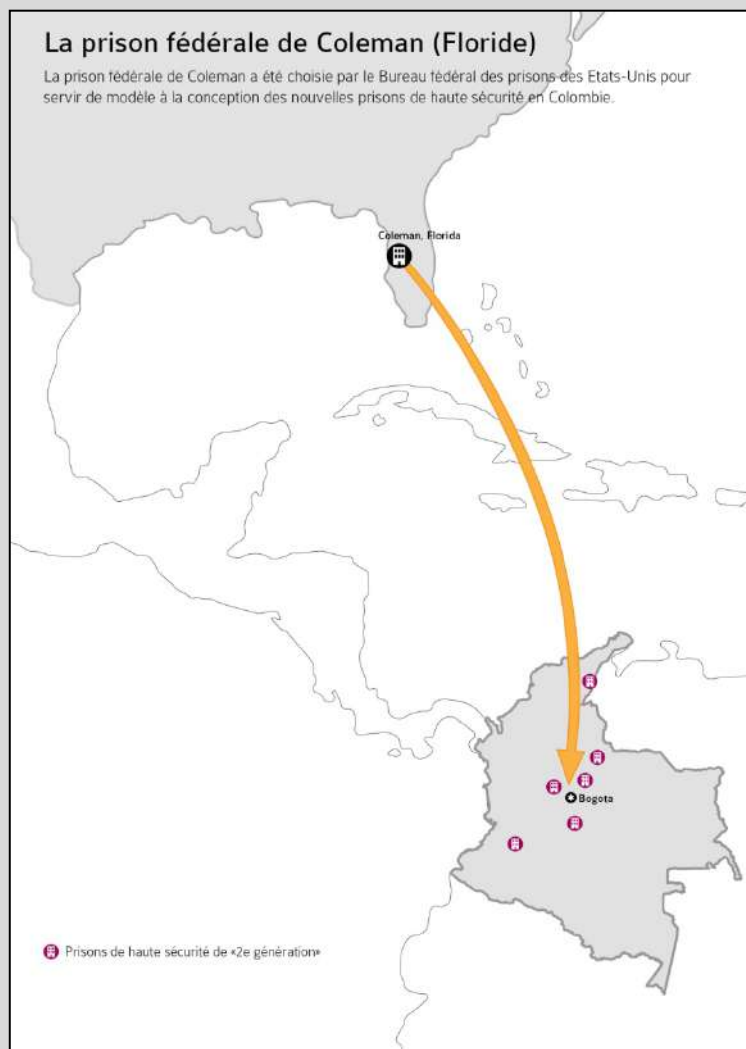
Dans le cas de la première de ces prisons de haute sécurité, celle ouverte à proximité de la ville de Valledupar en 2000, le modèle architectural de Coleman n'a été que partiellement appliqué, car la construction de l'établissement était presque achevée au moment de l'arrivée du BOP en Colombie. La prison de Valledupar préserve ainsi une structure en « arête de poisson », comme celle des prisons colombiennes antérieures, mais est organisée spatialement autour de modules autonomes (chaque bloc ayant son propre réfectoire et sa propre aire de visites), comme dans le modèle américain. En revanche, les cinq autres nouveaux établissements, que les architectes colombiens conçoivent dès le départ en bénéficiant des conseils des experts américains, s'inspirent directement du modèle architectural de sécurité maximale des USP (voir encadré ci-dessous).

---

<sup>85</sup> Voir la carte des établissements visités au cours de la recherche (carte 0.1), dans l'introduction générale.

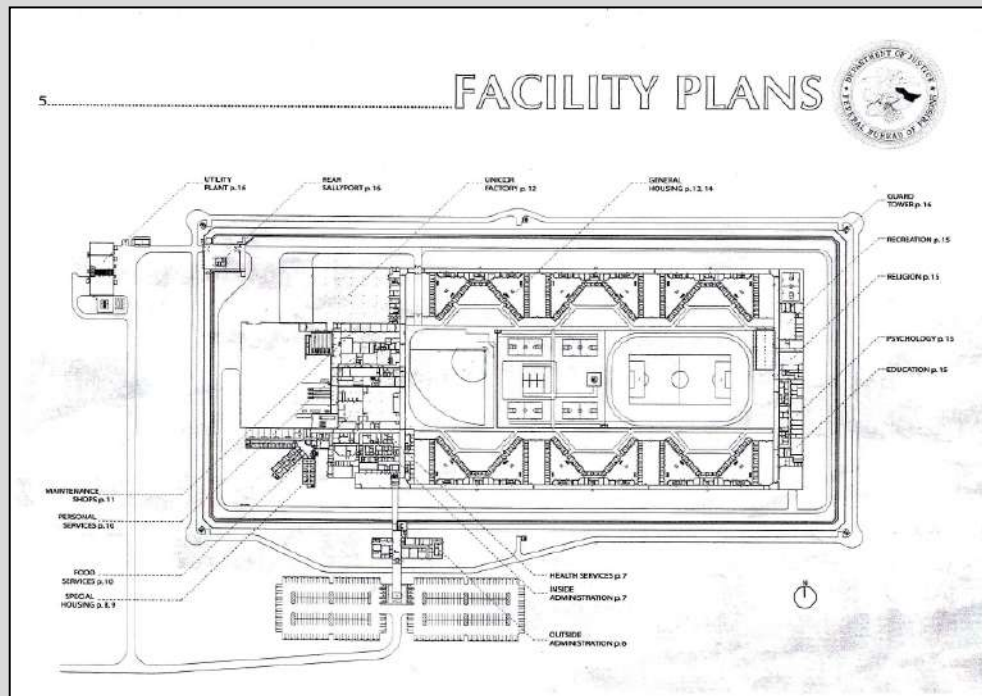
## Six caractéristiques du modèle architectural américain transféré en Colombie

Le « modèle américain » de prison qui voyage des Etats-Unis vers la Colombie est en réalité celui du complexe correctionnel fédéral de Coleman en Floride, et plus spécifiquement celui du quartier de sécurité maximal USP (United States Penitentiary) qui est l'une des composantes de ce complexe. On peut dégager six caractéristiques architecturales principales qui ont fait l'objet d'une mobilité vers le système carcéral colombien et qui rompent avec l'organisation spatiale des prisons *criollas* : (1) l'organisation par modules autonomes, (2) le matériau et l'environnement visuel, (3) l'aménagement de l'unité d'hébergement et les cellules individuelles, (4) les dispositifs technologiques de sécurité, (5) la création d'un quartier spécial d'isolement et (6) le concept de méga-complexe pénitentiaire.



Carte II.1. Le transfert de la prison de Coleman (Floride) en Colombie

## 1. L'organisation par modules autonomes



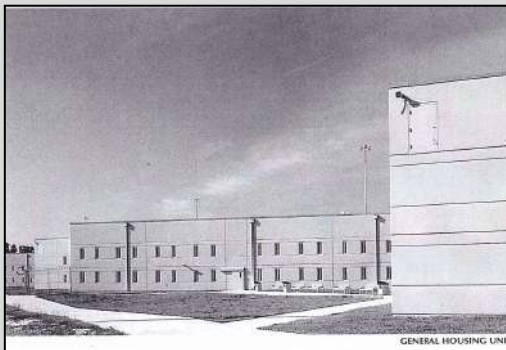
Photographie II.8. Plan de la USP (prison de sécurité maximale) à l'intérieur du complexe de Coleman (Floride, Etats-Unis. Source : Federal Bureau of Prisons (2002).



Photographie II.9. Vue aérienne de la prison de haute sécurité d'Acacias (Colombie). Source : INPEC (2012).

Le modèle de la prison de haute sécurité United States Penitentiary (USP) dans le complexe pénitentiaire de Coleman, en Floride, est organisé spatialement de la façon suivante : Premièrement, une séparation claire de la zone administrative (à gauche sur le plan), des blocs d'hébergement (les six paires de triangles alignés en haut et en bas du périmètre) et de la zone d'activités (ateliers, salle de classes, etc). Deuxièmement, l'organisation de la réclusion des détenus dans des modules autonomes, répartis autour de l'aire récréative du terrain de football. Chaque module contient sa propre cour (dayroom) et son réfectoire. En cas de mutinerie, la révolte peut être confinée dans le bloc et une prise de contrôle par les détenus est pratiquement impossible. La prison de haute sécurité d'Acacias, l'une des prisons qui a été conçue sous la supervision du BOP, reproduit assez fidèlement l'organisation spatiale de l'USP de Coleman. Les blocs d'hébergement n'ont pas la forme de double triangle de ceux de Coleman, mais une forme de rectangle. Cependant, l'idée de série de blocs d'hébergement autonomes (huit blocs dans le cas d'Acacias) est reprise du design de Coleman. Ces blocs sont répartis autour d'un terrain de football central. Il s'agit d'un changement architectural important car, auparavant, les prisons colombiennes étaient généralement conçues en « arrête de poisson » (répartition des patios autour d'un long et unique couloir central). Sur l'image aérienne d'Acacias, on distingue, comme à Coleman, un long bâtiment destiné aux activités à l'une des extrémités du périmètre de la prison et une série de bâtiments administratifs, accolés à l'entrée, à l'autre extrémité du bâtiment.

## 2. Matériau et environnement visuel



Photographie II.10. Bloc d'hébergement – USP, complexe de Coleman (Etats-Unis). Source : Federal bureau of Prisons (2002)



Photographie II.11. Bloc d'hébergement, prison de haute sécurité de Valledupar (Colombie). Source : FCSPP (2010)

Le design basé sur l'usage du béton nu (sans peinture) et l'environnement monochromatique gris, utilisés dans le design de l'USP de Coleman, sont parties intégrantes du concept disciplinaire de haute sécurité : ces éléments ont été présentés par le BOP aux « stratèges de la Nouvelle culture carcérale » colombiens comme le contexte visuel propice au contrôle et à la soumission de la population détenue. Ces principes seront appliqués dans les six établissements de haute sécurité de la deuxième génération (qui conservent néanmoins un revêtement bleu pour les parties métalliques : portes et barreaux).

Par contraste, aux Etats-Unis comme en Colombie, le design des établissements de basse et moyenne sécurités utilise d'autres matériaux que le béton (la brique rouge notamment) et les murs peints sont fréquents.

### 3. Unité d'hébergement et cellules individuelles



Photographie II.12. *Dayroom* (cour) - USP de Coleman (Etats-Unis). Federal Bureau of Prisons (2002)

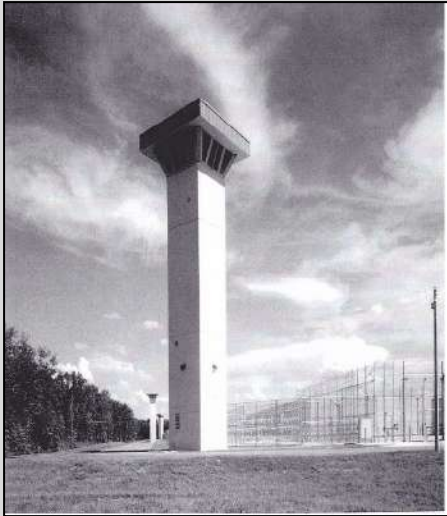


Photographie II.13. *Patio* - Prison de haute sécurité de Combita (Colombie). Source : FCSP

Le design de sécurité maximale de l'USP de Coleman prévoit des cellules individuelles (ou de deux personnes) réparties sur deux étages autour d'un espace commun (*dayroom*). Les détenus sont enfermés en cellule la nuit et partagent l'espace commun durant la journée. Ils ne sortent de ce bloc d'hébergement que pour des motifs spéciaux (visite médicale, sortie à la zone récréative, etc.).

Cet aménagement a été reproduit, dans les grandes lignes, dans les établissements de haute sécurité de la Nouvelle culture carcérale en Colombie : constructions basses (de deux ou trois étages, à l'exception des tours de Valledupar), cellules individuelles ou de deux personnes, enfermement en cellule de 16h00 à 6h00, journée en commun dans la cour (*patio*).

#### 4. Dispositifs technologiques de sécurité



Photographie II.14. Mirador – complexe pénitentiaire de Coleman (Etats-Unis) Source : Federal Bureau of Prisons (1995)



Photographie II.15. Mirador – prison de haute sécurité de Combita (Colombie). Source : FCSPP (2010)

La mobilité du modèle Coleman vers la Colombie contient un volet de transfert de dispositifs de sécurité, même si ce volet technologique reste limité à certains éléments seulement en raison du manque de moyens du secteur carcéral colombien qui restreint l'acquisition et l'entretien de ce type d'équipements. Les prisons colombiennes de la Nouvelle culture carcérale sont notamment équipées de miradors, de portiques de sécurité, de circuits de vidéosurveillance.

## 5. Unité spéciale d'isolement



Photographie II.16. Cour de récréation de la *Special Housing Unit* (SHU) à l'USP du complexe pénitentiaire de Coleman (Etats-Unis). Source : Federal Bureau of Prisons (2002)



Photographie II.17. Cour de récréation de la *Unidad de Tratamiento Especial* à la Prison de haute sécurité de Valledupar (Colombie). Source : FCSPP (2010)

L'USP de sécurité maximale de Coleman comprend un bloc spécial d'isolement appelé, selon la terminologie des prisons fédérales, "Special Housing Unit" (SHU). Cette « prison dans la prison », au régime disciplinaire et à l'aménagement spatial ultra-restrictifs représente ce que le grand public appelle une « supermax » (Reiter, 2012).

Toutes les prisons de la Nouvelle culture carcérale en Colombie ont repris dans leur design le concept de ce quartier d'isolement supermax, appelé, en s'inspirant de la terminologie américaine, « Unité de traitement spécial » (Unidad de Tratamiento Especial - UTE). Les prisonniers sont isolés dans la UTE pour des motifs de sécurité ou de punition.

Comme aux Etats-Unis, ils y sont enfermés en cellules strictement individuelles 23 heures par jour. Une fois par jour, ils sortent un par un de leur cellule pour passer une heure, seuls, dans la cour de récréation, conçue comme une cage nue d'environ quatre mètres sur six. En dépit d'une limitation de la durée de détention en isolement dans la loi colombienne, les prisonniers peuvent y passer de nombreuses années.

## 6. Le concept de méga-complexe pénitentiaire

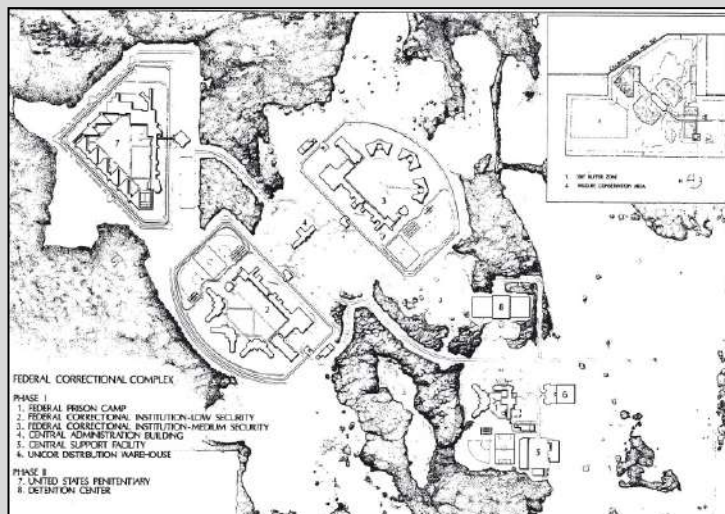


Figure II.8. Plan du site du complexe pénitentiaire fédéral de Coleman, États-Unis (avant la construction de la seconde prison de sécurité maximale USP 2).  
Source : Federal Bureau of Prisons (1995)



Photographie II.18. Méga-complexe carcéral de Jamundi, Colombie Source : *El País*, Cali

Le complexe fédéral de Coleman contient quatre types de prisons, allant de la sécurité minimale à la sécurité maximale, réunissant sur un même site plus de 5000 détenus (voir plus haut dans ce chapitre). Ce concept de méga-complexe carcéral n'a été introduit dans le système carcéral colombien que lors d'une deuxième phase de la collaboration avec le BOP (dans une première phase, les six prisons de haute sécurité dites de « deuxième génération » s'inspirent uniquement du quartier de haute sécurité USP de Coleman). Dix méga-complexes ont été conçus entre 2004 et 2005 et ouverts entre 2010 et 2011. Chacun d'entre eux contient plusieurs types de prisons sur un même site : quartiers de sécurité haute, moyenne et basse, quartiers pour prévenus et condamnés. Dans plusieurs de ces méga-complexes, sont accueillis des hommes et des femmes, dans des quartiers séparés, comme à Jamundi (voir photo ci-dessus).

En 2003, après la construction de ces six nouvelles prisons et malgré l'ouverture de près de 10'000 nouvelles places de détention dans le cadre de la Nouvelle culture carcérale, le gouvernement colombien admet qu'il a perdu sa course contre la surpopulation : l'augmentation de la population carcérale s'est fortement accélérée sous le coup du durcissement de la politique de répression pénale et a dépassé de loin la capacité d'accueil des nouveaux établissements de réclusion<sup>86</sup>. En 2004, le gouvernement colombien ouvre donc une nouvelle phase de construction de dix prisons dans le cadre de la Nouvelle culture carcérale pour vaincre la surpopulation (CONPES 3277, 2004). Les autorités lancent alors le concept de prisons de « troisième génération », celles des « méga-complexes » carcéraux, qui comptent jusqu'à 5'000 places. Ces immenses centres de détention présentent tous les niveaux de sécurité (quartiers de haute, moyenne et basse sécurité et unité spéciale d'isolement) et accueillent des hommes et des femmes (voir point 6 de l'encadré ci-dessus). Les architectes du Ministère de l'intérieur chargés de leur conception bénéficient encore de la supervision des experts américains, qui s'inspirent des complexes fédéraux américains pour piloter ce projet. Il s'agit de la dernière intervention du BOP dans le secteur carcéral colombien, puisque l'agence américaine se retire définitivement de Colombie en 2005. L'ouverture des méga-complexes prendra finalement un retard considérable et n'aura lieu qu'entre 2010 et 2011.

Comme nous venons de le voir, le type architectural instauré en Colombie lors de la Nouvelle culture carcérale a été inspirée du complexe pénitentiaire de Coleman en Floride. Le transfert de modèle entre les Etats-Unis et la Colombie ne s'arrête néanmoins pas à la mobilité d'une forme construite. La coopération américaine vise également une véritable « révolution culturelle » dans les pratiques pénitentiaires colombiennes.

### **« Nouvelles techniques pénitentiaires » : un nouveau régime disciplinaire**

L'une des priorités du BOP et des autorités colombiennes est de mettre un terme définitif aux pratiques de la culture carcérale *criolla*. C'est pour cette raison que la réforme prend le nom de Nouvelle culture carcérale : elle vise un changement en profondeur des mentalités et des pratiques au sein du secteur pénitentiaire. Selon les experts américains, cette transformation culturelle doit s'opérer au travers de l'introduction de nouveaux standards dans l'exécution des tâches administratives et des procédures « opérationnelles »<sup>87</sup>, passant par l'apprentissage de « nouvelles techniques pénitentiaires » reprises des manuels de formation en vigueur dans le système carcéral américain<sup>88</sup>. La réforme doit aboutir à l'obtention d'une certification de qualité

---

<sup>86</sup> Sur l'évolution de la population carcérale en Colombie, voir le chapitre 2.

<sup>87</sup> Le terme « opérationnel » (*operativo* en espagnol), emprunté au jargon militaire – de manière non fortuite dans le contexte du conflit armé et de l'intervention militaire américaine – est utilisé de façon très répandue dans le secteur carcéral colombien pour se référer au déroulement des procédures appliquées quotidiennement par les gardiens. Sur la militarisation du système carcéral, voir la suite de ce chapitre.

<sup>88</sup> Les nouvelles techniques pénitentiaires comprennent notamment : le stricte suivi des protocoles, l'usage du bâton, des gaz lacrymogènes, des clés de bras et d'autres techniques basées sur la pratique de l'aïkido, ainsi que la minimisation des interactions avec les détenus (INPEC, 2002)

internationale aux normes ISO 9000 en matière de procédures administratives, de traitement des détenus et, bien sûr, de sécurité. L'obtention de l'attestation ISO dans les établissements de la Nouvelle culture carcérale revêt une grande importance pour le gouvernement colombien, qui en fait un point d'honneur :

« Il faut un grand engagement de tous les fonctionnaires et de la haute direction [pour obtenir dès cette année la certification ISO 9000]. Aller vers cet objectif, puis maintenir la certification, est le grand défi de notre administration. Il serait inadmissible de perdre cette certification dans les futurs contrôles du système, ce qui voudrait dire que nous avons cessé de faire les choses avec la qualité requise et que notre produit a cessé d'être fiable » (Ministerio de Justicia de Colombia, 2002, p. 157)<sup>89</sup>.

Le laboratoire destiné à mettre en place la standardisation aux normes ISO et les « nouvelles techniques pénitentiaires » de haute sécurité américaines est la prison de Valledupar, un établissement sélectionné par les experts du BOP comme « projet pilote » pour mettre en scène l'inauguration de la Nouvelle culture carcérale en Colombie. En 2000, et à grand renfort de publicité, Valledupar reçoit ses premiers détenus. Sous la direction des experts américains, des dizaines de fonctionnaires de l'INPEC ont travaillé sur place pendant plusieurs mois pour formater l'espace carcéral et les procédures aux normes ISO et aux standards de sécurité dictés par le BOP.

Un gardien ayant fait partie de la promotion de l'École pénitentiaire qui a été envoyée à Valledupar pour recevoir l'entraînement spécial du BOP et inaugurer l'établissement a été interviewé dans le cadre de cette recherche. Il se souvient :

« Les experts américains nous ont formés en Nouvelles techniques pénitentiaires, en suivant le concept de « sécurité intégrale », comprenant l'usage de la force, la technique de l'« extraction de cellule » et le « système de choc » [groupe anti-émeute]. Ils nous ont aussi formés en gestion administrative de sécurité, sur la base des standards internationaux. Ils nous ont enseigné que tout doit répondre à un protocole : l'usage de la force, les transferts, la mobilité à l'intérieur de l'établissement » (Gardien de prison, entretien du 19/07/2010).

Les « Nouvelles techniques pénitentiaires » du Bureau fédéral des prisons sont traduites mot à mot pour remplacer les livres de formation des gardiens colombiens. Ces techniques, qui se concentrent exclusivement sur la sécurité, le contrôle et l'usage de la force à des fins de répression, change drastiquement l'approche traditionnelle du système carcéral *criollo*. Des limitations légales obligent d'ailleurs le BOP et l'INPEC à assouplir certaines pratiques initialement proposées par les Américains, qui doivent ainsi renoncer aux aspects les plus répressifs du projet de règlement de la prison de Valledupar. L'administration pénitentiaire doit renoncer notamment à l'usage d'armes lourdes pour la surveillance des périmètres, à l'ordre d'abattre les fugitifs lors de tentatives d'évasion ou encore à la répression de comportements récalcitrants par l'

---

<sup>89</sup>Ma traduction.

« immobilisation des quatre membres » (enchaînement des mains et des pieds contre une planche horizontale). De même, le manque de moyens financiers du secteur carcéral colombien ne permet pas de maintenir les standards américains en matière de technologies de sécurité et de nombre de gardiens, et conduit à des adaptations du modèle en matière d'infrastructures et de personnel.

Jusqu'en 2002, le BOP fait de la prison de Valledupar l'une de ses bases permanentes. Après le lancement de ce projet pilote, il chapeaute l'ouverture des cinq autres prisons de « deuxième génération » construites dans le cadre de la réforme carcérale. Toutefois, bien qu'étant plus fidèles au modèle Coleman au niveau architectural et réglementaire, aucun de ces établissements n'atteindra la renommée de la prison de Valledupar au sein du secteur pénitentiaire et du grand public. Celle-ci demeure symboliquement, jusqu'à aujourd'hui, la « prison de châtement » (*cárcel de castigo*)<sup>90</sup> du système carcéral colombien.

### ***Entraînement des gardiens et militarisation du système carcéral***

L'introduction du modèle américain a indiscutablement renforcé la militarisation du système carcéral colombien. Il convient de préciser en premier lieu que l'intervention des Etats-Unis renforce dans ce domaine une tendance préexistante dans la culture carcérale locale, plutôt qu'elle n'introduit un élément véritablement nouveau. En effet, l'Etat colombien est imprégné d'une profonde tradition militariste et le système carcéral n'échappe pas à cette puissante influence. Du directeur général de l'INPEC jusqu'aux directeurs des principaux établissements carcéraux du pays, les plus hautes fonctions du système carcéral sont occupées par des hauts gradés de l'armée ou de la police nationale (elle aussi fortement militarisée). La gestion des gardiens est un autre élément attestant de la tradition militaire à l'intérieur du secteur des prisons. Bien que cette profession ne fasse pas formellement partie de la force publique (il s'agit selon la Constitution, d'un service « civil » de l'Etat), la garde nationale pénitentiaire est administrée de façon similaire à un groupement militaire, en utilisant des grades analogues pour hiérarchiser ses employés. Il est d'ailleurs possible d'effectuer son service militaire obligatoire au sein de la garde pénitentiaire.

---

<sup>90</sup> La « prison de châtement » est le nom que les organisations des droits de l'Homme ont donné à la prison de haute sécurité de Valledupar en raison des conditions extrêmement dures qui la régissent et son utilisation comme moyen de répression au sein du système pénitentiaire, par le biais de transferts vers cet établissement pour des motifs disciplinaires (voir par exemple le rapport de l'ONG FCSPP : *La Tramacúa. Doce años de una cárcel de castigo* (2012)). Sur les conditions drastiques d'enfermement à Valledupar, l'application des « nouvelles techniques pénitentiaires » et l'expérience des détenus dans cet établissement de haute sécurité, voir la troisième partie de ce travail.

## La militarisation du système carcéral colombien en images

Le référentiel militaire qui traverse le système carcéral colombien est notamment révélé par l'esthétique qui prédomine dans ce secteur. L'apparence militaire du personnel de l'INPEC s'est renforcée après l'intervention du BOP, qui a introduit la tenue de camouflage pour l'ensemble des gardiens.



Photographie II. 19. Portrait officiel du Général Ricaurte, Directeur général de l'INPEC. Source : (INPEC, 2012)



Photographie II.20. Gardiens de prison de l'INPEC revêtus de l'uniforme de camouflage introduit par le BOP (photographie prise lors du défilé militaire du 20 juillet 2011, auquel la garde pénitentiaire nationale a participé conjointement aux forces armées et de police). Source : [www.americamilitar.com](http://www.americamilitar.com), 2012



Photographie II.21. Statuette souvenir remise aux jeunes gardiens en formation à l'Ecole pénitentiaire après leur remise de diplôme. Source : [www.figurasmilitares.com](http://www.figurasmilitares.com), 2012

## Les commandos spéciaux de l'INPEC



Photographie II.22. Commando du CORES posant devant la nouvelle aile de la prison La Picota de Bogota. Source : (Notinpec, 2012)



Photographie II.23. Commando du GRI lors du défilé militaire du 20 juillet 2011. Source : INPEC, 2012

La militarisation du système pénitentiaire a été l'une des clés de la bonne entente entre les experts américains et les fonctionnaires de l'INPEC. Ce préalable leur a donné le sentiment de parler le même langage et de partager les mêmes objectifs, comme l'explique l'une des figures centrales du groupe des « stratèges de la Nouvelle culture carcérale » :

« A la tête [de l'INPEC], il y a toujours un général, de l'armée ou de la police : un profil militaire. Il faut dire que la force publique en Colombie travaille depuis des années sous la conduite des Américains, ils connaissent bien le travail par protocoles. Donc quand vous parlez à un militaire d'un protocole qui exige telle ou telle chose, le type comprend immédiatement de quoi on parle, il dit : « Quel protocole ? Montrez-moi les instructions » et il exécute tout de suite. Avec un non militaire, un juriste, vous lui parlez de protocole, et il commence à pinailler sur les aspects de conformité avec la loi. L'attitude des « civils » est trop laxiste [...] » (Architecte de l'INPEC, entretien du 28/05/2011).

La vision punitive du Bureau fédéral des prisons américain et l'introduction des Nouvelles techniques pénitentiaires de haute sécurité renforcent indiscutablement la symbiose entre l'armée et le milieu pénitentiaire en Colombie. Au niveau visuel, la transformation, stimulée par le BOP, de l'apparence des gardiens (avec l'introduction de l'uniforme de camouflage semblable à celui des soldats) et des détenus (port obligatoire de l'uniforme de couleur orange, emprunté à l'univers carcéral américain, et rasage de la tête) rappelle le milieu militaire. Enfin, c'est sans doute par la formation et l'entraînement des groupes spéciaux au sein de l'INPEC que les Américains ont approfondi de façon la plus marquée la militarisation du secteur pénitentiaire. Le GRI (*Grupo de Reacción Inmediata*, Groupe de réaction immédiate) et le CORES (*Cuerpo Operativo de Remisiones Especiales de Seguridad*, Corps opérationnel de transferts spéciaux de sécurité) s'apparentent à des commandos des forces armées tant du point de vue de leur mode opératoire<sup>91</sup> que de leur équipement et de leur apparence physique.

Dans l'exposé qui précède, j'ai décrit le processus interétatique par lequel s'est opéré le transfert du modèle de prison américain vers la Colombie dans le cadre du Plan Colombie. Je compléterai cette description, dans la partie qui suit, en resserrant l'analyse du transfert sur l'échelle de l'expérience individuelle et personnelle des agents du transfert.

## **Relations, émotions et promesses de modernité**

Dans le chapitre 4 portant sur les circuits d'exportation de la prison américaine, j'ai souligné le rôle crucial des relations entre les acteurs dans la mobilité des politiques pénales et carcérales. J'ai également mis en évidence la façon dont ces différents acteurs, provenant des secteurs privé et public, sont mis en lien au sein d'un intense réseau international. Dans le cas de la Colombie, on peut vérifier qu'au-delà des aspects formels

---

<sup>91</sup> Concernant les opérations de raids du GRI, voir les témoignages des détenus dans la troisième partie.

du transfert d'une politique carcérale et du type architectural de haute sécurité depuis des Etats-Unis, la prise en considération d'acteurs de rangs moyen et inférieur (Larner & Laurie, 2010) est fondamentale pour comprendre les implications qu'a engendré cette mobilité sur les différentes catégories d'agents engagés dans la réforme. Il est en particulier frappant de constater à quel point le contact direct et « humain » avec les représentants du Bureau fédéral des prisons a été une expérience bouleversante dans la vie des fonctionnaires colombiens et comment ce contact a généré l'espoir d'une transformation personnelle en êtres « modernes ». Le cas colombien permet ainsi de mettre en évidence que la mobilité n'est pas seulement matérielle, mais qu'elle implique également une forte composante relationnelle. Mais on peut aller plus loin et affirmer que cette mobilité est également *émotionnelle*, une dimension qui n'a pas été explorée jusqu'alors dans la littérature sur les politiques mobiles.

### ***La dimension émotionnelle chez les agents locaux du transfert***

L'empreinte la plus profonde laissée par la collaboration avec les Américains dans la vie des fonctionnaires de l'administration pénitentiaire est sans doute celle du chef de la délégation du BOP, Jerry Benavides, qui éveille chez les agents locaux du transfert des sentiments d'admiration et d'amitié maintes fois exprimés au cours des entretiens réalisés dans le cadre de cette recherche. Jerry Benavides – toujours appelé affectueusement par son prénom « Jerry » par les agents de l'INPEC – est en général évoqué par contraste avec son prédécesseur à la tête de la délégation du BOP, Guillermo Rivera. Celui-ci, chef d'orchestre de la nouvelle prison de Valledupar, est décrit comme une personne intraitable et brutale, qui inspire de l'antipathie chez les fonctionnaires colombiens qui l'ont fréquenté. L'une des principales figures du « Groupe des stratèges de l'INPEC » raconte ainsi :

« Il y a eu deux étapes du BOP. L'une d'entre elles a été celle de Jerry. Guillermo Rivera a été le premier. Guillermo était d'une dureté terrible, complètement inhumain, il disait : « Le détenu perd sa dignité lorsqu'il entre en prison et cela doit être ainsi ! » ou encore « On met le détenu ventre à terre, nu, les menottes dans le dos ! ». Au contraire, la philosophie de Jerry a été plus conciliante » (Architecte de l'INPEC, entretien du 28/05/2011).

La cheffe du service de l'aménagement de cette époque se souvient également :

« Rivera, c'était un antipathique. Un gros blond, un vantard. Il était très rigide, mais aussi très compétent. Finalement, ils l'ont transféré à un autre endroit, bien loin, en Afrique je crois » (Cadre de l'INPEC, entretien du 3/02/2011).

A l'opposé, son remplaçant, Jerry Benavides, laisse un souvenir très positif. Les « stratèges de l'INPEC » n'ont cessé d'en souligner le caractère affable, conciliant et ouvert au dialogue. Ce dernier gagne le respect des fonctionnaires colombiens en les intégrant au processus de décision et en négociant avec eux certaines orientations de la Nouvelle culture carcérale. Le président du syndicat des gardiens de prison, évoque ainsi « un type

vraiment adorable » et « très intelligent » (Responsable du syndicat des gardiens, entretien du 5/08/2011). L'expression de ces sentiments d'amitié est également en lien avec la fin tragique de l'expert américain, qui se suicide d'une balle dans la tête peu avant la fin de la mission du BOP en Colombie, en 2005, un geste qui a visiblement profondément attristé les collaborateurs de l'INPEC (Fonctionnaire de l'INPEC, entretien du 15/07/2011).

Le contact direct et le travail conjoint avec les agents « néo-impériaux » du transfert (Gillem, 2007; King, 2004) suscitent chez ces fonctionnaires le sentiment d'avoir vécu un véritable changement identitaire et d'appartenir, au travers de cette expérience relationnelle, à l'univers de la « modernité américaine ». Au-delà de l'implantation du modèle et de l'apprentissage de celui-ci, c'est d'abord la fréquentation personnelle des experts du BOP et la satisfaction d'avoir travaillé côte à côte au sein d'une même équipe qui confère aux agents locaux le sentiment de s'être transformés en « êtres modernes ».

### ***Le modèle américain et ses agents comme icônes de la modernité***

Ainsi, la manière dont les fonctionnaires reviennent sur la période de l'introduction de la Nouvelle culture carcérale révèle le caractère émotionnel de la mobilité. En dépit d'une certaine réserve, unanimement partagée, quant à la « déshumanisation » inhérente au modèle carcéral américain, le champ lexical qu'ils empruntent pour se référer à cette époque est significatif de l'enthousiasme ressenti pour la Nouvelle culture carcérale : ils parlent de « ferveur », de « rêve », d'« espoir », de « fierté », de « changement culturel », de « projet visionnaire », ou encore de « se sentir modernes ».

Au niveau symbolique, la prison américaine joue ainsi un rôle équivalent à d'autres icônes de modernité en relation avec les Etats-Unis, telles que le gratte-ciel (King, 2004, 2010) ou encore la voiture américaine. Dans ce cas particulier, la combinaison des différentes facettes de la mobilité du modèle – qui voyage à la fois comme forme construite au travers du type architectural de haute sécurité, comme politique par l'introduction des « nouvelles techniques pénitentiaires », et de façon « incarnée » par la présence, sur une longue période, des experts du BOP au cœur du système carcéral colombien – est un élément important qui renforce cette association symbolique avec la modernité américaine. Le discours de rationalité scientifique qui accompagne le transfert, d'autant plus fort qu'il est mis en contraste avec l'univers chaotique et délabré des prisons *criollas*, accentue encore cette référence au concept de modernité.

On comprend dès lors que la désillusion ressentie par ces mêmes acteurs devant la dégradation progressive du modèle américain soit à la mesure de l'exaltation qu'ils ont éprouvée au moment de sa mise en oeuvre. En effet, après le suicide de Jerry Benavides en 2005, le gouvernement américain accélère son plan de retrait et met un point final à tout type d'intervention dans le secteur carcéral en Colombie. Les Américains ont de toute façon rempli leur objectif d'extradition de centaines de trafiquants de drogue vers leur sol et ils n'ont plus aucun intérêt à se maintenir dans ce secteur. Parallèlement, les vieilles habitudes du système *criolla* reprennent le dessus dans les prisons colombiennes et la

« Nouvelle culture carcérale » entre rapidement en décadence. Les « stratèges » de l'INPEC et les gardiens qui ont collaboré avec le BOP parlent tous d'une immense déception : « La Nouvelle culture carcérale, c'est du passé, tout s'est effondré. Personne ne la respecte à présent », affirme par exemple l'une des figures du groupe des stratèges de l'INPEC, qui confesse que « cela lui a fait vraiment mal » lorsque « tout est parti à vau l'eau » (Cadre de l'INPEC, entretien du 3/02/2011). De façon unanime, ces agents locaux du transfert attribuent les causes de la fin du « rêve américain » à la mauvaise gestion, au manque d'intérêt politique à maintenir les nouveaux standards et à la corruption endémique prévalant à tous les échelons de ce secteur.

## **Déclin du modèle américain et infiltration de la culture *criolla***

Plus d'une décennie après le début de la réforme carcérale colombienne, le modèle Coleman en Colombie s'est indigénisé au point que la référence au système américain n'est pratiquement plus évoquée par les autorités pénitentiaires. Comme nous l'avons souligné ci-avant, la prison américaine n'a jamais été reproduite à l'identique en Colombie. Dès le départ, les experts du BOP ont dû tenir compte de facteurs locaux restreignant leur marge de manœuvre, tels que le manque de moyens financiers consacrés au secteur carcéral (limitant notamment l'installation de dispositifs technologiques de sécurité et le nombre de gardiens) et un cadre légal colombien relativement restrictif, en comparaison avec les lois américaines, quant à l'usage de la force à l'intérieur des prisons. Mais au-delà des adaptations initiales inhérentes à tout transfert, la plupart des objectifs annoncés par le gouvernement colombien lors du lancement de la Nouvelle culture carcérale n'ont simplement jamais été atteints, comme celui d'obtenir la certification ISO, de mettre un terme à la surpopulation et de résoudre la crise humanitaire des prisons. Le grand changement culturel, censé transformer en profondeur l'ensemble du système pénitentiaire, ne s'est pas non plus produit. D'un côté, une grande majorité des prisons anciennes, dans un état de grand délabrement, n'ont jamais été touchées par le vent de la Nouvelle culture carcérale et des milliers de détenus s'y entassent quotidiennement en continuant à vivre selon les règles et usages de la culture *criolla*, ne connaissant le modèle américain que par ouï-dire. De l'autre côté, la vingtaine de prisons de deuxième et troisième générations inspirées par le modèle américain, accueillant environ un tiers de la population carcérale du pays, ont été largement infiltrées, au cours des années, par les pratiques et représentations de la culture *criolla*. Il en découle un système hybride, fruit d'une singulière interpénétration de deux cultures carcérales contradictoires.

### ***L'échec de la certification ISO***

Le premier faux-pas de la Nouvelle culture carcérale a été le fiasco du processus de certification aux normes ISO 9000, la mesure phare du Bureau fédéral des prisons, brandie initialement par le gouvernement colombien comme l'emblème de la réforme. Au début des années 2000, l'obtention de l'assurance de qualité ISO revêt une importance symbolique de grande envergure pour le gouvernement et les autorités carcérales : elle

est présentée comme un sceau, octroyé de surcroît par une instance de contrôle internationale, attestant de la « modernité » de l'administration colombienne. A l'intérieur du secteur pénitentiaire, c'est le projet pilote de Valledupar qui est soumis en premier lieu à l'évaluation. En juillet 2002, la prison de haute sécurité de Valledupar obtient la certification ISO en matière de procédures administratives (IQNet and ICONTEC, 2012). Mais ce succès, célébré publiquement par le gouvernement, occulte le fait qu'en dehors du secteur accessoire de la gestion administrative, la prison de Valledupar a échoué dans le processus d'évaluation des domaines réellement importants, ceux de la sécurité et de l'attention aux détenus. En effet, le système de vidéo-surveillance n'a jamais fonctionné correctement et la prison n'a pas les moyens d'assurer les standards en matière de minimum vital à l'intérieur de l'établissement (remise, chaque semaine, d'un « kit » contenant du papier de toilette, du dentifrice et du savon). Par la suite, l'établissement de haute sécurité de Valledupar ne renouvèlera jamais sa certification ISO en matière administrative, qui est échue depuis 2003. L'aventure ISO tourne en déconfiture : aucun autre établissement carcéral colombien ne passera jamais avec succès cette certification. Après la première vague d'enthousiasme autour du projet de Valledupar, l'INPEC ne montre d'ailleurs plus le moindre intérêt à maintenir cet objectif et la référence aux normes ISO disparaît complètement du discours et de la documentation officiels.

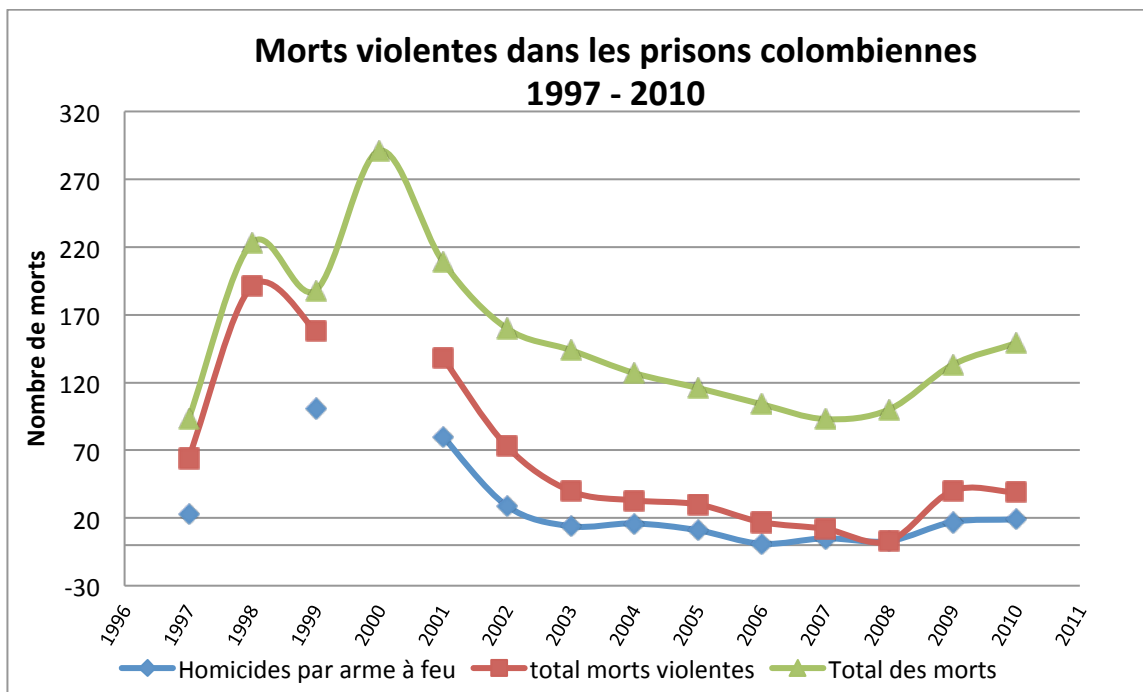
### ***Une crise sans fin***

Comme nous l'avons vu précédemment, le but initial de la réforme, pour les autorités colombiennes, est de retirer le contrôle réel des prisons des mains des groupes armés illégaux (guérillas, paramilitaires), d'imposer de plus strictes conditions de détention et de mettre un terme à la grave « crise humanitaire » qui ronge ce secteur depuis la moitié des années 1990. Il est indéniable que les méthodes drastiques du BOP ont permis au gouvernement de réaliser certains objectifs : l'autorité de l'Etat a été, en grande partie, restaurée, dans l'ensemble du système carcéral (en dépit de la subsistance d'importantes poches de connivence avec la mafia paramilitaire, comme je l'analyserai ci-après) et le traitement des détenus à l'intérieur des prisons issues du modèle américain est infiniment plus sévère que dans les prisons de l'ancienne génération<sup>92</sup>. Par ailleurs, la Nouvelle culture carcérale a permis de faire diminuer significativement le niveau de violence à l'intérieur des établissements, en particulier le nombre d'homicides de détenus (par armes à feu et armes blanches) qui a connu une chute drastique à partir de 2001, après une flambée de violence entre les années 1998 et 2000. Cette diminution est principalement due à l'élimination presque totale de la circulation d'armes à feu au sein de la population détenue, en particulier dans les prisons de haute sécurité (voir graphiques II.3. et II.4. ci-dessous). Cette baisse n'est toutefois pas entièrement attribuable à la politique de réforme. Elle reflète également une diminution généralisée

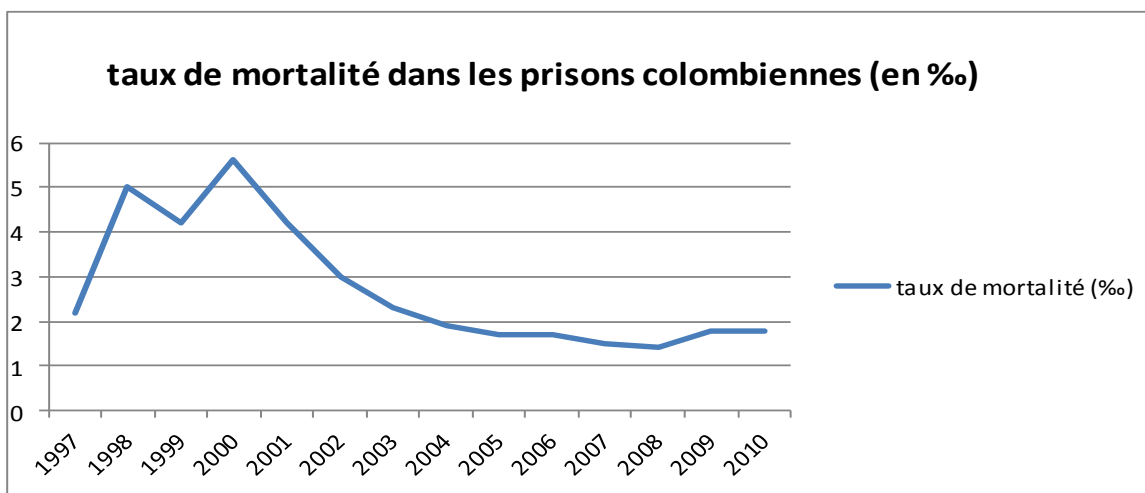
---

<sup>92</sup> En ce qui concerne les conditions de détention des prisonniers dans les prisons de haute sécurité de la Nouvelle culture carcérale, voir la troisième partie de ce travail.

des homicides en Colombie, dans les années 2000, après un embrasement de la violence dans les années 1990.



**Graphique II.3.: Evolution du nombre de morts dans l'ensemble du système carcéral colombien entre 1997 et 2010.** *Source : INPEC. Correspondance à la Chambre des Représentants du Congrès du 25 février 2013. « Respuesta a Solicitud de Información ».* Le total des morts violentes comprend l'ensemble des homicides de détenus (armes à feu, armes blanches et armes contondantes). Les autres causes mortelles sont la mort naturelle, les accidents, les suicides, les intoxications ou restent indéterminées. Les morts violentes connaissent une forte progression entre 1997 et 2001, au plus fort de la crise carcérale. La violence carcérale diminue significativement avec l'introduction de la Nouvelle culture carcérale. Elle a tendance à réaugmenter depuis 2008, sous l'effet d'une nouvelle crise de surpopulation extrêmement sévère dans les prisons colombiennes.



**Graphique II.4. Evolution du taux de mortalité dans les prisons colombiennes (1997-2010).** *Source : INPEC. Correspondance à la Chambre des Représentants du Congrès du 25 février 2013. « Respuesta a Solicitud de Información ».* Ce graphique représente le taux des décès en rapport avec la population détenue (qui a doublé entre 1997 et 2010). On constate que la diminution de la violence est reflétée aussi bien par les chiffres en terme absolu que par l'évolution du taux de mortalité au sein de la population.

Cependant, en dépit de cette diminution de la violence, les pratiques et représentations culturelles du système *criollo*, profondément enracinées, n'ont jamais permis que se réalise une véritable conversion au modèle culturel américain. Certains schémas éculés du système *criollo* ont persisté jusqu'à aujourd'hui, en particulier dans les domaines de la corruption endémique, du délabrement des infrastructures, et des très mauvaises conditions de détention qui perdurent dans l'ensemble du secteur carcéral colombien, comme je l'analyse ci-dessous.

a) **Corruption.** Il est de notoriété publique que le secteur carcéral est gangréné par la corruption à tous les niveaux de la hiérarchie et la Nouvelle culture carcérale n'a en rien changé cet état de fait. À titre d'exemple, les dix « méga-prisons » de troisième génération, inaugurées entre 2010 et 2011, ont présenté un surcoût de 60 millions de dollars par rapport au budget (en grande partie disparu dans les méandres de la corruption à différents échelons)<sup>93</sup>, alors qu'elles présentaient lors de leur livraison de graves défauts de construction (Caracol Radio, 2012) cadre de l'INPEC, entretien du 3/02/2011).

Une autre facette de la persistance de la corruption dans le système actuel est la subsistance des privilèges dont continuent de jouir les détenus liés à la mafia paramilitaire à l'intérieur des prisons et dont les excès font régulièrement scandale dans les journaux. À titre d'exemple, en 2011, la presse nationale a amplement relaté les outrances d'un parlementaire condamné pour son appartenance au paramilitarisme<sup>94</sup> et incarcéré à Bogota. Ce dernier a organisé à l'intérieur de la prison, à l'occasion de son anniversaire, une fête pour une quarantaine d'amis (extérieurs à la prison) au cours de laquelle les convives se sont vu servir les plats d'un des meilleurs restaurants de la capitale et ont assisté au concert privé d'un célèbre groupe de musique colombien. Quelques mois auparavant, ce même prisonnier avait engagé les services d'ouvriers pour faire agrandir et renover entièrement sa cellule (Semana.com, 2011). Les privilèges dont bénéficient les condamnés liés aux plus hautes sphères de la mafia ne résultent pas seulement de leur capacité à acheter les fonctionnaires : leur pouvoir réside également dans la terreur qu'ils exercent encore aujourd'hui, notamment sur les gardiens et leurs familles, par le biais de menaces qu'il est aisé de faire exécuter à l'extérieur des murs de la prison.

b) **Délabrement des infrastructures.** En dépit du fait qu'elles ont toutes été inaugurées au cours de la dernière décennie, les prisons du modèle américain présentent déjà un état de délabrement avancé, en particulier en ce qui concerne les dispositifs

---

<sup>93</sup> A la suite de cette « perte » de 60 millions de dollars et des graves irrégularités affectant la construction des dix méga-complexes carcéraux de troisième génération, cinq hauts fonctionnaires du ministère de l'intérieur ont été, à l'issue d'un procès disciplinaire, destitués de leurs fonctions et interdits de travailler au sein de la fonction publique pendant plus de dix ans (El Espectador, 2013a).

<sup>94</sup> Comme je l'ai évoqué dans le chapitre 1, un immense scandale éclate en 2007 en Colombie en relation avec une série de révélations sur les liens entre la classe politique et la mafia. En ce qui concerne le Congrès national, plus du tiers des parlementaires élus sous le gouvernement d'Alvaro Uribe pour la période 2006-2010 (91 sur 268 élus) ont été poursuivis par la justice pour leur collaboration avec les groupes paramilitaires (Verdadabierta.com, 2010)

technologiques de sécurité. Au cours de mes visites dans des établissements de haute sécurité, il était très courant que les infrastructures présentent d'importantes défaillances : panne plus ou moins permanente du système de vidéo-surveillance, des portiques de sécurité et des équipements médicaux, mise hors d'usage des sanitaires, destructions diverses (vitres, meubles, équipements), inondations, etc. Les causes de cette dégradation sont de plusieurs natures : manque de moyens<sup>95</sup>, mauvaise gestion, corruption et mauvaise qualité de la conception des bâtiments.

En sus de ces facteurs typiques de la culture *criolla*, une partie non négligeable du mauvais état du bâti résulte directement des orientations politiques de la Nouvelle culture carcérale. Ainsi, dans un pays où les prestations de base (eau, électricité, infrastructures routières) sont de façon générale médiocres et peu fiables, la relégation géographique des nouvelles prisons dans des zones rurales et difficiles d'accès représente un inconvénient majeur du point de vue de l'usure des bâtiments et de l'accès aux services publics. La prison de Valledupar est une illustration de la manière dont les facteurs *criollos* évoqués plus haut se combinent à l'élément nouveau de l'isolement géographique, et entraînent une détérioration rapide des infrastructures. Depuis son ouverture, la prison de Valledupar n'a jamais pu être correctement alimentée en eau. Située dans une zone isolée, la liaison par canalisations à la ville de Valledupar est de mauvaise qualité et le ravitaillement minimal destiné aux 1'600 détenus et au personnel doit être, le plus souvent, effectué par camion-citerne. Par ailleurs, le diamètre des conduites qui ont été installées est plus étroit que celui prévu dans les plans, entraînant un débit largement inférieur (une astuce « classique » permettant au constructeur de détourner la différence de coûts). À cela s'ajoute que la prison a été construite dans une zone de conflit armé et qu'une partie de l'approvisionnement en eau est détournée par les groupes paramilitaires pour abreuver le bétail sur les parcelles voisines dont ils ont le contrôle. De surcroît, de graves problèmes dans la conception des bâtiments empêchent une évacuation adéquate des eaux grises, qui inondent régulièrement les cuisines et contaminent les aliments.

**c) Violation des droits fondamentaux.** Comme je l'ai souligné précédemment, la création de plusieurs dizaines de milliers de places, issue d'une politique de construction intensive de prisons durant l'ère de la Nouvelle culture carcérale, n'a pas mis un terme aux conditions de surpopulation. Même si celle-ci se répartit inégalement au sein du système carcéral – les établissements du modèle américain sont beaucoup moins surpeuplés que les établissements anciens – le durcissement des politiques pénales a entraîné, de façon globale, un « entassement » sans précédent dans les prisons. Ce surpeuplement génère en lui-même des conditions de vie difficiles pour les détenus, mais entretient également un

---

<sup>95</sup> Il convient de mentionner que ce manque de moyens est relatif, puisque le budget de l'administration pénitentiaire a été multiplié par quatre au cours de la dernière décennie (voir chapitre 2). Cela démontre que le gouvernement colombien est disposé à octroyer d'importantes ressources au secteur des prisons, mais pas dans n'importe quel domaine. Alors que la politique de populisme pénal consistant à développer le secteur carcéral en terme *quantitatif* pour absorber l'augmentation vertigineuse du nombre de détenus est payante au niveau électoral, l'amélioration des conditions de détention, qui n'est pas une mesure populaire, ne figure pas dans les priorités des autorités.

climat fertile à la persistance d'autres violations des droits fondamentaux, comme l'insalubrité, le nonaccès aux soins médicaux et les mauvais traitements de la part des gardiens, dans un climat d'impunité totale. Enfin, en sus de la persistance de ces carences anciennes, l'introduction du modèle Coleman a généré des formes de violence d'une nature tout à fait inédite dans le système carcéral colombien, telles que les mécanismes de dépouillement matériel et identitaire, la rupture des liens sociaux et les méthodes brutales des commandos d'intervention de l'INPEC. Ces nouvelles formes de mortification de la personnalité seront analysées au chapitre 7. Par contraste, on peut relever que la diminution des indices de violence entre détenus, au cours des 15 dernières années, représente une amélioration indéniable : la probabilité d'être assassiné au cours de la détention a drastiquement chuté depuis les années 1990. Bien qu'au cours des entretiens, l'immense majorité des détenus des prisons d'inspiration américaine aient déclaré préférer de loin la vie dans les prisons *criollas* (en particulier en raison du maintien des liens familiaux), certains ont souligné que la diminution de la violence entre détenus a réduit leur niveau de stress au quotidien et augmenté leur sentiment de sécurité personnel.

\*\*\*

Au travers de l'étude du transfert de modèle carcéral des Etats Unis vers la Colombie, ce chapitre a révélé le grand potentiel que présente l'application des nouvelles méthodologies utilisées dans le champ de la géographie urbaine dans l'étude de la circulation globale des politiques pénales et carcérales. En effet, retracer de façon minutieuse et multiscalaire la manière dont le modèle carcéral américain a été importé en Colombie n'a pas seulement permis de décrire de façon détaillée l'expérience politique qui est à l'origine de la profonde transformation du système carcéral colombien au cours des années 2000. Cette approche a également mis à jour des aspects généralement ignorés dans la littérature criminologique portant sur le transfert de modèles pénaux et carcéraux, qui ont pourtant eu un impact majeur sur le contenu du transfert, sur son déroulement et sur l'indigénisation du modèle ; on retiendra, en particulier, la composante « matérielle » du modèle carcéral transféré – le modèle architectural de la prison fédérale de haute sécurité de Coleman –, ainsi que le rôle primordial des agents de second rang chargés de mettre en œuvre la politique importée (les fonctionnaires de l'administration pénitentiaire colombienne), l'impact émotionnel que le transfert de modèle a produit sur ces derniers et la forte association symbolique, aux yeux de ce agents locaux, du modèle américain et des experts du BOP avec la « modernité ». Dans le chapitre suivant, j'approfondirai l'analyse du transfert du modèle carcéral américain en conservant mon attention sur l'échelle de l'expérience personnelle, mais en changeant diamétralement de point de vue : j'explorerai les conséquences de l'implantation des standards de haute sécurité américains sur les détenus.

## Conclusion

Dans cette deuxième partie, j'ai présenté les résultats de ma recherche en réponse aux questions portant, d'une part, sur les voies d'exportation du modèle américain de prison vers le reste du monde, et, d'autre part, sur les modalités particulières du transfert de ce modèle vers la Colombie. Les ressources théoriques, issues de plusieurs disciplines des sciences sociales, sur lesquelles je me suis appuyée ont été exposées au début de cette partie, dans le chapitre 3. J'ai d'abord montré que ma recherche entend contribuer à la compréhension de la mobilité globale des politiques pénales et carcérales, un domaine qui a été étudié au cours des dernières années dans le champ de la criminologie. J'ai toutefois souligné que les recherches sur le transfert de modèles pénaux pouvaient être grandement enrichies par les études en géographie sur la circulation des politiques urbaines, dont les récents développements ont été présentés dans ce chapitre par le biais d'une revue de littérature. En empruntant les méthodologies innovantes proposées par les géographes, ma recherche consacre une attention particulière à des aspects qui ne sont généralement pas mis en évidence dans les analyses sur le transfert des politiques pénales, tels que la pluralité des trajectoires, les différentes catégories d'acteurs et les diverses formes que prennent les politiques en mouvement, ainsi que l'importance des « micro-espaces globaux » (conférences internationales, visites de terrain, remises de prix, etc.) comme vecteur de la mobilité et la prise en considération de différentes échelles d'analyse (par exemple l'échelle des relations entre Etats, l'échelle institutionnelle, l'échelle « personnelle » des agents du transfert, l'échelle des « usagers » de ces politiques), afin de saisir la complexité des processus de mobilité.

Dans le chapitre 4, j'ai commencé par décrire l'évolution du secteur carcéral américain au cours des quatre dernières décennies, en insistant sur les transformations historiques qui ont abouti à l'avènement du paradigme de la « culture du contrôle » (Garland, 2001a), marqué notamment par trois décennies d'hyperinflation pénale et d'emprisonnement de masse aux Etats-Unis (Wacquant, 1999). J'ai souligné que de nombreux auteurs s'accordent sur le fait que cette « ultra-punitivité pénale » représente un élément constitutif du système néolibéral. J'ai ensuite mis en exergue les principales caractéristiques du « parc pénitentiaire » des Etats-Unis et souligné en particulier l'émergence de la prison de haute sécurité américaine comme le type architectural associé à la « société du contrôle » au tournant du XXI<sup>e</sup> siècle. Dans ce chapitre, j'ai également divulgué, dans le détail, les résultats de mon enquête portant sur les voies d'exportation du modèle carcéral américain. J'ai identifié deux circuits distincts par lesquels s'exporte ce modèle : d'une part, une mobilité conçue par le gouvernement comme instrument d'une politique d'Etat destinée à défendre les intérêts géostratégiques de la nation et, d'autre part, une mobilité promue par des entrepreneurs à des fins commerciales dans le cadre de la conquête du marché international de la répression pénale. Enfin, j'ai pu mettre en évidence le rôle crucial du réseau professionnel dans le domaine carcéral, ainsi que celui des conférences internationales et des visites de terrain, pour le développement de ce processus de circulation.

Dans le chapitre 5, j'ai présenté en détail les résultats de ma recherche portant sur les modalités du transfert du modèle de prison américain – inspiré par la prison fédérale de sécurité maximale du complexe de Coleman en Floride – vers la Colombie. Mené à bien par le Bureau fédéral des prisons dans le cadre du « Plan Colombie », ce transfert de modèle correspond au circuit « gouvernemental » de circulation présenté au chapitre précédent. J'ai analysé à la fois les caractéristiques du type architectural et celles des politiques pénitentiaires qui ont été importées en Colombie, en montrant comment cette mobilité a été façonnée par les pratiques culturelles spécifiques à la Colombie. Le projet disciplinaire du Bureau fédéral des prisons n'a pas seulement été adapté au contexte local, mais qu'il a été rapidement subverti par les pratiques de l'ancien modèle carcéral *criollo*. Cette interpénétration a fait émerger un modèle hybride dans lequel cohabitent deux référents culturels distincts, voire contradictoires à plusieurs égards.

Au long de cette deuxième partie, j'ai ainsi associé une analyse structurelle du phénomène de l'exportation du modèle carcéral américain à une analyse plus fine, directement en lien avec l'expérience individuelle des agents du transfert sur le terrain. Dans la dernière partie de ce travail, j'approfondirai l'analyse de l'impact de cette mobilité sur l'expérience personnelle et émotionnelle, mais en portant cette fois mon attention sur le monde des prisonniers colombiens, directement touchés par les nouveaux standards disciplinaires du « modèle Coleman ».



## 3E PARTIE: ESPACE DISCIPLINAIRE ET « AGENCY » DES PRISONNIERS

---

Dans cette troisième partie, l'objectif est de répondre à ma dernière question de recherche : quelles sont les conséquences du transfert de modèle carcéral américain de haute sécurité sur la vie des détenus en Colombie et comment ces derniers réagissent-ils à l'introduction des nouveaux standards architecturaux et disciplinaires de ce modèle ? Après la description du transfert de modèle, exposée au chapitre précédent, je modifie ici l'angle d'analyse en me concentrant sur le monde des prisonniers et sur l'impact, dans leur expérience personnelle, des strictes conditions imposées par la Nouvelle culture carcérale. Cette partie s'appuiera ainsi principalement sur les données d'observation et d'entretiens avec les détenus, recueillies au cours de mon enquête de terrain dans les prisons colombiennes et en particulier dans les établissements de haute sécurité de la Nouvelle culture carcérale.

Je commencerai, dans le chapitre 6, par ancrer théoriquement mon analyse dans le domaine de l'ethnographie des prisons en présentant une revue de littérature des *prison studies*. Je situerai ensuite plus précisément mon point de vue sur le monde carcéral au croisement des perspectives théoriques de deux auteurs clés: Erving Goffman (1968) et Giorgio Agamben (1997). En dépit des différences – voir des contradictions – qui séparent ces deux références de la littérature portant sur les « espaces totalitaires », leur mise en dialogue me semble offrir un cadre théorique pertinent et innovant qui permet de rendre compte de la complexité du monde carcéral contemporain.

Dans le chapitre 7, je procéderai à l'analyse détaillée des mortifications de la personnalité et des mécanismes de dépossession propres au régime de la Nouvelle culture carcérale, en rapprochant les conditions d'existence des détenus des prisons de haute sécurité colombiennes de ce que Giorgio Agamben décrit comme étant celles de la « vie nue » prenant place dans l'espace disciplinaire du « camp ».

Dans le chapitre 8, je prendrai néanmoins une distance critique avec Agamben, en étudiant les différentes facettes de la résistance qu'opposent les personnes emprisonnées au nouveau régime carcéral, en me basant notamment sur les concepts d'*underlife* et d'« ajustements secondaires » développés par Erving Goffman. Il s'agira dès lors de mettre en évidence la complexité des relations au sein de l'espace carcéral, marqué par des manifestations variées d'*agency*<sup>96</sup> de la part des prisonniers et par une infiltration

---

<sup>96</sup> Le terme anglais *agency* se définit de la manière suivante, selon le Merriam Webster dictionary « the capacity, condition, or state of acting or of exerting power : action or activity » (M. W. D. online, 2012) ou encore, selon le Oxford English Dictionary: “The faculty of an agent or of acting; active working or operation; action, activity” (O. E. D. Online, 2012). Il peut être traduit en français, selon le contexte, comme capacité d'agir, capacité de réagir ou pouvoir d'agir. Etant donné qu'il n'existe pas de terme entièrement équivalent et afin de rendre compte du sens global de ce concept, j'utiliserai donc le terme en anglais.

significative des pratiques et représentations de la culture *criolla* au cœur de la Nouvelle culture carcérale. En filigrane de cette partie, il sera mis en évidence que le corps est le lieu de concentration tant de l'exercice du biopouvoir que de la résistance que les détenus opposent à la « vie nue », jouant ainsi un rôle central dans la compréhension des dynamiques complexes en jeu au sein de la prison.

## 6. Le regard ethnographique dans les prison studies : un espace de contrôle et de subversion

Les méthodes ethnographiques ont une longue histoire au sein des *prison studies*. Les travaux pionniers de la discipline, dans les années 1940 et 1950, leur font la part belle, comme en attestent les longs terrains en immersion dans le monde carcéral qui fondent les connaissances dans ce domaine des sciences sociales. Dans ce chapitre, je soulignerai, au travers d'une revue de littérature, que les méthodes ethnographiques alimentent une analyse tournée vers le monde des détenus ; elles permettent de nuancer le regard porté sur la prison, qui est certes un lieu de souffrances et de privations, mais également un espace de solidarités et de résistances. Après une éclipse significative entre la fin des années 1970 et le cours des années 2000 – soit au moment même où la prison connaît une expansion sans précédent dans l'histoire –, le regard ethnographique sur les prisons a dernièrement opéré un retour intéressant parmi les recherches en géographie. Comme je le soulignerai dans cette partie, les travaux de géographes portant sur le monde carcéral négligent pourtant étrangement deux auteurs qui me paraissent essentiels pour comprendre les espaces carcéraux à l'heure contemporaine. Le premier est le sociologue canadien Erving Goffman, dont l'ouvrage *Asiles* (1968) fait figure de référence incontournable dans les études portant sur les « institutions totales », mais qui n'est pourtant que peu évoqué la littérature en géographie relative au monde de l'enfermement. Goffman se penche sur les rituels totalitaires de mortification de la personnalité à l'intérieur des institutions totales, mais il leur associe inextricablement les réponses offertes par les reclus dans la vie clandestine (*underlife*) de l'institution. Le second auteur clé est le philosophe italien Giorgio Agamben. Sa vision univoque du « camp » comme espace de réduction à la « vie nue » dans lequel règne l'état exception représente un cadre théorique particulièrement pertinent pour aborder les espaces d'enfermement du monde moderne (Agamben, 1997). En dépit de leur apparente contradiction, l'association de ces deux auteurs représente une approche théorique innovante et éclairante pour embrasser la complexité du monde carcéral contemporain.

### Pénétrer le monde carcéral : recherche ethnographique dans les travaux fondateurs des *prisons studies*

Au milieu du XXe siècle, plusieurs travaux innovateurs américains fondent la sociologie des prisons. Les sociologues qui ont mené ces premières enquêtes pénètrent véritablement au cœur des établissements de détention, et y conduisent de longs terrains d'observation participante. Les méthodes ethnographiques employées dans ces études vont de pair avec un regard résolument tourné vers le monde quotidien des détenus et leur capacité à agir dans cet environnement. La première contribution importante à cette tradition sociologique est celle de Donald Clemmer, qui introduit dans *The Prison Community* (Clemmer, 1940[1958]) le concept de « *prisonization* » pour décrire le processus d'incorporation de la culture carcérale par les prisonniers. Le livre de Gresham Sykes, *The*

*Society of Captives* (Sykes, 1958[2007]), basé sur une enquête de terrain de trois ans dans la prison de sécurité maximale de l'Etat du New Jersey, reprend à son compte l'analyse de la prison en tant que « société dans la société », soumise à une forme de régime totalitaire qui maintient un contrôle social quasi absolu sur les captifs. Sykes choisit d'adopter le point de vue des prisonniers pour décrire les « douleurs de l'emprisonnement » (*the pains of imprisonment*) et pour analyser la culture des détenus, en particulier au travers de l'étude du langage, du discours et des statuts, ce qu'il appelle les « rôles argotiques » (*argot roles*). La perspective ethnographique de Sykes lui permet de révéler que l'univers carcéral est double : la prison est à la fois un espace de contrôle, de souffrance et de dépouillement matériel et symbolique, mais elle est également un espace de solidarité communautaire, de résistance et de subversion. La cohésion sociale est ainsi le principal facteur qui aide à surmonter la dureté de l'emprisonnement: « The greater the extent of « cohesive » responses – the greater the degree to which the society of captives moves in the direction of inmate solidarity – the greater is the likelihood that the pains of imprisonment will be rendered less severe for the inmate population as a whole » (Sykes, 1958[2007], p. 107). Ce regard sur la prison en tant que lieu de privations extrêmes et de cohésion sociale sera repris dans la plupart des travaux pionniers des *prison studies*.

Une décennie plus tard, alors que les mouvements sociaux et politiques qui ébranlent les années 1960 s'infiltrèrent également dans le monde carcéral, une contribution substantielle est apportée par le sociologue et ex-détenu John Irwin, qui explore le parcours du criminel au travers d'une approche fondée sur l'interactionnisme symbolique dans *The Felon* (1970[1987]). Cette étude, basée sur une série d'entretiens approfondis et une observation participante de deux ans en milieu carcéral, met en lumière la « course d'obstacles » qui caractérise la vie du criminel depuis son arrestation jusqu'à sa « réintégration » dans la société, en passant bien sûr par son expérience carcérale. La recherche se concentre sur le monde des prisonniers et adopte ouvertement le point de vue du criminel, qui s'oppose en général diamétralement à celui des agents pénitentiaires. A partir de cette perspective, Irwin décrit le système carcéral et celui du contrôle post-pénitentiaire comme une machine inhumaine et arbitraire, dont les rituels autoritaires désorganisent et affectent profondément les fondements de l'identité du prisonnier.

Dans les années suivantes, *Stateville* (1977) de James Jacob présente une étude détaillée de la prison de l'Etat d'Illinois, dans laquelle l'auteur associe une recherche historique de type documentaire à une longue observation participante auprès des prisonniers de cet établissement. Jacobs identifie une série d'étapes dans la vie institutionnelle de la prison, et décrit en particulier la politisation des détenus et les pressions aux changements qui s'opèrent dans les années 1960 et 1970, avec la pénétration au cœur de la prison de certains groupes comme les *Black Muslims*, les gangs de rue et le mouvement américain des droits civiques. Avec *Stateville*, la sociologie de la prison montre, pour la première fois, le détenu comme un acteur du changement politique.

Ces premiers travaux ont le mérite de s'édifier sur une connaissance approfondie de l'institution carcérale, dans laquelle les chercheurs se sont immergés à l'occasion

d'intensives enquêtes ethnographiques. Ce regard leur permet de décrire la prison de façon nuancée : il s'agit d'un monde de contrôle autoritaire, de dépossession et de souffrance, mais également de résistances souterraines, d'autonomie dans les marges du système et de socialisation selon les codes particuliers du monde carcéral.

## **Erving Goffman : L'institution totale et son indissociable « *underlife* »**

Le livre d'Erving Goffman *Asiles : essais sur la condition sociale des malades mentaux* (1968)<sup>97</sup> doit être distingué en raison du grand impact qu'il a eu dans les sciences sociales en général et dans les *prison studies* en particulier. Cette recherche, basée sur une enquête de terrain approfondie dans un hôpital psychiatrique, présente un ensemble d'outils conceptuels clés permettant de saisir l'étendue et la richesse de la vie clandestine à l'intérieur de la prison. Le concept central de cette étude est celui d'« institution totale » (*total institution*), définie comme « un lieu de résidence et de travail où un grand nombre d'individus, placés dans la même situation, coupés du monde extérieur pour une période relativement longue, mènent ensemble une vie recluse dont les modalités sont explicitement et minutieusement réglées » (Goffman, 1968, p. 41). Les institutions totales comprennent, entre autres, les asiles psychiatriques, les casernes militaires, les monastères, les internats, et bien sûr les prisons.

Goffman détaille les processus de « mortification de la personnalité » (*mortification of the self*, Goffman (1968, p. 14)) qu'opère l'institution totale sur l'individu interné, mais il insiste également sur la faculté d'auto-préservation des « reclus » et leur capacité à mettre une distance entre eux et les attentes de l'institution totale. Il développe ainsi une série de concepts qui permettent de saisir la « vie clandestine » (*underlife*) de l'institution totale. Les « ajustements primaires » – que les reclus effectuent pour répondre aux exigences du régime autoritaire de l'institution – se distinguent dès lors des « ajustements secondaires », qui se réfèrent à l'ensemble des moyens improvisés et illicites, tels que les détournements d'objets, de temps et d'espaces, grâce auxquels le détenu préserve clandestinement une certaine marge de liberté à l'intérieur de l'institution totale. La théorie goffmanienne inclut ainsi d'emblée, dans son analyse de l'espace disciplinaire, l'idée de subversion du système. L'existence de l'institution totale et celle de son *underlife* insubordonnée y sont intrinsèquement liées : « chaque fois que se forme une société, une vie clandestine apparaît » affirme Goffman (1968, p. 358). Les ajustements secondaires déployés par le détenu ne servent pas seulement à améliorer ses conditions de vie, mais plus fondamentalement à préserver son identité : « Indépendamment de leurs autres finalités, de pareilles pratiques semblent la manifestation [...] d'une personnalité et d'un minimum d'autonomie qui échappent à l'emprise tyrannique de l'organisation » (Goffman, 1968, p. 367). Comme dans les œuvres de ses prédécesseurs, la perspective ethnographique de Goffman permet d'alimenter un double point de vue sur l'espace

---

<sup>97</sup> L'édition originale en anglais date de 1961. Goffman (1961[1990])

carcéral comme lieu d'assujettissement et de subversion. La théorie sociologique offerte par Erving Goffman dans *Asiles* continue d'exercer une grande influence dans les sciences sociales jusqu'à nos jours<sup>98</sup>, en particulier dans les *prison studies* où cette oeuvre constitue une référence majeure. Comme le souligne Gilles Chantraine : « la force du schéma conceptuel de Goffman est telle que la quasi-totalité des chercheurs du champ carcéral ont, de manière récurrente, tenté de se positionner par rapport à celui-ci » (Chantraine, 2000, p. 203)<sup>99</sup>.

## L'éclipse de l'ethnographie des prisons à l'heure de l'emprisonnement de masse

Les *prison studies* se sont construites sur des études présentant une forte synergie entre méthodologie – regard ethnographique et immersion dans la vie quotidienne de l'organisation – et contenu – une double analyse de la prison comme lieu de contrôle et d'*agency* de la part des prisonniers. Les entretiens approfondis et l'observation participante dans la prison révèlent la perspective des détenus, leur souffrance, leur isolement, mais également leurs aspirations et les réponses qu'ils opposent à l'institution totale, ainsi que les particularités de leur régime normatif. Néanmoins, la riche tradition ethnographique des *prison studies* a pris un virage inattendu à la fin des années 1970. Comme Lorna Rhodes le souligne dans un important article dédié à l'anthropologie des prisons américaines (Rhodes 2001), très peu de nouvelles recherches dans ce domaine ont été effectuées depuis cette date. Le plus surprenant est que cette absence de travaux empiriques s'est manifestée au moment même où le secteur carcéral connaissait aux Etats-Unis un boom historique, comme le souligne Loïc Wacquant, « *the ethnography of the prison thus went into eclipse at the very moment when it was most urgently needed on both scientific and political grounds* » (Wacquant 2002 : 385).

Rhodes et Wacquant insistent sur le fait que la question de l'accès est une des principales raisons du déclin manifeste de l'ethnographie carcérale : la bureaucratisation croissante et la rationalisation du *management* des prisons ont transformé les établissements de réclusion en institutions opaques qu'il est extrêmement difficile de pénétrer (Wacquant, 2002, p. 387 ; Rhodes, 2001, p. 72). Cependant, Wacquant formule une autre explication à ce déclin, en lien avec l'évolution récente du « format » de la recherche en sciences

---

<sup>98</sup> Goffman est l'un des auteurs en sociologie les plus cités dans des revues et ouvrages scientifiques dans le monde (Andersen, 2000, p. 682).

<sup>99</sup> Chantraine souligne que dans la sociologie française des prisons les tentatives de dépassement du schéma goffmanien se concentrent en particulier sur l'analyse de l'institution carcérale en relation avec son environnement et avec son contexte historique, social et politique. Citant Robert Castel, il relève que la méthode de Goffman « dégage parfaitement les structures internes des [institutions totales] et les replace au sein d'un éventail d'autres structures sociales [mais] ne prend pas en compte les rapports de force extérieurs au système qui conditionnent l'équilibre de ces structures dans l'espace social et dans le temps historique (Castel, 1971, cité par Chantraine, 2000). L'importante étude de Philippe Combessie *Prisons des villes et des campagnes* (1996), se dégage ainsi de la conception de la prison comme vase clos, en l'analysant en relation avec son espace social et en particulier avec l'environnement péri-carcéral (Combessie, 1996).

sociales. Les universités se montrent de moins en moins enclines à soutenir – et même à autoriser – de longs terrains en milieu carcéral, et les candidats à ce genre de recherche ne sont d'ailleurs pas nombreux. L'organisation du temps dédié au travail de terrain dans les recherches actuelles, le faible prestige social et scientifique du sujet, l'appréhension des chercheurs à s'investir pour de longues périodes dans ce milieu éprouvant, ainsi que les risques (réels ou imaginaires) d'atteintes à l'intégrité physique, expliquent en grande partie la rareté, au cours des dernières années, de travaux ethnographiques substantiels dans le domaine des prisons (Wacquant, 2002, p. 387)<sup>100</sup>.

Si, à partir des années 1980, moins d'études basées sur des données empiriques dans les prisons ont été produites, les *prisons studies* n'ont pas cessé d'être une discipline dynamique. Le regard des chercheurs s'est tourné vers la prison en tant que dispositif central de la reconfiguration sociale, économique et politique opérée par le capitalisme avancé. Comme cela a été souligné dans la deuxième partie de ce travail, d'importantes recherches ont été menées par des chercheurs critiques issus de différentes disciplines au sujet de l'expansion sans précédent du complexe carcéral, décrit comme une des institutions clés de l'ère néolibérale, un important instrument dans la redéfinition des prérogatives de l'Etat postfordiste, un puissant moyen de régulation des classes les plus précaires et ségréguées de la société et un dispositif fondamental dans le déploiement des nouvelles technologies de contrôle et de surveillance (Coyle et al., 2003; Christie, 1994; Garland, 2001a, 2001b; Gilmore, 2007; Pager, 2007; Peck, 2003; Peck & Theodore, 2008; Wacquant, 1999, 2002, 2009b). Ces études macrosociologiques ont mis entre parenthèses le regard ethnographique, qui privilégiait l'analyse de l'expérience carcérale à partir du vécu des détenus.

## **Surveiller et Punir : l'influence de Foucault dans les *prison studies***

L'œuvre de Michel Foucault *Surveiller et Punir : la naissance de la prison* (1975) a indubitablement ouvert la voie à l'émergence de cette littérature critique interprétant la prison comme un dispositif de pouvoir fondamental à l'ère contemporaine et, de fait, son travail a eu une influence prépondérante sur la production intellectuelle relative à la prison depuis plus de trois décennies. Dans *Surveiller et Punir*, Foucault met en évidence comment la prison émerge à la fin du XVIIIe siècle comme l'un des principaux laboratoires de la société disciplinaire en devenir. « Machine à créer et à soutenir un rapport de pouvoir indépendant de celui qui l'exerce » (Foucault, 1975, p. 234), le modèle architectural du panoptique élaboré par Jeremy Bentham est le dispositif disciplinaire par excellence : il permet de contrôler visuellement toutes les cellules de façon permanente à partir d'un seul point central, sans que le détenu puisse savoir à quel moment il est

---

<sup>100</sup> Wacquant souligne que la diminution des travaux ethnographiques en milieu carcéral est moins saisissante en Europe, où des publications basées sur des recherches de terrain reprennent à partir de la fin des années 1990 (Le Caisne, 2000; Liebling, 1999; Marchetti, 1997; Rostaing, 1997). Gilles Chantraine évoque également la diversité des études *intra muros* qui abondent en France à partir de cette période (voir notamment Chauvenet, 1998 ; Lhuillier et Aymard, 1997 ; Lhuillier, 2001).

effectivement surveillé. Foucault démontre comment la sensation d'être observé de façon permanente conduit le prisonnier à l'auto-surveillance et à la soumission, faisant de lui un « corps docile ». Ce mécanisme, d'une puissante efficacité, s'étend à d'autres institutions disciplinaires de l'ère industrielle :

« Un assujettissement réel naît mécaniquement d'une relation fictive. De sorte qu'il n'est pas nécessaire d'avoir recours à des moyens de force pour contraindre le condamné à la bonne conduite, le fou au calme, l'ouvrier au travail, l'écolier à l'application, le malade à l'observation des ordonnances » (Foucault, 1975, p. 236).

Les « disciplines » dominent ainsi les corps par la régulation de l'espace, du temps, des activités et des comportements. Dans des écrits postérieurs, Foucault nomme « biopouvoir » la forme de pouvoir en marche à partir de cette période et s'exerçant non seulement sur la vie individuelle et les corps, mais sur l'espèce humaine en général, la santé de la nation et la population, qui deviennent un enjeu central de gouvernement et de stratégies politiques (Philo, 1989). Au-delà des « disciplines », cette forme de pouvoir organise et régule la société de façon diffuse ou « capillaire », en traversant toutes les relations sociales.

## **Un regard géographique dans la continuité de la tradition ethnographique**

Dès la fin des années 1980, Foucault inspire des travaux de géographie historique consacrés aux institutions disciplinaires du XIXe siècle telles que les asiles (Philo, 1989) et les *workhouses* (Driver, 1993). Il faut néanmoins attendre la dernière décennie pour voir des géographes s'intéresser aux prisons en tant que telles (Gilmore, 2007; Milhaud, 2009; Peck, 2003; Philo, 2001). Il est frappant de constater que plusieurs des géographes s'intéressant à la prison sont revenus à des études de type ethnographique, qui mettent l'accent sur le monde des détenus et qui donnent une importance centrale à la question de l'*agency* des prisonniers. Ainsi, plusieurs de ces travaux mettent l'accent sur la perspective de genre dans le cas des femmes détenues en Afrique du Sud (Dirsuweit, 2005) et en Russie (Moran, D., & Milhaud, O., 2013; Pallot, 2007; Piacentini et al., 2009), sur la personnalisation de l'espace par les détenus (Bear, 2005) ou encore sur la capacité de la population carcérale à créer des liens sociaux (Sybley & Van Hoven, 2008).

La subversion que manifestent les personnes privées de liberté est au cœur de la problématique soulevée par la géographe Teresa Dirsuweit dans sa recherche sur les femmes détenues en Afrique du Sud. Leur non-conformité s'exprime notamment par la transgression des normes de genre imposées à la population détenue (Dirsuweit 2005). L'auteure affirme que, dans l'espace carcéral, le corps est à la fois un lieu de sujétion et de résistance, et que les femmes prisonnières s'opposent au contrôle par des pratiques de désobéissance quotidiennes telles que la contrebande et le trafic. Le thème de la personnalisation de l'espace carcéral est également traité par Leonard Bear (2005). Pour analyser les « empreintes visuelles » (*visual imprints*) sur le paysage carcéral, et en

particulier la signification de la décoration de la cellule par le détenu, Bear emprunte à Michel de Certeau l'idée de *tactiques*, soit des comportements employés par les personnes en situation de relative faiblesse pour tirer parti des failles du système, face aux *stratégies* de domination déployées par ceux qui détiennent le pouvoir. David Sibley et Bettina Van Hoven (2008) offrent un autre regard sur l'espace carcéral au travers d'une recherche ethnographique portant sur la vie quotidienne dans les dortoirs d'une prison du Nouveau Mexique. Dans leur article, les auteurs insistent sur l'*agency* des prisonniers et mettent en évidence comment ces derniers construisent des interactions sociales, établissent des limites personnelles, créent leur espace individuel et simulent leur conformité avec l'autorité carcérale dans le but d'échapper au contrôle (Sibley & Van Hoven, 2008). Les récentes recherches engagées par Pallot, Moran et Piacentini, fondées sur un intensif travail de terrain dans les prisons russes, mettent l'accent sur la dimension de genre du pouvoir disciplinaire dans les établissements de détention destinés aux femmes. Ces trois auteurs analysent comment le corps féminin représente une cible particulière du biopouvoir à l'intérieur d'un système carcéral particulièrement isolé géographiquement et socialement (Piacentini et al., 2009). Pallot démontre comment les stéréotypes de genre qui dominent le monde carcéral atteignent également les femmes parentes des détenus (Pallot, 2007), alors que Moran et Milhaud explore la manière dont les femmes détenues parviennent à maintenir une capacité de résistance à l'intérieur de l'institution disciplinaire, notamment par la création d'« espace privé » (*privacy*) dans un lieu qui, par définition, expose publiquement les détenues de façon permanente (Moran, D., & Milhaud, O., 2013).

Moran et Milhaud (2013) soulignent le rôle de la pensée de Foucault dans les prison studies : « the work of Michel Foucault, and in particular *Discipline and Punish*, has left an indelible mark on prison scholarship, and has heavily influenced the work of geographers engaging with carceral space ». Cependant, même si Foucault représente une référence centrale pour ces auteurs, leurs recherches tendent à démontrer que la conception foucauldienne du biopouvoir ne parvient pas à saisir pleinement la complexité de l'espace carcéral. Dirsuweit (2005), Sibley et Van Hoven (2008), ainsi que Moran et Milhaud (2013) questionnent explicitement la théorie foucauldienne, dans la mesure où cette dernière ne prend pas en considération l'existence de l'*agency* des détenus, pas plus qu'il ne considère leurs processus de résistance individuels et collectifs ou leur soumission feinte envers le système carcéral afin d'en tirer des avantages. Il est néanmoins surprenant que ces auteurs ne se réfèrent pas d'avantage à Erving Goffman : son œuvre majeure, *Asiles*, représentant sans doute la théorisation la plus complète des multiples formes par lesquelles s'exprime l'*agency* des détenus. C'est également dans sa conceptualisation des espaces de l'enfermement que Goffman se montre le plus pertinent pour une analyse géographique de la prison. Dans son étude de la vie clandestine, l'auteur décrit de façon détaillée la manière dont le détenu utilise l'espace carcéral pour créer une « géographie de la liberté » (Goffman, 1968, p. 286), comprenant, entre autres, des « zones franches » (*free places*) –espaces dans lesquels le prisonnier n'est soumis à aucun contrôle ou à un contrôle minimal de la part des autorités–, des « territoires réservés » (*group territories*) et des « refuges » (*personal territories*), ces derniers étant des lieux d'autonomie où

« l'individu se sent aussi protégé et satisfait que possible » (Goffman, 1968, p. 299). Dans mon analyse des prisons colombiennes, je mobiliserai la théorie goffmanienne afin de mettre en évidence les tactiques par lesquelles les prisonniers expriment une *agency* permanente et multiforme, même dans le contexte extrêmement restreint d'une prison de haute sécurité inspirée du modèle carcéral américain. Dans cette perspective, il me semble particulièrement intéressant de mettre la sociologie des institutions totales de Goffman en dialogue avec le regard philosophique sur la « vie nue » de Giorgio Agamben. Avant d'examiner en quoi une approche se nourrissant de ces deux auteurs me permet d'analyser de façon pertinente et inédite le monde carcéral colombien, il convient de se pencher tout d'abord sur les propositions théoriques du philosophe italien.

## **Giorgio Agamben : vie nue, camp et état d'exception**

Bien qu'appartenant à une autre discipline, la pensée philosophique de Giorgio Agamben permet d'apporter un éclairage nouveau sur les approches spatiale et ethnographique du monde carcéral. Dans *Homo sacer* (1997), Agamben reprend la notion foucauldienne de biopouvoir, mais au lieu d'identifier son origine au moment de l'émergence de la société disciplinaire à la fin du XVIIIe siècle, il lui donne une plus grande profondeur historique en faisant remonter sa généalogie à l'Antiquité. Il évoque ainsi la figure de l'*homo sacer* dans l'Empire romain : un être condamné à pouvoir être assassiné impunément par quiconque, sans toutefois être mis à mort selon les rites du sacrifice (Agamben, 1997, p. 81). Soumis à un pouvoir absolu sur son corps et sur sa vie même, l'*homo sacer* est banni de la communauté et réduit à ce qu'Agamben nomme la « vie nue », une vie restreinte à l'existence biologique, dépossédée de toute existence sociale et politique. Selon Agamben, les conditions de la vie nue – caractéristiques de l'exercice biopolitique du pouvoir souverain – se reproduisent sous différentes formes depuis l'époque de l'*homo sacer*.

Agamben s'attarde en particulier sur l'espace par excellence de la vie nue dans l'histoire récente : le camp de concentration. Le « camp », élevé au rang de « paradigme biopolitique du moderne » par l'auteur, est le lieu dans lequel un « état d'exception » se perpétue de façon indéfinie et devient, paradoxalement, la norme :

« Dans la mesure où ses habitants ont été dépouillés de tout statut politique et réduits intégralement à la vie nue, le camp est aussi l'espace biopolitique le plus absolu qui ait jamais été réalisé, où le pouvoir n'a plus en face de lui que la pure vie, sans aucune médiation. C'est pourquoi le camp est le paradigme même de l'espace politique au moment où la politique devient biopolitique et où l'*homo sacer* se confond virtuellement avec le citoyen » (Agamben, 1997, p. 184).

Agamben va plus loin encore, lorsqu'il affirme que la figure du camp n'est de loin pas une exception historique, mais se prolonge au contraire dans les développements les plus récents de l'exercice du pouvoir :

« Au lieu de déduire, des événements qui s’y sont produits, la définition des camps, nous nous demanderons plutôt : qu’est-ce qu’un camp, quelle est sa structure juridico-politique pour que de tels événements aient pu y trouver leur lieu ? On sera ainsi amené à considérer le camp de concentration non pas comme un fait historique et une anomalie appartenant au passé (encore que susceptibles, le cas échéant de résurgence) mais, d’une certaine façon, comme la matrice cachée, le *nomos* de l’espace politique dans lequel nous vivons encore » (Agamben, 1997, p. 179).

Il précise par ailleurs que

« si l’essence du camp consiste dans la matérialisation de l’état d’exception et dans la création qui en résulte d’un espace où la vie nue et la norme entrent dans un seuil d’indistinction, il faudra alors admettre qu’on se trouve virtuellement en présence d’un camp chaque fois qu’est créée une telle structure, indépendamment de la nature des crimes qui y sont commis et quelles qu’en soient la dénomination et la topographie spécifiques » (Agamben, 1997, p. 187).

Dans des écrits ultérieurs, Agamben reprend cette analyse du camp pour aborder la question de la gestion politique de l’après 11 septembre 2001 et des politiques antiterroristes déployées au niveau mondial, et en particulier le camp de détention de Guantanamo. Sur ce dernier, il affirme : « la seule comparaison possible – avec Guantanamo – est la situation juridique des Juifs dans les camps nazis qui ont perdu avec leur citoyenneté toute identité juridique mais qui restaient cependant des juifs » (Agamben, cité par Bigo, 2007).

Les thèses d’Agamben sur le pouvoir souverain et la biopolitique dans l’ère moderne ont été largement discutées au cours de cette dernière décennie dans les sciences sociales et reprises en particulier par de nombreux auteurs consacrant leurs recherches à la gestion sécuritaire des migrations et des frontières (Walters, 2008). Bien que considéré comme « l’un des commentateurs les plus perspicaces de l’après 11 septembre » (Bigo, 2007), la radicalité du propos d’Agamben quant à la fascisation latente des régimes démocratiques – ou plutôt l’indistinction, dans l’exercice du pouvoir, entre le totalitarisme et la démocratie libérale (Heins, 2005) – a également soulevé des oppositions. Les critiques manifestées à l’égard d’Agamben se portent essentiellement sur trois aspects : (1) sa vision excessivement « cauchemardesque » et monolithique de l’exercice du biopouvoir dans les espaces modernes de la vie nue, tels que le camp (Levy, 2010) ; (2) son manque de proportionnalité lorsqu’il inclut, au sein d’un même « paradigme biopolitique du moderne », Auschwitz, les camps de demandeurs d’asile et les *gated communities* (Levy, 2010), devenus une seule et même « vérité de la modernité politique » (Mesnard, 2004) ; (3) sa non considération de la complexité de la survie à l’intérieur des « camps », en particulier des actes de « résistance des faibles dans le ban et leur capacité à continuer à être humains » (Bigo, 2007; Walters, 2008).

Même si ces critiques sont en partie justifiées, il me semble que les notions de « vie nue », de « camp » et d'« état d'exception » développées par Agamben sont extrêmement pertinentes pour appréhender les prisons de haute sécurité colombiennes. L'idée même de « vie nue » est directement en lien avec le vécu des personnes soumises à l'état d'exception ; elle devient ainsi une notion théorique éclairante pour aborder des données empiriques portant sur l'expérience carcérale telle que vécue par les détenus, au sein d'un régime qui tente, par différents mécanismes de dépossession, de réduire ces derniers à la vie biologique, comme nous le verrons dans le chapitre suivant. Toutefois, l'enquête ethnographique menée dans le cadre de cette recherche tend précisément à montrer, comme le soulignent les critiques d'Agamben, que les prisons ne sont pas un espace univoque dans lequel le contrôle de l'institution s'exerce de façon absolue sur une population carcérale qui serait « écrasée » par le biopouvoir, mais au contraire des lieux où les stratégies de survie et de résistance des détenus trouvent des chemins complexes et multiformes et imposent des limites à la toute-puissance de l'institution sur la vie des détenus. C'est pourquoi il me semble que mettre en dialogue les perspectives théoriques de Giorgio Agamben sur le « camp » et d'Erving Goffman sur l'*underlife* de l'institution totale représente un fondement théorique fertile pour aborder les deux facettes contradictoires de l'espace carcéral : celle de la dépossession mais aussi celle de l'*agency* déployée par les prisonniers pour résister aux conditions de la vie nue.

C'est à l'aune de ce double regard théorique que j'analyserai, dans les chapitres 7 et 8, l'expérience des détenus dans les prisons de haute sécurité colombiennes inspirées du modèle américain. Je mettrai en évidence, principalement au travers des récits des prisonniers, que le monde carcéral contemporain en Colombie est précisément le produit de cette imbrication complexe entre contrôle totalisant et capacité de réaction des reclus.

## 7. La « vie nue » dans les établissements de haute sécurité en Colombie

J'ai décrit dans le chapitre 5 les caractéristiques du modèle américain implanté en Colombie sous la réforme de la Nouvelle culture carcérale. Dans ce qui suit, j'exposerai la façon dont les détenus ont vécu l'introduction de ces nouveaux standards. Les techniques de mortification de la personnalité décrites par Goffman (1968), qu'on retrouve de façon ritualisée dans les institutions totales, sont manifestes dans le quotidien des détenus au sein des établissements de haute sécurité. Dépouillement matériel, dépersonnalisation (*identity kit dispossession*, Goffman (1961[1990], p. 20), perte d'autonomie, contamination physique et morale sont les mécanismes en œuvre dans cet espace de privation et de contrôle.

Il est frappant de constater qu'une grande partie des techniques de mortification en œuvre dans les établissements de haute sécurité inspirés du modèle américain prennent pour cible le *corps* du détenu et que les conditions de dénuement auxquelles ce dernier est soumis à l'intérieur de l'institution totale font écho à la « vie nue » telle que décrite par Agamben. Dépouillé de tout statut politique, privé de citoyenneté, le détenu est réduit à une forme de survie biologique qui n'est pas sans rappeler la figure de *l'homo sacer*. De la même manière, l'« état d'exception » permanent régnant dans la prison s'apparente aux caractéristiques du « camp », espace biopolitique par excellence de l'ère moderne, selon Agamben.

Dans *Homo Sacer* (1997), Agamben montre en quoi les conditions de la « vie nue » génèrent une forme d'animalisation de l'être humain. Il s'appuie sur la figure du « hors-la-loi » dans l'Antiquité germanique – le bandit banni de la communauté – qui se confond dans l'inconscient collectif avec l'homme-loup ou loup-garou. Selon Agamben, ce « monstre hybride, mi-humain mi-animal » n'est autre que celui qui est exclu de la société, mis au *ban* et réduit à la vie nue. Les conditions de vie dans les prisons de la Nouvelle culture carcérale en Colombie conduisent à une forme d'« animalisation » du détenu, bien que celui-ci parvienne à y résister dans une large mesure, comme je le soulignerai dans le dernier chapitre.

Dans le développement qui suit, je décrirai les conditions de privation à l'intérieur de ces établissements, telles que relatées par les prisonniers et constatées par mes observations, en m'appuyant tant sur les apports théoriques d'Erving Goffman concernant les « techniques de mortification du self » que sur ceux de Giorgio Agamben à propos de la « vie nue ». J'aborderai successivement les points suivants : les mécanismes de dépossession matérielle et identitaire, l'exposition contaminante, le ban et l'isolement social, la torture et l'impunité et, enfin, les mortifications spécifiques de genre vécues par les femmes détenues.

## Mécanismes de dépossession matérielle et identitaire

### *Le choc de l'admission*

Selon Erving Goffman, au moment de l'entrée dans la prison, le détenu est soumis à un rituel de dépossession marquant une rupture brutale avec son identité et avec le maintien des « rôles sociaux » constitutifs de sa personnalité :

« Le nouvel arrivant entre à l'établissement avec une représentation de lui-même qui lui est procurée par certaines dispositions permanentes de son environnement domestique. Dès l'admission, il est immédiatement dépouillé du soutien que lui assuraient ces conditions, en même temps que commence pour lui [...] une série d'humiliations, de dégradations, de mortifications et de profanations de sa personnalité. [...] dès son admission à l'institution, l'individu, dépouillé de son aspect habituel ainsi que du matériel et des services qui lui permettaient de le préserver, voit sa personnalité défigurée (Goffman, 1968, pp. 56-63).

Plusieurs des détenus interviewés disent avoir eu le sentiment de connaître la prison « pour de vrai » au moment de l'entrée dans un établissement de haute sécurité, même si, avant leur transfert, ils avaient déjà passé un temps prolongé dans une prison *criolla*. Bien entendu, lors de son entrée initiale dans l'espace carcéral, y compris dans des établissements baignant dans l'ancienne culture *criolla*, l'individu est soumis à des mécanismes de mortification de la personnalité. Néanmoins, la plupart des détenus parlent d'un véritable choc au moment où ils sont entrés en contact avec la Nouvelle culture carcérale. C'est le cas de Milena, transférée à l'établissement de haute sécurité de Valledupar après plus d'une année de réclusion à la prison *criolla* de Pereira :

« Quand je suis arrivée à la prison [à Pereira], ce qui m'a beaucoup marquée c'est qu'ils me disent de me déshabiller et qu'ils m'envoient me doucher. Je ne sais pas pourquoi, je me suis sentie tellement humiliée. Mais entrer à la prison ne m'a pas fait peur. J'allais souvent en visite à la prison quand j'étais petite, pour accompagner un membre de ma famille qui faisait des visites humanitaires aux prisonniers, je la connaissais donc bien. [...] Je me suis adaptée très rapidement, dans la première année. J'étais monitrice pour le programme éducatif. Mais ils m'ont transférée à Valledupar. *Quand je suis arrivée ici, j'ai connu pour la première fois ce qu'est la prison.* [...] C'est ici que j'ai commencé à connaître ce qu'est un régime carcéral. Avant je ne savais pas ce qu'était une prison » (Milena, détenue, entretien du 11/03/2010).

Un autre détenu, transféré à Valledupar au moment de son ouverture en 2001 depuis une prison *criolla* où il a purgé les deux premières années de sa peine, raconte :

« On savait avant d'arriver que, là-bas [à Valledupar], c'était le régime yankee. [...] Ils nous ont mis dans un de ces vieux avions militaires pour nous transporter. En arrivant à Valledupar, les premiers jours, ils m'ont confisqué mes baskets et tous

mes vêtements, ils m'ont donné un uniforme, un set de toilette<sup>101</sup> et ils m'ont rasé la tête. Les gardiens étaient très jeunes, ils nous ont traités de façon complètement inhumaine, on n'avait jamais vu ça. Ils ne nous traitaient pas comme des êtres humains. » (Fabio, détenu, entretien du 17/11/2010).

### ***La multiplication des privations***

La dépossession va néanmoins bien plus loin que l'obligation de porter l'uniforme et de se couper les cheveux : la limitation drastique des biens personnels qui sont autorisés dans la prison, ainsi que d'autres pratiques de désorientation, renforcent la « mise à nu » symbolique vécue par le détenu. Ainsi, à Valledupar comme dans la plupart des prisons de haute sécurité du même modèle, il est interdit de disposer de plus de trois livres et trois photographies personnelles, de posséder une radio et d'écouter de la musique, pas plus qu'il n'est permis de porter du parfum ou d'avoir un miroir, aussi petit soit-il. Cette dernière prohibition est particulièrement dévastatrice pour le maintien de l'identité ; ne pas voir son propre reflet dans un miroir, durant plusieurs années parfois, au moment où le corps est précisément soumis à des changements drastiques en raison des dures conditions d'incarcération, est vécu comme une grave atteinte à la personnalité des détenus<sup>102</sup>.

Il en va de même de l'interdiction de posséder une montre, sachant que ni les espaces collectifs, ni les cellules ne disposent d'horloges. La perte de la notion du temps engendre une désorientation profonde de l'individu, qui se voit obligé de prendre ses repères temporels de façon approximative grâce au mouvement du soleil, de demander l'heure aux gardiens – qui acceptent ou non de donner cette information selon leur bon vouloir –, ou d'évaluer le moment de la journée en fonction du rythme de la routine carcérale. Ces horaires sont d'ailleurs eux-mêmes un important facteur de rupture avec l'identité sociale du détenu, dans la mesure où ils sont en complet décalage avec les habitudes du monde extérieur. Le réveil a lieu à 4 heures, l'appel dans la cour et le petit déjeuner à 6 heures, le déjeuner à 11h00, le dîner à 15h30, le retour en cellule à 16h30 pour l'enfermement jusqu'au lendemain matin et l'extinction, à 20h30, des lumières (automatique et sans possibilité d'activation selon le désir ou le besoin du détenu). La nuit, en l'absence de gardiens, la perte de la notion du temps est la plus pénible pour les détenus :

« Il n'y a pas moyen de savoir quelle heure il est, on sait qu'il est plus ou moins 19h, mais on vit comme dans les limbes. On sait qu'il est plus ou moins 19h parce que la gardienne passe à cette heure-là, mais si elle vient plus tard... Tu comprends ? L'horaire n'est pas fixe. Quand la gardienne passe, elle peut nous dire quelle heure il est et, à partir de là, c'est les limbes qui commencent, on ne peut pas savoir quelle heure il est, on sait juste qu'elle termine de nous compter vers 20h et à partir de là

---

<sup>101</sup> « *kit de aseo* » : set contenant une brosse à dent, un tube de dentifrice, un rouleau de papier de toilette et un savon, renouvelé chaque deux mois.

<sup>102</sup> Sur les miroirs, voir le point concernant les mortifications spécifiques de genre dans ce même chapitre.

c'est « l'heure du silence » [obligation de garder le silence jusqu'au matin] » (Marina, détenue, entretien du 06/10/2010).

### ***Le non-accès aux services de base***

La dépossession tient aussi au manque d'accès aux services de base, tel que l'eau potable et aux soins médicaux. Dans la plupart des prisons de haute sécurité, l'eau n'est pas disponible en permanence, mais seulement lors de deux intervalles de quelques minutes par jour. La cause en est, d'une part, les problèmes d'infrastructure découlant de la conception architecturale de la prison (il est difficile d'assurer l'approvisionnement régulier en eau dans des zones éloignées des centres urbains) et, d'autre part, la gestion punitive de ce service de la part des agents pénitentiaires. La prison de haute sécurité de Valledupar est, une fois encore, emblématique à cet égard. L'eau y est rare et cette pénurie permanente est devenue la principale préoccupation des détenus. De fait, toute la vie quotidienne des détenus y est organisée en fonction de cet enjeu de survie : l'accès à l'eau. Il arrive parfois que l'eau n'arrive pas du tout pendant plusieurs jours, mais le plus courant est que l'ouverture des vannes ait lieu deux fois par jour pendant une période de 5 minutes, moments durant desquels une agitation fébrile s'empare de la communauté des détenus, dans leur tentative désespérée de récolter le plus d'eau possible dans des bidons de fortune, qu'ils emmèneront pour la nuit dans leur cellule (voir photographies III.1. et III.2. ci-dessous). Ce moment de trouble est décrit ainsi par les prisonniers dans une lettre de dénonciation :

« Nous passons d'innombrables jours de l'année sans eau, et d'autres avec seulement 2 à 5 minutes d'accès à l'eau. Dans un lieu où il existe déjà tant de violence, les détenus s'arment de poisons et de couteaux artisanaux pour pouvoir remplir ne serait-ce qu'un bidon de 5 litres, ce qui occasionne dans bien des cas des problèmes de violence. Cela veut dire qu'ici on doit payer avec du sang chaque goutte d'eau qui peut être recueillie » (Prisonniers de Valledupar, 2011)<sup>103</sup>.

Le manque d'accès aux soins médicaux et aux médicaments, en cas de maladie, est un autre élément qui met les détenus dans une situation de dénuement et d'insécurité quant à la possibilité de se maintenir « biologiquement » en vie. La réduction de l'existence des prisonniers à ce type de survie, alors qu'ils sont d'ores et déjà bannis du reste de la société, les prive de presque tous les attributs de citoyens, et les place clairement dans les conditions de « vie nue » où l'individu atteint « un seuil d'indifférence et de passage entre l'animal et l'homme » selon les termes d'Agamben (1997 : 116).

---

<sup>103</sup> Ma traduction.



Photographie III.1. Femmes détenues à la prison de haute sécurité de Valledupar regagnant leurs cellules, chargées de bidons d'eau, pour passer la nuit. Source : FCSPP (2010).



Photographie III.2. Bidons remplis d'eau dans un *patio* de la prison de haute sécurité de Valledupar. Source : FCSPP (2010).

## **Le syndrome de Sisyphe**

Si l'admission représente une étape fortement dépersonnalisante, la répétition rituelle de la dépossession au travers de la fouille (*requisa*) est l'une des mesures qui visent à préserver les conditions de la « vie nue » dans l'institution totale. La création du commando GRI (Groupe de Réaction Immédiate)<sup>104</sup>, au début des années 2000, assure la régularité d'une brutale cérémonie de spoliation, tous les trois mois environ, des quelques biens personnels et collectifs « interdits » par les règlements des prisons de haute sécurité, mais que les prisonniers ont réussi à accumuler grâce au marché noir ou à leur ingéniosité. Produit de la collaboration entre l'INPEC et le BOP et fierté de la Nouvelle culture carcérale, le GRI n'agit pas que dans les prisons de haute sécurité, mais dans tous les établissements carcéraux de Colombie. Le récit concordant de l'ensemble des prisonniers interviewés dans le cadre de cette recherche permet d'établir que le *modus operandi* du GRI est toujours le même. Le GRI intervient en général la nuit pour effectuer une fouille surprise (la « *raqueta* »), mobilisant un commando composé de 30 à 50 membres (hommes et femmes) et de chiens policiers. Lors de leur entrée, les prisonniers doivent se présenter immédiatement dans la cour, où ils sont divisés en petits groupes, mis à nus et fouillés au corps. Les membres du GRI procèdent ensuite à l'inspection de chaque cellule, où ils « retournent tout » pour trouver les éléments interdits par le règlement et détecter les éventuelles cachettes à l'intérieur des matelas, les livres, les murs, etc. Selon la logique du GRI, la fin justifie les moyens : il laisse en général derrière lui un univers de désolation où les biens personnels sont sans dessus dessous, souvent endommagés ou simplement disparus (les prisonniers sont unanimes à dénoncer à voix basse des vols systématiques par les membres du GRI, mais bien peu s'aventurent à les accuser ouvertement par peur de représailles). Les personnes prises en flagrant délit de possession d'un élément illicite sont annotées dans le registre disciplinaire et punies. Un détenu raconte :

« Je ne décoore pas ma cellule, parce qu'il n'y a pas de place, et aussi parce que les gardiens détruisent tout lors des fouilles. Tous les trois mois, le GRI vient pour faire une inspection. On sait à peu près vers quel jour ils vont arriver, grâce à la communication téléphonique qui existe avec les autres prisons. Ils sont très violents, ils nous font nous déshabiller, nous pencher en avant pour nous « réviser », ouvrir la bouche, parfois ils nous lancent des gaz lacrymogènes et ils nous frappent. La dernière fois qu'ils sont venus, ça fait déjà trois mois. Ils nous ont divisés en quatre groupes, ils avaient deux chiens Rottweiler, une fois il y en a un qui m'a mordu. Ils entrent à 50, environ. Etre déshabillés comme ça, devant tout le monde, ça nous fait nous sentir honteux » (Pedro, détenu, entretien du 16/07/2010).

Aucun élément de la cérémonie bien rôdée de la « descente » du GRI n'est fortuit : elle se veut un moment de terreur, de dépouillement et de mise à nu – au sens propre et figuré – incarnant le pouvoir absolu de l'institution totale sur la vie nue de la communauté des

---

<sup>104</sup> Voir chapitre 5.

détenus. La rafle du GRI laisse également planer de façon permanente la menace d'une intervention arbitraire, violente et couverte d'impunité, quelle que soit la gravité des sévices infligés durant son déroulement. En cela, elle est l'incarnation de *l'état d'exception devenu norme*, au sens d'Agamben, au sein du système carcéral colombien.

L'intervention du GRI est couplée à l'action quotidienne des gardiens de prison, qui décident de façon aléatoire de tolérer ou de réprimer la présence de certains éléments, d'ailleurs souvent introduits, dans un premier temps, par leurs soins, de façon ouverte ou clandestine (les gardiens étant les principaux fournisseurs des biens de contrebande). Les bidons, éléments omniprésents dans le paysage carcéral à Valledupar, en sont un frappant exemple. Au vu de la pénurie d'eau et pour assurer la survie des prisonniers, des récipients en plastique ont été distribués dans chaque *patio* afin de pouvoir stocker l'eau dans les moments où celle-ci surgit. Or, régulièrement, les gardiens réalisent une « inspection » au cours de laquelle ils retirent tous les bidons aux détenus, sous prétexte qu'il s'agit d'un élément interdit. Par un habile retournement, cet objet de fortune, qui symbolise la réduction des prisonniers au dénuement et à la survie biologique, devient soudain, dans le discours des gardiens, la preuve d'un abus supplémentaire, qui est susceptible de sanction. Parmi les autres éléments les plus souvent confisqués, on trouve les instruments de gymnastique fabriqués à l'aide de manches à balais et bouteilles en plastique, ou d'autres constructions personnelles bricolées avec les moyens du bord (coussins pour s'asseoir dans la cour, table en carton, etc.). Le caractère arbitraire des confiscations est par exemple évoqué par ce détenu de la prison de haute sécurité de Palo Gordo (Giron)<sup>105</sup> :

« [Ce qui me manque le plus en prison, ce sont] les livres. Ceux qu'ils nous prêtent ne sont pas ceux que nous voudrions lire. Mais cette situation s'était améliorée, grâce à la collaboration d'une gardienne. On a eu le droit de recevoir deux livres de notre choix par personne et nous avons pu constituer une bibliothèque. Malheureusement, ils ont emporté la bibliothèque. Au cours d'une inspection, ils ont emporté tous les livres. On avait cinquante ou soixante livres, revues et aussi du matériel d'études. Ils savaient très bien qu'on avait cette bibliothèque ! Mais ils sont exaspérés par l'ordre et la bonne entente qu'il y a dans le *patio*, donc ils nous punissent. A cette occasion, ils ont aussi pris les poids que nous avons construits avec des bouteilles en plastique et des manches à balais pour faire de l'exercice. Ultérieurement, ils nous ont rendu les livres, parce qu'on a menacé d'entrer en désobéissance civile. Mais maintenant, ils ont imposé une nouvelle règle : on n'a plus le droit de conserver les livres ensemble dans une bibliothèque, ils doivent être répartis individuellement dans les cellules » (Orlando, détenu, entretien du 23/08/2010).

---

<sup>105</sup> Ce détenu présente la particularité de vivre dans un *patio* exclusivement réservé aux prisonniers politiques. La composition particulière de ce *patio* explique une grande préoccupation pour la conservation des livres, la lecture et l'étude étant des pratiques courantes des prisonniers politiques durant leur détention en Colombie. Elle explique également l'hostilité des gardiens à l'égard de cette catégorie de détenus, considérés comme des « ennemis de l'Etat » dans le système carcéral.

La confiscation des biens personnels et le retour au dénuement matériel absolu s'opèrent de façon cyclique : après une période de tolérance au cours de laquelle les détenus s'adonnent à la construction et à l'accumulation de biens individuels et collectifs plus ou moins licites, une rafle anéantit ces efforts, condamnant les détenus à recommencer une énième fois à réunir quelques maigres appartenances. Le caractère profondément éphémère de toute possession matérielle est un aspect fondamental de la vie dans les prisons de la Nouvelle culture carcérale. Les détenus y sont condamnés à ce que j'appellerais le « *syndrome de Sisyphe* »<sup>106</sup>, selon le mythe grec contant l'histoire de celui qui, ayant osé défier les dieux, est condamné à faire rouler un lourd rocher en haut d'une montagne, qui retombe indéfiniment et oblige chaque fois Sisyphe à recommencer péniblement sa tâche. Cet éternel recommencement est bien connu des prisonniers de la Nouvelle culture carcérale. Les rituels de dépossession ont de lourdes conséquences sur la préservation de leur identité. Celle-ci est d'emblée soumise à un processus de mortification lors de l'admission dans l'institution totale, mais il se joue en plus, dans la répétition systématique de cérémonies de spoliation, la question de l'impossibilité de reconstruire sa personnalité à partir de nouveaux objets intimes permettant de maîtriser sa « présentation personnelle », selon les termes de Goffman.

## **L'exposition contaminante**

Une des principales voies conduisant à la « vie nue » en institution totale est celle de la contamination (*contaminative exposure* (Goffman, 1961[1990], p. 23) à laquelle les individus sont soumis dès leur entrée dans l'établissement et qui affecte la préservation de leur personnalité :

« A l'extérieur, l'individu peut préserver certains domaines intimes – son corps, ses actions spontanées, ses pensées, certains de ses biens – des influences étrangères susceptibles de les contaminer. Mais dans les institutions totales, ces domaines intimes sont violés : la frontière maintenue par l'homme entre son être et ce qui l'entoure est abolie et les secteurs de la vie personnelle sont profanés » (Goffman, 1968, p. 66)<sup>107</sup>.

### ***Promiscuité forcée et corps mis à nu***

L'exposition contaminante commence avec l'impossibilité de s'isoler et l'obligation d'être en permanence en présence d'autres individus sans que cela réponde à un choix personnel. Bien que les prisons de haute sécurité soient en général beaucoup moins surpeuplées que celles de la culture *criollo*, elles éveillent également un fort sentiment de

---

<sup>106</sup> Le « syndrome de Sisyphe » est un terme que je propose dans ce travail pour désigner l'un des mécanismes systématiques de dépossession dans l'espace carcéral ; contrairement à d'autres expressions utilisées précédemment (voir notamment les termes *criollo*, *rebusque* au chapitre 1), il ne s'agit pas d'une catégorie émique, utilisée par les acteurs du monde carcéral.

<sup>107</sup> La psychologue française Dominique Lhuillier dédie également un excellent chapitre à « la peur d'être contaminé » ressentie par les détenus dans son ouvrage *Le choc carcéral* (Lhuillier, 2001).

claustrophobie qui tient à l'exigüité des différents espaces (cellules, cour), à la forte chaleur associée au manque de ventilation, au bruit permanent des autres auquel on ne peut échapper, mais également au fait qu'en l'absence d'activités et de mobilité à l'intérieur de la prison, la coexistence avec les autres détenus est ressentie comme extrêmement pesante.

L'impossibilité de préserver des limites personnelles pour se protéger de la « contamination » par les autres atteint une dimension particulière lorsqu'il s'agit de l'exposition même du corps devant le regard d'autrui, qu'il s'agisse de codétenus ou d'agents pénitentiaires. J'ai déjà évoqué la violence de la mise à nu lors des fouilles et inspections. L'exposition du corps nu ne se produit néanmoins pas seulement dans ces moments de dépossession rituelle, mais également sur un mode quotidien et normalisé. Dans de nombreux établissements, anciens comme nouveaux, les douches collectives dans la cour n'ont ni porte ni rideau, ce qui oblige les détenus à se laver à la vue de tous. Néanmoins, si l'absence de barrières visuelles des douches pouvait être expliquée par le délabrement des installations dans les établissements anciens, ce design est devenu systématique et intentionnel dans les prisons de dernière génération ; dans plusieurs chantiers visités au cours de la recherche (La Nouvelle Picota, Guaduas, Acacías) J'ai pu constater que les douches collectives sont des cases ouvertes dans la cour extérieure, exposées à la vue des détenus comme des gardiens.



Photographie III.3. Patio de la prison La Picota à Bogota. Au fond, un détenu se lave à la vue de tous, dans une douche sans porte. Source : FCSPP (2010)

Pour de nombreux détenus, l'exposition du corps nu dans la douche génère une importante souffrance et un sentiment de dépouillement. Plusieurs l'ont exprimé lors des interviews :

« [Répondant à la question : *Cela vous dérange-t-il de vous dénuder devant d'autre détenus ? Devant les gardiens lors des fouilles ?*] Pour moi, ça a été très dur. Nous autres, les paysans, nous avons une culture très pudique. Mais je me suis pas mal habitué. Pour d'autres c'est très dur, ils se lavent la nuit, dans l'obscurité, pour que leurs compagnons de cellule ne les voient pas » (Gabriel, détenu, entretien du 21/05/2010).

« Je ne me douche pas dans les douches collectives. Le soir, je me lave dans ma cellule [partagée avec un autre détenu]. Il n'y a pas de douche, donc je me lave à l'aide d'un seau et d'une *ruana*<sup>108</sup>, que j'utilise pour recueillir l'eau, et au fur et à mesure je l'essore à l'extérieur [à travers les barreaux de la cellule] [...]. Je n'ai jamais pu m'habituer [à devoir me dénuder devant d'autres], c'est quelque chose qui me dérange énormément. Comme combattant de la guérilla, jamais on ne m'avait obligé à me dénuder devant une autre personne, ni à me laver devant une autre personne, jamais » (Fernando, détenu, entretien du 21/05/2010).

L'intentionnalité d'exposer le corps nu est confirmée par le nouveau design des cellules dans les prisons dites de « troisième génération »<sup>109</sup>, qui répondent partout à un même agencement spatial. Il s'agit de cellules prévues pour quatre détenus. L'espace, extrêmement exigü (9,25 m<sup>2</sup>), contient deux lits superposés, auxquels sont accolés, sans aucune séparation, une cuvette de toilettes, un lavabo en métal et une petite étagère en béton (voir photographie III.4.). Plus encore que l'exposition du corps nu dans la douche collective ou à ciel ouvert, utiliser les toilettes devant d'autres est une épreuve humiliante aussi bien pour le détenu qui la subit que pour celui qui se trouve obligé d'y assister. De fait, il s'agit de l'une des règles d'or appliquées par les détenus dans toutes les prisons colombiennes : les toilettes de la cellule ne s'utilisent que pour uriner, et non pour déféquer, à moins qu'une maladie oblige le détenu à les utiliser à cette fin durant l'enfermement nocturne.

---

<sup>108</sup> *Ruana* : sorte de poncho en laine, vêtement typiquement porté par les paysans en Colombie.

<sup>109</sup> Voir chapitre 5.



Photographie III.4. Cellule dans le complexe carcéral de Guaduas. Source : FCSPP (2010).

Le corps mis à nu n'est pas seulement une épreuve en raison de son exposition publique, mais également en raison du dépouillement total qu'il symbolise. Yesid Arteta, un célèbre détenu politique ayant été incarcéré à la prison de haute sécurité de Valledupar, témoigne dans ces termes de son expérience :

« A cause des hautes températures qui sont habituelles à Valledupar, la cellule se transformait en four et pour cette raison je demeurais la plupart du temps complètement nu. Les circonstances étaient devenues extrêmes à cause de la rareté de l'eau, qui n'arrivait au robinet que durant 5 minutes. Dans ce laps de temps, je devais me laver, vider les urines et les excréments accumulés dans les toilettes, laver quelques vêtements, et remplir une grosse bouteille en plastique de l'eau que j'allais boire durant les 24 prochaines heures » (Arteta, 2011)<sup>110</sup>.

L'exhibition forcée du corps est l'une des conditions de la « vie nue » à l'intérieur de la prison qui entraîne d'importantes difficultés à protéger sa personnalité. Mais celle-ci est également affectée par l'usure physique que génère la dureté des conditions d'incarcération. La mauvaise alimentation, le manque d'accès aux soins et l'exposition aux conditions climatiques extrêmes figurent parmi les causes responsables de la dégradation du corps, qui se manifeste fréquemment par des maladies de la peau (brûlures dues au soleil, mycoses et allergies dues à l'humidité).

---

<sup>110</sup> Ma traduction.

### ***Insalubrité, dégoût et contagion***

La peur d'être contaminé par les autres ou par l'environnement est également un thème récurrent chez les détenus. Bien que construits récemment, les établissements de la Nouvelle culture carcérale présentent un haut degré d'insalubrité en raison du manque d'entretien et, souvent, du manque d'accès à l'eau qui entraîne l'impossibilité d'évacuer les eaux usées, en particulier dans les toilettes. La souillure liée aux excréments est vécue comme la pire des contaminations. La prison de Valledupar représente ici un cas extrême de dégradation des conditions de vie vers un « état d'exception » absolu et une réduction des individus à la survie biologique. En visite dans cette prison, un détenu enfermé dans le quartier d'isolement attire mon attention sur l'odeur des lieux :

« Vous sentez cette puanteur ? C'est parce que les prisonniers doivent faire leurs besoins dans des sachets, car il n'y a pas d'eau. Ils les jettent ensuite par les fenêtres des cellules, pour que cela ne s'accumule pas dans la cour. Il y a de la merde partout » (Victor, détenu, entretien du 12/03/2010).

Une détenue du même établissement me raconte ainsi sa terreur d'être contaminée dans les toilettes communes qui sont insalubres :

« Au début, je n'utilisais jamais les toilettes collectives, je me retenais toute la journée jusqu'au moment d'arriver dans ma cellule. Mais ce n'est vraiment pas bon de faire ça, j'ai commencé à avoir des douleurs terribles (...). Alors j'ai commencé à utiliser les toilettes communes, mais avec des précautions pour qu'elles soient propres. Mais j'avais vraiment peur de cette maladie, de la syphilis. Je crois que beaucoup d'entre nous avaient peur de ça » (Marina, détenue, entretien du 06/10/2010).

Le dégoût envers d'autres compagnons, perçus comme « contagieux », est fréquent chez les détenus, qui craignent la transmission de maladies par les mains sales ou l'échange de vaisselle contaminée. Le summum du sentiment de contamination a trait à l'intimité du corps la plus profonde, celle de la sexualité, dont l'espace de prédilection est la cellule de la visite conjugale. Dans le régime de la Nouvelle culture carcérale, la visite intime n'a plus lieu dans la cellule même des détenus, comme dans les prisons *criollas*<sup>111</sup>, mais dans des cellules prévues à cet effet. Le jour de la « conjugale » les détenus et leurs partenaires font la queue pour entrer, les uns après les autres, dans les cellules qui se libèrent au fur et à mesure, après qu'elles aient été occupées une heure durant par les couples précédents. Invoquant des raisons de sécurité, la direction interdit d'y apporter ses propres draps ; chaque couple reçoit des draps et serviettes de l'institution, à la propreté douteuse, avant d'entrer dans la cellule. Bien qu'aucun détenu n'ait jamais évoqué, lors d'un entretien, l'idée de renoncer à la « conjugale », ces conditions sont souvent décrites comme traumatisantes, en raison de la profonde souillure du lieu, comme l'explique ce jeune prisonnier d'Acacías :

---

<sup>111</sup> Sur la visite conjugale dans les prisons *criollas*, voir chapitre 2.

« La conjugale, c'est impossible de s'y habituer. Le matelas en mousse est imprégné de la sueur de ceux qui l'ont utilisé juste avant, les serviettes sont sales. Nous, on se sèche avec nos propres vêtements. Ma copine est délicate... pauvre petite, vivre tout ça, après être passée par la fouille à l'entrée, en plus... C'est incroyable tout ce qu'elle fait pour moi. Elle a 19 ans. Ca fait cinq ans qu'elle vient me rendre visite, tous les deux mois. Quand elle était mineure elle devait entrer avec le consentement écrit de sa mère » (José, détenu, entretien du 07/07/2010).

L'environnement carcéral et ce qui provient de la prison en général (aliments, matelas et draps, etc.) sont ainsi perçus comme sales et contaminants. Le dispensaire (« *sanidad* ») est par exemple vu comme l'un des principaux foyers de contagion : en matière de santé, le problème n'est donc pas seulement que les prisonniers n'aient pas accès aux soins, mais également que les soins médicaux prodigués par l'institution soient vecteurs de maladies. Les instruments médicaux, et en particulier les instruments dentaires, sont souvent évoqués avec dégoût en raison du manque d'hygiène.

## **Ban et isolement social**

Si la prison représente par définition une mise à l'écart de la société, les conditions de la Nouvelle culture carcérale accentuent de façon drastique l'isolement social des détenus, qui était préservé de diverses manières dans la culture carcérale *criolla*, comme je l'ai montré au chapitre 2. Dans le nouveau modèle pénitentiaire, plusieurs facteurs renforcent le sentiment de mise au ban et d'immobilisation dans un espace « d'état d'exception permanent », hermétiquement séparé du reste de la société, et dans lequel les détenus sont soumis aux conditions de la « vie nue ». Isolement géographique et amenuisement des contacts avec les proches entraînent le basculement vers une forme de *désaffiliation sociale* dans le sens que donne Robert Castel (1995) à ce terme. La désaffiliation, plus encore que le terme d'exclusion, exprime l'idée de perte d'appartenance sociale dans le parcours de l'individu. Contrairement au système *criollo*, qui, malgré le confinement de la prison, permettait le maintien de forts liens avec le monde extérieur, le nouveau système carcéral coupe les liens de façon drastique avec le reste de la société et conduit à un véritable « décrochage » des personnes incarcérées.

### ***Isolement géographique et transferts***

L'isolement est tout d'abord géographique. Ces prisons sont construites dans des zones isolées et difficiles d'accès, dans une logique inverse à la tradition *criolla* qui assurait une localisation au cœur des centres urbains. Mais la mise à distance de l'environnement social des prisonniers est bien plus importante encore si l'on tient compte du fait que ceux-ci sont soumis à ce qu'ils appellent, dans le jargon carcéral, « l'extradition régionale »<sup>112</sup>, soit une incarcération dans une prison éloignée de sa région d'origine. Le *transfert* dans une région lointaine et inconnue est très fréquent dans le système

---

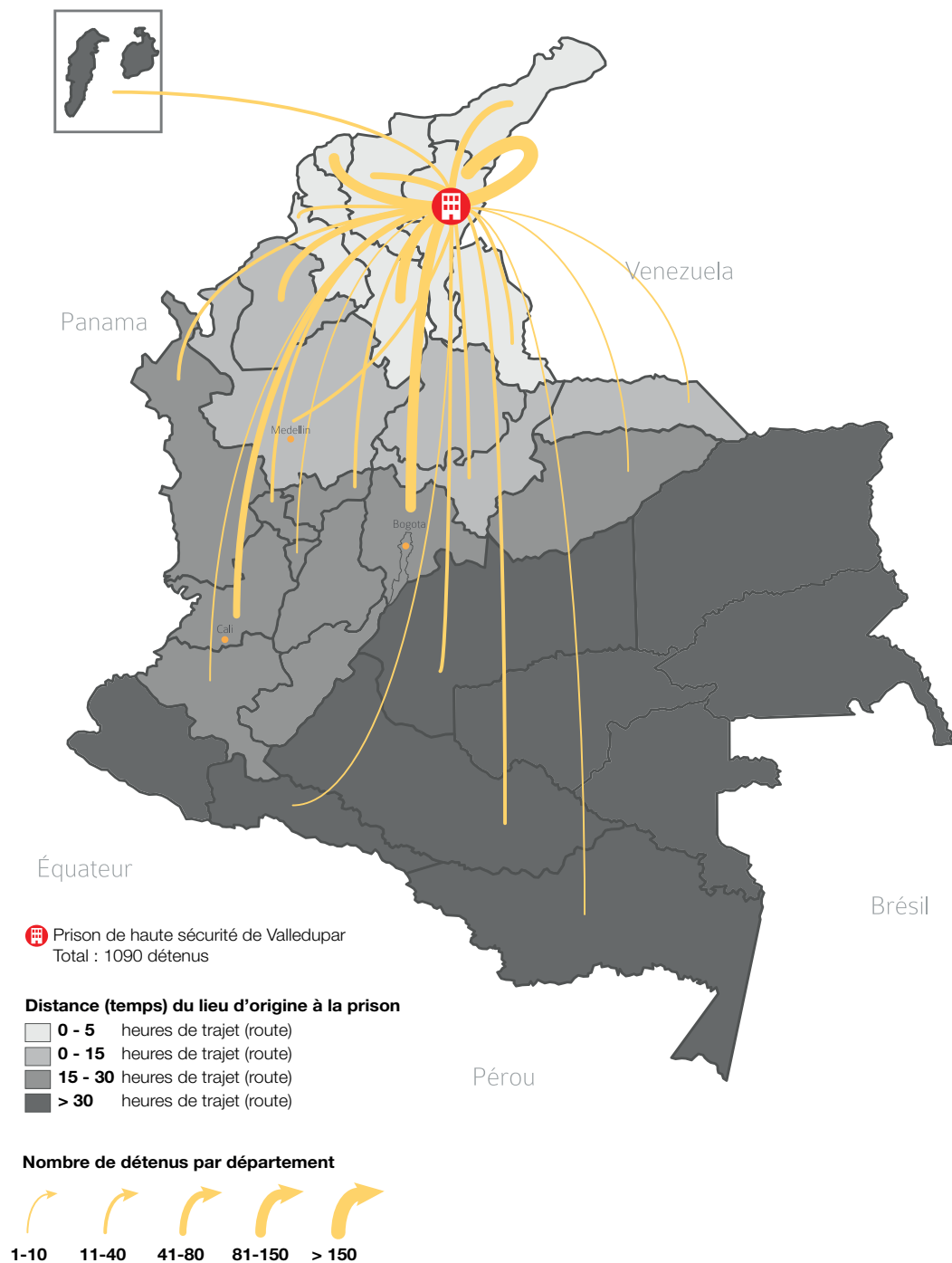
<sup>112</sup> En référence aux extraditions massives de narcotrafiquants et membres de la guérilla colombiens vers les Etats-Unis, effectuées dans les années 2000 dans le cadre du Plan Colombie.

colombien. Il répond avant tout à une logique punitive : le transfert à une prison de la Nouvelle culture carcérale est une menace permanente et efficace pour que les détenus « se tiennent tranquilles », notamment pour les empêcher de s'organiser afin de revendiquer leurs droits.

Cependant, la fréquence des transferts est également due au fonctionnement chaotique d'administration pénitentiaire qui redistribue les détenus d'une région à une autre en fonction des engorgements et places disponibles. L'éloignement n'est donc pas toujours une mesure intentionnelle ; il est aussi dû à la mauvaise gestion des autorités pénitentiaires ou, plus fréquemment encore, à des défauts du système (effondrement des infrastructures, surpopulation carcérale, violence entre les détenus, etc.) stratégiquement exploités pour exercer du pouvoir sur les détenus, sans devoir admettre le caractère punitif des mesures de transfert. Il en résulte dans tous les cas une distribution géographique fortement dispersée des personnes détenues, dont seule une minorité reste proche de son lieu d'origine.

A titre d'exemple, les statistiques sur le domicile des personnes détenues dans la prison de haute sécurité de Valledupar sont éloquentes. Les trois quarts des détenus de cet établissement ne proviennent pas du département du Cesar dans lequel il est situé, mais ont été transférés de leur région d'origine dans cette zone de l'extrême nord du pays (voir carte III.1. ci-dessous). Il en résulte un déracinement géographique et culturel des détenus (il existe de grandes différences dans les usages, l'alimentation, le climat et le langage populaire, notamment, entre la région andine et la région de la côte caraïbe dans laquelle se trouve la prison de Valledupar), mais surtout un isolement radical d'avec l'entourage social et familial. La mise à distance implique pour les familles un coût presque insurmontable – en argent et en temps – qui les décourage de faire le voyage. L'isolement géographique et affectif constitue ainsi l'une des différences majeures entre l'ancien système carcéral *criollo* et les nouvelles prisons issues du modèle américain.

## Lieu d'origine des détenus de la prison de haute sécurité de Valledupar (2011)



Source: INPEC (Correspondance du Directeur de l'INPEC à la Chambre des Représentants du 14 mars 2011, "Respuesta a la solicitud de información")

**Carte III.1. Lieu d'origine des détenus de la prison de haute sécurité de Valledupar.** Moins d'un quart des détenus de la prison de Valledupar proviennent du département du Cesar, dans lequel se situe cet établissement. Le reste de la population, originaire des quatre coins du pays, a été transféré à Valledupar en raison de sanctions disciplinaires ou pour des motifs de « sécurité ». Il découle de cette intense politique de transferts un isolement social et affectif inédit pour une grande partie de la population carcérale en Colombie.

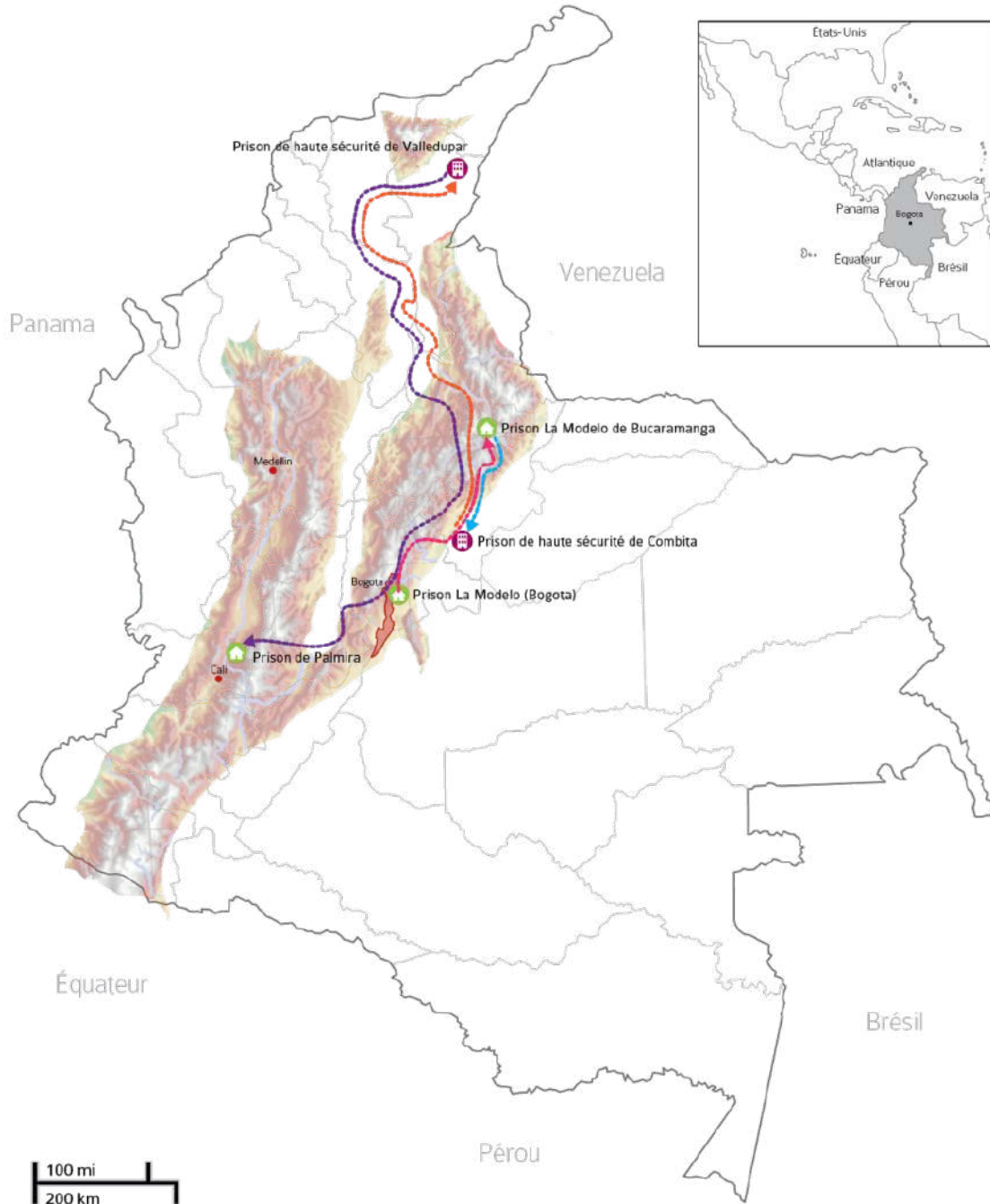
L'échantillon de détenus interviewés dans le cadre de cette recherche confirme cette tendance à l'isolement géographique et familial au sein de la Nouvelle culture carcérale. Sur les treize personnes incarcérées dans des prisons de haute sécurité (ou y ayant été incarcérées par le passé) que j'ai interviewées, une seule se trouvait en détention dans une prison distante de moins de quatre heures de route de son lieu de résidence ; trois se trouvaient à environ quatre heures de route de leur lieu de résidence ; quatre autres à une distance représentant un voyage de cinq à dix heures de route ; quatre à une distance représentant entre 12 et 24 heures de route. Le transfert n'est pas seulement un facteur d'isolement, il représente aussi une manière de déstabiliser l'individu en l'empêchant de trouver de nouveaux repères pour reconstruire sa personnalité dans le lieu où il se trouve incarcéré. La mobilité forcée devient ainsi un instrument de domination permettant au pouvoir pénitentiaire de disposer de façon absolue du « destin » du détenu.

La fréquence des transferts dans la « carrière » d'un détenu purgeant une peine importante, ainsi que l'ampleur des kilomètres parcourus, sont significatives. Prenons l'exemple de Victor. Prisonnier politique et militant pour les droits des prisonniers depuis le début de son incarcération, il ne fait nul doute que les transferts récurrents dont il est l'objet répondent dans son cas à une logique tout à fait intentionnelle. Arrêté le 1<sup>er</sup> juillet 1999 à Bogota, il est incarcéré dans cette même ville à la prison « *criolla* » Modelo. Il en sort huit mois plus tard pour vice de procédure, avant d'être arrêté à nouveau au moment de sa sortie, sous le coup de nouvelles accusations. Après onze jours de détention dans une caserne des forces spéciales de l'armée à Bogota, il est transféré à la prison Modelo de Bucaramanga (379 kilomètres, 8 heures de route) où il passe un an et demi, avant d'être à nouveau muté à la prison de haute sécurité de Combita (500 kilomètres, 10 heures de route) durant une année. Il est ensuite transféré une nouvelle fois dans la région de Bucaramanga, à la prison de haute sécurité de Palo Gordo - Giron. Après 6 ans dans cet établissement, il est transféré à la prison de haute sécurité de Valledupar où il passe une année en quartier d'isolement (435 kilomètres, 8 heures de route). C'est là que j'ai eu l'occasion de l'interviewer en mars 2010. Peu après, il a été encore une fois transféré à la prison de Palmira (1'400 kilomètres, 26 heures de route) (Victor, détenu, entretien du 12/03/2010. Voir carte III.2. ci-dessous).

L'ampleur des transferts vécus par Victor n'est exceptionnelle qu'en raison de la longueur de sa détention ; le plus courant est de connaître au moins deux ou trois établissements au cours de sa condamnation. Bien évidemment, l'éloignement géographique et la multiplication des transferts représentent des facteurs prépondérants dans la détérioration des rapports familiaux.

# Les transferts de Victor

Source: entretien avec Victor du 12.03.2010, réalisé au quartier d'isolement de la prison de haute sécurité de Valledupar.



Carte III.2. Les transferts de Victor : ampleur de la mobilité forcée et de l'éloignement familial dans le système carcéral colombien

### ***Distanciation d'avec la famille et d'avec l'extérieur***

L'érosion des liens avec les proches au cours de la détention, courante dans les prisons américaines et européennes, est un phénomène restreint dans les prisons *criollas* en Colombie, comme je l'ai souligné dans le deuxième chapitre. Les contacts entre le détenu et sa famille y sont préservés, par des appels téléphoniques quotidiens et par la visite hebdomadaire du week-end. Il n'en va pas de même dans les prisons de la Nouvelle culture carcérale, dont le régime limite de façon beaucoup plus profonde le contact avec la famille et les proches. Le coût du voyage, le temps qu'il faut y consacrer et les conditions de la visite (nuitées aux alentours de la prison, durée de la visite limitée à quelques heures, salle de visite commune et non plus dans le lieu de vie même des détenus, interdiction d'apporter de la nourriture faite maison) ont pour conséquence d'espacer les rencontres avec les proches, qui, en général, ne peuvent pas se déplacer pour chaque visite autorisée, soit tous les 15 jours (chaque 30 ou 45 jours en ce qui concerne la visite conjugale).

Un phénomène frappant est celui de l'*auto-renoncement* à la visite de la part de certains détenus, qui considèrent que la rencontre physique avec les proches dans l'environnement dégradant de la prison de haute sécurité nuit à leur entourage comme à eux-mêmes. Il s'agit ici de l'expression consciente d'une incapacité à pouvoir maintenir une présentation satisfaisante de soi – dans le sens goffmanien – en raison du contexte de dénuement absolu engendré par la prison, qui empêche le recours aux accessoires et aux attitudes propres à la personnalité du détenu. Il s'exprime dans ce cas une peur que la dépersonnalisation opérée par la prison soit révélée au grand jour, que la vie nue soit impossible à dissimuler, alors que le contact téléphonique quotidien, au contraire, permet de maintenir l'illusion du maintien de l'identité et d'une certaine dignité. Cela semble particulièrement vrai dans le cas des relations qu'entretiennent les femmes détenues avec leurs enfants, comme en témoigne cette prisonnière de Valledupar :

« Cela fait trois ans que je n'ai pas vu un membre de ma famille. Mon fils, qui a maintenant 16 ans, je ne l'ai pas vu depuis quatre ans. C'est pour le protéger que je préfère qu'il ne me rende pas visite. C'est trop dur de les voir dans ces conditions. Maintenant, cela ne me pèse plus autant qu'avant, vraiment c'est un trop gros problème qu'on se voie ici. J'ai une bonne relation avec mon fils, je lui parle par téléphone, par lettres. C'est mieux qu'il ne me voie pas ici. » (Milena, détenue, entretien du 11/03/2010).

Un second témoignage d'une femme, transférée à Valledupar après un long séjour à la prison *criolla* de Buen Pastor à Bogota, évoque plus directement la question du maintien de la présentation de soi :

« Ma mère insiste pour venir me voir, mais je lui dis : « Non maman ! Cet endroit est horrible ! ». C'était déjà terrible de la voir quand j'étais à Buen Pastor, elle s'en allait en pleurs, alors qu'à ce moment-là, elle me voyait soignée et pimpante. Alors

comment ça aurait été qu'elle me voie à Valledupar, si décharnée ? » (Marina, détenue, entretien du 06/10/2010).

Enfin, l'isolement se joue également à l'intérieur des murs de la prison, par une limitation drastique de la mobilité du détenu entre les différents sites. Les activités de travail ou d'études étant pratiquement inexistantes, les détenus ne sortent qu'à de rares occasions de leur *patio*. Or, la mobilité et la flexibilité de l'ancien système, ainsi que la rencontre de moniteurs des différents ateliers, permettaient aux détenus d'être en contact régulier avec le monde extérieur et de pouvoir se sentir en lien avec celui-ci. La sévérité du confinement spatial, ainsi que la restriction de la mobilité du corps – notamment au travers de l'obligation de faire constamment la queue au cours de la journée, pour sortir ou rentrer dans sa cellule, recevoir la nourriture, s'inscrire sur une liste pour voir un médecin ou attendre son tour à la « conjugale » – font également partie des rituels de dépersonnalisation et de réduction à la « vie nue » à l'intérieur de l'espace carcéral.

## Torture et impunité

Au-delà des privations quotidiennes inhérentes au régime de la Nouvelle culture carcérale, celle-ci implique également, de façon plus ponctuelle, des pratiques de torture nouvelles découlant des « Nouvelles techniques pénitentiaires » décrites dans les manuels d'intervention rédigés par le Bureau Fédéral des Prisons américain. C'est par exemple le cas de la technique « d'extraction de cellule » (*extracción de celda*) qui implique une action musclée d'un groupe de gardiens pour neutraliser un détenu récalcitrant. L'opération consiste à coucher le détenu, ventre à terre, et à attacher ses bras et jambes dans le dos dans la position dite du scorpion, avant de l'évacuer dans un lieu d'isolement. Peu après l'ouverture de Valledupar, des gardiens d'élite, réunis dans le groupe des « Power rangers »<sup>113</sup>, se montrent trop impatients de mettre en pratique la technique enseignée par les entraîneurs américains ; ils ont la main lourde lors d'une « extraction de cellule » sur le détenu Luis Preciado, qui finit par mourir sous les coups lors de sa « neutralisation ». Les faits sont connus grâce à la condamnation pénale qui a été infligée aux gardiens. Mais le témoignage de Fabio, l'un des détenus de Valledupar au moment de la mort de Preciado apporte un autre éclairage sur les faits. Ce récit révèle la tension extrême entre la volonté du détenu de préserver son identité par le maintien de sa présentation personnelle et le pouvoir des gardiens de soumettre les individus aux conditions de la « vie nue » dans l'institution. Fabio raconte :

« A peu près en 2004, ils ont tué Preciado. Preciado, il adorait ses cheveux, c'est ce qu'il aimait le plus au monde. Il refusait catégoriquement de se raser la tête, comme l'ordonnait le règlement. Alors ils l'ont emporté et ils lui ont rasé la tête, de force. Depuis ce moment, Preciado a commencé à nourrir un terrible ressentiment contre

---

<sup>113</sup> Dénomination non péjorative qui leur est donnée à l'intérieur même de l'INPEC, et repris notamment dans la décision officielle de classement de la procédure disciplinaire contre les auteurs de l'homicide de Luis Preciado (Procuraduría 2003).

les gardiens. Il avait des problèmes psychiatriques. Il haïssait les gardiens, il les insultait et leur jetait des excréments. Un jour, ils l'ont emporté et ils l'ont battu à mort, dans le couloir principal » (Fabio, détenu, entretien du 17/11/2010).

Si la justice pénale a effectivement condamné les gardiens responsables à des peines de prison pour homicide, l'organe de contrôle des fonctionnaires (*Procuraduría*) s'est fermement opposé à prononcer une sanction disciplinaire à leur encontre et a fait archiver définitivement ce dossier. En Colombie, l'Etat protège les hommes de la force publique, qu'ils soient militaires, policiers ou gardiens de prison. Le principal auteur de l'homicide, le lieutenant Isifredo Chacon, a été promu dès sa sortie de prison à un poste à responsabilité au sein de l'INPEC, libéré après avoir purgé seulement six de ses 14 ans de condamnation, grâce à un cumul exceptionnel de toutes les remises de peine possibles dans le système pénitentiaire.

Ce cas particulièrement grave n'est pas anecdotique. Selon les chiffres mêmes de l'Institut pénitentiaire, presque 100% des plaintes pour tortures ou mauvais traitements sont classées sans suite (INPEC, 2011a). Ce degré presque absolu d'impunité à l'intérieur des prisons, intrinsèquement lié au caractère arbitraire du pouvoir qui s'y déploie et à la permanente suspension du droit qui s'opère dans son sein, est l'une des caractéristiques qui rapproche le plus le système pénitentiaire de la description du « camp » par Agamben :

« Le camp est l'espace qui s'ouvre lorsque l'état d'exception commence à devenir la règle. L'état d'exception, qui était essentiellement une suspension temporelle de l'ordre juridique sur la base d'une situation réelle de danger, acquiert désormais, dans le camp, une assise spatiale permanente qui, en tant que telle, demeure toutefois constamment en dehors de l'ordre normal » (Agamben, 1997, p. 182).

## **Mortifications spécifiques de genre**

De la même manière qu'en Afrique du Sud (Dirsuweit, 2005) ou qu'en Russie (Piacentini et al., 2009), les femmes détenues dans les prisons colombiennes sont généralement contraintes de se conformer à un modèle discriminatoire et genré de l'« idéal féminin », en particulier en ce qui concerne le type d'activités de réhabilitation, d'éducation et de récréation auxquelles elles ont accès. Le régime de la Nouvelle culture carcérale a cependant rompu dans une large mesure avec ce modèle, en particulier dans le quartier des femmes de la prison de haute sécurité de Valledupar<sup>114</sup>. Dans cette institution, les rituels de mortification de la personnalité des personnes incarcérées l'emportent sur

---

<sup>114</sup> Le quartier de femmes à la prison de haute sécurité de Valledupar a été fermé peu après ma visite, au printemps 2010, après l'éclatement d'un scandale national au sujet des conditions inhumaines de détention dans lesquelles les détenues étaient recluses. Malgré de fortes mobilisations de la part des hommes détenus et une campagne internationale menée par des organisations des droits de l'homme pour exiger la fermeture totale de la prison, 1600 détenus sont encore à ce jour incarcérés dans des conditions similaires.

toute tentative de « rééducation ». Dans ces circonstances, le règlement de la prison est conçu de façon à saper les bases mêmes de la féminité, constitutives de la personnalité des détenues, plutôt que d'essayer de les confiner à un modèle féminin, comme cela est le cas dans la plupart des autres prisons pour femmes de Colombie. A Valledupar, les femmes n'ont pas le droit de faire apparence de leur féminité ; l'usage de bijoux, le maquillage, le parfum ou encore les vêtements féminins sont strictement interdits et le port de l'uniforme (strictement identique à celui des hommes) est obligatoire.



Photographie III.5. Quartier des femmes à la prison de haute sécurité de Valledupar. Source : FCSP.

Les dures conditions de détention de la prison à Valledupar, en particulier les températures extrêmes et le manque d'eau, semblent affecter la population féminine plus encore que la population masculine vivant dans les *patios* voisins. Dans un pays où l'injonction sociale à maintenir une apparence physique soignée et séduisante est prédominante pour les femmes, les empreintes sur le corps dues aux conditions de dénuement vécues dans la prison sont particulièrement difficiles à vivre pour ces détenues. Le témoignage de Marina, ancienne détenue de Valledupar, est significatif à cet égard. L'un des événements dont elle fait mention lors de son interview – l'arrivée de miroirs dans le *patio* après des années d'interdiction – permet de mesurer combien la détérioration du corps en prison affecte la préservation de l'identité des prisonnières. Plus spécifiquement, cet épisode montre en quoi la *destruction de leur présentation personnelle en tant que femmes* leur fait perdre les repères qui leur permettent de maintenir leur identité. Marina était la « représentante des droits humains » du quartier abritant la population féminine à Valledupar. Porte-parole des détenues auprès des autorités carcérales, elle obtient après des mois de négociations, qu'une concession soit faite aux femmes sur la question des miroirs, comme elle me l'a expliqué :

*Marina* : Nous avons de petits miroirs de contrebande, de la taille d'une pièce de monnaie. Mais pour nous, quand sont arrivés les deux grands miroirs, ça a été incroyable. Ils les ont installés contre un mur du *patio*. Ils étaient si grands! Au

début, toutes les femmes ont explosé de joie, c'est clair que c'était extraordinaire, après des années sans voir un miroir de cette sorte. Mais après, une grande partie d'entre elles se sont mises à pleurer, quand elles ont vu comment cette prison les avait foutues en l'air [*cómo esa cárcel les había acabado*], tu comprends ? Moi aussi, quand je me suis vue... Quelle horreur, mon Dieu ! Tellement maigre, non, je veux dire, ça a été dur pour beaucoup d'entre nous, ça a été dur. [...] Quelques-unes pleuraient aussi de se voir si grosses.

*JD : Elles ne s'étaient pas rendu compte ?*

*Marina* : Non, elles se voyaient, mais la prison détériore beaucoup. Alors elles se sont assises pour pleurer, oui, pour pleurer à ce moment-là, l'image qu'elles étaient en train de voir leur a fait peur, l'image qu'elles étaient en train de voir a été terrible. Pour ma part, ça a été un choc, je les voulais tellement ces miroirs, mais ça a été un choc de me voir si différente, je veux dire, si différente, négligée, j'étais habituée à tout autre chose. Ça a été un choc, tout le reste aussi, dur, dur, ce que ça nous a fait. [...]

*JD : Tu te rappelles ce qui t'a le plus frappé quand tu t'es vue dans le miroir ?*

*Marina* : Oui, que j'étais très mince. [...] Me voir si décharnée, si maigre... Non, non, si maigre !

*JD : Tu ne t'étais pas rendue compte à quel point tu étais maigre ?*

*Marina*: Non. Quand je me suis vue, j'avais le pantalon de l'uniforme, et un débardeur. J'avais l'air d'une petite fille africaine ! [...] Ce qui m'a stupéfié c'est cette maigreur et aussi ma peau tannée, à cause du soleil, je viens d'une ville où il fait très chaud, mais mon Dieu ! Rien à voir... J'étais noire !

*JD : La crème solaire était interdite à Valledupar ?*

*Marina* : Oui, la crème solaire est interdite. C'est quelque chose qui a effrayé beaucoup de filles, voir les taches sur leurs visages, toutes avec le visage tâché par le soleil. Moi, de me voir si noire, et mes cheveux, ces racines, *je me suis vraiment vue comme si j'étais une autre personne. Comme si je ne me reconnaissais pas*. Les autres, se sont assises à pleurer, en disant qu'elles n'étaient pas comme ça quand elles étaient dehors, ou quand elles étaient dans d'autres prisons. Il y en a quelques-unes qui ont commencé à se travestir en hommes [*se volvieron « cacorros »*] après ce moment<sup>115</sup> (*Marina, détenue, entretien du 06/10/2010*).

La confrontation avec sa propre image constitue un véritable choc pour ces femmes, qui *ne se reconnaissent pas dans le reflet du miroir*. Ce récit illustre à quel point la destruction de la présentation personnelle constitue une profonde mortification de l'identité, en

---

<sup>115</sup> Voir la question de l'homosexualité féminine plus loin dans ce chapitre.

particulier pour les femmes, mais également comment cette mortification s'appuie sur la détérioration du *corps* et sa réduction à la survie biologique (dépouillement de la présentation personnelle, peau exposée aux éléments).

En conclusion, il me paraît important de revenir sur une question que j'ai effleurée dans ce chapitre mais qui est en réalité transversale à cette analyse des mécanismes de dépossession et de privation des attributs de la citoyenneté dans les prisons de haute sécurité d'inspiration américaine : la réduction à la « vie nue » répond-elle à un schéma intentionnel et savamment orchestré ? La réponse ne peut pas être univoque. Certaines contraintes, telles que les procédures d'admission, les innombrables interdits entérinés par le règlement, les rafles du GRI, le schéma architectural et la localisation des bâtiments, à la fois isolés géographiquement et conçus de façon à annihiler la privacité des individus, sont incontestablement la manifestation consciente et volontaire d'une politique qui cherche à durcir le régime et à le faire savoir. Les prisons de la nouvelle génération doivent inspirer la terreur et faire figure d'épouvantail face au crime. Elles doivent montrer la détermination punitive de l'Etat face à un électorat généralement favorable aux conditions les plus drastiques en matière pénale. D'autres privations en revanche ne semblent pas relever d'un schéma intentionnel, mais plutôt d'un schéma bien *criollo* : manque de moyens, décrépitude des infrastructures, débordement administratif, mauvaise gestion et fonds perdus dans les affres de la corruption. C'est notamment le cas du nonaccès aux services de base ou de l'insalubrité endémique. Néanmoins, même lorsque les conditions de la vie nue ne relèvent pas directement d'une politique intentionnelle, elles sont employées de façon stratégique de façon à déployer un pouvoir hégémonique à l'intérieur de l'espace carcéral. Ces « failles » du système – bien que déplorées publiquement par les agents du système pénitentiaire – sont fonctionnelles à l'exercice du pouvoir souverain à l'intérieur du « camp », dans la mesure où elles renforcent la pérennisation de l'état d'exception et la suspension absolue du droit. Les conditions de dépouillement et de réduction à la survie biologique décrites dans cette partie s'apparentent ainsi typiquement au paradigme de la « vie nue » décrit par Giorgio Agamben.

Néanmoins, l'ethnographie des prisons colombiennes montre également les limites de la vision sans nuance d'Agamben sur le « camp ». Rejoignant les critiques de la vision monolithique d'Agamben quant à l'exercice du pouvoir souverain dans les espaces de la « vie nue », je mettrai en évidence ci-après que les rapports de pouvoir répondent à des dynamiques complexes au sein de l'espace carcéral et que les reclus s'organisent pour opposer une résistance multiforme afin de préserver leur identité. Le biopouvoir s'exerçant avant tout sur le corps des « habitants » du « camp », il n'est pas étonnant que les stratégies de refus de la « vie nue » soient, dans une large mesure, également centrées autour de *tactiques du corps*, comme nous le verrons dans le chapitre suivant.



## 8. Formes de résistance des prisonniers dans la Nouvelle culture carcérale

Les résultats des entretiens avec les détenus démontrent que l'assujettissement à de nouvelles contraintes spatiales et disciplinaires modifie profondément l'expérience vécue par ces derniers à l'intérieur de la prison et, comme cela vient d'être argumenté, le nouveau modèle prescrit des conditions qui s'apparentent fortement à celles de la « vie nue » décrites par Giorgio Agamben. Néanmoins, les profondes modifications engendrées par le transfert du modèle américain entraînent également des réactions de la part des personnes emprisonnées dans le but de préserver des formes d'autonomie au sein de l'institution totale. Même dans une situation d'extrêmes restrictions et d'« état d'exception », l'*agency* des détenus s'exprime par l'élaboration de logiques de réappropriation et de résistance, selon les méthodes d'exploitation et de détournement d'objets, d'espaces et d'affectations, définies comme « ajustements secondaires » par Erving Goffman. Comme cela a été notamment souligné dans des études portant sur les migrants sans papiers dans les centres de détention aux frontières de l'Europe, les habitants du « camp » ne sont pas des êtres passifs et impuissants, mais aussi des agents actifs qui défient le pouvoir souverain (Walters, 2008). Les manifestations d'*agency* ne sont, en effet, de loin pas l'apanage des prisonniers colombiens, mais semblent être au contraire une constante du fonctionnement carcéral, comme le démontrent divers études empiriques ayant pris pour postulats la théorie goffmannienne (Lhuillier, 2001 ; Chauvenet, 1998 ; Chantraine, 2000).

Dans ce chapitre, je m'appuierai sur les résultats de mon enquête ethnographique, et en particulier sur les entretiens avec les détenus, afin de décrire les différentes manifestations d'*agency* de la part des prisonniers dans le contexte de la Nouvelle culture carcérale en Colombie et de les interpréter comme des expressions de refus de la « vie nue » inhérente au nouveau modèle carcéral. Rappelons que, selon Agamben, le biopouvoir réduisant l'*homo sacer* à la « vie nue » est à la fois l'expression d'un pouvoir absolu sur le corps et une réduction de la vie sociale et politique de l'individu (*bios*) à une vie purement « biologique » (*zoe*) ; le refus de la « vie nue » dans les prisons de haute sécurité s'exprime dès lors également sur ces deux tableaux, d'une part au travers de tactiques<sup>116</sup> du corps – que je nommerai plus précisément *tactiques d'habillement du corps* – et d'autre part au travers de *tactiques de préservation de l'être social et politique*, ces dernières représentant avant tout des formes de survivance des pratiques du régime

---

<sup>116</sup> La notion de « tactique », telle que définie par Michel de Certeau (1980) dans *L'invention du quotidien*, se réfère aux actions inventives et ingénieuses déployées par les personnes placées dans une situation de relative faiblesse afin d'établir un certain rapport de force face aux « stratégies » de domination utilisées par les puissants pour conserver leur pouvoir. Comme dans l'article de Bear (2005) cité plus haut et traitant de la personnalisation de l'espace dans la prison, j'utiliserai ce terme dans ce chapitre dans le sens que lui donne de Certeau.

*criollo* à l'intérieur de la Nouvelle culture carcérale. Je procèderai à l'analyse détaillée de ces tactiques selon les différentes catégories énoncées dans la typologie exposée dans le tableau III.1. (ci-dessous), en les examinant à l'aune des témoignages offerts par les prisonniers. Je soulignerai ensuite que ces manifestations d'*agency* sont tributaires du « jeu » – dans le sens d'une certaine souplesse, d'un desserrage qui demeure entre deux pièces d'un même assemblage – qui existe entre les prisonniers et l'autorité carcérale. Cette marge de manœuvre permet aux détenus de préserver un rapport de force et un espace de négociation susceptibles de modifier certaines règles de l'institution. Nous étudierons enfin en quoi ce « jeu », tout comme les manifestations d'*agency* des prisonniers, trouvent leurs racines dans la culture carcérale *criolla*.

<b>REFUS DE LA VIE NUE</b>	
<b>TYPOLOGIE DES MANIFESTATIONS D'AGENCY DE LA PART DES PRISONNIERS</b>	
<b>I. <i>Tactiques d'habillement du corps</i></b>	<b>II. <i>Tactiques de préservation de l'être social et politique</i></b>
1. Soins, hygiène du corps	1. Résistance au dépouillement matériel
2. Défense de son intimité et espace personnel	2. Maintien du tissu social et auto-organisation
3. Préservation des relations sentimentales et de sa sexualité	3. Préservation de son intégrité personnelle
4. Résistance des femmes	4. Luttés sociales, désobéissance et grèves des prisonniers

Tableau III.1. Typologie des manifestations d'*agency* de la part des prisonniers

### **Contre la « vie nue », des « tactiques d'habillement du corps »**

Le corps vivant est une cible du pouvoir souverain à l'intérieur de l'espace biopolitique du « camp ». L'utilisation du corps comme instrument de résistance à la vie nue n'est dès lors pas fortuite. Elle a été expérimentée, dans le passé, dans d'autres contextes historiques comme un moyen d'opposition en prison. Le précédent le plus marquant est sans doute celui de la lutte des prisonniers politiques en Irlande du Nord, dans les années 1980, dont l'engagement prend la forme d'une « force incarnée » (*embodied force*) (Feldman, 1991). Leurs techniques de résistance – comprenant le refus de porter l'uniforme, le maculage

des murs par leurs excréments et la grève de la faim conduisant à la mort de dix hommes en 1981 – se concentrent sur l’instrumentalisation du corps comme une véritable arme de résistance.

La mobilisation du corps par les prisonniers colombiens ne revêt pas la forme sacrificielle de l’exemple nord-irlandais, mais elle est, sous d’autres formes, omniprésente dans les formes de résistance. On appellera « tactiques d’habillement du corps » les comportements d’opposition à la mise à nue littérale et symbolique qui découle des conditions d’enfermement à l’intérieur de la Nouvelle culture carcérale et qui sollicitent prioritairement le corps comme instrument de résistance au dénuement. Ces comportements sont de quatre ordres : les soins et l’hygiène du corps, la défense de son intimité et de son espace personnel, la préservation des relations sentimentales et de sa sexualité et enfin la résistance spécifique des femmes.

### ***Les soins et l’hygiène du corps***

En dépit des conditions de dénuement, l’une des priorités des personnes incarcérées dans les établissements de la Nouvelle culture carcérale est de préserver, tant bien que mal, une présentation acceptable de soi en parvenant à rester propre et « bien mis ». Pour atteindre cet objectif élémentaire, qui consiste notamment à se laver quotidiennement, à porter des habits soignés et à se parfumer, elles ont recours à d’ingénieuses tactiques de détournement des espaces, des infrastructures et des objets, qui sont autant d’ajustements secondaires dont l’usage est analysé en détail par Erving Goffman dans *Asiles* (1968). Comme nous l’avons vu, le manque d’accès à l’eau est l’un des principaux facteurs de mortification de la personnalité des détenus ; il n’est dès lors pas étonnant que l’une des manifestations d’*agency* de la part des prisonniers soit directement liées à cette pénurie endémique. Au-delà des tentatives de stockage de l’eau que nous avons évoquées au chapitre précédent, d’autres ruses sont employées par les détenus, comme le démontre le témoignage de Milena :

« Pendant la journée, ils n’ouvrent l’eau qu’à une ou deux occasions, pendant une durée de cinq minutes, ce qui est tout à fait insuffisant. Mais nous avons remarqué qu’il est possible d’obtenir plus d’eau en aspirant, avec la bouche, la tuyauterie cassée qui dépasse du mur des toilettes. De cette manière, on peut laver des choses pendant la journée et remplir des petits bidons que nous emmenons dans nos cellules pour la nuit » (Milena, détenue, entretien du 11/03/2010).



Photographies III.6 et III.7. Femmes détenues à Valledupar, aspirant l'eau dans le mur des toilettes.  
Source : FCSPP (2010).

Milena me raconte également comment l'interdiction de se parfumer peut être contournée. Les prisonnières demandent à leurs proches de leur envoyer un tube de crème pour les mains – un élément qui est autorisé par le règlement – préalablement vidé de son contenu et rempli avec un mélange de crème et de parfum.

Les efforts pour maintenir une apparence soignée ne sont pas l'apanage des femmes détenues. Malgré l'absence d'équipement de gymnastique, faire de l'exercice individuellement ou en groupe fait partie du rituel quotidien de tous les *patios* du pays, qu'il s'agisse des prisons *criollas* ou des nouvelles prisons. Comme nous l'avons mentionné dans le chapitre précédent, les prisonniers construisent en général des instruments, tels que poids et altères, à l'aide de manches à balais et de bouteilles en plastiques lestées. La musculation est l'un des moyens de ne pas laisser la prison détériorer excessivement son corps durant l'incarcération, mais d'autres tactiques sont employées pour maintenir sa présentation personnelle. Ces efforts quotidiens s'expriment de façon exacerbée lors du sacro-saint jour de la visite, dont la fréquence et la durée ont été drastiquement limitées dans le nouveau système carcéral. Dans les nouvelles prisons, il n'est plus question de pouvoir accueillir ses proches selon le cérémonial bien rodé de la visite qui a cours dans le système *criollo*, soit à l'intérieur même du lieu de vie du détenu et en mobilisant de nombreux « accessoires » permettant de préserver sa présentation personnelle<sup>117</sup>. Dans les nouvelles prisons, les détenus arrivent en uniforme et menottés dans la cour destinée aux visites. Tous tentent pourtant de se « mettre sur leur 31 », en comptant sur quelques maigres éléments autorisés : une paire de chaussures parfaitement soignée et qui s'utilise seulement pour cette occasion, un t-shirt propre (si possible neuf) à mettre sous l'uniforme, une hygiène corporelle impeccable et, surtout, une attitude enjouée. Se montrer solide physiquement et moralement, ne pas se plaindre, ne pas pleurer, ne pas se disputer : ces règles d'or de la visite dans la culture carcérale *criolla* prennent encore bien plus de sens dans les nouvelles prisons, où les ressources sont rares pour réussir à présenter une version non altérée de sa personnalité à ses proches.

<sup>117</sup> Voir la description du rituel de la visite du dimanche dans le système *criollo* au chapitre 2.

### ***La défense de l'intimité et la création d'espace personnel***

Afin de contrecarrer les conditions de promiscuité et d'« exposition contaminante » inhérentes à la prison, les détenus s'ingénient à créer, grâce à différents stratagèmes, des espaces leur assurant une certaine intimité, de façon individuelle et en groupe. L'une de ces manifestations d'*agency* destinée à préserver un espace personnel est décrite par Fernando, incarcéré dans la prison de haute sécurité de Combita. Comme d'autres détenus de l'établissement, Fernando n'est pas obligé de demeurer dans la cour durant la journée : il peut décider de retourner dans sa cellule pour se reposer où s'isoler un moment quand il le souhaite. En effet, il en possède la clé, un fait inimaginable dans d'autres prisons inspirées par le modèle américain en Colombie.

« Il y a quelques années, un prisonnier a démonté la serrure de la porte de sa cellule. Il a réussi à en faire faire une empreinte pour reproduire la clé. Depuis lors, les prisonniers ont commencé à faire leurs propres clés, à partir de morceaux de plastique coupés dans les tables et les chaises. Cela fonctionne très bien. Dans chaque couloir, une seule clé est nécessaire pour ouvrir toutes les cellules. Les gardiens ont essayé d'empêcher ça au début, mais ça a continué, et ils ont fini par se lasser. Maintenant c'est quelque chose d'admis » (Fernando, détenu, entretien du 21/05/2010).

La cellule fonctionne ici comme un lieu « refuge » (*personal territory*), l'un des types d'espaces échappant au contrôle de l'institution totale décrit par Erving Goffman (Goffman, 1968, p. 299). Il arrive que ce refuge ne soit pas un lieu fixe que le prisonnier parvient à s'approprier, mais un objet prenant une dimension de territoire dans la mesure où son usage est exclusivement réservé à son propriétaire. C'est le cas du morceau de matelas mousse (« *parche* »<sup>118</sup>) que José, prisonnier à la prison de haute sécurité d'Acacías, descend tous les jours de sa cellule, afin d'avoir un espace privé que nul autre n'est autorisé à utiliser :

« [Répondant à la question : Existe-t-il un espace que vous considérez « à vous » dans la prison ?] Non. En fait si : le morceau de matelas mousse [*parche*] que je descends de ma cellule dans la cour. Ça, c'est toujours le mien » (José, détenu, entretien du 07/07/2010).

La petite table en papier de Pablo, incarcéré à la prison de Palo Gordo, représente également un exemple significatif d'objet devenu territoire « refuge » :

« Moi j'ai une petite table, c'est moi qui l'ai faite, sur ma propre initiative, avec du matériel de récupération. J'achète peu à peu des feuilles de papier cartonné au magasin et je les colle les unes sur les autres pour faire le plateau, et pour les pieds je fais des rouleaux avec les feuilles. La table est démontable. Les gardiens se sont

---

<sup>118</sup> *Parche* peut être traduit en français par « rustine » ou « patch », une pièce de tissu ou d'un autre matériau destinée à rapiécer un ensemble.

habitués, mais de temps en temps ils la confisquent. Une fois je me suis procuré un morceau de formica pour faire une table, celle-là j'ai pu l'envoyer à ma famille en cadeau. Ce qui dérange le plus les gardiens, c'est le formica, c'est pour ça qu'ils la confisquent. La dernière fois qu'ils l'ont confisquée, j'en ai monté une nouvelle, en papier cette fois. La journée, je la descends dans la cour, elle a la taille d'un petit lit. La nuit, dans l'obscurité de la cellule, je la place de manière à ce qu'elle reçoive un peu de la lumière qui entre au travers des barreaux, au-dessus de la porte, pour pouvoir travailler ». (Pablo, détenu, entretien du 23/08/2010)

Pablo évoque également l'existence de « territoires réservés » (*group territories*), autre modalité de la « géographie de la liberté » qui prévaut dans la vie clandestine de l'institution totale. Les territoires réservés font référence aux lieux « libres » qui sont investis par un groupe d'individus :

« [Répondant à la question : existe-t-il des « trucs » pour s'isoler ou avoir un espace intime dans la prison ?] Dans la cour : ma petite table. Mais depuis la cour, en grimpant par les barreaux, on peut accéder au couloir du 1<sup>e</sup> étage, qui mène à des douches qui n'ont plus d'eau depuis longtemps. Ça c'est un espace où on peut aller à plusieurs et être tranquilles pour travailler, étudier. Les gardiens nous laissent monter à présent, on a obtenu cet avantage par l'instauration d'un rapport de force » (Pablo, détenu, entretien du 23/08/2010).

Enfin, la personnalisation de l'espace par les détenus, comme l'explique Bear (2005), est une manière de préserver son identité à l'intérieur de l'espace standardisé et anonyme de la prison. Une tâche difficile, dès lors que la décoration est proscrite dans les prisons de haute sécurité :

« Il est interdit de peindre ou de coller quoi que ce soit sur les murs de la cellule. Mais moi j'ai une affiche avec un portrait de Simon Bolivar, j'arrive à la coller avec du dentifrice » (Ivan, détenu, entretien du 29/01/2010).

### ***La préservation de relations sentimentales et de la sexualité***

L'une des observations frappantes et inattendues découlant du travail de terrain à l'intérieur des prisons colombiennes est de constater que les prisonniers, dans leur grande majorité, continuent d'avoir des histoires d'amour ou, du moins, à maintenir une vie érotico-sentimentale active, majoritairement avec des partenaires extérieurs au monde carcéral, durant leur incarcération. Sur les 19 détenus interviewés, dont presque tous purgent de très longues peines, seuls cinq n'ont pas directement évoqué leurs relations sentimentales. En ce qui concerne les hommes, dans de nombreux cas, la relation antérieure avec l'épouse ou la petite-amie se maintient par des visites régulières et un contact téléphonique constant. Dans d'autres cas, ils vivent une relation nouvelle avec une femme qui leur a été présentée par des proches ou par d'autres détenus après leur incarcération. De nombreux témoignages font en outre état de la possibilité d'engager les services d'une « compagne occasionnelle » pour des visites régulières « à la conjugale »,

même si le caractère monnayé de la rencontre n'est jamais explicitement confirmé par les interviewés. Chaque détenu a en effet le droit de changer librement le nom de sa ou son partenaire tous les six mois dans le registre d'inscription de la visite conjugale et il serait difficile de vérifier si cette visite intime est un service payant ou non de la part de la visiteuse. Dans tous les cas, malgré la sévérité du régime de la Nouvelle culture carcérale, il n'est venu à l'esprit de personne de supprimer le droit à l'intimité sexuelle des détenus dans le nouveau système, même si l'exercice de ce droit est limité dans la fréquence, la durée et les conditions de la rencontre avec le ou la partenaire, en comparaison avec les conditions beaucoup plus souples en vigueur dans les prisons *criollas*. La richesse et la complexité des relations sentimentales entretenues par les détenus avec des personnes de l'extérieur, en dépit des conditions d'isolement et de dénuement imposées par la Nouvelle culture carcérale, est marquante. La romance et la sexualité occupent une place importante dans le « plan de vie » des détenus, y compris lorsque leur exclusion de la société est prévue pratiquement à perpétuité. C'est le cas de Fernando, incarcéré à Combita, condamné à deux peines cumulables de 40 et 42 ans, dont il a déjà purgé près de 10 ans :

« Quand j'ai été arrêté, j'avais une compagne. Elle est venue me rendre visite pendant un an et demi. Quand j'ai été condamné [à 40 ans de prison], elle m'a dit qu'elle n'allait plus venir. Après, il y a une fille de Cucuta avec laquelle j'avais déjà eu une histoire par le passé, qui a commencé à venir. De fait, elle est tombée enceinte et on a eu un bébé ensemble. Elle est venue me voir pendant six ans, tous les deux mois, et une fois par an avec le bébé. Et puis, il y a deux ans, elle s'est fatiguée et elle a décidé d'arrêter de venir. Juste après, on m'a présenté à une autre femme, on a fait connaissance lors de la visite normale. On s'est liés et maintenant elle vient aussi me voir à la conjugale ».

*[Je demande s'il est vrai que les gardiens organisent eux-mêmes la venue de filles pour des détenus qui le demandent].*

« Non, ça ne se passe pas comme ça. La corruption avec les gardiens, c'est plutôt pour pouvoir faire entrer une femme qui n'est pas sur la liste de la conjugale, ou d'avoir une conjugale en dehors des horaires. Mais en général, on rencontre une femme parce qu'elle est présentée par un autre détenu. Par exemple, on fait connaissance dans la cour, lors d'une visite à un autre détenu, et là quelque chose peut commencer » (Fernando, détenu, entretien du 21/05/2010).

La situation des femmes est substantiellement différente, dans la mesure où il est beaucoup plus fréquent qu'elles soient abandonnées par leurs partenaires dans les semaines qui suivent leur incarcération, pour celles qui ne sont pas déjà seules avec des enfants à charge au moment de l'arrestation. Les enfants sont en général confiés à d'autres femmes de la famille maternelle. Ainsi, même si les femmes jouissent en théorie du même droit à la visite conjugale, seule une faible minorité d'entre elles ont l'occasion

de l'exercer régulièrement dans la pratique. En revanche, la relation sentimentale homosexuelle, représentant un investissement affectif aussi bien qu'un moyen de résistance contre le dénuement matériel et émotionnel, est très répandue parmi les femmes détenues, comme nous le verrons plus avant dans ce chapitre.

Les relations homosexuelles ne sont pas les seuls liens sentimentaux qui se tissent à l'intérieur même des murs de la prison ; des relations entre hommes et femmes, préexistantes à la détention ou nées au cours de celle-ci, sont fréquentes dans les établissements mixtes recevant des populations féminines et masculines. Une telle configuration était en œuvre avant la fermeture du quartier des femmes de la prison de Valledupar. Milena y était incarcérée en même temps que son mari, isolé dans les cachots du quartier d'isolement, l'« Unité de Traitement Spécial » (UTE)<sup>119</sup>. Autorisés à se retrouver tous les 45 jours lors de la visite conjugale, ils étaient toutefois dans l'impossibilité de communiquer par téléphone entre deux rendez-vous, puisqu'il est possible d'émettre des appels depuis le *patio* mais pas d'en recevoir. Un problème résolu grâce à un intéressant détournement technologique décrit par Milena :

« J'ai demandé à ma mère d'installer chez elle un commutateur, ce qu'on appelle une « *triline* ». Mon mari et moi, nous nous mettons d'accord pour appeler à la même heure chez ma mère depuis nos *patios* respectifs, et grâce au commutateur on peut parler comme si la communication était entre nos deux téléphones. On le fait une fois par semaine. Les gardiens ont compris qu'on se parlait et ils sont devenus fous de rage avec ça, ils pensent que mon mari cache un téléphone portable dans sa cellule, ils ont pratiquement abattu un mur pour débusquer la prétendue cachette » (Milena, détenue, entretien du 11/03/2010).

Un autre moyen efficace de subvertir les règles de la prison est, comme nous l'avons déjà évoqué, le détournement et la réappropriation de l'espace carcéral. Un exemple intéressant de ce type d'ajustements secondaires intervient au sein du complexe carcéral de Jamundi, situé à 24 kilomètres de Cali<sup>120</sup>. Avec 4'200 places, c'est la plus grande des prisons de « dernière génération » inaugurées en Colombie entre 2010 et 2011. Jamundi contient plusieurs prisons en une : le complexe est doté de quartiers dont les niveaux de sécurité sont variables (sécurité haute, moyenne, minimale) et accueille des prisonniers en détention préventive et des condamnés. Environ un quart des places est réservé aux femmes. La présence du sexe opposé dans le même complexe pénitentiaire est loin d'être anodine pour les prisonniers et prisonnières et, en dépit de la séparation, cette présence palpable génère différentes initiatives dans l'*underlife* de l'institution. La possibilité de maintenir un contact visuel lointain mais néanmoins direct entre les hommes confinés dans les hautes tours destinées aux prévenus, d'une part, et, en contrebas, les détenues incarcérées dans le lointain quartier de réclusion des femmes, d'autre part, a conduit à la

---

<sup>119</sup> Voir les explications sur l'Unité de Traitement Spécial, inspirée des quartiers d'isolement « supermax » américains, au chapitre 5.

<sup>120</sup> Voir la photographie aérienne du méga-complexe carcéral de Jamundi dans l'encadré sur les caractéristiques du modèle carcéral américain en Colombie, dans le chapitre 5.

mise en place d'une « zone franche » goffmanienne atypique qui échappe au contrôle de l'institution totale et qui est chargée d'un contenu érotique manifeste.

Lors de mon entretien avec Tania dans le secteur de visites de Jamundi, j'étais gênée par le niveau de bruit ambiant provenant des *patios* de femmes. Je lui ai demandé pourquoi les femmes criaient à ce point et si un problème particulier était survenu ce jour-là. « Ah ça ?, dit-elle, C'est juste le « *chat* » ». Tania m'a ensuite expliqué patiemment le fonctionnement de cette technique de « drague ». Il s'agit d'une communication similaire à un *chat* sur un site internet de rencontres. Elle a lieu entre des personnes détenues qui ne se sont jamais rencontrées, mais qui peuvent s'apercevoir au loin, derrière leurs barreaux respectifs, en utilisant un langage qui engage l'ensemble du corps. Je lui ai demandé de mettre sur le papier les règles de cet échange courtois et de me les faire parvenir par courrier. Quelques semaines plus tard, j'ai reçu de la part de Tania un texte sur le *chat* en prison, dont voici un extrait (Lettre de Tania, 2010) :

« Elles ne peuvent pas distinguer leurs visages. Elles ne les connaissent pas. Elles savent seulement que là-bas, à 400 mètres, ils y a des hommes qui sont prisonniers comme elles, et avec lesquels elles peuvent libérer leur libido et surtout s'échapper de la terrible monotonie de la réclusion.

Chaque jour, un groupe de femmes n'ayant pas plus de 25 ans montent agilement aux fenêtres et s'assoient sur un rebord étroit, en sortant bien les bras et les jambes des barreaux, et en se mettant le plus à l'aise possible pour pouvoir tenir plusieurs heures. Une fois installées, elles secouent leurs serviettes en direction des hommes qui, comme elles, s'apprêtent à commencer le « *chat* carcéral ». Une communication où le clavier est remplacé par une serviette habilement enroulée de manière à former les lettres alphabétiques à l'aide des bras et des jambes. Ainsi, les jeunes prisonniers résistent non seulement à l'enfermement, mais également à la séparation de genre, en établissant une joyeuse communication érotique.

Patiemment, les femmes les plus expérimentées enseignent aux novices chacun des graphèmes, en leur expliquant que l'orthographe ne compte pas et que si elles se trompent elles doivent agiter la serviette comme si elles effaçaient un tableau noir. Pour montrer de la colère, elles doivent agiter la serviette plusieurs fois comme si elles frappaient quelque chose. Le rire, comme toujours, est facile à exprimer : il suffit d'épeler « hahaha ». Pour envoyer des baisers, on approche la serviette de la bouche et on fait le geste de les lancer vers le destinataire.

Les débutantes commencent en épelant comme à l'école maternelle. Mais avec la pratique, il est possible d'écrire avec aisance et adresse. Evidemment, comme pour n'importe quelle calligraphie, chaque personne donne à l'écriture son trait et son rythme particulier. Par exemple, certaines femmes mettent le pied dans le creux de la serviette pour différencier le U du V, en lui donnant un aspect allongé, alors que d'autres replient les extrémités vers l'extérieur. La manière de saisir la serviette, la largeur de la lettre et la rapidité d'exécution font partie du style individuel. Ce sont

des détails qui ne passent pas inaperçus pour un œil avisé et qui sont fondamentaux pour pouvoir se reconnaître.

Par exemple, une détenue raconte que Luis, son « amoureux », a voulu la « tester » en se faisant remplacer par l'un de ses amis. Le compagnon de cellule l'a saluée avec le même code utilisé par Luis pour s'identifier, explique la jeune femme :

« Il a étendu la serviette, l'a secouée et l'a conduite une fois à droite, une fois à gauche, une fois au milieu. J'ai répondu avec la même salutation, mais après quelques minutes, je me suis rendue compte que mon interlocuteur était un imposteur. Comment ? Et bien, à cause de l'écriture. Celui-ci écrivait plus lentement et, en plus, il faisait le U différemment, en pliant les pointes supérieures de la serviette vers l'intérieur, alors que Luis fait le U simple. J'ai refusé de continuer à chatter et lui ai demandé d'appeler Luis. C'est ce qu'il a fait. Luis m'a confié qu'il avait envoyé son compagnon afin de tester mon engagement. Ma réaction lui a fait plaisir et j'ai pu gagner sa confiance ».

Ici, comme dans n'importe quel *chat*, on change les noms et on fausse l'information. Certains le prennent comme un jeu, un « déstressant » sans autre ambition que de jouir du moment présent. D'autres n'écartent pas la possibilité d'une romance s'ils arrivent à surmonter les difficultés inhérentes à la réclusion. D'autres encore rencontrent un partenaire qui leur offre des cartes téléphoniques.

Le mois dernier<sup>121</sup>, six détenues ont été mises au cachot, dans l'Unité de Traitement Spécial (UTE), pour avoir *chatté*. Plus tard, il a été confirmé que ces jeunes femmes se sont tellement enflammées qu'elles ont mis en marche la « vidéo », c'est-à-dire qu'elles ont soulevé leurs habits pour montrer leur poitrine aux prisonniers. À leur tour, ces derniers n'ont pas pu résister à la tentation d'exhiber leurs attributs virils. Il est peu probable qu'à une distance de 400 mètres, les personnes intéressées aient pu réellement apprécier mutuellement leurs charmes. Mais ceux qui n'ont pas manqué de voir le spectacle sont les gardiens, qui ont immédiatement descendu les femmes des fenêtres et, au nom de la morale et des bonnes mœurs, les ont mises à l'isolement pendant deux jours. Apparemment la même sanction n'a pas été appliquée aux hommes. Dans tous les cas, la Lieutenant Llanos a fait savoir que devant l'inefficacité des rappels à l'ordre verbaux, celles qui seraient surprises à nouveau sur les fenêtres en train de chatter seraient transférées à l'autre bout du pays, à Yopal ou à Cucuta ». (Lettre de Tania à mon attention, décembre 2010)

L'existence du *chat* carcéral, et plus généralement le fait de parvenir à maintenir des relations affectives en dépit des conditions d'enfermement, sont révélatrices de la manière dont le corps et la sexualité peuvent être utilisés par les détenus dans un objectif de

---

<sup>121</sup> Soit en novembre 2010 (la lettre date de décembre 2010).

résistance contre la « vie nue » à l'intérieur de l'institution totale. En transcendant une fraction de l'espace carcéral pour le transformer en un carrefour de rencontres érotiques et/ou sentimentales avec le sexe opposé, les détenus montrent leur capacité de réaction face aux mécanismes de dépouillement et de dépersonnalisation imposés par le régime de la Nouvelle culture carcérale. L'*agency* déployée pour préserver cette intimité est l'un des fondements de la conservation de l'identité des détenus.

### ***Résistance des femmes***

Comme nous l'avons observé précédemment, les femmes et les hommes partagent certaines tactiques de résistance face à la Nouvelle culture carcérale, telles que la lutte quotidienne pour l'accès à l'eau à Valledupar ou le déploiement d'adaptations secondaires pour maintenir une intimité sentimentale et sexuelle au travers du *chat* à Jamundi. Certains mécanismes de résistance sont toutefois spécifiques à la population carcérale féminine et répondent également aux mortifications particulières de la personnalité que les femmes subissent à l'intérieur du système pénitentiaire.

A la prison de haute sécurité de Valledupar par exemple, face aux mécanismes de destruction de leur identité en tant que femmes, qui s'expriment par l'interdiction de tout accessoire féminin et par le port obligatoire d'un uniforme masculin, les détenues ont mis en place différentes « tactiques d'habillement du corps » permettant la préservation clandestine de leur féminité.

Les tactiques des femmes pour subvertir les règles de l'institution totale sont de frappants exemples de « moyens de fortune (*make-do's*) » (Goffman 1968 : 263) employés par les recluses dans leurs ajustements secondaires. Goffman évoque en effet l'emploi détourné des sources matérielles en ces termes :

« Dans tous les établissements sociaux, les individus utilisent tous les objets qui leur tombent sous la main d'une manière et à des fins très différentes des prévisions officielles, modifiant ainsi les dispositions prises pour régler leurs conditions de vie. Cela suppose parfois un remodelage physique de l'objet, ou simplement une utilisation qui sort du contexte légitime, deux caractéristiques qui illustrent, mais sur une échelle modeste, le thème de Robinson Crusoë » (Goffman 1968 : 263).

Les mécanismes de résistance des détenues pour maintenir leur féminité répondent à cette définition, comme le montre le récit de Milena :

« Le plus difficile pour nous, c'est l'interdiction de porter des boucles d'oreille. Comme on ne pouvait plus le supporter, on a commencé à ramasser les plumes des oiseaux qui tombent dans la cour. En rafistolant ces plumes avec les poils de la brosse d'un balai, on fait des boucles d'oreille, qu'on utilise clandestinement. Le maquillage entre illégalement dans la prison, mais il est hors de prix. Normalement on utilise des crayons et stylos à papier pour se maquiller. Pour les habits, les détenues ont pris l'habitude de descendre le matin dans la cour avec leurs habits

« civils » sous le bras. Une fois que les gardiens finissent l'appel, on enlève notre uniforme et on met nos habits de femmes dans la cour jusqu'à 16h, heure à laquelle on doit remettre l'uniforme pour monter aux cellules. Les gardiens ont fini par accepter cette pratique, mais certains jours ils changent d'avis et nous notent dans le registre disciplinaire pour apparence « indécente ». (Milena, détenue, entretien du 11/03/2010).

Une autre forme de résistance au contrôle de l'institution totale est la relation homosexuelle, extrêmement fréquente dans les prisons pour femmes du pays<sup>122</sup>. Marcela, détenue de la prison de Buen Pastor à Bogota, a 25 ans. L'expérience carcérale a bouleversé sa vie sentimentale :

« J'ai seulement eu deux hommes dans ma vie. Du deuxième, j'ai eu trois enfants et j'ai partagé toute ma vie avec lui depuis l'âge de 16 ans, jusqu'à ce que j'arrive en prison et que je tombe amoureuse d'une fille. [...]. Avant, les femmes ne me plaisaient pas, j'avais mon mari. Mais je me suis séparée de lui lors de mon dernier séjour en taule. Là je suis tombée amoureuse d'une fille, et en sortant j'ai affronté tout le monde et je suis allée vivre avec elle. On a vécu deux ans ensemble, aussi avec ma mère et mes enfants. Mais elle s'est fatiguée de voir que je ne sortais pas de la délinquance et de la drogue et elle m'a quittée. Cette fois-ci, quand je suis « retombée » en prison, j'ai eu une autre fiancée à Ibagué. Mais j'ai été transférée à Bogota en raison d'une mutinerie et maintenant j'ai une nouvelle femme ici. Quand ils ouvrent les cellules à 4h, je vais dans la cellule de ma femme et je me rendors avec elle jusqu'à 6h30 du matin. Ensuite je vais réclamer mon petit-déjeuner et on le prend ensemble dans la cellule. Je vis pour ainsi dire dans sa cellule. Je passe tout mon temps avec elle».

*[Je demande s'il y a beaucoup de femmes qui sont en couple avec d'autres femmes dans le patio].*

« Ça nous arrive à toutes. A presque toutes. La fille qui est avec moi, pareil, elle avait un mari, enfin elle a un mari. [...] L'autre jour, il y a même une dame âgée qui est « sortie du placard ». C'est normal ici » (Marcela, détenue, entretien du 03/08/2010).

Marina explique la fréquence des relations homosexuelles chez les détenues par la nécessité typiquement féminine, d'après elle, de nourrir des relations affectives :

« 90% des filles, la grande majorité, tombent amoureuses d'une autre femme en prison. Elles ne sont pas homosexuelles à la base, mais en arrivant en prison, on se sent seule. Nous les femmes, on a besoin d'affection, d'amour, on a besoin d'être

---

<sup>122</sup> Les relations homosexuelles existent vraisemblablement aussi au sein de la population carcérale masculine, mais je n'ai pas pu la documenter au cours de ma recherche. Dans tous les cas, elles sont plus discrètes et plus taboues que chez les femmes.

chouchoutées. A moi aussi ça m'est arrivé. A Buen Pastor, quand tu es nouvelle, il y a toutes les filles qui te tombent dessus pour te draguer. Mais moi ça ne m'attirait pas du tout. Pendant deux ans, il ne s'est absolument rien passé. Et puis, une détenue de grande influence, une fille d'une famille riche de Bogota, a commencé à me faire des cadeaux, à essayer de me séduire. C'était une vraie reine dans la prison, quelqu'un avec les moyens de s'acheter des privilèges. J'ai fini par céder et on a eu une histoire. C'était très romantique, on nous appelait Roméo et Juliette. Quand j'ai été transférée à Valledupar, j'étais folle amoureuse et je suis partie en pleurs. A Valledupar, c'est la même chose qu'à Buen Pastor. 90% des femmes tombent dans l'homosexualité, même si elles ne le disent pas à leurs familles ou à leurs maris. Ils y a beaucoup d'histoires de jalousie lorsqu'un mari vient en visite » (Marina, détenue, entretien du 06/10/2010).

Certaines femmes en viennent à transformer drastiquement leur apparence en se travestissant en homme (tête rasée, habits masculins, voix et attitude viriles), et en assument le rôle auprès de leur partenaire féminine en prison. On les appelle les « *cacorritos* »<sup>123</sup>. Ce changement de présentation personnelle induit par la situation d'enfermement concerne environ 10% des femmes dans la prison de Valledupar, selon Marina :

« la plupart des *cacorritos* sont mères de famille. Lors de l'établissement des listes pour les demandes de transferts, elles étaient les premières à s'inscrire pour se rapprocher de leurs enfants. La plupart n'était pas homosexuelles avant la prison » (Marina, détenue, entretien du 06/10/2010).



Photographie III.8. Femme détenue « *cacorrito* », prison de haute sécurité de Valledupar. Source : FCSPP

<sup>123</sup> Terme argotique latino-américain désignant l'homme « dominant » dans le couple homosexuel.

Enfin, il convient de mentionner une résistance de femmes qui n'est pas celles des détenues, mais des proches de personnes incarcérées. Le sens du mot résistance est ici double, car il désigne tant l'opposition au système carcéral que la persévérance inlassable avec laquelle les compagnes, mères et sœurs des détenus accompagnent leurs êtres chers au cours de leur détention.

Cette loyauté apparaît dans la plupart des entretiens avec les détenus : contacts téléphoniques permanents, envoi régulier d'argent, de lettres et de colis, organisation de la défense juridique et constance des visites, souvent en dépit de la distance imposée par les transferts lointains, sont en général assumés par les femmes appartenant à la famille des détenus. Ce sont ces mêmes femmes qui prennent en charge la garde des enfants pendant que leurs mères sont en détention. Les fameuses files d'attente de milliers de femmes pour la visite du dimanche dans toutes les prisons *criollas* du pays, attestent de la constance avec laquelle les femmes des classes populaires soutiennent leurs proches lorsqu'ils sont emprisonnés. Chargées de vivres, de vêtements et d'autres éléments de survie, elles prennent place dans la queue depuis la veille au soir afin de passer les contrôles au petit matin et de parvenir aux *patios* dans lesquels elles retrouvent leurs proches. Dans les nouvelles prisons de haute sécurité, le volume des visites est beaucoup moins massif en raison des importantes restrictions introduites par les règles de la Nouvelle culture carcérale, mais les femmes continuent néanmoins d'affluer lors de chaque activité et d'affronter des conditions d'extrême précarité pour pouvoir rencontrer leurs proches.

Les récits dont nous venons de rendre compte permettent de mettre en évidence l'utilisation du corps et de la personnalisation de l'espace physique par les détenu-e-s dans leurs efforts d'opposition à la « vie nue ». Ces tactiques d'habillement du corps sont complétées par une série de comportements qui tendent à maintenir l'identité du détenu en tant qu'être social et politique.

## **Tactiques de préservation de l'être social et politique**

Comme nous l'avons analysé précédemment, Agamben décrit la réduction à la « vie nue » dans le « camp » comme une tentative de déposséder l'être humain de ses attributs de citoyen et de le réduire à une existence purement biologique. Préserver son identité en tant qu'êtres sociaux et politiques revêt ainsi une importance cruciale dans le contexte carcéral. Certaines tactiques typiques de la culture *criolla*, que j'ai analysées au chapitre 2, font partie de cette préservation de l'être social et politique : la résistance au dépouillement matériel, le maintien du tissu social et de l'auto-organisation, la préservation de son intégrité personnelle et l'existence de luttes collectives pour conquérir de nouveaux droits. De ces quatre types de méthodes, ce sont les deux dernières qui demeurent les plus répandues dans la Nouvelle culture carcérale.

### ***La préservation de l'intégrité personnelle***

D'après le récit des prisonniers, l'une des tactiques les plus décisives d'autoconservation en tant qu'être social et politique à l'intérieur des nouvelles prisons consiste en une sorte de conditionnement mental indispensable pour préserver son intégrité personnelle, en dépit des injonctions totalisantes du « camp ». Cette pratique fait écho à ce qu'Erving Goffman définit comme la « volonté de distanciation » :

« C'est dans les hôpitaux psychiatriques et les prisons que s'observe le plus fréquemment cette tendance à préserver une partie de soi de l'emprise de l'institution [...]. Je voudrais faire remarquer que cette volonté de distanciation ne procède pas d'un mécanisme accessoire, mais qu'il constitue un élément essentiel du moi. [...] [Dans toute institution sociale] les individus [cherchent] à garder une certaine distance, prendre un certain champ entre ce qu'ils sont vraiment et ce que les autres voudraient qu'ils soient » (Goffman, 1968, p. 372).

Le témoignage de Milena est éloquent quant à cette volonté de ne pas céder à l'emprise de l'institution totale :

« Quand j'ai des moments de dépression, je me mets à lire, je relis des lettres, et je relis le petit livre de Eduardo Galeano qui s'appelle « Nosotros decimos no » [Nous disons non] et je chante. Mes convictions politiques, c'est ce qui me fait tenir, ça me donne le courage de continuer. Je ne veux pas qu'ils voient que je suis affaiblie [elle me chuchote] : Ce sont mes ennemis » (Milena, détenue, entretien du 11/03/2010).

La préservation de l'intégrité personnelle peut également prendre la forme d'une conformité feinte avec l'autorité carcérale, tout en préservant intérieurement du mépris pour cette dernière :

« Tous les colis qui arrivent pour les détenus sont soigneusement contrôlés. Toutes les deux semaines, je reçois un colis avec des revues, on a droit à trois revues par envoi. En général, il n'y a pas de problème pour les recevoir. Dans le colis il y a toujours une friandise à offrir aux gardiens pour éviter les blocages. Ces gens-là, il faut juste leur faire sentir qu'ils sont aux commandes, et comme ça ils ne te cherchent pas de problèmes » (Ivan, détenu, entretien du 29/01/2010).

L'une des tactiques les plus fréquemment évoquées pour maintenir son intégrité personnelle est le refuge dans un riche univers mental au travers des souvenirs, de l'imagination et de l'élaboration de projets de vie impliquant notamment le couple et la famille. Ainsi, Pablo, 40 ans, condamné à la lourde peine de 34 ans de prison et incarcéré à la prison de haute sécurité de Girón, me fait part de son projet d'enfant avec sa compagne :

« Ma femme et moi, on a très envie d'avoir un enfant. Elle s'est fait « cramer la maison » [elle a les trompes ligaturées], alors elle est en train de se renseigner pour

se faire opérer à nouveau pour qu'on puisse concevoir. Dans mon cas, mes liens avec ma femme se sont renforcés après l'incarcération. Je l'appelle tous les jours après mes exercices du matin, avant qu'elle parte travailler. Elle me transfère 50'000 pesos [25 CHF] chaque quinze jours » (Pablo, détenu, entretien du 23/08/2010).

### ***Luttes sociales, désobéissance et grève***

Enfin, la tactique maîtresse de la préservation du détenu en tant qu'être social et politique, reste la résistance ouverte au travers d'actes de désobéissance et de grèves. Les pratiques de protestation sont loin d'être inhabituelles dans les prisons colombiennes dans la mesure où elles sont le théâtre d'une longue tradition de mobilisations sociales alimentée par la présence massive et organisée de prisonniers politiques issus des guérillas d'extrême-gauche. La résistance de la population carcérale va dès lors au-delà des ajustements secondaires, ou plutôt se combine avec ces derniers pour établir un rapport de force susceptible de changer les règles du « camp ». Les autorités colombiennes et leurs conseillers américains avaient espéré que les conditions drastiques de la Nouvelle culture carcérale pourraient venir à bout de ces pratiques de mobilisation, mais il n'en est rien, comme le démontre le témoignage de Fernando. Ce dernier explique que Combita, la prison dans laquelle il est incarcéré, est toujours l'un des établissements les plus sévères de Colombie, mais que les règles rigides instaurées par le Bureau Fédéral des Prisons américain se sont considérablement assouplies au fil du temps sous l'effet des résistances quotidiennes de « basse intensité » et des luttes collectives des prisonniers. Au travers de méthodes de désobéissance (par exemple refuser de se laisser compter ou ne pas recevoir les repas), de petits gains ont pu être obtenus pour améliorer la qualité de vie, tels que le droit de produire des objets artisanaux, de posséder une radio et une machine à café collective, de recevoir des chaises et des tables en plastique dans la cour des visites de manière à ne plus devoir s'asseoir sur le sol avec les proches.

L'un des mouvements les plus significatifs s'est produit en 2004 autour d'un enjeu lié au corps et à l'intimité sexuelle : les détenus-grévistes réclamaient l'amélioration des conditions de la visite conjugale, véritable institution de la culture carcérale *criolla*. Fernando raconte :

« A cette époque, on n'avait droit à Combita qu'à une visite conjugale tous les 45 jours et malgré le fait que cette visite devait durer officiellement une heure, les gardiens commençaient à frapper à la porte après 25 minutes pour interrompre la rencontre. C'était vraiment une expérience traumatisante pour les prisonniers et leurs compagnes. A un moment donné, on a décidé de faire grève. Toute la prison y a participé. Pendant deux semaines, on a refusé la nourriture, on ne s'est pas laissé compter ni enfermer en cellule. On dormait dans la cour, dans le froid, tous ensemble. Les gardiens nous ont attaqués pour nous confisquer les couvertures. On gelait la nuit, on dormait les uns contre les autres, on faisait des tournus pour marcher à cause du froid. On a dû faire face à une répression très dure : ils nous ont jeté des gaz lacrymogènes, ils nous ont tabassés, mais on a tenu bon et à la fin ils ont été obligés de négocier. Chaque *patio* a envoyé un délégué pour parler avec le

Directeur. On a demandé trois heures de conjugale, mais on a obtenu une heure et demie, chaque mois. Dans la foulée on a aussi obtenu le droit d'acheter du poulet rôti les jours de visites » (Fernando, détenu, entretien du 21/05/2010).

## **Du « jeu » dans les relations avec les autorités carcérales**

Comme nous l'avons mis en évidence dans la deuxième partie, le contexte colombien a non seulement façonné la manière dont le modèle carcéral américain a été implanté en Colombie, mais également comment ce modèle a été petit à petit « rattrapé » par la culture carcérale *criolla*. Le regard anthropologique de cette dernière partie apporte un nouvel éclairage sur ce point, à partir des témoignages des prisonniers qui évoquent largement la marge de manœuvre qui existe entre la population détenue et les autorités carcérales.

### ***Un héritage de la culture criolla***

Les entretiens avec les hommes et les femmes emprisonnés dans des prisons de haute sécurité du modèle américain que nous avons mentionnés dans cette partie révèlent que le refus de la « vie nue » se manifeste par des « tactiques d'habillement du corps » au sens littéral, par l'usage du maquillage, de vêtements personnels, du maintien de l'hygiène corporelle, et au sens symbolique, par une résistance à la dépossession matérielle et émotionnelle, la préservation de l'intimité et de la sexualité, ainsi que par l'auto-affirmation comme êtres sociaux et politiques. Cette dernière dimension de l'*agency* prend toute son ampleur dans les mouvements de désobéissance et de grève organisés par la population incarcérée en dépit des conditions drastiques de la Nouvelle culture carcérale.

L'ethnographie des prisons colombiennes révèle ainsi qu'il existe indiscutablement un espace de collaboration entre la population détenue et l'autorité carcérale, puisqu'on observe que de nombreuses initiatives des prisonniers sont tolérées et que beaucoup de leurs revendications sont finalement acceptées. Sur la forme comme sur le fond, les actes de résistance des détenus, tout comme l'existence de cette marge de négociation, sont l'héritage de la culture carcérale *criolla*. En dépit de l'inébranlable résolution de mettre un terme définitif aux « mauvaises habitudes » des anciennes prisons grâce à la « bonne gestion » de la Nouvelle culture carcérale, un grand nombre de pratiques enracinées dans le système carcéral d'origine ont, au fil des années, infiltrés les établissements de haute sécurité d'inspiration américaine. Il en résulte un système hybride où deux régimes pénitentiaires contradictoires s'interpénètrent. L'infiltration progressive des pratiques de la culture carcérale *criolla* dans l'univers des prisons de haute sécurité de la Nouvelle culture carcérale, ainsi que le « jeu » qui en résulte avec les représentants des autorités carcérales, ne modifient pas uniquement la réalité vécue par la population détenue, mais aussi celle expérimentée par d'autres acteurs du monde carcéral, notamment les visiteurs extérieurs à la prison. L'expérience de recherche sur le terrain en porte aussi la marque, comme le montre l'extrait de mon journal de terrain tenu lors de mes visites dans les établissements de détention (voir extrait de terrain ci-dessous).

## **La visite à la prison de haute sécurité de Palo Gordo (Giron), 22 août 2010**

### **Extrait du Journal de terrain**

La route paraît longue depuis Bucaramanga jusqu'à Girón. 45 minutes de chemin bordé de collines verdoyantes et de champs de fruits de la passion, de tabac, d'ananas, au milieu desquels apparaît de temps à autre une petite ferme remplie de fleurs tropicales. La route est en mauvais état, en réalité il s'agit plutôt d'une piste, un chemin de terre au milieu de la campagne. Nous atteignons au but, il fait très chaud, nous nous arrêtons dans une petite épicerie, une petite bâtisse au toit de rames, pour boire et aller aux toilettes avant la visite. La dame a l'habitude, son « business » c'est la prison toute proche. Elle nous sert nonchalamment. Les toilettes sont douteuses, pleines de moustiques et d'araignées.

A quelques dizaines de mètres, au milieu de la brousse, surgit une île de béton : c'est la prison de haute sécurité de Palo Gordo, le nom du hameau tout proche qui fait partie de la municipalité de Girón, département de Santander, dans le nord-est de la Colombie.

Nous voyageons à bord d'une camionnette blindée du Département administratif de sécurité (DAS) de l'Etat Colombien, avec deux gardes du corps armés. Carolina, la représentante de l'ONG qui mène la visite, bénéficie d'un programme de protection en raison du danger pour sa vie que représente le fait d'exercer une profession liée aux droits de l'Homme en Colombie. Le chemin vers la prison, si isolé, est particulièrement dangereux pour ce genre de personnes menacées. Il y a déjà eu de nombreux assassinats sur cette route entre la prison de haute sécurité et Bucaramanga, comme à Valledupar d'ailleurs. La décision d'isoler ces prisons de « haute sécurité », dans le contexte de la violence colombienne, est un comble de l'insécurité pour de nombreux visiteurs...

A l'entrée de la prison, il y a des pancartes de toutes les couleurs qui ressemblent à des bricolages d'école maternelle, pour donner des instructions aux visiteurs. Ce décalage esthétique, au milieu des barbelés, est tout à fait usuel dans les prisons de haute sécurité colombienne, une touche « *criolla* » qui se veut sympathique et humaine et qui n'était évidemment pas prévue dans les manuels du Bureau fédéral des prisons américain.

Pour entrer je dois m'enregistrer : je donne mon nom, mon adresse, je présente mes papiers. Ils me photographient, prennent mes empreintes digitales. Je les ai données des dizaines de fois depuis que je suis arrivée en Colombie. La démarche

est machinale, elle ne me procure déjà plus l'émotion écrasante et la fébrilité que je ressentais lors des premières visites. Je ne suis jamais entrée dans cette prison, mais le protocole d'arrivée dans les établissements est devenu pour moi une étrange routine.

Je passe la première porte et dois à nouveau présenter ma carte d'identité lorsque j'arrive à l'entrée de la partie interne. Cinq gardiens, dont un appelé de façon obséquieuse « mon colonel » par ses camarades, la regardent avec curiosité, toujours avec la même attitude nonchalante, sous une chaleur écrasante. Le colonel me tend la main et me salue. Autour de moi, la routine visuelle de la prison, du béton, le gris, avec un peu de bleu quelque fois sur les portes et barreaux. On prend à nouveau mes empreintes dans un autre registre.

Sur le mur sont présentés les cinq employés du mois sur une affichette qui martèle la devise de l'INPEC « El INPEC somos todos. Deja tu huella » [Nous sommes tous l'INPEC. Laisse ton empreinte]. La fameuse devise de l'INPEC change chaque fois qu'un nouveau directeur général est nommé au niveau national. Celui-ci choisit un nouveau slogan qui doit marquer son administration. Dans un style oscillant entre le cynisme et la « novlangue » évoquée par Orwell dans *1984*, les deux précédentes devises de l'administration pénitentiaire nationale étaient « Nous construisons une culture de liberté » [*Construimos cultura de libertad*] et « Votre dignité humaine et la mienne sont inviolables » [*Su dignidad humana y la mía son inviolables*].



Photographie III.9. Slogan de l'INPEC en bricolage (Ecole pénitentiaire nationale). Source : Julie de Dardel.

Une gardienne effectue sur moi une fouille au corps – habillée – avant de me laisser entrer. Comme Carolina est enceinte, on la laisse passer avec une bouteille d'eau et quelques vivres, pourtant strictement interdits par le règlement. Mais j'ai appris depuis longtemps que ce dernier est à géométrie variable en Colombie, même dans les établissements de haute sécurité.

En arrivant à la « partie interne » où je dois être soumise au dernier contrôle avant d'accéder au *patio* des visites, dix gardiens inactifs se tournent les pouces, hilares. Un vieux chien pouilleux me regarde sur le chemin. Une autre affiche infantile orne le mur, c'est un grand cœur vert et bleu, contenant le logo de l'INPEC et le slogan « *Yo amo al INPEC ! Y tu ?* » [J'aime l'INPEC ! Et toi ?]. Partout, le slogan « *Mi compromiso ISO es con calidad* » [Mon engagement ISO est de qualité] est affiché sur les murs, vestige du temps où le Bureau Fédéral des Prisons poussait l'administration pénitentiaire colombienne à se certifier aux normes internationales.

Je franchis le portique de sécurité, mais un incident survient : je bipe. Les gardiens refusent de me laisser entrer. Le bip provient soit du bouton de mon jean, soit de mon soutien-gorge. J'insiste pour qu'on me fasse une fouille sérieuse, en privé, pour s'assurer que je ne fais entrer aucun élément interdit. Mais rien à faire. Cette fois-ci, « le règlement est le règlement » : si ça bipe, il n'y a pas d'entrée. J'insiste néanmoins, avec l'aide de Carolina : je suis entrée dans toutes les prisons du pays, c'est la première fois que cela m'arrive. Je viens de très loin pour connaître le système carcéral colombien. Je veux voir la Directrice.

Nous nous rendons donc dans le bureau de la Directrice de la prison où, par ailleurs, on entre comme dans un moulin. Nous nous annonçons à la secrétaire, et celle-ci nous fait entrer dans le bureau de la cheffe. Là, je crois rêver : la directrice est lascivement assise sur son bureau, entourée d'une dizaine de gardiens ; on dirait Madonna entourée de ses danseurs dans « Material Girl ». Je me sens propulsée dans une bande dessinée... Elle nous salue chaleureusement, et nous lui expliquons la situation du soutien-gorge qui bipe au passage du portique de sécurité. C'est alors qu'elle se lève – dévoilant son style pour le moins « sexy » : pantalon moulant et chemisier pourvu d'un décolleté vertigineux – et se positionne dos à la table des gardiens, visiblement amusés, en leur jetant avec un petit rire : « Ne regardez pas hein ! ». D'un geste, la directrice de l'une des prisons les plus sécurisées du pays déboutonne sa chemise devant mes yeux médusés et me dévoile sa poitrine : « Vous voyez, moi je n'utilise que des soutiens-gorges comme celui-ci, sans baleines, style bandeau, qui ne bipent pas au portique de sécurité. Avec cela je n'ai plus aucun problème. Je vous le recommande ». Puis elle se rhabille et insiste un moment sur le respect des règles de sécurité. Elle me demande ensuite d'où je viens. J'explique que je suis une chercheuse suisse, que j'ai déjà visité de nombreuses prisons dans le pays. Elle répond alors « bon, nous

allons faire une exception, car tu viens de Suisse, et je ne veux pas donner une mauvaise image de mon établissement ». Elle appelle ensuite par radio la gardienne en charge et lui dit : « Faites donc une fouille à la jeune fille, en révisant son soutien-gorge. Mais attention ! Gentiment ! Ne lui levez pas la chemise et le soutien-gorge comme ça ! (elle imite un geste brusque et grossier de déshabillage) ». Les gardiens rient bruyamment.

Nous la remercions et retournons à la partie interne. Nous avons perdu la matinée mais nous pouvons dès lors entrer sans problème pour procéder aux entretiens avec les détenus ».

(Extrait du journal de terrain, 22 août 2010)

### ***Des failles dans l'opposition gardiens – détenus***

Les méthodes ethnographiques permettent ainsi de mettre en lumière l'importance de considérer l'échelle plus fine des relations interpersonnelles « incarnées » (« *embodied relationships* ») pour atteindre, au-delà et souvent en contradiction avec le discours officiel, la réalité quotidienne vécue intimement par les acteurs qui constituent les institutions sociales (Mountz, 2004). La marge de manœuvre entre population carcérale et autorités va plus loin que la création d'un rapport de force par des méthodes de résistance. Les relations humaines qui peuvent s'instaurer entre ces deux camps à priori opposés est un autre facteur qui illustre l'existence du « jeu » entre les détenus et les autorités carcérales.

Il est à cet égard crucial de prendre également en considération le positionnement des gardiens. Ces derniers peuvent ressentir des émotions contradictoires vis-à-vis des personnes incarcérées dont ils partagent quotidiennement l'espace « domestique » et qu'ils apprennent à connaître souvent personnellement (Crawley, 2004). La sociologie des prisons en France, qui s'est intéressée de près aux surveillants de prisons et à la nature complexe des relations qui les unit aux détenus, démontre que la marge de manœuvre qui existe entre les détenus et les représentants de l'ordre carcéral en Colombie n'est pas un phénomène isolé, mais qu'elle existe au contraire dans tous les contextes carcéraux, à un degré ou un autre (voir notamment Benguigui, 1997 ; Rostaing, 1997 ; Lhuillier et Aymard, 1997 ; Lhuillier, 2001 ; Chauvenet, 1998). Antoinette Chauvenet met ainsi en évidence le système de dons et de contre-dons entre surveillants et détenus : « afin de gagner la coopération des détenus, d'obtenir leur consentement à leur propre assujettissement, et en même temps pour survivre et éviter les explosions », les surveillants initient un système d'échanges « dans les silences, les marges, le flou, les failles de la loi et contre elle » (Chauvenet, 1998).

Chauvenet affirme en outre que ces relations d'échange « peuvent aller par moments jusqu'à une certaine complicité, comme le fait par exemple pour les détenus de prévenir les surveillants de l'arrivée inopinée de la hiérarchie... ». Cette mention à la possibilité d'une unité détenus-gardiens face à la hiérarchie trouve en Colombie un écho significatif. Dans le contexte carcéral colombien, même si, dans la grande majorité des cas, les gardiens incarnent l'institution face à la population détenue, et notamment dans les fréquentes situations d'arbitraire et d'abus, il serait inexact de les assimiler systématiquement à « l'autorité carcérale », dans la mesure où, comme les prisonniers, ils nourrissent souvent un violent ressentiment vis-à-vis des dirigeants de l'institution (directeurs des établissements, bureaucrates de l'INPEC à Bogota ou représentants du Ministère de la Justice) qui feignent d'ignorer la précarité de leurs conditions de travail et les risques qu'ils encourent en terme de santé physique et mentale. De plus, les gardiens eux-mêmes connaissent d'importantes divergences internes, notamment sur le plan syndical où les tensions sont fortes, mais aussi quant au traitement réservé aux détenus et aux graves violations des droits humains commises régulièrement par des membres de la garde pénitentiaire. Un représentant du syndicat des gardiens explique :

« Ce qui nous rend le plus malades comme personnel de la garde pénitentiaire, ce sont les conditions de vie, pour ainsi dire, qu'on a dans un établissement carcéral, où tu es soumis à une pression constante, où comme les détenus, tu vis des conditions d'enfermement, mais tu te trouves dans une situation pire que celle du détenu. Pourquoi ? Parce que tu le fais de façon volontaire, parce qu'ils te payent. (...). Il y a des [centaines de fonctionnaires de la garde pénitentiaire] qui ont des troubles psychologiques (...): troubles bipolaires, stress post-traumatique, anxiété, dépressions graves (...) » (Responsable du syndicat des gardiens, entretien du 5/08/2011).

On observe ainsi, en superposition à une évidente opposition gardiens/détenus maintes fois évoquée lors des entretiens, une certaine communauté de destin dans « l'enfer » de la prison entre ces deux acteurs « ennemis » du système carcéral. Le premier facteur brouillant les cartes entre ces deux camps est la persistance dans les nouvelles prisons d'une corruption massive et tentaculaire permettant aux prisonniers les plus puissants – paramilitaires et narcotrafiquants pour la plupart – d'acheter les faveurs des gardiens, et même de les faire chanter ou de les menacer de représailles en cas de non-conformité avec leurs directives. Par ailleurs, gardiens et détenus partagent une histoire commune de mobilisation sociale marquée par des méthodes de protestation très dures à la fin des années 1990 :

« En 1998, [...] on a organisé un mouvement de protestation au niveau national, on a paralysé tout le système carcéral pendant 60 jours. [...] Pendant deux mois, on a revendiqué l'humanisation du système carcéral et la fin de la surpopulation. Et bon, on a aussi réclamé des conditions de travail dignes et des conditions dignes pour les détenus. A nos manifestations sont venues s'ajouter celles des détenus qui se sont déclarés en désobéissance civile. Presque toutes les prisons du pays sont entrées en

grève, on refusait de recevoir les nouveaux détenus des stations de police, on refusait d'emmener les détenus chez les juges. »

[Je demande : *Détenus et gardiens dans un même mouvement ?*]

« Pratiquement oui, eux sur leurs sujets et nous dans les nôtres, mais le contrôle des prisons, c'est nous qui l'avons, on a même mis à la porte quelques directeurs d'établissements, on a fait un coup d'Etat [rires] ! [...] On a fini par négocier. On a gagné des augmentations de salaire » (Responsable du syndicat des gardiens, entretien du 5/08/2011).

L'un des objectifs de la Nouvelle culture carcérale a été de briser la souplesse des rapports entre gardiens et détenus – voir les alliances entre ces deux groupes - héritée de la culture *criolla* qui, comme nous l'avons vu, a été entretenue durant de longues années par une corruption endémique et l'existence d'intérêts communs. Là encore, les protocoles intimant aux gardiens de ne jamais converser avec les détenus ou de ne jamais leur serrer la main n'auront pas réussi à s'implanter durablement. La culture *criolla* a, sur ce terrain aussi, rapidement repris ses droits.

## Conclusion

Cette troisième partie, basée essentiellement sur les données d'observation et d'entretiens recueillies au cours du terrain approfondi effectué dans les prisons colombiennes, interroge la vie quotidienne des détenus à l'intérieur de la Nouvelle culture carcérale. L'ethnographie des établissements issus du modèle pénitentiaire américain donne d'importantes clés de compréhension de cet univers opaque et difficile d'accès. Pour appréhender ce matériel ethnographique, j'ai positionné théoriquement mon analyse dans l'association des points de vue de deux importants auteurs ayant étudié les espaces totalitaires de l'enfermement : Giorgio Agamben et Erving Goffman. La mise en dialogue de ces deux chercheurs permet une compréhension nouvelle et nuancée sur la complexité de l'espace carcéral de haute sécurité. La notion de « camp » chez Agamben – espace dans lequel se reproduisent indéfiniment l'« état d'exception » et les conditions de la « vie nue » réduisant l'individu à la survie biologique –, combinée avec l'analyse d'Erving Goffman sur les mécanismes de privations et de mortification de la personnalité en œuvre dans les institutions totales, est particulièrement pertinente pour aborder l'espace carcéral contemporain en Colombie.

Le regard anthropologique de cette dernière partie a pu mettre en évidence la manière dont ces mécanismes sont mis en œuvre dans les prisons de la Nouvelle culture carcérale. J'ai ainsi étudié les conditions de dépossession matérielle et identitaire auxquelles est soumise la population détenue, telles que le dépouillement des biens personnels, l'absence de service médical, l'insalubrité extrême conduisant à un sentiment de dégoût et une terreur de la contamination, l'isolement social et géographique, la dislocation des liens familiaux, ainsi que la torture et l'impunité régnant dans l'espace d'exception de la Nouvelle culture carcérale. Je me suis également attardée sur les mortifications spécifiques vécues par les femmes détenues, durement affectées par l'impossibilité de maintenir leur « présentation personnelle » – au sens goffmanien – et par la détérioration du corps dans les conditions de la vie nue qui régissent ces établissements de détention.

J'ai néanmoins pris une distance critique avec la vision univoque d'Agamben sur le « camp », en soulignant l'importance de la prise en considération des différentes manifestations d'*agency* de la part des prisonniers. Je me suis ainsi appuyée sur l'analyse réalisée par Erving Goffman de la « vie clandestine » (*underlife*) de l'institution, animée par d'innombrables « ajustements secondaires » des reclus qui échappent, par ces multiples formes de résistances quotidiennes de basse intensité, au contrôle total de l'autorité carcérale. Les données empiriques confirment que l'espace carcéral regorge de ces tactiques de survie qui expriment, tacitement ou ouvertement, une opposition des détenus aux conditions de la « vie nue ».

A partir des résultats de mon enquête ethnographique, j'ai établi une typologie des manifestations d'*agency* de la part des prisonniers, qui sont autant d'actes de refus de la « vie nue ». Une première série de manifestations sont décrites comme « tactiques d'habillement du corps », car elles se déploient précisément à l'encontre de la « mise à

nue » de l'individu dans le « camp » : ce sont les soins et l'hygiène du corps, la défense de son intimité et de son espace personnel, la préservation des relations sentimentales et de sa sexualité et enfin la résistance spécifique des femmes. Une deuxième série d'expressions d'*agency* relèvent de ce que j'ai appelé les tactiques de préservation de l'être social et politique : en font partie la résistance au dépouillement matériel, le maintien du tissu social et de l'auto-organisation, la préservation de son intégrité personnelle et enfin les luttes sociales des prisonniers. Les témoignages des détenus révèlent l'abondance et la complexité de ces formes de résistance dans un espace pourtant caractérisé par des privations extrêmes et un contrôle strict. Il en résulte ainsi que l'espace carcéral n'est pas univoque : il est à la fois un lieu d'assujettissement et de contrôle, mais également un lieu de résistance.

Cette vision non univoque de la prison se retrouve également dans la relation entre les autorités et les détenus. Les résultats de ma recherche démontrent qu'il existe du « jeu » entre les détenus et l'autorité, un espace de négociation qui rend possible que certaines initiatives prises par les détenus soient finalement admises par les agents pénitentiaires. Cette marge de manœuvre représente indubitablement une persistance des procédés inhérents au modèle culturel *criollo* qui régissait les prisons colombiennes avant l'introduction de la Nouvelle culture carcérale. L'enchevêtrement des pratiques de la nouvelle culture inspirée du modèle américain et de l'ancienne culture locale crée une réalité hybride qu'il convient d'aborder dans sa complexité.



## CONCLUSIONS GENERALES

---

Pour clore ce travail, je présenterai dans cette partie une synthèse des principaux résultats de ma recherche. Je poursuivrai ensuite par quelques remarques sur la portée scientifique et politique de ces résultats. Enfin, je terminerai en soulignant la manière dont ma recherche contribue à alimenter un plus ample débat sur la place de la prison dans la société contemporaine.

### Rappel des questions de recherche

Cette étude porte sur le transfert du modèle carcéral américain en Colombie à l'ère de la mobilité globale. Il convient de rappeler que cette problématique s'est articulée autour de trois questions de recherche, qui comportent chacune une série de sous-questionnements fondés sur les ressources théoriques qui ont été présentées dans ce travail. Avant d'exposer de façon synthétique mes résultats, je rappellerai ci-dessous ces questions, en les situant dans le débat scientifique.

#### 1. Par quelles voies le modèle carcéral américain s'exporte-t-il ?

Cette première question interroge la mobilité du modèle carcéral américain *à partir du lieu d'exportation* : les Etats-Unis. Elle cherche à révéler les circuits de diffusion, les institutions et les supports discursifs qui constituent les vecteurs de transmission du modèle américain vers les pays importateurs.

Cet axe de recherche vise à combler plusieurs lacunes dans les études sur la circulation du modèle pénal et carcéral américain. Comme je l'ai exposé au chapitre 4, le boom carcéral sans précédent qui a s'est produit aux Etats-Unis à partir des années 1980 a fait l'objet de nombreuses analyses de criminologues. Ces derniers ont souligné le caractère fonctionnel de l'emprisonnement de masse dans le système néolibéral. Néanmoins, à l'exception de quelques rares publications sur les « supermax », la recherche sur le système carcéral américain à l'époque de l'ultra-punitivité pénale n'a pas porté son attention sur la dimension matérielle de ce phénomène, en analysant notamment les formes architecturales qui se sont cristallisées dans ce contexte historique.

Par ailleurs, plusieurs publications ont été consacrées à la mobilité globale des politiques américaines au cours des dernières années. Néanmoins, bien qu'elles évoquent souvent, en termes généraux, l'influence du modèle carcéral américain, ces études se concentrent en réalité sur la globalisation du modèle sécuritaire et pénal américain et non sur le modèle de prison en tant que tel. De plus, la recherche en criminologie se focalise presque systématiquement sur le transfert de modèle des Etats-Unis vers les économies les plus développées, et non sur des pays « périphériques ». Enfin, aucune étude n'a révélé dans le détail quels sont les canaux et les agents impliqués dans l'exportation du modèle carcéral américain au niveau global.

## **2. Quelles ont été les modalités du transfert du modèle carcéral américain vers la Colombie ?**

Ce deuxième axe de recherche resserre l'analyse de la mobilité du modèle carcéral américain sur *l'étude détaillée du cas colombien*. Au travers d'une méthodologie inspirée par les études en géographie sur la mobilité des politiques urbaines, qui n'a été que très peu utilisée jusqu'ici dans le domaine pénal<sup>124</sup>, ce volet de ma recherche vise à retracer de façon minutieuse les modalités du transfert du modèle de prison américain vers la Colombie, de façon à en restituer toute l'épaisseur ethnographique. Cette partie de la recherche prête une attention particulière à la manière dont les événements se sont déroulés sur le terrain et aux points de tension apparus au moment de l'adaptation du modèle dans le contexte local.

Réalisé dans le cadre du Plan Colombie – le vaste programme d'intervention anti-narcotique et antiguérilla des Etats-Unis sur le territoire colombien – ce transfert a profondément transformé le système carcéral colombien et pourrait avoir une influence majeure sur l'ensemble des systèmes carcéraux en Amérique latine. La question carcérale est pourtant inexistante dans les publications portant sur les relations entre la Colombie et les Etats-Unis. Par ailleurs, les études sur la circulation internationale des politiques pénales se focalisent en général sur la dimension institutionnelle de la mobilité des politiques ; elles n'ont pas recours à des méthodes de type ethnographique permettant d'explorer d'autres dimensions de ces transferts. Enfin, en ce qui concerne le contexte régional, il n'existe pas de description du système carcéral « traditionnel » latino-américain permettant de mesurer l'ampleur des transformations induites par l'importation d'un modèle de prison exogène tel que celui des Etats-Unis en Colombie.

## **3. Comment les détenus réagissent-ils à l'introduction de ces nouveaux standards architecturaux et disciplinaires ?**

La troisième question change diamétralement d'angle d'analyse : elle interroge le transfert du modèle carcéral en Colombie *à partir du monde des détenus*. D'un côté, cet axe de recherche entend déterminer quelles sont les nouvelles contraintes spatiales et disciplinaires auxquelles les détenus sont assujettis dans la « Nouvelle culture carcérale » et quels impacts ces dernières génèrent dans l'expérience de l'enfermement. D'un autre côté, cet angle d'analyse vise à dévoiler les logiques originales de réappropriation et de détournement qu'élaborent les détenus dans la « vie clandestine » de la prison, ainsi que les multiples formes de résistance qu'ils déploient pour préserver leur identité malgré les conditions drastiques qui règnent dans les établissements carcéraux de haute sécurité.

---

<sup>124</sup> Dans un article de 2003 sur l'ascension de l'« Etat pénal », le géographe Jamie Peck a insisté sur la nécessité d'un « *analytical shift* » dans les recherches portant sur la circulation des modèles pénaux, en prêtant une plus grande attention à la complexité des circuits, des acteurs et des institutions empruntées par les pratiques et les doctrines pénales dans le contexte néolibéral (Peck, 2003, p. 229 ; voir chapitre 3 du présent travail). Néanmoins, dans ce domaine, seules quelques rares travaux sur la mobilité de modèles de sécurité urbaine ont, depuis lors, été réalisés en tenant compte de cette « épaisseur ethnographique » du processus de diffusion (Mountz & Curran, 2009; Sozzo, 2011; Wacquant, 2008).

Alors même que la prison a connu un essor historique sans précédent au cours des trente dernières années, l'approche ethnographique dans les *prison studies* a été pratiquement abandonnée par les chercheurs, en particulier dans la littérature anglo-saxonne, au profit d'une analyse structurelle orientée sur le rôle de la prison dans le système néolibéral. Une série d'études en géographie a mis récemment fin à « l'éclipse » de l'ethnographie des prisons. Le courant de « géographie carcérale », qui a émergé ces dernières années, met l'accent sur les dynamiques de résistance au sein des espaces carcéraux. Ce courant dynamique, mais encore nouveau, doit être renforcé par des études empiriques approfondies, de manière à alimenter une perspective comparative sur les espaces carcéraux au niveau international.

## Synthèse des résultats

En répondant aux trois questions susmentionnées, ma recherche a produit des résultats qui permettent d'apporter des éléments de compréhension inédits concernant le processus de diffusion internationale du modèle carcéral américain, le caractère multidimensionnel de la mobilité des politiques, les relations entre la Colombie et les Etats-Unis, la nature des contraintes et des mortifications imposées dans l'espace carcéral de haute sécurité d'inspiration américaine et, enfin, les résistances et manifestations d'« *agency* » de la part des personnes détenues dans les espaces carcéraux contemporains. Les principaux résultats, qui ont été exposés en détail dans cette thèse, sont résumés ci-dessous.

### **1. L'exportation du modèle carcéral américain est le fait d'un consortium d'agents privés et publics qui promeuvent un discours sécuritaire commun.**

L'enquête de terrain aux Etats-Unis – au cours de laquelle ont été recueillies des données d'entretiens dans le milieu des architectes de prison, ainsi que d'importantes sources documentaires – a permis d'identifier les principales caractéristiques du parc pénitentiaire de ce pays, ainsi que le fonctionnement des circuits d'exportation de la prison américaine. On retiendra en particulier trois résultats importants, rappelés ci-dessous.

#### **1.1. Le modèle carcéral américain se distingue, au niveau architectural et disciplinaire, par une priorisation absolue de la sécurité.**

Le parc pénitentiaire américain abrite quelques 5'000 établissements de détention qui présentent une importante variété en terme de design et de régime disciplinaire. En dépit de cette diversité, la prison américaine se distingue au niveau international en raison d'une « marque de fabrique » qui est la priorité accordée à la sécurité sur tout autre critère. Cette priorité découle des transformations historiques qui ont eu

lieu dans le secteur carcéral au cours des trente dernières années, soit au moment du grand « tournant punitif » américain. L'abandon presque total de l'objectif de rééducation et de réinsertion au profit des fonctions répressives, neutralisatrices et dissuasives de la prison a indubitablement renforcé l'orientation sécuritaire de l'enfermement pénal. La prison américaine est aujourd'hui hermétiquement fermée au monde extérieur et isolée dans des zones rurales difficilement accessibles ; elle punit durement les délinquants par de règles drastiques et a fait de la sécurité son principal objectif. Au niveau de la conception architecturale, le choix entre surveillance directe et indirecte est également déterminé par des critères de sécurité. Les normes de l'American Correctional Association (ACA) ont contribué à standardiser ce modèle fortement sécuritaire au niveau national.

On peut encore souligner que la prison de sécurité « super maximum », dite « supermax », est devenue emblématique de ce virage sécuritaire du système pénitentiaire américain. Bien que les « supermax » ne représentent qu'une partie minoritaire de l'emprisonnement aux Etats-Unis, elles incarnent le type architectural qui s'est cristallisé historiquement avec l'avènement de l'ultra-punitivité pénal et de l'emprisonnement de masse aux Etats-Unis.

## **1.2. L'exportation de la prison américaine emprunte deux circuits distincts : le circuit gouvernemental et le circuit de l'industrie privée.**

Deux circuits sont à l'origine de la circulation internationale du modèle carcéral américain dans le monde : le circuit gouvernemental et le circuit commercial. Bien qu'ils concourent à la diffusion du modèle américain dans le monde, ces deux circuits mobilisent des canaux de transmission, des acteurs et des discours distincts. Le circuit gouvernemental est mené par des agents étatiques américains, tels que le Département d'Etat, le Bureau fédéral des Prisons et le National Institut of Corrections. L'exportation du modèle américain est ici intrinsèquement liée à la logique de la défense des intérêts géostratégiques des Etats-Unis au cours d'interventions militaires de ce pays dans le monde (par exemple en Afghanistan, en Irak, au Mexique ou en Colombie). Dans ce contexte, le modèle carcéral qui inspire le transfert est celui de la prison fédérale de haute sécurité. Le circuit commercial mobilise lui plus directement les acteurs de l'industrie carcérale américaine : firmes d'architectes, entreprises dans le domaine de la construction, fabricants de dispositifs de sécurité carcérale. Le but de cette industrie est de conquérir le marché international, en valorisant sa vaste expérience sur son propre territoire national et, en particulier, l'excellence acquise dans le domaine de la sécurité, tout en faisant preuve de souplesse en fonction des besoins locaux en matière de design. L'expansion internationale de l'industrie carcérale américaine est devenue d'autant plus importante pour ce secteur économique que le marché intérieur montre des signes de saturation : depuis 2010, pour la première fois en près de quarante ans, la population carcérale a cessé de croître aux Etats-Unis.

**1.3. Les « micro-espaces globaux » – tels que les visites de terrain, les conférences, les remises de prix et la mise en réseau au sein d'un lobby international organisé – sont d'importants vecteurs de transmission de la prison américaine.**

Ma recherche a mis en exergue la fonction déterminante des micro-espaces globaux (*global microspaces*) (McCann, 2011) dans la mobilité globale de la prison américaine. J'ai souligné notamment le rôle du lobby carcéral international *ICPA* dans la mise en réseau des acteurs au niveau international et dans la diffusion de pratiques pénales et architecturales fortement influencées par le modèle américain. Par ailleurs, les témoignages d'architectes américains et d'agents locaux « importateurs » colombiens démontrent l'importance des visites de terrains dans la promotion du modèle de prison américain auprès des clients internationaux.

## **2. Le transfert du modèle carcéral américain en Colombie a été profondément façonné par le contexte local.**

Mon enquête ethnographique a permis de retracer dans le détail les modalités du transfert de modèle qui a été réalisé au début des années 2000. Les résultats démontrent notamment que l'« *embeddedness* » local joue un rôle important dans l'adaptation du modèle dans le contexte colombien. La recherche met également en exergue les tensions rencontrées au cours du processus de transfert.

### **2.1. La culture carcérale colombienne (« *criolla* ») est basée sur un modèle de flexibilité et d'intégration sociale**

Afin de saisir les transformations générées par la Nouvelle culture carcérale en Colombie, il était nécessaire, au préalable, de comprendre le fonctionnement de l'ancien système carcéral. En effet, c'est seulement à partir de l'analyse détaillée de la prison *criolla*, telle que révélée par les récits des détenus et des agents du monde pénitentiaire, qu'il est possible de mesurer l'étendue et la nature du changement engendré par l'importation du modèle américain et ses effets sur la communauté des détenus. Les témoignages mettent en évidence l'abîme qui sépare le système carcéral « sur le papier », tel que décrit dans les lois, règlements ou documents officiels, du système carcéral réellement et quotidiennement vécu par la population détenue. Celui-ci est un univers souterrain d'une grande complexité, obéissant à un système de règles non officielles - voire clandestines et illégales - élaborées par l'administration, les gardiens et les prisonniers eux-mêmes.

La prison *criolla*, à la fin des années 1990, est un univers surpeuplé, marqué par la corruption et la violence, de surcroît dans un environnement insalubre et délabré. La situation de violence extrême que connaissent les prisons à cette époque reflète celle qui embrase alors l'ensemble du pays, en raison du conflit armé et de l'empire du narcotrafic. Néanmoins, l'absence de maîtrise des prisons par les autorités officielles engendre également des conséquences positives pour les détenus : elle

permet de maintenir un modèle d'autonomie et d'intégration qui limite la désaffiliation sociale des détenus et la dépersonnalisation entraînées par l'enfermement. Ce modèle d'intégration peut être défini par quatre caractéristiques principales : (1) Un mode de vie communautaire et « autogéré » ; (2) un système flexible offrant des espaces de liberté individuels et collectifs ; (3) l'ouverture sur le monde extérieur et le maintien de liens étroits avec la famille et les proches ; (4) L'intégration géographique des établissements dans l'environnement urbain.

## **2.2. Le transfert de la prison américaine en Colombie correspond au « circuit gouvernemental » d'exportation et s'insère dans l'une des stratégies prioritaires de la politique étrangère des Etats-Unis : la guerre globale contre la drogue.**

Le transfert de la prison américaine en Colombie est le fruit d'un accord intergouvernemental entre Washington et Bogota, signé en 2000 et renouvelé en 2001, dans le cadre du volet « réforme de la justice » prévu par le Plan Colombie. Du côté du gouvernement américain, la réforme du système carcéral colombien répond à une politique d'Etat visant la protection de ses intérêts nationaux. Elle est perçue comme l'un des éléments de sa stratégie anti narcotique : l'introduction du modèle américain doit permettre de détenir en Colombie, dans des conditions optimales de haute sécurité, les narcotrafiquants qui doivent être ensuite extradés sur le sol américain pour y être jugés. Du côté du gouvernement colombien, les motivations sont différentes : les autorités veulent bien entendu plaire à Washington, mais, publiquement, elles promettent que la « Nouvelle culture carcérale » va moderniser les prisons et mettre fin à la crise humanitaire qui s'est fortement aggravée avec l'explosion du nombre de détenus, dans la seconde moitié des années 1990. Ainsi, les acteurs impliqués dans le transfert de modèle sont exclusivement issus d'institutions étatiques. Du côté des exportateurs, la délégation d'experts du Bureau fédéral des prisons dépêchés en Colombie par le gouvernement américain est pilotée par le *National Institute of Corrections*. Sur le terrain, ils sont directement en lien avec le Département d'Etat basé à l'Ambassade des Etats-Unis à Bogota. Du côté des importateurs, les institutions chargées de la mise en place de la réforme carcérale sont le Ministère de la Justice et l'INPEC.

## **2.3. Le transfert de politiques pénitentiaires des Etats-Unis vers la Colombie comprend un volet matériel (un modèle architectural) et un volet immatériel (un modèle réglementaire/disciplinaire).**

Certaines politiques en mouvement ne comprennent aucun volet matériel (par exemple : le modèle accusatoire en droit pénal, Langer (2007) et, à l'inverse, certaines formes construites « voyagent » sans qu'elles accompagnent un transfert de politiques en tant que telles (par exemple : l'échangeur routier, Söderström (2012c)). Le transfert de la prison américaine en Colombie présente la particularité d'être à la fois celui d'un modèle architectural et celui d'une politique pénitentiaire.

Ces deux aspects, matériel et immatériel, ont été inspirés du système carcéral fédéral américain, et en particulier de la prison de sécurité maximale dans le complexe pénitentiaire fédéral de Coleman, en Floride.

Sur le plan architectural, d'une part, les six établissements de haute sécurité qui ont été construits, entre 2000 et 2003, sous la supervision directe du BOP (prisons de deuxième génération) ont repris les concepts de petites unités autonomes, d'un environnement monochromatique gris (usage du béton brut), des cellules individuelles (ou de maximum deux personnes) ; de l'utilisation de technologie de contrôle et de surveillance, ainsi que la création de quartiers d'isolement total (l'Unité de traitement spécial - la « UTE ») inspirés du concept des « supermax » américaines. L'isolement, à différents niveaux, est ainsi au cœur de ce modèle architectural : il se reflète également dans la localisation des nouveaux établissements (dans des zones rurales et difficiles d'accès) et, au sein même de l'espace carcéral, par l'immobilisation des détenus (restriction maximale des mouvements à l'intérieur de la prison). Dans un deuxième temps, le concept de « méga-complexe carcéral » (plusieurs établissements de détention, présentant divers niveaux de sécurité, au sein d'un même site), comme celui de Coleman, a été appliqué pour la conception et la construction de dix complexes pénitentiaires sur le territoire national (prisons de troisième génération), de façon à répondre à l'augmentation soutenue de la population carcérale à partir de la seconde moitié des années 1990.

Au niveau organisationnel, réglementaire et disciplinaire, le but proclamé de la « Nouvelle culture carcérale » a été d'engendrer une transformation en profondeur des mentalités au sein des établissements carcéraux. En introduisant de strictes procédures pour les moindres gestes administratifs et « opérationnels » dans la prison, la réforme vise à annihiler l'« informalité » de la culture carcérale *criolla* et imposer un contrôle serré de la vie au sein des établissements. La réforme introduit également un nouveau régime disciplinaire de haute sécurité, prévoyant un usage beaucoup plus étendu de la force contre les détenus (les « nouvelles techniques pénitentiaires »), un traitement infiniment plus sévère à leur encontre (interdiction faite aux gardiens de saluer ou de parler avec les détenus ; déplacements dans la prison avec des menottes aux mains et aux pieds, système de punition par l'immobilisation des quatre membres ou détention dans les cachots de la « UTE », etc.), ainsi que la création de forces spéciales de commando. Le nouveau régime a incontestablement approfondi le caractère militariste du système carcéral colombien, un trait qui est devenu visible au travers de l'apparence physique du personnel pénitentiaire (le BOP a introduit la tenue de camouflage obligatoire pour les gardiens) et de celle des détenus (têtes rasées, uniformes oranges rappelant l'univers carcéral américain).

**2.4. Les relations entre acteurs et en particulier les émotions ressenties par les agents locaux du transfert jouent un rôle considérable dans la manière dont est importé le modèle exogène.**

L'enquête de terrain approfondie a permis de révéler certains aspects inattendus de la collaboration entre les experts du Bureau fédéral des prisons et les cadres de l'INPEC chargés de mettre en œuvre la réforme de la Nouvelle culture carcérale. Un élément important est le degré de pénétration de l'agence américaine dans l'administration carcérale colombienne. Alors que l'accord bilatéral prévoit, sur le papier, une « aide technique » du BOP auprès des autorités colombiennes, les experts américains prennent en réalité, de façon non officielle, le contrôle du système carcéral colombien. De fait, le BOP installe son quartier général à l'intérieur du siège national de l'INPEC à Bogota et le chef de la délégation américaine devient, aux yeux des employés du bâtiment, l'autorité la plus influente de l'administration pénitentiaire.

Les entretiens avec les cadres de l'INPEC démontrent que la pénétration du BOP a été grandement facilitée par la nature des relations personnelles entre les experts américains et les employés de l'INPEC, ces derniers s'étant fortement enthousiasmés à l'idée de collaborer, au sein d'une « même équipe » et au quotidien, avec les représentants de la prestigieuse agence américaine. D'un côté, l'association symbolique du modèle carcéral et des experts américains avec l'idée de modernité a donné aux collaborateurs colombiens le sentiment de devenir eux-mêmes « modernes ». D'un autre côté, la personnalité charismatique et appréciée du chef de la délégation a accéléré l'engagement de ces derniers pour le projet de réforme. Cette dimension émotionnelle du transfert a joué un rôle important dans le déroulement, sur le terrain, de la collaboration entre agents extérieurs et agents locaux.

**2.5. Les anciennes pratiques du système carcéral « *criollo* » ont progressivement réinvesti l'univers carcéral colombien ; celui-ci est devenu un système hybride où cohabitent deux cultures carcérales contradictoires**

La mise en place de la Nouvelle culture carcérale a coïncidé avec une baisse très importante de la violence dans le système carcéral. Si la réforme a certainement eu une influence sur cette évolution positive, il n'est toutefois pas aisé de déterminer dans quelle proportion cette diminution est due aux mesures mises en place sous la direction du BOP ; la prison étant le reflet de la société colombienne, la résorption du conflit et de la guerre des cartels de la drogue s'est également traduite par un certain apaisement dans les prisons. Dans tous les cas, le vaste désarmement des prisons a contribué à faire chuter le taux d'homicides de plusieurs centaines par année, au début des années 1990, à quelques cas isolés dans la période la plus récente.

Cette importante victoire des autorités carcérales ne peut néanmoins pas occulter que la « Nouvelle culture carcérale » – qui n’est d’ailleurs plus mentionnée depuis quelques années dans le discours des autorités – n’a pas produit les résultats escomptés. La certification internationale « ISO » en matière de sécurité – l’objectif prioritaire du gouvernement colombien au moment de la signature de l’accord avec les Etats-Unis – n’a jamais pu être obtenue, ni même à Valledupar, la « prison de châtiment » censée appliquer les conditions de sécurité les plus sévères du pays. Depuis le départ des Américains, le système carcéral colombien s’est enfoncé dans une crise de surpopulation sans précédent, jalonné de multiples scandales, quotidiennement révélés par la presse, relatifs à la corruption, à l’urgence sanitaire (épidémies, intoxication de masse, etc.), à la mauvaise gestion, aux violations des droits de l’Homme, ainsi qu’aux privilèges de la mafia, des détenus en cols blancs et des hauts gradés de l’armée. Les anciens schémas *criollos* ont repris la main dans le système carcéral. Néanmoins, quelques 35'000 prisonniers – environ un tiers de la population détenue en Colombie – sont incarcérés dans des prisons du modèle Coleman, qui continuent, en dépit de l’infiltration de pratiques *criollas*, d’appliquer le régime de dureté enseigné par les américains. Le système carcéral colombien est ainsi devenu un univers singulier où cohabitent deux « cultures » carcérales distinctes, voire contradictoires.

### **3. En dépit de fortes contraintes, les détenus soumis au nouveau régime carcéral développent des tactiques d’adaptation et de résistance individuelles et collectives**

En associant les perspectives théoriques du philosophe Giorgio Agamben et du sociologue Erving Goffman dans l’analyse des données empiriques recueillies dans les prisons de haute sécurité colombiennes, cette étude met à jour deux faces de l’espace carcéral contemporain : d’une part, celle de l’assujettissement et du contrôle et, d’autre part, celle des multiples formes de résistance à la toute-puissance du pouvoir biopolitique.

#### **3.1. Les standards de la Nouvelle culture carcérale imposent des formes inédites de contrôle, de dépossession et de mortification de la personnalité.**

Les prisons de haute sécurité inspirées du modèle américain ont instauré des formes inédites de contrôle et de soumission qui apparentent l’espace carcéral colombien au concept de « camp » développé par Giorgio Agamben. En reprenant les formes de mortification de la personnalité dans les institutions totales proposées par Goffman, on peut reconnaître différents mécanismes de pouvoir qui s’exercent de façon totalitaire sur les détenus : la dépossession matérielle et identitaire, l’exposition contaminante, l’isolement géographique et social, les traitements inhumains et dégradants et, enfin, les mortifications spécifiques de genre qui s’exercent sur les femmes détenues.

### **3.2. Le corps est à la fois la cible du pouvoir biopolitique dans l'espace carcéral et un centre de résistance pour les détenus.**

L'assujettissement du détenu dans l'espace carcéral passe avant tout par le contrôle de son corps. Contraint, exposé, dépouillé des « accessoires » qui permettent d'offrir une présentation de soi essentielle au maintien de l'identité, soumis à différentes souffrances qui le transforment et peuvent le rendre méconnaissable, le corps enfermé en prison est la cible privilégiée de l'exercice du biopouvoir ; selon les termes d'Agamben, le corps est le moyen par lequel le « pouvoir souverain » parvient à réduire l'individu à la « vie nue » dans la prison. Pourtant, à cette tentative de mise à nu physique et symbolique, les individus opposent ce que j'ai appelé des « tactiques d'habillement du corps » qui leur permettent de protéger leur personnalité. Ces tactiques passent notamment par une lutte clandestine pour maintenir leur « présentation personnelle » (Goffman, 1968) et pour préserver des relations sentimentales et leur sexualité.

### **3.3. L'opposition des détenus se manifeste à la fois par des résistances quotidiennes de basse intensité et par une opposition frontale aux autorités carcérales.**

Les « tactiques d'habillement du corps », tout comme les « tactiques de préservation de l'intégrité personnelle », qui ont été présentées en détail dans cette étude, se manifestent principalement dans la vie clandestine de la prison comme des activités de résistance de « basse intensité » (ou « adaptations secondaires », selon la terminologie goffmannienne) faisant appel à l'ingéniosité et à la créativité des détenus. Cependant, de façon plus ponctuelle, il arrive que l'opposition au pouvoir s'exprime par des luttes collectives qui prennent ouvertement la forme d'un bras de fer avec l'autorité : c'est le cas des mouvements de désobéissance et des grèves de prisonniers. Ces différentes formes de résistance se conjuguent au sein de l'espace carcéral et démontrent la capacité d'agir (« agency ») des reclus en dépit des conditions sévères de l'enfermement de haute sécurité.

### **3.4. Il existe du « jeu » entre les autorités carcérales et la communauté des détenus, ce qui permet à cette dernière de préserver une marge d'influence sur les règles en vigueur au sein de l'espace carcéral.**

La complexité du monde carcéral ne permet pas de classer les agents pénitentiaires et la communauté des détenus comme deux catégories ennemies et hermétiquement fermées l'une à l'autre. L'ethnographie des prisons démontre qu'il existe une zone grise, un espace de négociation qui explique qu'il est possible, pour les détenus, d'obtenir certains droits par des mouvements de résistance ou de faire accepter des activités initialement interdites dans le règlement. Cette large marge de manœuvre entre l'autorité pénitentiaire et les détenus découle principalement

du degré de souplesse du système carcéral *criolla*, qui est reproduit par les différents acteurs du monde des prisons.

## Importance des résultats pour le monde scientifique et pour le débat public

Les résultats exposés ci-dessus alimentent le débat dans les sciences sociales de plusieurs points de vue. D'une part, cette thèse contribue à l'analyse d'une contradiction apparente de la mondialisation : celle de la circulation internationale des formes d'enfermement. L'exploration de la mobilité globale du modèle de prison américain est un exemple emblématique de cette facette peu explorée de la mondialisation. D'autre part, la démarche novatrice empruntée dans cette recherche – qui combine de façon inédite différentes grilles de lecture et propositions méthodologiques empruntées au champ de la géographie urbaine, de la criminologie<sup>125</sup>, de la philosophie politique et des relations internationales – a produit des résultats originaux. Le pari méthodologique consistant à analyser les transformations globales du secteur pénal et carcéral sur la base des apports de l'analyse géographique de la mondialisation urbaine a été très productif (Allen & Cochrane, 2010; McCann, 2011; McCann & Ward, 2010; Peck & Theodore, 2010; Robinson, 2011). Les nouvelles méthodologies des *urban policy mobilities* appliquées à la question de l'exportation du modèle carcéral américain ont permis de retracer de façon minutieuse ce processus mobile en tenant compte de ses différentes dimensions (institutionnelle, politique, économique, humaine et émotionnelle). Un enseignement pourra en être tiré lors de futures recherches portant sur des thématiques criminologiques : l'analyse des transformations du monde pénal, comme celle portant sur monde urbain, est enrichie par une approche visant à restituer les processus en œuvre dans toute leur « épaisseur ethnographique ».

L'orientation de la recherche vers les méthodes ethnographiques met en effet en lumière des aspects essentiels de la mobilité internationale des modèles pénaux/carcéraux qui n'avaient pas été soulignés, jusqu'à présent, dans les recherches en criminologie (voir notamment (Garland, 2001; Melossi, Sozzo, & Sparks, 2011; Newburn & Sparks, 2004; Rivera Beiras, 2011). J'ai ainsi pu démontrer la diversité des circuits de diffusion, la pluralité des acteurs impliqués, les motivations disjointes, et potentiellement contradictoires, des « exportateurs » et des « importateurs », le rôle de certains acteurs de « second rang » (les cadres de l'administration pénitentiaire) et enfin l'importance des relations humaines et de la dimension émotionnelle de la mobilité des politiques.

Puise dans les ressources de la géographie urbaine pour appréhender cette thématique criminologique m'a également incitée à considérer la mobilité du modèle carcéral américain à la fois dans ses dimensions immatérielle et matérielle. Les ouvrages portant

---

<sup>125</sup> Voir l'acception large, dans ce travail, de la criminologie comme discipline regroupant l'étude du droit pénal, ainsi que l'histoire et la sociologie des politiques pénales et carcérales (note n° 1).

sur les espaces de circulation internationale du design offrent des clés de lecture essentielles des types architecturaux « en mouvement » : elles suggèrent notamment de considérer avec attention les dimensions sociales et politiques des formes construites, telles que les asymétries de pouvoir qu'elles incarnent et la portée symbolique – notamment en terme de « modernité » dont elles sont chargées, en particulier dans le contexte de relations postcoloniales (Gillem, 2007; Guggenheim & Söderström, 2010; King, 2010; McNeill, 2009; Schneekloth, 2010; Söderström, 2012a, 2012c). J'ai ainsi pu mettre en exergue, dans mon cas d'étude, que le transfert des politiques pénitentiaires américaines est également celui de type architectural particulier: celui de la prison fédérale américaine de haute sécurité, type emblématique de l'ère politique de d'« ultra-punitivité pénale » aux Etats-Unis depuis la fin du XXe siècle.

Ma recherche s'inscrit également dans le renouvellement, dans les sciences sociales, de l'ethnographie des prisons ; elle cherche à contribuer à orienter à nouveau le regard des chercheurs sur le monde des détenus. Les résultats de mon étude font ressortir la manière dont l'espace carcéral américain et le régime disciplinaire qui lui est associé provoquent des formes de mortification qui affectent les prisonniers dans les fondements mêmes de leur identité. Mon travail démontre néanmoins que l'espace carcéral n'est pas univoque et que de multiples formes de résistance s'y développent pour s'opposer à la « vie nue ». L'analyse de ces manifestations de résistance de la part des détenus contribue à alimenter une perspective comparative sur les formes d'*agency* développées par les personnes confinées dans des espaces carcéraux, dans différents contextes au niveau international (Dirsuweit, 2005; Moran, Gill, & Conlon, 2013; Pallot, 2007; Piacentini, Pallot, & Moran, 2009; Sybley & Van Hoven, 2008)

Les résultats de cette recherche ne contribuent pas seulement à des discussions au sein du monde scientifique, mais également aux débats politiques actuels. Les analyses produites dans ce travail sur le monde des prisons, sur le modèle pénal et carcéral américain, sur son influence mondiale et ses modes de diffusion, mais également sur les résistances soulevées par la diffusion globale de modèles sécuritaires, ont indiscutablement une portée politique.

L'un de ces enjeux politiques majeurs concerne le rôle de la prison dans les formes contemporaines de gouvernementalité. Je terminerai ainsi par quelques remarques sur cette question essentielle, qui appelle un débat de société nécessaire et urgent.

### **Ouvrir le débat sur la prison**

L'expansion gigantesque du système carcéral américain a été un phénomène précurseur d'une tendance qui est devenue mondiale : sur les cinq continents, à quelques exceptions près, le recours à la prison s'est amplifié de façon spectaculaire au cours des trente dernières années. En ce début de XXIe siècle, l'enfermement pénal est, à l'évidence, devenu une forme prépondérante de gouvernementalité pour les Etats. Au regard de cette évolution, il est dès lors étonnant que les « cris d'alarme » d'une partie importante de la classe politique se fassent régulièrement entendre pour dénoncer le laxisme en

matière pénale, qui serait responsable d'une situation d'insécurité croissante. Ces voix affirment que la lutte contre l'insécurité passe nécessairement par un emploi encore beaucoup plus systématique de la peine carcérale.

Comment les gouvernements en sont-ils venus à recourir de façon aussi courante et décomplexée à la privation de liberté qui, dans les fondements de la pensée libérale, représente l'acte punitif de la plus haute gravité, et qui engage la légitimité même d'un Etat démocratique ? L'augmentation sans précédent du recours à la prison dans le monde contemporain laisse d'autant plus perplexe qu'il apparaît comme un choix largement irrationnel, aux vues des objectifs qu'est censé atteindre cette institution<sup>126</sup>. En effet, la prison présente de piètres résultats – voir des résultats clairement contreproductifs – si l'on évalue, une à une, ses finalités: la rééducation, la dissuasion, la neutralisation et l'expiation (Combessie, 2004).

En premier lieu, le mythe de la prison comme instrument de resocialisation et de réinsertion sociale a été anéanti par les études scientifiques. Vivre harmonieusement en liberté ne s'apprend pas en étant enfermé. Loin de rééduquer, la prison aggrave la vulnérabilité psychologique des détenus (comme en témoigne les taux de suicides très élevés en prison, en particulier en Europe (Duthé, Hazard, & Pan Ké Shon, 2009), brise les parcours de vie, tout comme elle stigmatise les ex-condamnés et les condamne souvent à la marginalité après leur remise en liberté. L'emprisonnement entraîne ainsi une série de dommages sociaux, économiques, relationnels et identitaires pour les détenus et pour leurs proches (Touraut, 2012). Les formes de « mortification de la personnalité » en œuvre dans l'espace carcéral ont d'ailleurs été exposées en détail au chapitre 7 de ce travail, au travers de l'examen des conditions de vie dans les prisons de haute sécurité colombiennes.

En deuxième lieu, la fonction préventive de la prison – soit l'effet dissuasif qu'elle doit produire chez les délinquants potentiels – n'est pas clairement démontré. Les études mettent au contraire en évidence que la sévérité des peines n'a pas d'incidence sur les actes criminels ; c'est la certitude d'être identifié, et non la lourdeur (ou la nature carcérale) de la sanction, qui est susceptible d'agir préventivement sur la criminalité (Nagin & Durlauf, 2010). Dans tous les cas, en ce qui concerne la diminution de la criminalité, il n'est pas établi que l'emprisonnement représente une mesure plus efficace que d'autres types d'actions (aménagement urbains, politiques de réduction des risques (*harm reduction*) auprès des communautés, médiations, arbitrages, et, en amont, politiques de lutte contre l'exclusion sociale, accès universel à l'éducation etc.). On notera encore que la prison encourage la consolidation des réseaux criminels qui, conjuguée à la

---

<sup>126</sup> J'aborderai ici les objectifs ouvertement déclarés de la prison dans la société libérale, et non la « fonction occulte » de l'hyper-incarcération, telle que le suggère Loïc Wacquant et d'autres auteurs ; ces derniers décrivent le caractère instrumental de la prison en tant qu'institution vouée au contrôle répressif des couches « surnuméraires » du prolétariat post-industrielle dans le système néolibéral (Wacquant, 2010). Sur cette analyse, voir le chapitre 4.

marginalisation des ex-condamnés, aggrave la situation de criminalité. Cette caractéristique de la prison comme « école du crime » transparait notamment dans les taux de récidives extrêmement élevés, notamment aux Etats-Unis et en Europe (Nagin, Cullen, & Lero Jonson, 2011).

En troisième lieu, la fonction « neutralisatrice » de la prison n'est pas non plus très convaincante. Il n'existe pas de corrélation établie entre un taux élevé d'incarcération (qui devrait correspondre à une forte « neutralisation » des criminels) et une faible criminalité. Un cas singulier comme celui de la Finlande, qui a mené une politique volontariste de désincarcération au cours des trente dernières années et diminué de moitié son taux d'emprisonnement, n'a pas connu de variation substantielle de la criminalité, alors même qu'elle « neutralise » aujourd'hui beaucoup moins de délinquants qu'auparavant (Pratt, 2008). Par ailleurs, dans le cas de l'emprisonnement pour trafic de drogue – qui concerne un immense pan de la population carcérale mondiale – la fonction de neutralisation entraîne un « effet de substitution » : la personne qui est incarcérée, et par conséquent retirée de la chaîne de production et de distribution, est immédiatement remplacée par une autre, qui entre à son tour dans le monde de la délinquance (Zimring & Hawkins, 1995). Certains délits, comme le trafic de drogue, sont stimulés par l'existence d'une forte demande économique ou sociale ; dans ces cas, l'emprisonnement est une mesure contreproductive : il ne diminue pas la fréquence de ce délit dans la société, et y entraîne même de nouvelles personnes.

En terme d'efficacité de la peine privative de liberté, la fonction expiatoire ou répressive est ainsi, tristement, la plus cohérente<sup>127</sup>. Mais on peut se demander si la grande majorité des crimes qui sont punis par la prison sont effectivement les plus dommageables pour la société et si ce ceux qui méritent, de ce fait, la peine la plus grave prévue par les Etats démocratiques. On notera ainsi que nombre de crimes aux conséquences extrêmement préjudiciables pour l'ensemble de la société – criminalité économique, dégâts environnementaux – ne sont généralement pas punis d'emprisonnement, mais sont traités prioritairement par des médiations et des arbitrages civils qui débouchent sur des compensations économiques. A l'inverse, l'emprisonnement touche prioritairement les couches les plus vulnérables de la population, en sanctionnant des comportements dont la portée sociale n'est pas toujours d'une extrême gravité, comme c'est le cas du trafic de drogue. Enfin, pour de nombreuses victimes, cette fonction de « vengeance » de la peine privative de liberté ne représente pas une solution produisant de la satisfaction, du soulagement ou une réparation du mal commis.

Les quelques éléments de réflexion sur les fonctions sociales de la prison que je viens de mentionner visent à ouvrir des pistes de débat public sur l'efficacité de l'institution carcérale. La prison a pris une dimension sans précédent dans la manière dont l'Etat contemporain cherche à réguler les comportements sociaux. A l'aune d'évaluations rigoureuses et rationnelles, qui s'élèvent au-dessus des discours passionnés et populistes,

---

<sup>127</sup> C'est d'ailleurs sur ce constat que le système carcéral américain s'est drastiquement réorienté sur ses fonctions de punition et de sécurité, tout en s'étendant massivement en terme quantitatif (voir chapitre 4).

il est temps de se demander, en définitive, à quoi sert la prison et quel est le prix, humain et économique, que la société consent à payer pour la maintenir à la place qu'elle occupe aujourd'hui.

Le débat sur la répression pénale et la privation de liberté devrait, en toute logique, commencer par la question centrale de la prohibition des drogues. Comme le montre l'exemple colombien, cinquante années de « guerre globale contre la drogue » ont abouti sur un dramatique échec, qui a coûté, au niveau global, des dizaines de milliers de vies et des milliards de dollars, sans réussir à résoudre les problèmes sociaux liés à la consommation de stupéfiants. Cette guerre contre la drogue est aujourd'hui la raison pour laquelle une grande partie des dix millions d'individus incarcérés dans le monde se retrouvent derrière les barreaux. Comme cela a été mentionné dans cette thèse, une brèche a été ouverte ces dernières années dans le débat public, qui fait écho aux propositions toujours plus pressantes, de la part de personnalités influentes et de certains gouvernements, de traiter la problématique de la drogue comme un enjeu de santé publique et non comme un enjeu de répression pénale. Un tournant dans cette direction, à l'échelle des instances de gouvernance internationales, pourrait signifier une désincarcération massive à l'échelle mondiale. Des recherches sur la dépénalisation des drogues, qui puissent alimenter ce débat politique porteur d'un changement historique, restent encore à effectuer et à communiquer par des publications.



## BIBLIOGRAPHIE

---

**Accord Etats-Unis-Colombie (2000).** *Programa de mejoramiento del sistema penitenciario colombiano, apendíce 11 al anexo al Acuerdo general para asistencia economica, técnica y otras asistencias relacionadas entre el Gobierno de los Estados Unidos y el Gobierno de la Republica de Colombia, Convenio Interinstitucional.* Bogota: 31 mars 2000.

**Accord Etats-Unis-Colombie (2001).** *Programa de mejoramiento del sistema penitenciario colombiano, apendíce 11 al anexo al Acuerdo general para asistencia economica, técnica y otras asistencias relacionadas entre el Gobierno de los Estados Unidos y el Gobierno de la Republica de Colombia.* Bogota: 9 juillet 2001.

**ADPSR. (2004).** Architects/Designers/Planners for Social Responsibility. *Prison Alternatives Initiative. Prison Towns.* [online]. [www.adpsr.org/home/prison\\_towns](http://www.adpsr.org/home/prison_towns) [consulté le 31.10.2012].

**ADPSR. (2012).** Architects/Designers/Planners for Social Responsibility. *List of signers Prison Design Boycott.* [online]. [www.adpsr.org/home/list\\_of\\_signers](http://www.adpsr.org/home/list_of_signers) [consulté le 31.10.2012].

**AECOM. (2012).** *About : History.* [online]. [www.aecom.com/About/History](http://www.aecom.com/About/History) [consulté le 15.03.2013].

**Agamben, G. (1997).** *Homo sacer. Le pouvoir souverain et la vie nue.* Paris: Seuil.

**Aguirre, C. (2007).** Prisons and Prisoners in Modernising Latin America (1800-1940). in F. Dikötter & I. Brown (eds.), *Cultures of confinement: a History of the Prison in Africa, Asia, and Latin America.* Ithaca, New York: Cornell University Press, pp. 14-54.

**Alexander, M. (2010).** *The New Jim Crow: Mass Incarceration in the Age Of Colorblindness.* New-York: The New Press.

**Allen, J., & Cochrane, A. (2010).** Assemblages of State Power: Topological Shifts in the Organization of Government and Politics. *Antipode*, 42(5), pp. 1071-1089.

**Ambassade des Etats-Unis à Bogota. (2012).** *Programa de Reforma al sector de la Justicia.* [online]. <http://spanish.bogota.usembassy.gov/doj.html> [consulté le 15.03.2013].

**American Correctional Association. (1990).** *Standards for Adult Correctional Institutions. 3rd Edition.* Lanham: ACA.

**Andersen, H. (2000).** Influence and Reputation in the Social Sciences. How Much do Researchers Agree?. *Journal of Documentation*, 65(6), pp. 674-692.

**Appadurai, A. (2001).** *Après le colonialisme. Les conséquences culturelles de la globalisation* Paris: Payot.

**Army Corps of Engineers Savannah District (2010).** AED Cuts Ribbon on Bagram Theatre Internment Facility. *Desert time*, Winter 2009/2010 [online].  
[www.sas.usace.army.mil/Desert%20Times,%20Winter%202009%202020-%202010.pdf](http://www.sas.usace.army.mil/Desert%20Times,%20Winter%202009%202020-%202010.pdf)  
[consulté le 23.01.2013].

**Arteta, Y. (2011).** Yo pasé por "La Tramacúa", Relato de Yesid Arteta. *ElTiempo.com*, 12.06.2011 [online]. [www.eltiempo.com/justicia/ARTICULO-WEB-NEW\\_NOTA\\_INTERIOR-9599728.html](http://www.eltiempo.com/justicia/ARTICULO-WEB-NEW_NOTA_INTERIOR-9599728.html) [consulté le 21.09.2012].

**Agier, M. (2005).** Ce qui rend les terrains sensibles... et l'anthropologie inquiète. In Bouillon F., Fresia, M. & Tallio, V. (eds). *Les terrains sensibles. Expérience actuelle de l'anthropologie*. Paris : Centre d'études africaines EHESS, pp. 175-184.

**Ballvé, T. (2009).** The Dark Side of Plan Colombia. *The Nation*, 15.06.2009. [online].  
[www.thenation.com/article/dark-side-plan-colombia](http://www.thenation.com/article/dark-side-plan-colombia) [consulté le 15.03.2013].

**Banque mondiale. (2011).** Indicateurs. Taux d'évolution vers l'école secondaire et taux d'inscription à l'école secondaire. [online] <http://donnees.banquemondiale.org/indicateur>  
[consulté le 13.02.2013].

**Barclay Neumann, V. (2004).** The (In)Coherence of U.S. Foreign Policy in Colombia. "Disentangling the Maze of Drug Control: Is Plan Colombia the Panacea?". Thèse de doctorat, sous la direction de Jacques Foster. Genève : Institut Universitaire d'Etudes du Développement.

**BBC. (2008).** US Weighs Costs of Plan Colombia. *BBC News*, 7.11.2008 [online].  
<http://news.bbc.co.uk/2/hi/americas/4627185.stm> [consulté le 15.03.2012].

**Bear, L. (2005).** Visual Imprints on the Prison Landscape. A Study in the Decorations on Prison Cells. *Tijdschrift voor Economische en sociale Geografie*, 96(2), pp. 209-217.

**Beaud, S., & Weber, F. (2003).** *Guide de l'enquête de terrain*. Paris: La Découverte.

**Begley, J. (2012).** What does the Geography of Incarceration in the United States look like?. [online]. [prisonmap.com](http://prisonmap.com). [consulté le 15.03.2013].

**Benguigui, G. (1997).** Contrainte, négociation et don en prison. *Sociologie du travail*, 39(1), pp. 1-17.

**Bernal, C., & Reed Hurtado, M. (2007).** "De "La Modelo" a Coleman (ó cómo las cárceles en Colombia se volvieron de verdad)". Análisis de las políticas públicas en torno a la prisión. *Revista de la Cátedra de Investigación Científica del Centro de Investigación en Política Criminal de la Universidad Externado de Colombia*, 1(2), pp. 17-66.

**Bigo, D. (2007).** Exception et ban: a propos de l'Etat d'exception. *Erytheis*, 2, pp. 115-145.

**Bouillon F., Fresia, M. & Tallio, V. (2005).** Les terrains sensibles à l'aune de la réflexivité. In Bouillon F., Fresia, M. & Tallio, V. (eds). *Les terrains sensibles. Expérience actuelle de l'anthropologie*. Paris : Centre d'études africaines EHESS, pp. 13-28

**Bouma, R. (2012).** Los falsos positivos en la mira de la CPI, 30.11.2012 [online]. [www.arcoiris.com.co/2012/11/los-falsos-positivos-en-la-mira-de-la-cpi](http://www.arcoiris.com.co/2012/11/los-falsos-positivos-en-la-mira-de-la-cpi) [consulté le 15.03.2013]

**Bureau of Justice Statistics. (2008a).** Census of State and Federal Correctional Facilities, 2005. NCJ 222182. [online]. <http://bjs.gov/content/pub/pdf/csfcf05.pdf> [consulté le 15.03.2013].

**Bureau of Justice Statistics. (2008b).** Jail Inmates at Midyear 2007. NCJ 221945. [online]. <http://bjs.gov/content/pub/pdf/jim07.pdf> [consulté le 15.03.2013].

**Caracol Radio. (2008).** El "rebusque", un escape a los dramas de la pobreza y el desempleo, 21.08.2008 [online]. [www.caracol.com.co/noticias/actualidad/el-rebusque-un-escape-a-los-dramas-de-la-pobreza-y-el-desempleo/20080821/nota/656225.aspx](http://www.caracol.com.co/noticias/actualidad/el-rebusque-un-escape-a-los-dramas-de-la-pobreza-y-el-desempleo/20080821/nota/656225.aspx) [consulté le 15.03.2013].

**Caracol Radio. (2011).** En los últimos 13 años han sido extraditados más de 1200 colombianos a EEUU: Michael McKinley. 13 octubre 2011. [online]. [www.caracol.com.co/noticias/internacional/en-los-ultimos-13-anos-han-sido-extraditados-mas-de-1200-colombianos-a-eeuu-michael-mckinley/20111013/nota/1561618.aspx](http://www.caracol.com.co/noticias/internacional/en-los-ultimos-13-anos-han-sido-extraditados-mas-de-1200-colombianos-a-eeuu-michael-mckinley/20111013/nota/1561618.aspx) [consulté le 15.03.2013].

**Caracol Radio. (2012).** Contraloría detecta irregularidades en construcción de diez cárceles. 17.01.2012 [online]. [www.caracol.com.co/noticias/economia/contraloria-detecta-irregularidades-en-construccion-de-diez-carceles/20120117/nota/1607986.aspx](http://www.caracol.com.co/noticias/economia/contraloria-detecta-irregularidades-en-construccion-de-diez-carceles/20120117/nota/1607986.aspx) [consulté le 15.03.2013].

**Carranza, E. (2009).** La privatización penitenciaria en América latina. in E. Carranza (ed.), *Cárcel y justicia penal en América latina y el Caribe*. Mexico: Siglo XXI de Mexico.

**Carter, S. (2011).** The UN Rapidly Deployable Prison Project. *Academy of Architecture for Justice Journal*, May 2011 [online]. [www.aia.org/akr/Resources/Documents/AIAB089212](http://www.aia.org/akr/Resources/Documents/AIAB089212). [consulté le 15.03.2013].

**Castel, R. (1971).** L'institution psychiatrique en question. *Revue française de sociologie*, 12(1), pp. 57-92.

**Castel, R. (1995).** *Les métamorphoses de la question sociale: une chronique du salariat*. Paris: Fayard.

- CCA (2012).** About CCA. [online]. [www.cca.com/about](http://www.cca.com/about) [consulté le 15.03.2013].
- CCEEU. (2013).** *Report for the Universal Periodic Review 2013. The Situation of Human Rights and Humanitarian law in Colombia 2008-2012.* Bogota: Coalition Colombia - Europa – Estados Unidos.
- Cepeda, I. (2006).** Genocidio político: el caso de la Unión Patriótica en Colombia. *Revista Cetil*, 1(2), pp. 101-112.
- CIDH. (1999).** *Derechos humanos en Colombia. 3er informe de la Comisión Interamericana de Derechos Humanos.* Bogota.
- Clemmer, D. (1940[1958]).** *The Prison Community.* New-York: Rinhart.
- Collier, S. (2012).** Neoliberalism as Big Leviathan, or...? A Response to Wacquant and Hilgers. *Social Anthropology*, 20(2), pp. 186-195.
- Comiti, P. (2002).** *La Modelo: La prison de Bogota* (vidéo-documentaire). France.
- CONPES 3277 (2004).** *Estrategia para la expansión de la oferta nacional de cupos penitenciarios y carcelarios.* Bogota: Ministerio del Interior y de Justicia de Colombia y Instituto Nacional Penitenciario y Carcelario.
- Correa, G. (2007).** *2515 o esta siniestra facilidad para olvidar. 21 años de asesinatos de sindicalistas en Colombia.* Medellin: Escuela Nacional Sindical.
- Correctional News. (2011).** ICPA Team Wins President Award. *Correctional News*, 10.04.2011. [online] [www.correctionalnews.com/articles/2011/2010/2014/icpa-team-wins-president-s-award](http://www.correctionalnews.com/articles/2011/2010/2014/icpa-team-wins-president-s-award). [consulté le 15.03.2013].
- Corte Constitucional de Colombia (1998).** Sentencia T-153/98. Bogota. [online] [www.corteconstitucional.gov.co/relatoria/1998/t-153-98.htm](http://www.corteconstitucional.gov.co/relatoria/1998/t-153-98.htm) [consulté le 15.03.2013].
- Coyle, A., Campbell, A., & Neufeld, R. (eds). (2003).** *Capitalist Punishment. Prison Privatization and Human Rights.* Atlanta: Clarity Press.
- Crawley, E. (2004).** Emotion and Performance: Prison Officers and the Presentation of Self in Prisons. *Punishment and Society*, 6(4), pp. 411-427.
- Crispin, M. (2009).** Les relations entre les Etats-Unis et le reste du continent américain: de l'arrière-cour à une future relation d'"égal à égal"?. [online]. [www.diploweb.com/Les-relations-entre-les-Etats-Unis.html](http://www.diploweb.com/Les-relations-entre-les-Etats-Unis.html) [consulté le 15.03.2013].
- Critical Resistance. (2012).** What is the Prison-Industrial Complex?. [online]. <http://criticalresistance.org/about/not-so-common-language> [consulté le 16.12.2012].

- CSIS. (2009).** *Countering Threats to Security and Stability in a Failing State. Lessons from Colombia.* Washington: Center for Strategic and International Studies.
- Cummins, E. (1994).** *The Rise and Fall of California's Radical Prison Movement.* Stanford: Stanford University Press.
- Chantraine, G. (2000).** La sociologie carcérale: approches et débats théoriques en France. *Déviance et société*, 24(3), pp. 297-318.
- Chantraine, G. (2013).** Prison. *Encyclopaedia Universalis.* [online]. [www.universalis.fr/encyclopedie/prison](http://www.universalis.fr/encyclopedie/prison) [consulté le 27 avril 2013].
- Chauvenet, A. (1998).** Guerre et paix en prison. *Les cahiers de la sécurité intérieure*, 31, pp. 91-100.
- Christie, N. (1994).** *Crime Control as Industry: Towards Gulags, Western Style.* London: Routledge.
- Christie, N. (1998).** Eléments de géographie pénale. *Actes de la recherche en sciences sociales*, 124, pp. 68-74.
- Christie, N. (2003).** *L'industrie de la punition : prison et politique pénale en Occident.* Paris: Autrement.
- Combessie, P. (1996).** *Prisons des villes et des campagnes.* Paris : Editions Ouvrières.
- Combessie, P. (2004).** *Sociologie de la prison.* Paris : La Découverte.
- Davis, M. (2000).** *City of Quartz : Los Angeles, capitale du futur.* Paris: La Découverte.
- d'Halluin, E. (2005).** Vaincre la suspicion, entrer dans une intimité douloureuse : une intenable extériorité. Bouillon F., Fresia, M. & Tallio, V. (eds). *Les terrains sensibles. Expérience actuelle de l'anthropologie.* Paris : Centre d'études africaines EHESS, pp. 55-74.
- de Saint Georges, P. (1995).** Recherche et critique des sources de documentation dans les domaines économique, social et politique. in L. Albarello, F. Digneffe, J.-P. Hiernaux, C. Maroy, D. Ruquoy & P. de Saint-Georges (eds.), *Pratiques et méthodes de recherche en sciences sociales.* Paris: Armand Colin, pp. 9-31.
- Deutsche Welle. (2011).** UE donó 8,9 millones de euros para sistema penal colombiano. 5 mai 2011. [online]. [www.dw.de/ue-don%C3%B3-89-millones-de-euros-para-sistema-penal-colombiano/a-15050827](http://www.dw.de/ue-don%C3%B3-89-millones-de-euros-para-sistema-penal-colombiano/a-15050827) [consulté le 15.03.2013].
- Dikötter, F. (2007).** Introduction. in F. Dikötter & I. Brown (eds.), *Cultures of Confinement: a History of the Prison in Africa, Asia, and Latin America.* Ithaca, New-York: Cornell University Press, pp. 1-13.

**Dikötter, F., & Brown, I. (2007).** *Cultures of Confinement. A History of the Prison in Africa, Asia, and Latin America.* Ithaca: Cornell University Press.

**Dirsuweit, T. (2005).** Bodies, State Discipline, and the Performance of Gender in a South African Women Prison. In L. Nelson & J. Saeger (eds.), *A Companion to Feminist Geography.* Oxford: Blackwell, pp. 350-362.

**Driver, F. (1993).** *Power and Pauperism: the Workhouse System. 1834-1884.* Cambridge: Cambridge University Press.

**Duran, A. (2013).** Apoyando a las víctimas. análisis de dos experiencias de cooperación de la Unión Europea con el Movimiento de víctimas de crímenes de estado en Colombia 2007-2011. Mémoire de master. Valencia : Universidad de Valencia.

**Duthé, G., Hazard, A., & Pan Ké Shon, J.-L. (2009).** Suicides en prison. La France comparée à ses voisins européens. *Population et sociétés*, 462.

**ECCHR. (2012).** Meurtre du syndicaliste colombien Luciano Romero. Dépôt le 5 mars 2012 d'une plainte pénale contre Nestlé *Newsletter*: Berlin : European Center for Constitutional and Human Rights.

**El Espectador. (2013a).** Procuraduría sancionó a funcionarios del MinInterior por fallas en construcción de cárceles. 22 janvier 2013. [online]. [www.elespectador.com/noticias/judicial/articulo-398082-procuraduria-sanciono-funcionarios-del-mininterior-fallas-constr](http://www.elespectador.com/noticias/judicial/articulo-398082-procuraduria-sanciono-funcionarios-del-mininterior-fallas-constr) [consulté le 15.03.2013].

**El Espectador. (2013b).** Pruebas ordenadas en proceso contra Uribe. 10.01.2013. [online]. [www.elespectador.com/noticias/judicial/articulo-396009-pruebas-ordenadas-proceso-contra-uribe](http://www.elespectador.com/noticias/judicial/articulo-396009-pruebas-ordenadas-proceso-contra-uribe) [consulté le 15.03.2013].

**El Tiempo. (2013a).** Aumenta el empleo informal en el país, 10.01.2013. [online]. [www.eltiempo.com/colombia/ARTICULO-WEB-NEW\\_NOTA\\_INTERIOR-12506108.html](http://www.eltiempo.com/colombia/ARTICULO-WEB-NEW_NOTA_INTERIOR-12506108.html) [consulté le 20.03.2013].

**El Tiempo. (2013b).** Los funcionarios de Uribe involucrados en investigaciones judiciales [online]. [www.eltiempo.com/multimedia/galeria\\_fotos/colombia/funcionarios-del-gobierno-de-lvaro-uribe-velez-involucrados-en-investigaciones-judiciales\\_10359445-5](http://www.eltiempo.com/multimedia/galeria_fotos/colombia/funcionarios-del-gobierno-de-lvaro-uribe-velez-involucrados-en-investigaciones-judiciales_10359445-5) [consulté le 15.03.2013].

**Fassin, D. (2005).** L'innocence perdue de l'anthropologie: Remarque sur les terrains sensibles. In Bouillon F., Fresia, M. & Tallio, V. (eds). *Les terrains sensibles. Expérience actuelle de l'anthropologie.* Paris : Centre d'études africaines EHESS.

**FCSP (2012).** *La Tramacúa. Doce años de una cárcel de castigo.* Bogota: Fundación Comité de Solidaridad con los Presos Políticos.

**FCSP (2010).** Registre photographique de la Fondation Comité de Solidarité avec les Prisonniers Politiques. Bogota.

**Federal Bureau of Prisons. (1995).** *Coleman Federal Correctional Complex. Coleman, Florida.* [Brochure de présentation du Plan directeur, avec Spillis Candela & Partners, Inc., architectes]. Washington DC: Department of Justice: Federal Bureau of Prisons.

**Federal Bureau of Prisons. (2002)**<sup>128</sup>. *United States Penitentiary 2 Coleman, Florida.* [Brochure de présentation du Plan directeur]. Washington DC: Department of Justice: Federal Bureau of Prisons.

**Feldman, A. (1991).** *Formations of Violence. The Narrative of the Body and Political Terror in Northern Ireland.* Chicago and London: University of Chicago Press.

**FIDH&CCEEU. (2012).** Colombia. La guerra se mide en litros de sangre. Falsos positivos, crímenes de lesa humanidad: más altos responsables en la impunidad. [online]. [www.fidh.org/IMG/pdf/colombie589e.pdf](http://www.fidh.org/IMG/pdf/colombie589e.pdf) [consulté le 20.03.2013].

**Foucault, M. (1975).** *Surveiller et punir : naissance de la prison.* Paris: Gallimard.

**García-Peña Jaramillo, D. (2005).** La relación del Estado colombiano con el fenómeno paramilitar: por el esclarecimiento histórico. *Análisis político*, 53, pp. 58-76.

**García Villegas, M. (ed.). (2010).** *Normas de papel. La cultura del incumplimiento.* Bogota: Siglo del Hombre.

**Garland, D. (1996).** The Limits of the Sovereign State. *British Journal of Criminology*, 36(4), pp. 445-471.

**Garland, D. (2001a).** *The Culture of Control : Crime and Order in Contemporary Society.* Oxford: Oxford University Press.

**Garland, D. (2011).** Concepts of Culture in the Sociology of Punishment. in D. Melossi, M. Sozzo & R. Sparks (eds.), *Travels of the Criminal Question.* Wxford and Portland: Hart. pp. 17-43.

**Garland, D. (ed.). (2001b).** *Mass Imprisonment. Social Causes and Consequences.* London: Sage.

**GCDP. (2013).** Drug Rethink. [online]. [www.globalcommissionondrugs.org/](http://www.globalcommissionondrugs.org/). [consulté le 15.03.2013]

**Gilmore, R. (2007).** *Golden Gulag. Prison, Surplus, Crisis, and Opposition in Globalizing California.* Berkeley: University of California Press.

---

<sup>128</sup> Date approximative, non mentionnées dans le document.

- Gillem, M. L. (2007).** *America Town: Building the Outposts of Empire*. Minneapolis: University of Minnesota Press.
- Glaser, B. G., & Strauss, A. (1967).** *The Discovery of Grounded Theory. Strategies for Qualitative Research*. New York: Aldine.
- Goffman, E. (1961[1990]).** *Asylums. Essays on the Social Situation of Mental Patients and Other Inmates*. New York: Doubleday Anchor.
- Goffman, E. (1968).** *Asiles. Etudes sur la condition sociale des malades mentaux*. Paris: Minuit.
- Guggenheim, M., & Söderström, O. (2010a).** Travelling Cities. in M. Guggenheim & O. Söderström (eds.), *Re-Shaping Cities : How Global Mobility Transforms Architecture and Urban Form*. London: Routledge.
- Guggenheim, M., & Söderström, O. (eds.). (2010b).** *Re-Shaping Cities : How Global Mobility Transforms Architecture and Urban Form*. London: Routledge.
- Hathazy, P. (2009).** Bureaucraties, Transnational Experts and Politics in the Transformations of the Criminal Procedure in Argentina and Chile. Paper for the 2009 Congress of the Latin American Studies Association, Rio de Janeiro, Brésil.
- Heins, V. (2005).** Giorgio Agamben and the Current State of Affaires in Humanitarian Law and Human Rights Policy. *German Law Journal*, 6(1), pp. 845-860.
- ICPA. (2010).** *Building Bridges: Correctional Best Practices. Worldwide Perspectives*. [Programme de la 12e Conférence annuelle de ICPA à Gand]. ICPA.
- ICPS. (2011).** World Prison Population List (ninth edition). [online]. [www.idcr.org.uk/wp-content/uploads/2010/09/WPPL-9-22.pdf](http://www.idcr.org.uk/wp-content/uploads/2010/09/WPPL-9-22.pdf) [consulté le 15.03.2013].
- ICPS. (2012).** World Prison Brief.[online] [www.prisonstudies.org/info/worldbrief/](http://www.prisonstudies.org/info/worldbrief/) [consulté le 16.12.2012].
- INCP. (2013).** Indicadores Economicos e información financiera. Indice de inflación. 1955-2012 [online]. [www.incp.org.co/indicadores-economicos-e-informacion-financiera-incp/indice-de-inflacion-1955-2011](http://www.incp.org.co/indicadores-economicos-e-informacion-financiera-incp/indice-de-inflacion-1955-2011) [consulté le 15.03.2013].
- INPEC (2002).** *Nuevas Tecnicas Penitenciarias. Manuel del Participante*. Funza : Escuela Penitenciaria Nacional INPEC.
- INPEC (2011a).** *Correspondance, Respuesta a solicitud de información del Representante a la Camara Ivan Cepeda Castro*, 7 mars 2011.
- INPEC(2011b).** *Correspondance, Respuesta a solicitud de información del Representante a la Camara Ivan Cepeda Castro*, 10 mars 2011.

- INPEC (2012).** Page web de l'Institut pénitentiaire national de Colombie. [online]. [www.inpec.gov.co](http://www.inpec.gov.co) [consulté le 20.03.2013].
- INPEC (2013).** Respuesta a solicitud de información. Correspondance à la Chambre des Représentants du Congrès. 25 février 2013. Bogota.
- IQNet and ICONTEC. (2012).** *Certificate ISO 9002:1994 - Penitenciaría Nacional de Valledupar.*
- Irwin, J. (1970[1987]).** *The Felon.* Berkeley: University of California Press.
- Isacson, A. (2010).** Don't Call it a Model. On Plan Colombia's Tenth Anniversary, Claims of "Success" Don't Stand up to Scrutiny. 13.07.2010. [online]. [www.wola.org/publications/colombia\\_dont\\_call\\_it\\_a\\_model](http://www.wola.org/publications/colombia_dont_call_it_a_model) [consulté le 15.03.2013].
- Jacobs, J. (1977).** *Stateville: The Penitentiary on Mass Society.* Chicago: University of Chicago Press.
- Jewkes, Y. (2013).** On Carceral Space and Agency. In Moran, D., Gill, N., & Conlon, D. (eds.). *Carceral Spaces: Mobility and Agency in Imprisonment and Migrant Detention.* Farnham and Burlington: Ashgate. pp. 127-131.
- Johnston, N. (2000).** *Forms of Constraint. A History of Prison Architecture.* Urbana: University of Illinois Press.
- Jones, T., & Newburn, T. (2002).** Learning from Uncle Sam? Understanding US influences over UK crime control policy. *Governance*, 15(1), 97-119.
- Keve, P. (1991).** *Prisons and the American Conscience: A History of U.S. Federal Corrections.* Carbondale: Southern Illinois University Press.
- King, A. D. (2004).** *Spaces of Global Cultures : Architecture Urbanism Identity.* London and New-York: Routledge.
- King, A. D. (2010).** Notes Towards a Global Historical Sociology of Building Types. in M. Guggenheim & O. Söderström (eds.), *Re-Shaping Cities : How Global Mobility Transforms Architecture and Urban Form.* London: Routledge.
- Kovalik, D. (2004).** International Human Rights and US Foreign Policy: War and Human Rights Abuses: Colombia and the Corporate Support for Anti-Union Suppression. *Seattle Journal for Social Justice*, 393.
- Kurki, L., & Morris, N. (2001).** The Purposes, Practices and Problems of Supermax Prisons. *Crime and Justice*, 28, pp. 385-424.

- Landreville, P. (2002).** Va-t-on vers une américanisation des politiques de sécurité en Europe? in L. Mucchielli & R. Lieu (eds.), *Crime et sécurité, l'état des savoirs* (). Paris: La Découverte. pp. 424-433.
- Langer, M. (2007).** Revolution in Latin American Criminal Procedure: Diffusion of Legal Ideas from the Periphery. *The American Journal of Comparative Law*, 55, pp. 617-676.
- Larner, W., & Laurie, N. (2010).** Travelling Technocrats, Embodied Knowledges: Globalising Privatisation in Telecoms and Water. *Geoforum*, 41, pp. 218-226.
- Le Caisne, L. (2000).** *Prison. Une ethnologue en centrale* (Le Caisne, Léonore (2000) Prison. Une ethnologue en centrale. Paris: Odile Jacob.
- Le Monde. (2012).** Détention: il faut un numerus clausus. 06.12.2012. [online]. [www.lemonde.fr/idees/article/2012/12/06/detentions-il-faut-un-numerus-clausus\\_1801099\\_3232.html](http://www.lemonde.fr/idees/article/2012/12/06/detentions-il-faut-un-numerus-clausus_1801099_3232.html) [consulté le 15.03.2013].
- Leal Buitrago, F. (2012).** Por qué la guerra en Colombia. 18.03.2012. [online]. [www.razonpublica.com/index.php/conflicto-drogas-y-paz-temas-30/2808-por-que-la-guerra-en-colombia.html](http://www.razonpublica.com/index.php/conflicto-drogas-y-paz-temas-30/2808-por-que-la-guerra-en-colombia.html) [consulté le 15.03.2013].
- Levy, C. (2010).** Refugees, Europe, Camps/State of Exception: "Into the Zone", the European Union and Extraterritorial Processing of Migrants, Refugees and Asylum-Seekers (theories and practice). *Refugee Survey Quarterly*, 29(1), pp. 92-119.
- Lhuilier D. et Aymard N. (1997).** *L'univers pénitentiaire. Du côté des surveillants de prison*. Paris : Desclée de Brouwer.
- Lhuilier D. (avec Lemiszewska, A.) (2001).** *Le choc carcéral. Survivre en prison*. Paris: Bayard.
- Liebling, A. (1999).** Doing Research in Prison: Breaking the Silence? *Theoretical Criminology*, 3(2), pp. 147-173.
- Lopoo, L., & Western, B. (2005).** Incarceration and the Formation and Stability of Marital Unions. *Journal of Marriage and the Family*, 67, pp. 721-734.
- Loyd, J., Mitchelson, M., & Burrige, A. (eds.). (2012).** *Beyond Walls and Cages: Prisons, Borders and Global Crisis*. Athens: University of Georgia Press.
- Marchetti, A.-M. (1997).** *La pauvreté en prison*. Ramonville Saint-Agne: Erès.
- Markus, T. A. (1993).** *Buildings and Power : Freedom and Control in the Origin of Modern Building Types*. London and New-York: Routledge.

- Maroy, C. (1995).** *L'analyse qualitative d'entretiens*. in L. Albarello, F. Digneffe, J.-P. Hiernaux, C. Maroy, D. Ruquoy & P. de Saint-Georges (eds.), *Pratiques et méthodes de recherche en sciences sociales*. Paris: Armand Colin.
- Mary, P. (2001).** Pénalité et gestion des risques : vers une justice "actuarielle" en Europe? *Déviance et société*, 25(1), pp. 35-51.
- McCann, E. (2011).** Urban Policy Mobilities and Global Circuits of Knowledge: Toward a Research Agenda. *Annals of the Association of American Geographers*, 101, pp. 107-130.
- McCann, E., & Ward, K. (2010).** Relationality/Territoriality: Toward a Conceptualization of Cities in the World. *Geoforum*, 4, pp.175-184.
- McNeill, D. (2009).** *The Global Architect. Firms, Fame and Urban Form*. Abington UK and New-York: Routledge.
- Melossi, D. (2004).** The Cultural Embeddedness of Social Control: Reflections on a Comparison of Italian and North American Cultures concerning Punishment. in T. Newburn & R. Sparks (eds.), *Criminal Justice and Political Cultures: National and International dimensions of crime control*. London: Willan, pp. 45-64.
- Melossi, D. (2011).** Neoliberalism's Elective Affinities: Penalty, Political Economy and International Relations. in D. Melossi, M. Sozzo & R. Sparks (eds.), *Travels of the Criminal Question. Cultural Embeddedness and Diffusion*. Oxford and Portland: Hart. pp. 4564.
- Melossi, D., Sozzo, M., & Sparks, R. (2011a).** Introduction. Criminal Questions: Cultural Embeddedness and Global Mobilities. in D. Melossi, M. Sozzo & R. Sparks (eds.), *Travels of the Criminal Question: Cultural Embeddedness and Diffusion*. Oxford and Portland: Hart. pp. 1-14.
- Melossi, D., Sozzo, M., & Sparks, R. (Eds.). (2011b).** *Travels of the Criminal Question: Cultural Embeddedness and Diffusion*: Oxford and Portland : Hart.
- Mesnard, P. (2004).** The Political Philosophy of Giorgio Agamben: a Critical Evaluation. *Totalitarian Movements and Political Religion*, 5(1), pp. 139-157.
- Milhaud, O. (2009).** Séparer et punir. Les prisons françaises: mise à distance et punition par l'espace. Thèse de doctorat en géographie. Bordeaux : Université Michel de Montaigne.
- Ministerio de Defensa de Colombia (2010).** Logros de la política de consolidación de la seguridad democrática. [online]  
[www.mindefensa.gov.co/irj/go/km/docs/Mindefensa/Documentos/descargas/estudios%20sectoriales/info\\_estadistica/Logros%20de%20Politica%20CSD%20Junio%202010.pdf](http://www.mindefensa.gov.co/irj/go/km/docs/Mindefensa/Documentos/descargas/estudios%20sectoriales/info_estadistica/Logros%20de%20Politica%20CSD%20Junio%202010.pdf)  
 [consulté le 15.03.2013].

**Ministerio de Justicia de Argentina (2000)**<sup>129</sup>. *Complejo Penitenciario Federal I* Buenos Aires: Presidencia de la Nación. Ministerio de Justicia. Secretaria de Política Criminal, Penitenciaria y de Readaptación Social.

**Ministerio de Justicia de Colombia (2000)**. *Memorias al Congreso de la Republica 1999-2000*: Bogota.

**Ministerio de Justicia de Colombia (2002)**. *Informe Cuatrenio 1998-2002*. Bogota.

**Moran, D., & Milhaud, O. (2013)**. Penal Space and Privacy in French and Russian Prisons. In Moran, D., Gill, N., & Conlon, D. (eds.). *Carceral Spaces: Mobility and Agency in Imprisonment and Migrant Detention*. Farnham and Burlington: Ashgate. pp. 167-182.

**Moran, D., Gill, N., & Conlon, D. (eds.) (2013)**. *Carceral Spaces: Mobility and Agency in Imprisonment and Migrant Detention*. Farnham and Burlington: Ashgate.

**Morris, N. (1998)**. The Contemporary Prison. In N. Morris & D. J. Rothman (eds.), *The Oxford History of Prison. The Practice of Punishment in Western Society*. Oxford and New-York: Oxford University Press. pp. 202-231.

**Morris, N., & Rothman, D. (1998)**. Introduction. In N. Morris & D. Rothman (eds.), *The Oxford History of the Prison. The Practice of Punishment in Western Society*. New York and Oxford: Oxford University Press. pp. vii – xiv.

**Mountz, A. (2004)**. Embodying the Nation-State: Canada's Response to Human Smuggling. *Political Geography*, 23, pp. 323-345.

**Mountz, A. (2012)**. Mapping Remote Detention: Dis/location through Isolation. In Jenna M. Loyd, M. Mitchelson & A. Burridge (eds.), *Beyond Walls and Cages: Prisons, Borders, and Global Crisis*. Athens: University of Georgia Press. pp. 91-104.

**Mountz, A., & Curran, W. (2009)**. Policing in Drag: Giuliani Goes Global with the Illusion of Control. *Geoforum*, 40, pp. 1033-1040.

**Muncie, J. (2004)**. Youth Justice : Globalization and Multi-modal Governance. In T. Newburn & R. Sparks (eds.), *Criminal Justice and Political Cultures : National and International Dimensions of Crime Control*. London: Willan. pp. 152-183.

**Nadelmann, E. (1993)**. *Cops Across Borders: The Internationalization of U.S. Criminal Law Enforcement* University Park: The Pennsylvania State University.

**Nagin, D., Cullen, F., & Lero Jonson, C. (2011)**. Prisons Do Not Reduce Recidivism: the High Cost of Ignoring Science. *The Prison Journal*, 91(3), pp. 48-65.

---

<sup>129</sup> Date approximative, non mentionnée sur le document.

**Nagin, D., & Durlauf, S. (2010).** *The Deterrent Effect of Imprisonment*. Working paper. [online] [http://economics.uchicago.edu/pdf/durlauf\\_060710.pdf](http://economics.uchicago.edu/pdf/durlauf_060710.pdf) [consulté le 18.03.2013].

**Nathan, S. (2009).** Privatización de la prisión: acontecimientos y temas internacionales y sus implicaciones para América latina. in E. Carranza (ed.), *Cárcel y justicia penal en América latina y el Caribe*. Mexico: Siglo XXI de Mexico. pp. 280-314.

**Newburn, T., & Sparks, R. (2004a).** Criminal Justice and Political Cultures. In T. Newburn & R. Sparks (eds.), *Criminal Justice and Political Cultures : National and International Dimensions of Crime Control*. London: Willan. pp. 1-29.

**Newburn, T., & Sparks, R. (2004b).** *Criminal Justice and Political Cultures : National and International Dimensions of Crime Control*. London: Willan.

**Notinpec (2012).** Notinpec [online] [www.inpec.gov.co/portal/page/portal/INPEC\\_CONTENTIDO/NOTICIAS%20Y%20NORMATIVIDAD/BoletinesNotinpec/Notinpec%20No.%20185%20-%20Octubre%2029%20a%20Noviembre%202%20de%202012.pdf](http://www.inpec.gov.co/portal/page/portal/INPEC_CONTENTIDO/NOTICIAS%20Y%20NORMATIVIDAD/BoletinesNotinpec/Notinpec%20No.%20185%20-%20Octubre%2029%20a%20Noviembre%202%20de%202012.pdf) [consulté le 20.03.2013].

**O'Malley, P. (2004).** Globalizing Risk? Distinguishing Styles of "Neoliberal" Criminal Justice in Australia and the USA. In T. Newburn & R. Sparks (eds.), *Criminal Justice and Political Cultures : National and International Dimensions of Crime Control*. London: Willan. pp. 30-48.

**Ong, A., & Collier, S. (2005a).** Global Assemblages, Anthropological Problems. In A. Ong & S. Collier (eds.), *Global Assemblages. Technology, Politics and Ethics as anthropological problems*. Malden etc.: Blackwell. pp. 1-21.

**Pager, D. (2007).** *Marked. Race, Crime and Finding Work in the Era of Mass Incarceration*. Chicago: University of Chicago Press.

**Pager, D., & Phelps, M. (2012).** The End of Mass Incarceration? The Social, Political, and Economic Correlates of States' Declining Incarceration Rates". *Working paper*, pp. 1-56. (à paraître).

**Pallot, J. (2007).** "Gde muzh, tam zhená" (Where Husband Is, Is the Wife): Space and Gender in Post-Soviet Patterns of Penalty. *Environment and Planning A*, 39, pp. 570-589.

**Pécaut, D. (1997a).** De la banalité de la violence à la terreur: le cas colombien. *Cultures et conflits*, 24-25, pp. 24-25.

**Pécaut, D. (1997b).** Presente, pasado y futuro de la violencia. *Análisis político*, 30, pp. 1-43.

- Pécaut, D. (2000).** Entre pragmatisme et violence. Les stratégies des "mafias" colombiennes de la drogue. *Politix*, 13(49), pp. 77-96.
- Peck, J. (2003).** Geography and Public Policy: Mapping the Penal State. *Progress in Human Geography*, 27(2), pp. 222-232.
- Peck, J., & Theodore, N. (2001).** Exporting Workfare / Importing Welfare-to-Work: Exploring the Politics of Third Way Policy Transfer. *Political Geography*, 20, pp. 427-460.
- Peck, J., & Theodore, N. (2008).** Carceral Chicago: Making the Ex-Offender Employability Crisis. *International Journal of Urban and Regional Research*, 32(2), pp. 251-281.
- Peck, J., & Theodore, N. (2010).** Mobilizing Policy: Models, Methods, and Mutations. *Geoforum*, 41, pp. 169-174.
- Petras, J. (2000).** Geopolitics of Plan Colombia. *Economic and Political Weekly*, 35(52/53), pp. 4617-4623.
- Pew Center on the States. (2010).** *Prison Count 2010. State Population Declines for the first time in 38 years.* Washington DC: Pew Center on the States. [online]. [http://www.pewtrusts.org/uploadedFiles/wwwpewtrustsorg/Reports/sentencing\\_and\\_corrections/Prison\\_Count\\_2010.pdf](http://www.pewtrusts.org/uploadedFiles/wwwpewtrustsorg/Reports/sentencing_and_corrections/Prison_Count_2010.pdf) [consulté le 20.03.2013].
- Pew Center on the States. (2012).** The High Cost of Corrections in America: Infographic. [online]. <http://www.pewstates.org/research/data-visualizations/the-high-cost-of-corrections-in-america-85899397897> [consulté le 20.03.2013].
- Philo, C. (1989).** "Enough to Drive One Mad": the Organisation of Space in 19th Century Lunatic Asylums. in J. Wolch & D. M. (eds.), *The Power of Geography: How Territory Shapes Social Life* (pp. 258-290). London: Unwin Hyman. pp. 258-290.
- Philo, C. (2001).** Accumulating Populations: Bodies, Institutions, and Space. *International Journal of Population Geography*, 7(6), pp. 473-490.
- Piacentini, L., Pallot, J., & Moran, D. (2009).** Welcome to Malaya Rodina ("Little Homeland"): Gender and Penal Order in a Russian Penal Colony. *Social and Legal Studies*, 18(4), pp. 523-542.
- PNUD. (2003).** El conflicto, callejón con salida. Informe Nacional de Desarrollo Humano para Colombia. Bogota: United Nations.
- PNUD. (2011).** Human Development Report 2011. New York: United Nations Development Programme.
- Pratt, J (2006).** *Penal Populism.* London: Routledge.

**Pratt, J. (2008).** Scandinavian Exceptionalism in an Era of Penal Excess. Part I: The Nature and Roots of Scandinavian Exceptionalism. *British Journal of Criminology*, 48, pp. 119-137.

**Prisonniers de Valledupar (2012).** lettre manuscrite citée in CSPP (2012), *La Tramacua. Doce años de una Cárcel de Castigo*, CSPP : Bogota.

**Procuraduría general de la Nación (2003).** *Evaluación Investigación Disciplinaria radicación 008-71308-02*. Bogota.

**Real Academia (2013).** Dictionario de la lengua española de la Real Academia. [online]. <http://lema.rae.es/drae/> [consulté le 20.03.2013].

**Reed Hurtado, M. (2012).** El camino irreflexivo de la cárcel en Colombia: un cuento de delirios y despelotes. [online] [http://www.cpvista.org/docs/CVP-MReed\\_lima\\_carcel-riesgo-201202.pdf](http://www.cpvista.org/docs/CVP-MReed_lima_carcel-riesgo-201202.pdf) [consulté le 20.03.2013].

**Reiter, K. (2012).** Parole, Snitch, or Die: California's Supermax Prisons & Prisoners, 1987-2007, *Punishment and Society*, 14(5), pp. 530-563.

**Rhodes, L. A. (2001).** Toward an Anthropology of Prisons, *Annual Review of Anthropology*, 30, pp. 65-83.

**RIG (2012).** Rencontres internationales de Genève. Programme 2012.[online]. [http://www.rencontres-int-geneve.ch/RIG\\_2012\\_brochure\\_light1.pdf](http://www.rencontres-int-geneve.ch/RIG_2012_brochure_light1.pdf). [consulté le 20.03.2013].

**Rivera Beiras, I. (2011).** State Form, Labour Market and Penal System: the New Punitive Rationality in Context. in D. Melossi, M. Sozzo & R. Sparks (eds.), *Travels of the Criminal Question. Cultural Embeddedness and Diffusion*. Oxford and Portland Oregon: Hart. pp. 95-112.

**Robert, C.-N., & Roth, R. (1980).** *To build or not to build? Matériaux pour une histoire de l'architecture pénitentiaire*. Genève: Centre d'étude de technique et d'évaluation législatives - Université de Genève.

**Robinson, J. (2011).** The Spaces of Circulating Knowledge: City Strategies and Global Urban Governmentality. in E. McCann & K. Ward (eds.), *Mobile Urbanism. Cities and Policymaking in the Global Age*. Minneapolis: University of Minneapolis Press. pp. 15-40.

**Rojas, D. (2007).** Plan Colombia II: Más de lo mismo? *Colombia International*, 65, pp. 14-15.

**Rojas, D. (2009).** El taller del Imperio Global. Análisis de la intervención de Estados Unidos en Colombia (1998-2008). *Análisis político*, 65, pp. 111-126.

**Rojas, D. (2012).** Colombia frente a Estados Unidos. *Foreign Affairs Latinoamérica*, 12(1), pp. 1-9.

**Ross, J. I. (ed.). (2013).** *The Globalization of supermax prisons*. New Brunswick: Rutgers University Press. [à paraître].

**Rostaing, C. (1997).** *La relation carcérale : identités et rapports sociaux dans les prisons de femmes*. Paris: Presses universitaires de France.

**Salvatore, R. D., & Aguirre, C. (eds.). (1996).** *The Birth of the Penitentiary in Latin America: Essays on Criminology, Prisons Reform, and Social Control, 1830-1940*. Austin: University of Texas Press.

**Schneekloth, L. (2010).** Types and the Making and Unmaking of the World. In M. Guggenheim & O. Söderström (eds.), *Re-Shaping Cities : How Global Mobility Transforms Architecture and Urban Form*. London: Routledge. Pp. 231- 245.

**Schneider, J. (2005).** Background Check. [online] [www.correctionalnews.com/articles/2005/12/8/background-check](http://www.correctionalnews.com/articles/2005/12/8/background-check) [consulté le 20.03.2013].

**Semana (2012).** El general Santoyo deberá pagar 13 años de cárcel. 14 décembre 2012. [online]. [www.semana.com/nacion/articulo/el-general-santoyo-debera-pagar-13-anos-carcel/325316-3](http://www.semana.com/nacion/articulo/el-general-santoyo-debera-pagar-13-anos-carcel/325316-3) [consulté le 20.03.2013].

**Semana.com. (2011).** La Nueva catedral. 05 février 2011. [online]. [www.semana.com/nacion/nueva-catedral/151412-151413.aspx](http://www.semana.com/nacion/nueva-catedral/151412-151413.aspx). [consulté le 05.02.2013].

**Shamir, R. (2005).** Without Borders? Notes on Globalization as a Mobility Regime. *Sociological Theory*, 23(2), pp. 197-217.

**Shifter, M. (2010).** Una década del Plan Colombia: por un nuevo enfoque, *Política Exterior*, 136, juillet-août 2010. [online]. [www.politicaexterior.com/archives/8631](http://www.politicaexterior.com/archives/8631) [consulté le 20.03.2013].

**Söderström, O. (2012a).** Exploring Geographies of Architectural Design Beyond 'Starchitecture' and Global Cities. in J. Jacobs & S. Cairns (eds.), *Architecture/Geography: Inter-disciplining Space, Re-imagining Territory*. London: Routledge. [à paraître].

**Söderström, O. (2012b).** Loose Threads: the Translocal Making of Public Space Policy in Hanoi. *Working Paper Series*, WPS 176, Feb/2012. [online]. [http://www.ari.nus.edu.sg/docs/wps/wps12\\_176.pdf](http://www.ari.nus.edu.sg/docs/wps/wps12_176.pdf) [consulté le 20.03.2013].

**Söderström, O. (2012c).** What Traveling Urban Types Do. Postcolonial Modernization in Two Globalizing Cities. In O. Söderström, G. D'Amato & D. Ruedin (eds.), *Critical Mobilities*. London: Routledge. (à paraître).

**Sozzo, M. (2011).** Cultural Travels and Crime Prevention in Argentina. In D. Melossi, M. Sozzo & R. Sparks (eds.), *Travels of the Criminal Question. Cultural Embeddedness and Diffusion*. Oxford and Portland: Hart. pp. 185-215.

**Sudbury, J. (2009).** Reform or Abolition?: Using Popular Mobilizations to Dismantle the Prison-Industrial Complex. *Criminal Justice Matters*, 77(1), pp 26-28.

**Supreme Court of the United States (2011).** *Sentence 09-1233. Brown vs Plata*. [online]. <http://www.supremecourt.gov/opinions/10pdf/09-1233.pdf> [consulté le 20.03.2013].

**Sybley, D., & Van Hoven, B. (2008).** The Contamination of Personal Space: Boundary Construction in Prison Environment. *Area*, 41(2), pp. 198-206.

**Sykes, G. (1958[2007]).** *The Society of Captives: A Study in a Maximum Security Prison*. Princeton: Princeton University Press.

**Tania (2010)** *Correspondance à Julie de Dardel*.

**The Economist. (2012).** Prison in Latin America: a Journey to Hell, 22 septembre 2012. [online]. <http://www.economist.com/node/21563288> [consulté le 20.03.2013].

**Touraut, C. (2012).** *La famille à l'épreuve de la prison*. Paris: PUF.

**Ungerman, G. (2005).** *Plan Colombia: Cashing-in on the Drug-War Failure* (vidéo-documentaire). Etats-Unis.

**UNHCR. (2012).** *Opéración Colombia. Las tierras de la población desplazada*. Bogota: United Nations High Commissioner for Refugees. [online] <http://css.static.reliefweb.int/report/colombia/colombia-las-tierras-de-la-poblaci%C3%B3n-desplazada-agosto-de-2009> [consulté le 20.03.2013].

**UNHCR. (2013).** *Desplazamiento interno en Colombia*. [online] <http://www.acnur.org/t3/operaciones/situacion-colombia/desplazamiento-interno-en-colombia/> [consulté le 20.03.2013].

**UNODC. (2003).** *Global Illicit Drug Trends 2003*. Vienna: United Nations Office on Drugs and Crime.

**UNODC. (2011).** *Global Study on Homicide. Trends, Context, Data*. Vienna: United Nations Office on Drugs and Crime.

**Uprimny, R. (2011).** Les transformaciones de la administración de justicia en Colombia. in B. De Sousa & M. García Villegas (eds.), *El caleidoscopio de las justicias en Colombia*. Bogota: Siglo del Hombre. pp. 261-316.

**Van Zyl Smit, D., & Van Der Spuy, E. (2004).** Importing Criminological Ideas in a New Democracy: Recent South African Experiences. in T. Newburn & R. Sparks (eds.), *Criminal Justice and Political Cultures*. London: Willan. pp. 184-208

**Verdadabierta.com. (2010).** La para-política. 27 juillet 2010. [online]. [www.verdadabierta.com/nunca-mas/2595-la-para-politica](http://www.verdadabierta.com/nunca-mas/2595-la-para-politica) [consulté le 20.03.2013].

**Wacquant, L. (1999).** *Les prisons de la misère*. Paris: Raisons d'agir.

**Wacquant, L. (2002).** The Curious Eclipse of Prison Ethnography in the Age of Mass Incarceration. *Ethnography*, 3(4), pp. 371-397.

**Wacquant, L. (2004).** Penal Truth Comes to Europe : Think Tanks and the "Washington Consensus" on Crime and Punishment. in G. Gilligan & J. Pratt (eds.), *Crime, Truth, and Justice : Official Inquiry, Discourse, Knowledge*. London: Willan. pp. 161-180.

**Wacquant, L. (2005a).** The Great Penal Leap Backward : Incarceration in America from Nixon to Clinton. In J. Pratt (ed.), *New Punitiveness: Current Trends, Theories, Perspectives*. London: Willan. pp. 3-26.

**Wacquant, L. (2005b).** Les deux visages du ghetto. Construire un concept sociologique. *Actes de la recherche en sciences sociales*, 160(5), pp. 4-21.

**Wacquant, L. (2008).** The Militarization of Urban Marginality: Lessons from the Brazilian Metropolis. *International Political Sociology*, 2, pp. 56-74.

**Wacquant, L. (2009a).** *The Prisons of Poverty*. Minneapolis: University of Minnesota Press.

**Wacquant, L. (2009b).** *Punishing the Poor: the Neoliberal Government of Social Insecurity*. Durham, NC and London: Duke University Press.

**Wacquant, L. (2010).** La fabrique de l'Etat néolibéral. "workfare", "prisonfare" et insécurité sociale. *Civilisations*, 59(1), pp. 151-174.

**Walters, W. (2008).** Acts of Demonstration: Mapping the Territory of (Non)Citizenship. in E. Isin & N. Greg (eds.), *Acts of Citizenship*. London: Zed Books. pp. 182-207.

**Welcome to my yard (2010).** Super Max, 11.12.2010 [online] <http://welcometomyyardshow.blogspot.com/2010/12/super-max.html> [consulté le 15.03.2013].

**Wilkey, W., & Rivera, G. (2002).** Plan Colombia: A Successful Long-Term Effort, *Corrections Today*, 64(7). [online]. [www.questia.com/library/1G1-95689181/plan-colombia-a-successful-long-term-effort-nic](http://www.questia.com/library/1G1-95689181/plan-colombia-a-successful-long-term-effort-nic) [consulté le 20.03.2013].

**WOLA. (2006).** In Dubious Battle. Fumigation and the US War on Drugs in Colombia. [online].  
[www.wola.org/publications/in\\_dubious\\_battle\\_fumigation\\_and\\_the\\_us\\_war\\_on\\_drugs\\_in\\_colombia](http://www.wola.org/publications/in_dubious_battle_fumigation_and_the_us_war_on_drugs_in_colombia) (consulté le 20.03.2013)

**Wood, P. (ed.). (2003).** *The Rise of the Prison Industrial Complex in the United States.* Atlanta: Carity Press.

**Zimring, F., & Hawkins, G. (1995).** *The Search for Rational Drug Control.* New York: Cambridge University Press.



## ENTRETIENS

### Colombie (entretiens avec les détenus)

**Entretien avec Fabio**, détenu à la prison du Barne, réalisé le 17.11.2010.

**Entretien avec Fernando**, détenu à la prison de haute sécurité de Combita, réalisé le 21.05.2010.

**Entretien avec Gabriel**, détenu à la prison de haute sécurité de Combita, réalisé le 21.05.2010.

**Entretien avec Gustavo**, détenu à la prison La Modelo à Bogota, réalisé le 06.05.2010.

**Entretien avec Ivan**, détenu à la prison de haute sécurité d'Acacias, réalisé le 29.01.2010.

**Entretien avec José**, détenu à la prison de haute sécurité de Acacias, réalisé le 07.07.2010.

**Entretien avec Juan**, détenu à la prison La Ternera à Carthagène, réalisé le 14.07.2010.

**Entretien avec Marcela**, détenue à la prison de Buen Pastor à Bogota, réalisé le 03.08.2010.

**Entretien avec Maria et Roberto**, parents du détenu Leonardo, réalisé à Medellin le 18.04.2011.

**Entretien avec Marina**, ex-détenue à la prison Buen Pastor à Bogota et à la Prison de haute sécurité de Valledupar, réalisé à Bogota après sa mise en liberté, le 06.10.2010.

**Entretien avec Mauricio**, détenu à la prison El Bosque à Barranquilla, réalisé le 15.07.2010.

**Entretien avec Milena**, détenue à la prison de haute sécurité de Valledupar, réalisé le 11.03.2010.

**Entretien avec Orlando**, détenu à la prison de haute sécurité de Palo Gordo – Giron, réalisé le 23.08.2010.

**Entretien avec Pablo**, détenu à la prison de haute sécurité de Palo Gordo – Giron, réalisé le 23.08.2010.

**Entretien avec Pedro**, détenu à la prison La Modelo de Barranquilla, réalisé le 16.07.2010.

**Entretien avec Ricardo**, ex-détenu à la prison La Modelo, à la prison La Picota, à la prison de haute sécurité de Combita et à la prison El Barne (Boyaca), réalisé après sa mise en liberté, le 17.02.2011

**Entretien avec Tania**, détenue au complexe carcéral de Jamundi à Cali, réalisé le 17.11.2010.

**Entretien avec Victor**, détenu à la prison de haute sécurité de Valledupar (quartier d'isolement UTE), réalisé le 12.03.2010.

**Entretien avec Walter**, détenu à la prison El Barne (Boyaca), réalisé le 26.11.2010

### **Colombie (entretien avec les spécialistes)**

**Entretien avec un cadre de l'INPEC**, ex-cheffe du Service de l'Aménagement (*Oficina de planeación*) et membre du « groupe des stratège de la Nouvelle culture carcérale » de l'INPEC, réalisé à Bogota, le 3.02.2011.

**Entretien avec un directeur de prison** (membre du « groupe des stratèges de la Nouvelle culture carcérale » de l'INPEC), réalisé à Bogota le 28.02.2011.

**Entretien avec un ex-fonctionnaire de l'ONU**, Bureau du Haut-Commissariat pour les Droits de l'Homme à Bogota, réalisé à Bogota le 7.04.2010.

**Entretien avec un fonctionnaire de la Procuraduría**, réalisé à Bogota le 02.12.2010.

**Entretien avec un gardien de prison**, anciennement en place à la prison de haute sécurité de Valledupar. Réalisé à Barranquilla le 19.07.2010.

**Entretien avec un haut cadre du Ministère de la Justice**, réalisé à Bogota le 24.01.2011.

**Entretien avec un représentant officiel de l'Ambassade des Etats-Unis en Colombie**, Réalisé à Bogota le 23.11.2010.

**Entretien avec un responsable de l'Ecole pénitentiaire nationale**, réalisé à Bogota le 08.07.2010.

**Entretien avec un responsable du syndicat des gardiens**, réalisé à Bogota le 5.08.2011.

**Entretien avec une architecte de l'INPEC**, ex-cheffe du Service des travaux de génie civil et membre du « groupe des stratège de la Nouvelle culture carcérale » de l'INPEC, réalisé à Bogota le 20.05.2011.

**Entretien avec une fonctionnaire de l'INPEC**, membre du « groupe des stratèges de la Nouvelle culture carcérale » de l'INPEC, réalisé à Bogota le 15.02.2011.

**Entretien avec une fonctionnaire de l'ONU**, Bureau du Haut-Commissariat pour les Droits de l'Homme à Bogota, 09.02.2011.

**Entretien avec une responsable du CICR**, secteur protection, réalisé à Bogota le 8.02.2011.

### **Etats-Unis (entretiens avec les architectes)**

**Entretien avec l'Architecte E.**, architecte de prisons américain, réalisé aux Etats-Unis le 20/06/2011.

**Entretien avec l'Architecte R.**, architecte américain et membre actif de *l'Association Architects/Designers/Planners for Social Responsibility (ADPR)* ; responsable de la campagne *Alternatives to Incarceration*. Réalisé par skype le 13.05.2011.

**Entretien avec l'Architecte S.**, architecte de prisons américain, réalisé aux Etats-Unis le 17.06.2011.

**Entretien avec l'Architecte K.**, architecte de prisons américain, réalisé aux Etats-Unis le 16.06.2011.



## LISTE DES ILLUSTRATIONS

---

Illustrations	pages
<b>Introduction</b>	
<b>Tableau 0.1.</b> : Questions de recherche en relation avec les méthodes de recueil des données	p. 28
<b>Carte 0.1.</b> Visites dans les prisons au cours de la recherche de terrain en Colombie	p. 34
<b>Première partie</b>	
<b>Graphique I.1.</b> Evolution de la population carcérale colombienne 1980 – 2010	p. 54
<b>Graphique I.2.</b> Budget de l’Institut pénitentiaire national (INPEC) 1999- 2012	p. 55
<b>Graphique I.3.</b> Evolution du coût d’un prisonnier pour l’Etat Colombien (1999-2010)	p. 55
<b>Graphique I.4.</b> Répartition de la population carcérale par sexe (janvier 2013)	p. 58
<b>Graphique I.5.</b> Répartition des détenus par classes d’âge	p. 58
<b>Tableau I.1.</b> Niveau scolaire de la population détenue	p. 59
<b>Graphique I.6.</b> Evolution comparée de la croissance de la population carcérale et de la croissance des places disponibles	p. 60
<b>Graphique I.7.</b> Evolution de la surpopulation du système carcéral colombien	p. 61
<b>Photographie I.1.</b> <i>Patio</i> , prison La Picota, Bogota (2010)	p. 66
<b>Photographie I.2.</b> <i>Patio</i> , Prison de femmes El Buen Pastor, Bogota (2010)	p. 66
<b>Photographie I.3.</b> <i>Patio</i> , Prison de La Mesa (2010)	p. 67
<b>Photographie I.4.</b> Recoin pour téléphoner, Prison de La Mesa (2010)	p. 69
<b>Photographie I.5.</b> Le « musée pénitentiaire » à l’Ecole pénitentiaire national (Bogota, 2010)	p. 70
<b>Photographie I.6.</b> Bricolage exposé en l’honneur du « Jour international de la résistance armée », salle commune d’un patio de la prison Buen Pastor (Bogota, 2010)	p. 72
<b>Photographie I.7.</b> Transsexuel détenu à la prison La Picota à Bogota (2010)	p. 73
<b>Photographie I.8.</b> File d’attente un dimanche matin à la prison La Modelo, Bogota (2012)	p. 75
<b>Photographie I.9.</b> Les femmes apportent des vivres à leurs proches en détention. Prison La Modelo, Bogota (2012)	p. 75

<b>Photographie I.10.</b> « Ticket » pour la file d'attente, Prison La Modelo, Bogota (2012)	p. 75
<b>Photographie I.11.</b> Tentes, un dimanche matin à la prison La Modelo, Bogota (2012)	p. 76
<b>Photographie I.12.</b> Une femme détenue et son enfant dans leur cellule, Prison El Buen Pastor, Bogota (2010)	p. 77
<b>Photographie I.13.</b> Patio des fonctionnaires publics Prison La Picota, Bogota (2010)	p. 78
<b>2<sup>e</sup> partie</b>	
<b>Tableau II.1.</b> Augmentation de la population carcérale aux Etats-Unis 1975-2010	p. 99
<b>Graphique II.1.</b> Nombre d'adultes sous « contrôle correctionnel » aux Etats-Unis 1982-2010	p. 99
<b>Graphique II.2.</b> Evolution de la population carcérale des prisons d'Etat aux Etats-Unis (1920-2010)	p. 104
<b>Photographie II.1.</b> Cabine de supervision indirecte	p. 111
<b>Photographie II.2.</b> <i>Daily area</i> , supervision directe (Bergen County jail)	p. 111
<b>Figure II.1.</b> Schéma d'une cellule « supermax » aux Etats-Unis	p. 113
<b>Photographie II. 3.</b> High Desert State Prison	p. 115
<b>Photographie II.4.</b> Centinela State Prison	p. 115
<b>Photographie II.5.</b> Pelikan Bay State Prison	p. 115
<b>Photographies II.6.</b> Prison de Bagram en Afghanistan	p. 119
<b>Photographies II.7.</b> Prison de Bagram en Afghanistan	p. 119
<b>Photographie II.8.</b> Prison d'Ezeiza en Argentine	p. 122
<b>Figure II.2.</b> Couverture du programme de la 12 <sup>e</sup> conférence annuelle d'ICPA en 2010 à Gand	p. 125
<b>Figures II.3.</b> Publicité de sponsor américain d'ICPA publiée dans le programme de la 12 <sup>e</sup> conférence annuelle	p. 126
<b>Figure II.4.</b> Publicité de sponsor américain d'ICPA publiée dans le programme de la 12 <sup>e</sup> conférence annuelle	p. 126
<b>Figure II.5.</b> Publicité de sponsor américain d'ICPA publiée dans le programme de la 12 <sup>e</sup> conférence annuelle	p. 126
<b>Figure II.6.</b> Les containers ISBU, matériau de construction de la prison instantanée	p. 127
<b>Figure II.7.</b> La prison instantanée, bâtiment complet	p. 128

<b>Figure II.8.</b> La prison instantané, dayroom	p. 128
<b>Tableau II.2.</b> Les circuits d'« exportation » du modèle pénitentiaire américain	p. 131
<b>Carte II.1.</b> Le transfert de la prison de Coleman (Floride) en Colombie	p. 139
<b>Figure II.7.</b> Plan de la USP (prison de sécurité maximal) à l'intérieur du complexe de Coleman (Floride, Etats-Unis)	p. 140
<b>Photographie II.9.</b> Vue aérienne de la prison de haute sécurité d'Acacias (Colombie)	p. 140
<b>Photographie II.10.</b> Bloc d'hébergement – USP, complexe de Coleman (Etats-Unis)	p. 141
<b>Photographie II.11.</b> Bloc d'hébergement, prison de haute sécurité de Valledupar (Colombie)	p. 141
<b>Photographie II.12.</b> <i>Dayroom</i> (cour) - USP de Coleman (Etats-Unis)	p. 142
<b>Photographie II.13.</b> <i>Patio</i> - Prison de haute sécurité de Combita (Colombie)	p. 142
<b>Photographie II.14.</b> Mirador – complexe pénitentiaire de Coleman (Etats-Unis)	p. 143
<b>Photographie II.15.</b> Mirador – prison de haute sécurité de Combita (Colombie)	p. 143
<b>Photographie II.16.</b> Cour de récréation de la <i>Special Housing Unit</i> (SHU) à l'USP du complexe pénitentiaire de Coleman (Etats-Unis)	p. 144
<b>Photographie II.17.</b> Cour de récréation de la <i>Unidad de Tratamiento Especial</i> à la Prison de haute sécurité de Valledupar (Colombie)	p. 144
<b>Figure II.8.</b> Plan du site du complexe pénitentiaire fédéral de Coleman, Etats-Unis (avant la construction de la seconde prison de sécurité maximale USP 2)	p. 145
<b>Photographie II.18.</b> Méga-complexe carcéral de Jamundi, Colombie	p. 145
<b>Photographie II. 19.</b> Portrait officiel du Général Ricaurte, Directeur général de l'INPEC.	p. 149
<b>Photographie II.20.</b> Gardiens de prison de l'INPEC revêtus de l'uniforme de camouflage introduit par le BOP	p. 149
<b>Photographie II.21.</b> Statuette souvenir remise aux jeunes gardiens en formation à l'Ecole pénitentiaire après leur remise de diplôme.	p. 149
<b>Photographie II.22.</b> Commando du CORES posant devant la nouvelle aile de la prison La Picota de Bogota	p. 150
<b>Photographie II.23.</b> Commando du GRI lors du défilé militaire du 20 juillet 2011	p. 150
<b>Graphique II.3.:</b> Evolution du nombre de morts dans l'ensemble du système carcéral colombien entre 1997 et 2010	p. 156
<b>Graphique II.4.</b> Evolution du taux de mortalité dans les prisons colombiennes (1997-2010).	p. 156

<b>3<sup>e</sup> partie</b>	
<b>Photographie III.1.</b> Femmes détenues à la prison de haute sécurité de Valledupar regagnant leurs cellules, chargées de bidons d'eau, pour passer la nuit	p. 179
<b>Photographie III.2.</b> Bidons remplis d'eau dans un <i>patio</i> de la prison de haute sécurité de Valledupar	p. 179
<b>Photographie III.3.</b> Patio de la prison La Picota à Bogota. Au fond, un détenu se lave à la vue de tous, dans une douche sans porte	p. 183
<b>Photographie III.4.</b> Cellule dans le complexe carcéral de Guaduas.	p. 185
<b>Carte III.1.</b> Lieu d'origine des détenus de la prison de haute sécurité de Valledupar	p. 189
<b>Carte III.2.</b> Les transferts de Victor : ampleur de la mobilité forcée et de l'éloignement familiale dans le système carcéral colombien	p. 191
<b>Photographie III.5.</b> Quartier des femmes à la prison de haute sécurité de Valledupar	p. 195
<b>Tableau III.1.</b> Typologie des manifestations d' <i>agency</i> de la part des prisonniers	p. 200
<b>Photographie III.6</b> Femmes détenues à Valledupar, aspirant l'eau dans le mur des toilettes	p. 202
<b>Photographie III.7.</b> Femmes détenues à Valledupar, aspirant l'eau dans le mur des toilettes	p. 202
<b>Photographie III.8.</b> Femme détenue travestie, prison de haute sécurité de Valledupar	p. 211
<b>Photographie III.9.</b> Slogan de l'INPEC en bricolage (Ecole pénitentiaire nationale)	p. 217

## ANNEXES

---

### Annexe 1: Grille d'entretiens semi-directifs avec les acteurs du dispositif carcéral

#### INTRODUCTION

*Nous désignons par « acteurs » du dispositif carcéral les représentants d'institution qui sont partie prenante du dispositif carcéral et de la mobilité du modèle de prison étatsunien en Colombie, à l'exception des détenu-e-s, des ex-détenu-e-s et de leur famille, qui font objet d'une autre grille d'entretien.*

*Les entretiens étant qualitatifs et semi-directifs, les entrées thématiques sont volontairement peu nombreuses et ouvertes afin de laisser une marge de discussion suffisante avec chaque acteur interrogé, en fonction de sa spécificité.*

*Cette grille est destinée servir de guide lors de la réalisation des entretiens : les entrées thématiques permettront d'orienter les questions envers les acteurs afin d'apporter des éléments de réponses aux questions et hypothèses de recherche.*

*Rappelons que le traitement du matériau d'interviews sera effectué selon la méthode de l'analyse qualitative semi-inductive (Maroy, 1995). La réalisation des entretiens s'effectue en fonction des hypothèses de recherche, mais la construction des catégories descriptives et conceptuelles de la grille d'analyse est réalisée de façon inductive, à partir du contenu de l'ensemble des entretiens réalisés.*

#### **ACTEURS POTENTIELS DU DISPOSITIF CARCERAL A INTERROGER (non exhaustif) :**

1. AGENTS LOCAUX DU TRANSFERT : THE « SOUTHERN ACTIVIST EXPERTS NETWORK » (Langer, 2007)<sup>130</sup>

---

<sup>130</sup> Langer (2007) réalise une étude minutieuse du transfert de politique en Amérique latine, analysant le cas de l'adoption du code de procédure pénale accusatoire (caractéristique du régime pénal étatsunien notamment) dans 14 pays du continent en seulement 15 ans. D'après l'auteur, ce transfert de politique publique ne ressort nullement d'une imposition de l'extérieur, mais est au contraire essentiellement dû à l'activisme des agents locaux (« southern activist experts network ») qui ont donné l'impulsion principale à

- Instituto Nacional Penitenciario y Carcelario (INPEC)
- Architectes colombiens chargés de projet EPAMS (établissements pénitentiaires de moyenne et haute sécurité) ou ERON (établissements de réclusion de l'ordre national)
- Ministère de la Justice (bureau de la politique pénitentiaire et carcérale)
- Directeurs d'établissement de détention

## 2. AGENTS EXTERIEURS DU TRANSFERT

- Ambassade des Etats-Unis (préférentiellement le secteur chargé de la politique pénitentiaire)
- Bureau Fédéral des Prisons étatsunien (FBP)

## 3. « HUMAN RIGHTS ACTIVISTS » (HATHAZY, 2009)<sup>131</sup>

- Comité de Solidarité avec les Prisonniers Politiques
- Defensoría del Pueblo
- Procuraduría<sup>132</sup>
- Magistrat de la Cour constitutionnelle : l'un des auteurs de la sentence T-153<sup>133</sup>

---

ce transfert. Dans le cas du transfert de modèle pénitentiaire en Colombie, il est évident que les autorités étatsuniennes ont joué un rôle prépondérant dans la mobilité du modèle (en raison des conditions de forte influence engendrées par le Plan Colombie). Sans minimiser l'importance du rôle des autorités étatsuniennes, il nous paraît tout à fait pertinent d'analyser également le rôle joué par les acteurs locaux activement engagés dans la promotion de l'introduction de ce modèle en Colombie, comme le suggère Langer. Si nous postulons que ces acteurs ont été de façon générale les promoteurs locaux du « modèle américain » et de la « Nouvelle culture pénitentiaire », il s'agira néanmoins de ne pas sous-estimer le potentiel critique de leur discours face à l'introduction de ce nouveau modèle, presque 10 ans après le début du processus de réforme.

<sup>131</sup> Hathazy (2009) utilise la théorie des champs de Pierre Bourdieu pour montrer comment le transfert du code de procédure pénale accusatoire au Chili et en Argentine est conditionné par les luttes de pouvoir des acteurs du champ du droit et de la politique criminelle, en fonction de leur capital (matériel et symbolique) et de leurs intérêts. Il fait en outre apparaître le lobby des « human right activists » comme partie prenante de ce champ. Cette catégorie des militants des droits de l'homme, également très active dans le débat juridique, pénal et carcéral en Colombie, nous semble également pertinente dans la typologie des acteurs que nous souhaitons interroger. Nous étendons ici cette catégorie à plusieurs agents étatiques engagés dans la défense des droits de l'homme (voir note de bas de page suivante).

<sup>132</sup> La Defensoría del Pueblo et la Procuraduría sont deux organes publics de contrôle de l'Etat, qui jouent régulièrement un rôle d'alliés des activistes des droits de l'homme dans le domaine carcéral. De par la Constitution colombienne, la première est chargée du contrôle du respect des droits de l'homme et la seconde du contrôle de l'activité des fonctionnaires publics.

<sup>133</sup> La sentence T-153 de 1998 de la Cour constitutionnelle, déclarant « l'état de chose inconstitutionnelle » dans les prisons colombiennes en raison des violations massives des droits de l'homme qui s'y commettent et de la surpopulation carcérale, ont ouvert un débat important sur la situation des prisons colombiennes. De façon imprévue et non intentionnelle, cette sentence a en partie justifié l'introduction des politiques de réforme du système carcéral, comprenant l'introduction du « modèle américain » de prisons.

#### 4. AUTRE ACTEUR :

- Syndicat des gardiens de prisons SIGINPEC

\*\*\*

## QUESTIONNAIRE

### DONNEES DE LA PERSONNE INTERROGEE

- Personne(s) interviewée(s) (nom et fonction)
- Données de contact (adresse, téléphone, e-mail)
- Date de l'interview
- Lieu de l'interview
- Observation sur le déroulement de l'entretien (Réactions et positionnements de l'interviewé à mon égard, négociations pour l'obtention de l'entretien, type de questions qui m'ont été adressées, conditions globales de l'entretien, impressions personnelles, ce qui m'a frappé, premiers éléments d'analyse à chaud)

### ENTREES THEMATIQUES DE LA GRILLE D'ENTRETIEN SELON NOS TROIS AXES DE RECHERCHE

- I. Question n°1 : Par quelles voies le modèle de prison états-unien s'exporte-t-il ?**  
**Hypothèse 1 : L' « exportation »<sup>134</sup> du modèle carcéral états-unien est le fait d'un consortium d'agents privés et publics partageant un discours commun.**

---

<sup>134</sup> En accord avec Eugene McCann (2009/2010), il s'agit d'utiliser avec la plus grande précaution les termes de « transfert », d'« importation » et d'« exportation » de modèle, qui laisse entendre que le modèle est « copié-collé » d'un pays à l'autre. McCann se positionne de façon critique face à la littérature en matière de « policy transfer », dans la mesure où celle-ci ne considère pas suffisamment le transfert comme une dynamique socio-spatiale engageant les agents dans des pratiques sociales et relationnelles et au cours de laquelle les politiques connaissent d'importantes adaptations locales. Au terme « transfert » (sans toutefois exclure cette terminologie), il préfère le terme « mobilité », qui rend mieux compte de ce processus socio-spatial et qui permet de problématiser la question de la *territorialisation* du modèle transféré dans un nouveau contexte local.

D'autre part, Hathazy (2009) critique la littérature en matière de « policy transfer » car elle décrit trop souvent les agents investis dans le champ pénal comme neutres, alors qu'en réalité il s'agit d'acteurs « intéressés » (au sens bourdieusien du terme) à renforcer leur capital en terme de ressources, diplôme, légitimité, pouvoir, etc. Au cours des entretiens, il s'agira de ne pas perdre de vue ce positionnement non neutre des acteurs interrogés.

## ENTREES THEMATIQUES I :

**A1.** Qui sont **acteurs privés et publics états-uniens engagés dans la promotion du modèle étasunien de prison ?**

**A2.** De quelle manière ces acteurs ont-ils **promu et soutenu la réforme carcérale en Colombie ?**

**II. Question n° 2 : Selon quelles modalités le transfert du modèle carcéral états-unien s'effectue-t-il en Colombie ?**

**Hypothèse n° 2 : Le transfert du modèle carcéral états-unien en Colombie est façonné par des pratiques culturelles et politiques spécifiques à ce pays.**

## ENTREES THEMATIQUES II:

**A3.** Quelles sont les caractéristiques de la **culture carcérale colombienne « traditionnelle »** ? (Comment étaient les prisons avant l'introduction de la NCP ?)<sup>135</sup>

**A4.** Pour quels **motifs** une réforme carcérale était-elle nécessaire ?

**A5.** Quels **buts**, quelle **intention** poursuit la « **Nouvelle culture pénitentiaire** » ? Quelles sont les **caractéristiques** de cette nouvelle culture ?

**A6.** Dans quelle mesure le modèle étasunien a-t-il dû être **adapté** à la culture colombienne ? Quelles sont les éléments du nouveau modèle qui se trouvent en **rupture** avec l'ancienne culture carcérale, quels sont les éléments qui restent en **continuité** ?<sup>136</sup>

---

<sup>135</sup> Dans sa thèse sur la géographie carcérale française, Olivier Milhaud insiste pour analyser la prison non pas uniquement comme espace architectural, mais en tant que « dispositif spatial contradictoire » (Milhaud, 2009). L'idée de dispositif, reprise de Michel Foucault, permet d'envisager la prison comme un réseau hétérogène, comportant des discours, des institutions, des aménagements architecturaux, des décisions réglementaires, des lois, des énoncés scientifiques, des propositions morales, etc. Milhaud qualifie le dispositif carcéral de « contradictoire » car il cherche à la fois à exclure/isoler les détenu-e-s de la société, tout en poursuivant un objectif de resocialisation l'obligeant à maintenir des liens avec l'extérieur. Dans la mesure où la mobilité du modèle carcéral étasunien tend explicitement à changer la *culture* carcérale colombienne, l'approche de la prison en terme de *dispositif* nous paraît particulièrement pertinente. En outre, elle nous permet de donner une continuité aux approches de Thomas Markus (1993) et Anthony King (2004) sur l'architecture, perçue comme étant un élément matériel et significatif d'un ensemble de relations sociales et politiques plus larges.

<sup>136</sup> Comme nous venons de le voir, la question de la territorialisation du modèle exogène est absolument centrale dans notre recherche (McCann, 2009/2010 ; McCann et Ward 2009). Il s'agit de tenir compte de la complexité de l'adaptation du modèle étasunien dans le contexte colombien, et d'analyser comment celui-ci « s'indigénise » (Appadurai, 2001) au travers de résistances institutionnelles, de divergences et d'hybridation, en fonction des pratiques culturelles et historiques de la région « importatrice » (Melossi, 2004). Un autre apport allant dans ce sens est celui d'Aihwa Ong et Stephen Collier (2005) qui, au travers de la notion de « global assemblages », proposent d'étudier comment les formes globales interagissent et se combinent avec des éléments hétérogènes situés localement, formant des combinaisons dont les propriétés sont émergentes et inédites.

**A7.** Quels **changements réels** constate-t-on depuis l'introduction de la Nouvelle culture pénitentiaire ?

**A8.** Pensez-vous que le nouveau modèle permet de **punir** plus sévèrement les délinquants ? Ce modèle vise-il aussi la **réinsertion** ? Et si oui, comment ?<sup>137</sup>

**III. Question 3 : Comment les détenu-e-s réagissent-ils à l'implantation de ces nouveaux standards architecturaux et disciplinaires ?**

**Hypothèse 3 : Les détenu-e-s soumis au nouveau régime carcéral colombien opposent à ce dernier des stratégies d'adaptation et de résistance individuelles et collectives.**<sup>138</sup>

### **ENTREES THEMATIQUES III:**

**A9.** Pensez-vous que la Nouvelle Culture Pénitentiaire constitue une **amélioration** ou une **aggravation** des conditions de vie des détenu-e-s ?

**A10.** Comment les détenu-e-s **s'adaptent-ils** au nouveau régime de détention ?

**A11.** Le **contrôle des activités des détenu-e-s** s'est-il accru dans les nouveaux établissements ?

**A12.** Le changement du régime de **visites** (moindre fréquence, dans un lieu spécifique et non en cellule) était-il nécessaire et pourquoi ?<sup>139</sup>

### **QUESTIONS SPECIFIQUES EN FONCTION DE LA CATEGORIE D'ACTEURS :**

Les questions ci-dessus s'adressent à toutes les catégories d'acteurs. Il s'agira toutefois d'orienter plus spécifiquement l'interview autour de certains thèmes en fonction du type d'acteur interrogé, en ajoutant les questions suivantes :

---

<sup>137</sup> Selon David Garland (2001), la nouvelle culture du contrôle venue des Etats-Unis - comprenant un important volet carcéral-, tend à abandonner l'idéal de réinsertion et de réhabilitation des délinquants au profit d'une justice orientée vers la punition et la sécurité. Il s'agira de vérifier au cours des entretiens si le nouveau modèle carcéral en Colombie s'inscrit également dans ce mouvement.

<sup>138</sup> Le troisième axe de recherche concernant la réaction des détenu-e-s au nouveau modèle sera brièvement abordé avec les autres acteurs du dispositif carcéral, mais sera bien entendu discuté de façon détaillée avec les détenu-e-s eux-mêmes. Lors des entretiens avec les acteurs du dispositif carcéral, cette question nous permettra avant tout de connaître le type de discours tenu sur les détenu-e-s, ce qui présente un vif intérêt pour notre recherche dans le cas des autorités politiques et pénitentiaires (Ministère de la Justice et INPEC).

<sup>139</sup> Les restrictions du régime de visites constituent un aspect essentiel du changement de modèle carcéral, car les visites massives de fin de semaine, à l'intérieur de la cour et jusque dans leur cellule détenu-e-s (comprenant le droit implicite d'avoir des relations intimes hebdomadaires), représentent une caractéristique majeure de la culture carcérale colombienne traditionnelle. La Nouvelle Culture Pénitentiaire limite drastiquement cette pratique du point de vue de la fréquence, de la durée et de la localisation des visites (qui ont lieu dans cour spéciale sous surveillance). A plusieurs niveaux, la question des visites impliquent des enjeux géographiques (Milhaud, 2009): maintien des liens des détenu-e-s et du dispositif carcéral en général - avec le monde extérieur ; coûts des déplacements pour les visiteurs en temps, argent, transports, organisation, démarche, fatigue – en fonction de la localisation de l'établissement et de sa distance du lieu d'origine du ou de la détenu-e. Cette question est destinée à être abordée en détail lors des entretiens avec les détenu-e-s.

## I. Aux agents locaux du transfert

### *INPEC, Ministère de la Justice, Procuraduría, Directeurs d'établissement*

**A13.** Comment s'est déroulée la **collaboration avec les Etats-Unis** dans le cadre de la mise en place de la nouvelle culture pénitentiaire (application de l'accord pour l'amélioration du système carcéral colombien) ?

**A14.** Quels **secteurs de l'INPEC** a bénéficié de l'**aide (conseil) des Etats-Unis** (conception de projets, formation des gardiens, du personnel administratif, des groupes spéciaux, dons de matériel).

**A15.** Quel est l'**ampleur de l'aide américaine** ? (Montant du financement des nouvelles prisons ; Ressources humaines mises à disposition ; Aide en matériel)

### *Aux institutions prémentionnées ET aux architectes*

**A16.** Quelles **consignes, quels principes directeurs et quelles priorités** ont été transmis aux architectes lors de la mise en concours de la construction des nouveaux établissements ?<sup>140</sup>

**A17.** Quelles **solutions architecturales** ont été **apportées** pour répondre aux priorités de la Nouvelle culture pénitentiaire ?<sup>141</sup>

**A18.** Quels **problèmes** ont été rencontrés dans la création du projet de prisons en Colombie sur la base du « programme » à réaliser ?

**A19.** Etes-vous **satisfait** des constructions réalisées dans le cadre de la Nouvelle Culture Pénitentiaire ?

## II. Aux agents extérieurs du transfert

### *ambassade des Etats-Unis ; Bureau fédéral des prisons*

---

<sup>140</sup> De façon complémentaire à la recherche documentaire et l'observation, il s'agira de saisir au travers des entretiens quel a été le *projet*, le *scénario* de « bonne prison » imaginés par les concepteurs de ce nouveau modèle et de le mettre en rapport avec son usage réel depuis qu'il est en fonctionnement (voir également dans la partie générale la question A5 sur les buts poursuivis par la Nouvelle Culture Pénitentiaire). Comme le suggère Madeleine Akrich (1987) dans sa description des objets techniques, il s'agira d'étudier le cas du nouveau modèle architectural en effectuant l'aller-retour entre le projet du concepteur et l'ensemble des usages qu'en font les utilisateurs (qui sont principalement, dans notre cas, l'INPEC et les détenu-e-s) ; la définition même de l'objet technique réside en effet dans le *rapport* entre le dispositif matériel tel qu'imaginé par le concepteur et l'ensemble des usages réels remplis par ce dispositif. La description que fait Akrich des objets techniques – ayant un « contenu politique au sens où ils constituent des éléments actifs d'organisation des relations des hommes entre eux et avec leur environnement » - s'articule pleinement avec les approches Markus (1993) et King (2004) sur la signification sociale et politique des formes architecturales (voir note 6).

**A20.** Quel a été le **rôle des autorités étasuniennes** dans la réforme carcérale colombienne et quels moyens ont été déployés à cette fin ?

**A21.** Quel est l'**intérêt des Etats-Unis** dans l'amélioration du système carcéral colombien ?

**A22.** Comment cette réforme a été **articulée avec le reste de l'aide américaine en Colombie (Plan Colombia)** ?

**A23.** Comment **évaluez-vous les résultats** de l'aide américaine en matière carcérale en Colombie ?

**A24.** Comment qualifieriez-vous la **collaboration avec les différents acteurs locaux** en Colombie ?

**A25.** Quel est l'**intérêt des Etats-Unis** dans l'amélioration du système carcéral colombien ?

### **III. Aux Human Rights activists**

#### ***CSPP, Defensoría del Pueblo, Procuraduría, Magistrats de la Cour Constitutionnelle***

**A26.** La **situation des droits humains s'est-elle améliorée ou détériorée** avec l'introduction de la Nouvelle Culture Pénitentiaire ?

**A27.** Pour être en conformité avec les droits de l'Homme, **comment redessineriez-vous la prison** ?

**A28.** La réponse des autorités colombiennes à « l'état de chose inconstitutionnelle » déclarée par la **Cour constitutionnelle** dans sa sentence T-153 en 1998 a été la construction des EPAMS et des ERON dans le cadre de la nouvelle culture pénitentiaire. Que **pensez-vous des effets** de cette sentence ?

### **IV. Aux syndicats des gardiens de prison SIGINPEC**

**A29.** Selon quels **principes sont formés les gardiens** à l'ère de la Nouvelle Culture Pénitentiaire ?

**A30.** Voyez-vous des **différences dans la manière de travailler de l'ancienne et de la nouvelle génération** des gardiens ?

**A31.** Les **gardiens préfèrent-ils travailler dans des établissements nouveaux ou anciens** ? Pour quelles raisons ?

**A32.** Quels établissements en Colombie jouissent de la **meilleure et de la pire réputation** du point de vue des conditions de travail des gardiens ? Pourquoi ?

**A33.** Comment qualifieriez-vous les **relations entre les gardiens et les détenu-e-s** ?

### **Références théoriques citées :**

- **Akrich M.** (1987), « Comment décrire les objets techniques ? », *Techniques et Culture*, 9, p. 49-64.
- **Appadurai, A.** (2001), *Après le colonialisme. Les conséquences culturelles de la globalisation* Paris: Payot.
- **Garland, D.** (2001), *The Culture of Control : Crime and Order in Contemporary Society*, Oxford: Oxford University Press.
- **Hathazy, P.** (2009), *Bureaucraties, transnational experts and politics in the transformations of the criminal procedure in Argentina and Chile*, University of California Berkeley, Paper for the 2009 Congress of the Latin American Studies Association, Rio de Janeiro, Brazil, 11-14 juin.
- **King, A. D.** (2004), *Spaces of Global Cultures : Architecture Urbanism Identity*, London and New-York: Routledge.
- **Langer, M.** (2007), « Revolution in Latin American Criminal Procedure : Diffusion of Legal Ideas from the Periphery » *American Journal of Comparative Law*, 55, 617-676.
- **Markus, T. A.** (1993), *Buildings and Power : Freedom and Control in the Origin of Modern Building Types*, London and New-York: Routledge.
- **Maroy, C.** (1995), "L'analyse qualitative d'entretiens", in Albarello, Luc, Digneffe, Françoise, Hiernaux, Jean-Pierre, et al. (dir.), *Pratiques et méthodes de recherche en sciences sociales*, Paris: Armand Colin.
- **McCann, E.J.** (2009/2010), *Urban policy mobilities and global circuits of knowledge: Toward research agenda*, *Annals of the Association of American Geographers*, à paraître.
- **Mc Cann, E.J. et Ward K.** (2009), *Relationality / territoriality : Toward a conceptualization of cities in the world*, *Geoforum*, à paraître.
- **Melossi, D.** (2004), "The Cultural Embeddedness of Social Control : Reflections on a Comparison of Italian and North American Cultures Concerning Punishment", in Newburn, Tim & Sparks, Richard (dir.), *Criminal Justice and Political Cultures : National and International Dimensions of Crime Control*, London: Willan, pp. 80-103.
- **Milhaud, O.** (2009), *Séparer et punir. Les prisons françaises : mise à distance et punition par l'espace*, thèse de doctorat en géographie, Université Michel de Montaigne, Bordeaux 3.
- **Ong, A. and Collier S. [dir]** (2005), *Global Assemblages. Technology, Politics and Ethics as anthropological problems*, Blackwell publishing : Malden (etc.).

## Annexe 2: Grille d'entretiens semi-directifs avec les détenu-e-s

### INTRODUCTION

#### **Composition de l'échantillon :**

*Il est difficile de prévoir avec exactitude les profils de détenus recherchés pour les entretiens. Nous définissons ainsi plutôt des « lignes directrices » pour la recherche des détenus interviewés, en fonction des critères suivants que nous souhaitons voir apparaître au sein de l'échantillon :*

- *Etablissement de haute sécurité de Valledupar femmes*
- *Etablissement de Valledupar hommes*
- *Etablissement de Combita*
- *Etablissement de Buen Pastor Bogota*
- *Etablissement la Modelo Bogota*
- *Autre établissement ancien modèle (Etablissement Villa Hermosa Cali ?)*
  
- *Homme*
- *Femme*
- *Délit de droit commun (vols, homicides, etc.)*
- *Délit politique (rébellion etc.)*
- *Peine longue (depuis plus de 3 ans en prison)*
- *Peine courte (depuis moins de 18 mois en prison)*
- *Condamné*
- *Prévenu*
- *détenu originaire d'une région éloignée de celle de la prison*
- *Détenu ayant sa famille dans la région*

*En dehors de ces critères, dans la mesure du possible, la priorité sera donnée aux cas de personnes ayant vécu à la fois dans l'ancien modèle de prison que dans le nouveau au cours de leurs détentions (souvent des détenus politiques, en raison des longues peines et des transferts fréquents).*

*Nous rechercherons ces 16 critères, mais il faut tenir compte du fait que ces derniers vont se combiner dans une même personne interviewée (par exemple : une détenue de droit commun de Valledupar, ayant connu les deux régimes d'enfermement, condamnée à une longue peine) et se répéter ; en fonction de ces combinaisons, l'échantillon devrait être composé de 15 et 20 interviews de détenu-e-s.*

*En outre, il n'est ni possible ni réellement souhaitable de définir à l'avance le profil exact de chaque détenu interviewé, dans la mesure où une question d'opportunité (proposition de l'INPEC, bouche à oreille) va jouer un rôle important dans les possibilités d'entretiens.*

*La catégorie des détenus comprend celle des personnes actuellement incarcérées et celle des ex-détenus.*

*Enfin, il est envisagé d'effectuer des entretiens avec des membres de la famille des détenus pour compléter l'information sur l'importante thématique de la visite.*

\*\*\*

## QUESTIONNAIRE

- Personne(s) interviewée(s)
- Date de l'interview
- Lieu de l'interview
- Observation sur le déroulement de l'entretien (Réactions et positionnements de l'interviewé à mon égard, négociations pour l'obtention de l'entretien, type de questions qui m'ont été adressées, conditions globales de l'entretien, impressions personnelles, ce qui m'a frappé, premiers éléments d'analyse à chaud)

### Profil du détenu :

- Délit et condamnation (ou peine encourue s'il s'agit d'un prévenu)
- Date de la mise en détention
- Précédentes condamnations et peines purgées en prison
- « Historique carcéral » (établissements fréquentés, à quelles dates et combien de temps)
- Lieu d'origine
- Age

### **I. QUESTIONS A TOUS LES DETENUS ET TOUTES LES DETENUES INTERROGES:**

#### **1. VECU DE L'ESPACE CARCERALE**

**D1.** Racontez **une journée type** : emploi du temps et des lieux.

**D2.** Quels espaces connaissez-vous dans la prison ? Auxquels de ces **espaces** avez-vous **accès** et lesquels vous sont **interdits** ?

**D3. La vie dans la cellule** : avec qui la partagez-vous ? Comment s'organise cet espace ? L'avez-vous décoré **d'objets personnels** ?<sup>142</sup>

**D4.** Dans le **patio**, tout le monde a-t-il **accès aux mêmes espaces** (par exemple : distance du téléviseur, accès aux toilettes, aux douches et aux points d'eau : comment cela s'organise-t-il ?).<sup>143</sup>

**D5.** Y a-t-il **un espace que vous considérez « à vous »** dans la prison ?

**D6.** Comment **redessineriez-vous la prison** ?

## **2. MORTIFICATION DE LA PERSONNALITE<sup>144</sup> / EXPOSITION DU CORPS**

**D7.** Racontez le **moment de l'incarcération** et les premiers jours dans la prison.

**D8.** Cela vous dérange-t-il de devoir vous **dénuder** devant d'autres détenus ? devant les gardiens (**fouille**) ?

**D9.** Pouvez-vous vous **isoler pour aller aux toilettes** dans votre cellule ?<sup>145</sup>

**D10.** Avez-vous peur d'attraper des **maladies** ? Pourquoi ? Lesquelles ?<sup>146</sup>

---

<sup>142</sup> Bear (2005) décrit l'importance de la décoration de la cellule des détenus par des posters, shampoings et autres objets. Décorer sert autant à masquer la décrépitude de la cellule qu'à se réappropriier l'espace en le personnalisant. D'après les observations déjà effectuées en prison, la décoration de la cellule (ou du moins du mur qui jouxte le lit du détenu) est une technique importante pour lutter contre la dépersonnalisation et l'anonymisation imposées par l'incarcération.

<sup>143</sup> Goffman (1968) nomme trois espaces de moindre contrainte et surveillance à l'intérieur du territoire de l'Institution totale. La première catégorie est celle des « free places », des territoires accessibles à tous les reclus qui font l'objet de peu de vigilance de la part des surveillants et où il est possible de s'adonner à des activités a priori réprimées par l'institution. La seconde catégorie est celles des « group territories », espaces que s'approprie collectivement un groupe de reclus aux dépens des autres. La troisième catégorie est celle du « personal territory » que s'approprie un individu à l'intérieur de l'institution totale. Nous tenterons de voir si ces catégories correspondent à la réalité vécue par les détenus de notre échantillon.

<sup>144</sup> Selon Goffman (1968), les détenus subissent dans l'Institution totale une série de mortifications de la personnalité destinées à soumettre l'individu, à le dépouiller de ses repères (notamment physique : couper les cheveux, imposer l'uniforme) et à l'anonymiser au sein de l'institution totale.

<sup>145</sup> Signe particulièrement frappant de la surexposition du corps et de la suppression de toute intimité, l'obligation de faire ses besoins devant les autres détenus (voir Medicott (2001)). Dans le nouveau design des cellules des Etablissements de Réclusion de l'Ordre National en Colombie, les cellules exigües prévues pour quatre personnes contiennent des toilettes sans porte ni séparation juste à côté des lits superposés en béton.

### 3. RESISTANCES ET ADAPTATIONS SECONDAIRES<sup>147</sup>

**D11.** Vous êtes-vous déjà retrouvé dans la situation de **protéger ouvertement** contre vos conditions de détention, et quelles ont été les conséquences ? Individuellement ou collectivement ?

**D12.** Y a-t-il des « **astuces** » qui vous permettent : de communiquer avec d'autres patios ou avec l'extérieur ? De vous isoler ou d'avoir un espace intime ? De protéger des objets personnels que les gardiens ou les autres détenus pourraient vous retirer ?

**D13.** De quelles manières parvenez-vous à rendre **l'existence plus supportable** à l'intérieur de la prison ?

**D14.** Quels objets non autorisés peut-on acquérir dans le « **marché noir** » en prison, et combien coûtent-ils ?

### 4. LIENS AVEC L'EXTERIEUR

**D15.** A quelle fréquence pouvez-vous recevoir, envoyer du **courrier** ? faire des **téléphones** ? Combien ça coûte ?

**D16.** Quels sont les **lieux extérieurs auxquels vous pensez** souvent ?

**D17.** Raconter le déroulement d'une **journée de visite**

*(Pour les détenus ayant connu les 2 régimes de visite, remplacez par question D21)*

Demandez des précisions : ce qui peut-être amené par les visiteurs ? Changez-vous votre apparence le jour des visites ? Déroulement des visites intimes ? durée de la visite ? Cela se passe-t-il bien ? Ce que lui apportent ces visites ?

Demandez des informations sur le vécu des visiteurs : transport, coût, temps, organisation familiale, attente, fouille, relations intimes pour les compagnes, ressenti lors de la visite.

---

<sup>146</sup> Sibley et Van Hoven (2009) et Milhaud (2009) montrent que la conséquence de la proximité forcée des détenus dans le dispositif carcéral engendre une obsession de la propreté et une peur générale d'être contaminé par les autres. Nous verrons si cela se vérifie dans notre échantillon.

<sup>147</sup> Goffmann (1968) décrit comment les « adaptations secondaires », mécanismes subtiles par lesquelles les reclus parviennent à créer des espaces d'autonomie dans les interstices du contrôle exercé par l'institution totale, permettent de contribuer à la construction d'une « géographie de la liberté » à l'intérieur de l'espace carcéral.

## **II. SOUS-GROUPES DE QUESTIONS DESTINEES A DES POPULATIONS PARTICULIERES**

### **5. COMPARAISON DES 2 REGIMES DE DETENTION : CULTURE CARCERALE TRADITIONNELLE/ NOUVELLE CULTURE PENITENTIAIRE**

***(Aux détenus ayant connu les 2 types d'établissements : ancien et nouveau modèle)***

**D18.** Quelles **différences** voyez-vous entre les **anciennes et les nouvelles prisons** ?

Aborder : apparences de l'environnement quotidien, traitement des gardiens, objets interdits, heures d'enfermement quotidien en cellule, contacts avec l'extérieur)

**D19.** Comment vivez-vous **l'uniforme ou l'obligation de porter les cheveux courts** ?

**D20.** Pensez-vous qu'il a certains **avantages** à vivre dans une prison de modèle étatsunien ?

**D21.** Racontez le déroulement d'une journée de **visite** dans un établissement nouveau modèle et dans un établissement ancien. Quelles sont **les différences** ?

Demandez des précisions : ce qui peut-être amené par les visiteurs ? Changez-vous votre apparence le jour des visites ? Déroulement des visites intimes ? durée de la visite ? Cela se passe-t-il bien ? Ce que lui apportent ces visites ?

Demandez des informations sur le vécu des visiteurs : transport, coût, temps, organisation familiale, attente, fouille, relations intimes pour les compagnes, ressenti lors de la visite

***(Aux détenus n'ayant connu que une/des prisons du nouveau modèle)***

**D22.** Que savez-vous du régime de détention des prisons qui ne sont pas du modèle étatsunien ? (Qu'est-ce qui se dit à leur sujet ? En quoi sont-elles différentes des prisons de haute sécurité comme celle où vous vivez ?)

***(Aux détenus n'ayant connu que une/des prisons de modèle « traditionnel »)***

**D23.** Que savez-vous du régime de détention des prisons issues du modèle étatsunien ? (Qu'est-ce qui se dit à leur sujet ? En quoi sont-elles différentes des prisons « ordinaires » comme celle où vous vivez ?<sup>148</sup>)

### **6. SITUATION DE GENRE**

***(Aux femmes détenues)***

---

<sup>148</sup> Les questions D22 et D23 sont destinées à appréhender l'implémentation du modèle carcéral étatsunien du point de vue des représentations et de l'imaginaire qu'il suscite auprès de la population carcérale.

**D24.** Comment vivez-vous le **port de l'uniforme, l'interdiction du maquillage et des bijoux** ?<sup>149</sup>

**D25.** Etes-vous « **mère cheffe de famille** » ? Qui s'occupe de vos enfants ? A quel rythme êtes-vous en contact avec eux (lettres, téléphones, visites) ?<sup>150</sup>

**D26.** Pourquoi pensez-vous que le régime de haute sécurité n'est **pas adapté aux femmes** ?

**D27.** Comment **devrait être** selon vous une **prison pour femmes** ?

## **7. AUX EX-DETENU-E-S**

**D28.** Quels ont été vos plus grandes **difficultés d'adaptation** lors de votre retour à la liberté ?

**D29.** Etes-vous retourné vivre dans l'endroit où vous viviez avant votre détention ?  
(quelle est la distance entre ce **lieux d'origine** et le lieu de réclusion ?)

**D30.** Vos **rapports avec vos proches** se sont-ils transformés en raison de votre séjour en prison ?  
Comment ont-ils changé ?

**D31.** En quoi la prison est-elle **toujours présente** dans votre vie aujourd'hui ?

## **8. A L'ENTOURAGE DU DETENU QUI LE VISITE EN PRISON**

**D32.** Pour vous, comment se déroule **la visite** ?

(transport, coût, temps, organisation familiale, attente, fouille, relations intimes pour les compagnes, ressenti lors de la visite)

### **Références théoriques citées :**

- **Baer. L.** (2005), « Visual Imprints on the prison Landscape : A study in the decorations in Prison Cells », Tijdschrift voor Economische en sociale Geografie, vol. 96, n°2, pp. 209-217.

---

<sup>149</sup> La question D24 s'applique uniquement aux femmes de la prison de Valledupar, la seule du pays à avoir un pavillon de haute sécurité féminin. A partir de l'expérience du pré-terrain, nous avons pu constater l'importance que donnent les femmes détenues aux mesures « déféminisantes », vécues dans de nombreux cas comme un processus traumatisant de mortification de la personnalité.

<sup>150</sup> Il semble qu'une grande majorité de femmes détenues en Colombie possèdent ce statut juridique de « mère cheffe de famille », que nous appellerions en Suisse « mère célibataire ». La question de la distance (géographique et relationnelle) de ces femmes avec leurs enfants nous paraît centrale si l'on considère, comme Olivier Milhaud (2009), la prison comme une « peine géographique » tenant à distance les populations détenues de leurs proches et les confinant dans des lieux clos et segmentés.

- **Goffmann, E.** (1968), *Asiles. Etudes sur la conditions sociale des malades mentales*, Paris, Minit.
- **Medlicott D.** (2001), *Surviving the Prison Place : Narratives of suicidal Prisoners*, Aldershot, Ashgate.
- **Milhaud, O.** (2009), *Séparer et punir. Les prisons françaises : mise à distance et punition par l'espace*, thèse de doctorat en géographie, Université Michel de Montaigne, Bordeaux 3.
- **Sibley, D. et Van Hoven, B.** (2009), "The contamination of personal space: boundary construction in a prison environment", *Area*, vol 41, n°2, pp. 198-206.

# Annexe 3 : Grille d'entretien avec les architectes américains

QUESTIONNAIRE
---------------

## I. INTRODUCTION

Could you tell me about your experience as a prison designer?

Have you also built prisons abroad?

## II. PRISONS IN THE UNITED STATES

1. Could you describe **the main types of prisons** in the United States?  
(What would be the characteristics of each type?)
2. What have been the **major challenges** for prison building in the last 30 years?
3. What have been **the solutions** brought by the designers to those challenges?
4. What are **the main difficulties** prison designers have to face?
5. Would you say there is a **US Model of prison building** and what would be its characteristics in terms of architectural design, security technologies, management and intern rules?
6. Would you say that the US experience in prison building is a case of "**Best practices**" that should inspire other countries?
7. The **privatization** of the prisons has been pretty controversial. Do you think it has been a positive experience in the United States?

8. What are the advantages and disadvantages of **big correctional complexes**? What is considered a big prison (in term of inmates' number)?
9. Could you explain to me the debate that exists about **direct or indirect observation**?
10. Are the increasingly more punitive policies and sentences in the United States also led to **more punitive prisons** in the United States (less rehabilitation, more punitive)?
11. Would you say that there is an **increasing intention to isolate** the prisons in the United States (I mean: in the selection of the building site, the frequency of visits, and the internal design of the facilities)?

### III. INTERNATIONAL COLLABORATION

1. Are the US prison designers very involved in project abroad?
2. Is the National Institute of Corrections (or the BOP) usually involved in the projects US prison designers are realizing in other countries?
3. What kind of assistance provides the National Institute of Corrections abroad?
4. What can of actors are involved in a project abroad (designers, BOP, NIC, American Correctional Association or International Corrections and Prisons Associations)? How do they collaborate on projects?
5. What are the main countries where the US designers have built prisons?
6. How does a "call" to build a prison abroad arrive to a US designer?

#### ***About Latin America***

7. What are the challenges and needs have the Latin American Countries regarding their prison systems?

8. Do you think there is a big difference between the prison situation in the US and in those countries?
9. What kind of solutions is proposed by US experts to those countries?
10. Is it necessary to adapt the design to the cultural particularities of Latin America?  
Are those cultural particularities taken into account in the design of the prisons?
11. What are the main difficulties that US designers and advisors have when they work in Latin American context?
12. Is the collaboration with the authorities usually good?
13. In general, in the US as well in other countries, are there usually differences between the intention of the designer and how it is used afterwards in the daily management of the prison?
14. Problems such as corruption and lack of resources can lead to change and deteriorate the initial project of the US designers and advisors? How is it possible to avoid this further deterioration?

# Annexe 4 : Grille d'observation dans les prisons

## 1. Caractéristiques générales de l'établissement visité

- Nom de l'établissement et emplacement (JOINDRE CARTE)
- Niveau de sécurité (selon classification officielle)
- Date de construction
- Directeur-trice de l'établissement civil ou militaire
- Nombre de détenu-e-s
- Nombre d'employé-e-s (personnel administratif / gardiens)
- Caractéristiques climatiques du lieu (froid, tempéré, aride)

## 2. Caractéristiques architecturales, organisation de l'espace et du temps

- Type d'établissement relativement à la Nouvelle Culture Pénitentiaire : prison « étasunienne » (de première ou deuxième génération) ou prison « d'ancien régime » ; urbaine, rurale, de village ; chantier de construction
- Situation des différents lieux dans la prison : bâtiments administratifs ; entrées ; patios ; cuisine ; « hôpital » ; ateliers ; terrain de sport ; cachots ; zones de visites (dont visites conjugales) ; potagers ; autres. (avec CROQUIS)
- Situation de l'établissement dans son environnement : voies d'accès, possibilités de transport, milieu urbain ou rural, types de bâtiments environnants (p. ex. école primaire et caserne, autres)
- Matériaux de construction utilisés
- Nombre de patios et caractéristiques de chacun (type de population détenue, régime carcéral appliqué)

- Le patio : description de l'espace commun, états et « visibilité » des sanitaires, nombre d'étages et de cellules, places disponibles dans chaque cellule, possibilité de circulation entre l'espace commun et les cellules, description des cellules (combien de détenus, techniques d'appropriation personnelle de la cellule, dotation en sanitaires, état de salubrité)
- Objets présents dans l'espace des détenus (patio, couloir, cellule)
- Accessibilité des lieux et circulation entre ces lieux à (qui peut entrer où, à quel moment et à quelle fréquence ?)
- Déroulement du temps ; horaires ; routine quotidienne
- Evénements particuliers survenus lors de la visite

### **3. Caractéristiques des acteurs de la prison**

= Personnel administratif ; gardien-ne-s ; détenu-e-s ; personnes externes (visites)

- Question genre (hommes, femmes, queers)
- Âge
- Rapport au corps : uniformes, type de vêtements, attitudes corporelles, exposition du corps (p.ex. dans le cas des détenus : douches, toilettes sans portes, nudité), soins personnels (cheveux, rasage de la barbe ; pour les femmes : maquillages ou bijoux), etc.
- Comportement, « humeur », façon de parler, langages
- (In-)activités des détenus dans le patio et en dehors (cf. cuisine, ateliers, hôpital, sport)

### **4. Interactions personnelles entre les acteurs de l'espace carcéral : personnel administratif, garde, détenu-e-s, personnes extérieures en visite**

- Positions spatiales des acteurs (dans l'établissement en général, pour les détenus : à l'intérieur du patio) (faire un SCHEMA)
- Relations entre détenu-e-s : observations des interactions et activités partagées, ambiances, échanges verbaux. Tensions et conflits

- Relations entre gardien-en-es : observations des interactions et activités partagées, ambiances, échanges verbaux. Tensions et conflits
- Relations détenu-e-s – gardiens (espaces physiques partagés, nature des interactions)
- Droit de visites des personnes du monde extérieur: régime appliqué (fréquence, temps autorisé, surveillance) description du lieu de la visite et conditions (patio, cellule du/de la détenue, ou patio spécial de visite), visites des enfants
- Visites conjugales/sexuelles (conditions, fréquence, temps autorisé, autres remarques)
- Autres possibilités d'interaction et conditions (téléphone, correspondance)
- Situations de torture connues dans la prison
- Discours réciproques d'un groupe à propos d'un autre (personnel->détenu-e-s ; détenu-e-s-> personnel, etc.)

#### **5. Caractéristiques propres à l'importation du modèle carcéral états-unien**

##### **(ce qui relève manifestement de l'imitation du modèle)**

- Aspects spatiaux
- Aspects règlementaires
- Relations entre les acteurs (notamment gardiens-détenus)
- Formation et comportement des gardiens

#### **6. Caractéristiques relevant de l'adaptation, de l'hybridation, de la réappropriation du modèle carcéral**

##### **(ce qui s'écarte manifestement du modèle en raison de représentations et pratiques culturelles ou de failles/incapacités)**

- Contournements ou défaillances du système (p.ex. en matière de protocole de sécurité)
- Signes de corruption des gardiens

- Signes de tensions générées par l'implantation du système étasunien

### **7. Forme d'adaptation secondaire, de détournement et de résistance de la part des détenu-e-s**

- « Système D » des détenus et stratégie de survie (p. ex. marché noir, bricolage, objets et pratiques interdites)
- Forme d'auto-organisation/auto-gouvernement (dont « cacicazgo » (mafia) parmi les détenus)
- Signes de réappropriation et de détournement de l'espace
- Types de résistance collective
- Autres signes d'adaptation

### **8. Autres remarques lors de la visite**

### **9. Déroulement de l'observation**

- Notes relatives à ma place d'observatrice : réactions et positionnements des acteurs à mon égard, difficultés éventuelles, type de questions qui m'ont été adressées
- Conditions globales de la visite
- Déroulement chronologique de l'observation (ce que j'ai fait, ce que j'ai entendu, à quel moment)
- Impressions et perceptions personnelles
- Ce qui m'a frappé et ce qui m'a plu
- Premiers éléments d'analyse à chaud

## Annexe 5 : Grille d'analyse des entretiens avec les acteurs

Entretien n° (Nom et lieu de l'entretien)

Catégorie de l'interviewé (Agents locaux du transfert, Agents extérieur du transfert, Human Rights Activists, Autres) :

**Analyses et commentaires (justifier tous les commentaires et citations par les lignes correspondantes dans la transcription)**

<b>Observations, remarques sur les « personnages », circonstances et déroulement de l'entretien</b>
<b>La Culture « traditionnelle » : définition, éléments d'information sur la prison avant la NCP</b>
<b>Nouvelle Culture Carcérale (nouveau modèle): ses buts, ses caractéristiques, l'histoire de sa conception, solutions offertes, les adaptations nécessaires</b>
<b>Relations agents colombiens - agents étasuniens, évaluation de la collaboration avec le BOP</b>
<b>Faillles, dislocations, disfonctionnement, déceptions issus de la Nouvelle Culture Carcérale</b>
<b>Problèmes dans le système carcéral en général (INPEC)</b>
<b>Voies d'exportations du modèle états-unien depuis la Colombie</b>
<b>AUTRES</b>

## Annexe 6 : Grille d'analyse des entretiens avec les détenu-e-s

<b>Interview détenu n°</b>	<i>Attention: Mettre en regard avec la fiche d'entretien et le tableau de bilan pour information complémentaire (profil, etc..)</i>
<b>Pseudonyme</b>	
<b>Lieu de détention</b>	

*Surligner en rouge dans le tableau les éléments très significatifs*

Commentaires sur la valeur du témoignage et sa vraisemblance		
Tableau de classifications des données d'entretien		
Caté.	Sous-catégories	Citer les numéros de lignes dans la fiche d'entretien, commentaires et citations
<b>1. Vécu de l'espace et du temps carcéral</b>	Ennui, monotonie, inactivité	
	Solitude	
	"Resocialisation": farce et réalité du travail et des études dans la prison	

	Environnement carcéral (matériaux de construction, région, climat)	
	Restrictions de la mobilité et confinement spatial	
	Transfert (énumérer tous les transferts qu'a vécu le détenu / menaces de transfert à des fins de soumission / conditions du transfert)	
	La UTE: conditions des quartiers d'isolement	
	Ce que le détenu voudrait changer dans la prison	
	Autres	
<b>2. Règles et relations sociales à l'intérieur de la prison (relevant de la culture traditionnelle)</b>	Les liens affectifs entre les détenus (amitiés, histoires d'amour)	
	Homosexualité en prison	
	Relations avec les gardiens	

	<p><b>Un monde autonome: autogestion des détenus et systèmes de solidarité</b></p>	
	<p><b>Lois et justice propres des détenus</b></p>	
	<p><b>Violence, vols, extorsion, mafia et hiérarchie entre les détenus</b></p>	
	<p><b>La guerre: prolongation du conflit armé colombien dans la prison</b></p>	
	<p><b>Corruption au détriment et en faveur des détenus (<i>voir lien avec adaptations secondaires, point 6</i>)</b></p>	
	<p><b>Flexibilité (et arbitraire) des règles imposées par l'autorité carcérale</b></p>	
	<p><b>Prix de la survie: tout ce que le détenu doit payer, et combien ça coûte</b></p>	
	<p><b>Autres</b></p>	

<b>3. Caractéristiques propres au nouveau modèle (nouvelle culture carcérale)</b>	Sentir la prison "pour de vrai": le choc de l'entrée dans la Nouvelle Culture Carcérale	
	La déshumanisation de la relation avec les gardiens	
	Faillles, inadaptations, situations absurdes émergeant de l'implémentation du modèle	
	Eléments valorisés par le détenu dans la NCP (dont ordre et discipline)	
	Adaptations, hybridations et réappropriations du modèle étasunien de la part des autorités	
	Dislocation progressive de la NCP / bourgeonnement de l'ancienne culture dans les établissements type NCP	
	Autres	

<b>4. La visite</b>	Visite dans l'ancien modèle (dont rituel de préparation à la réception de la visite)	
	Visite dans le nouveau modèle	
	Ne pas se plaindre, no pas pleurer. La comédie du "tout va bien" lors des visites	
	La visite conjugale	
	Renoncer à la visite: mieux vaut ne pas se voir dans ces conditions	
	Autres	
<b>5. Mortification du self, dépersonnalisation et exposition du corps</b>	Sisyphé: l'éternel cycle construction-destruction du matériel des détenus	
	Santé: peur de la contamination, manque d'accès aux soins	
	Maladies, troubles physiques et psychiques	
	Insalubrité	

Surpopulation, promiscuité, claustrophobie (manque ventilation etc.)	
Mortifications spécifiques de genre	
Privations (montre, miroir, etc.) affectant la personnalité	
Ce qu'ils leur manque (matériel et immatériel)	
Mécanismes de soumission/automatisation (files d'attente etc.)	
Changements de l'apparence physique (uniforme, etc.)	
Punition, "informes", torture et mauvais traitements (dont: pendant la capture)	
Procédure de sécurité, fouilles et interventions type GRI (terreur)	
La rareté de l'eau et ses rituels: quand la vie se réduit à la survie	
Autres	

<b>6. Adaptations primaires, secondaires et Résistances</b>	<b>Adaptations primaires: s'adapter à l'enfermement et ses règles</b>	
	<b>Résistances ouvertes: grèves, protestations, etc.</b>	
	<b>Détournements, trucs et ingéniosités</b>	
	<b>Communication plus ou moins clandestine (entre patios, entre prisons)</b>	
	<b>Marché noir, substances illicites (alcool, drogue)</b>	
	<b>Free places, group territories, personal territories</b>	
	<b>Activités qui procurent du plaisir</b>	
	<b>El "rebusque" (la "combine"), et commerce pour survivre</b>	
	<b>Tactiques pour se défendre et se protéger</b>	
	<b>Hygiène du lieu, décoration et dotation de la cour et de la cellule</b>	

	Hygiène du corps, effort pour se maintenir "soigné" (y compris détournements à cette fin)	
	Conformité feinte avec l'autorité à des fins stratégiques	
	Jargon carcéral	
	Autres	
<b>7. Dedans / Dehors. Liens et ruptures avec le monde extérieur</b>	Imagination, souvenirs, rêves et projets de vie	
	Relations de couple (avec partenaire de l'extérieur)	
	Accès à l'information /communication	
	Loyauté des femmes (compagnes, mères, etc.)	
	Maintien et rupture du lien familial et affectif (enfants, autres)	

	La récidive: la spirale dedans/dehors	
	Eléments pertinents sur la vie avant la prison / en dehors de la prison (violences, etc.)	
	Autres	
<b>8. L'après-détention</b>	Stigmates, désaffiliation sociale	
	Inadaptations, décalages, sensations négatives au moment de retrouver la liberté	
	Joie, sensations positives au moment de retrouver la liberté	
	"Comment la prison m'a changé"	
	Autres	
<b>9. Biais</b>	Particularités et biais du fait d'être un prisonnier politique et/ou un défenseur DDHH en prison (dont comparaison prison/guérilla)	

	Autres	
<b>10. Rapport interviewé-intervieweuse / Déroulement de l'entretien</b>	Satisfaction, admiration, émotions positives	
	Tristesse, peur, malaise, insatisfaction	
	Procédures (sécurité, etc.), Interactions avec l'autorité	
	Interactions avec les détenus	
	Autres	
	<b>Notes diverses, explications et compléments</b>	

## Annexe 7 : Grille d'analyse des observations

Nom de l'établissement :

Date de la visite :

Caractéristiques générales (si disponibles)

**Analyses et commentaires (justifier tous les commentaires et citations par les lignes correspondantes dans la transcription)**

<b>Caractéristiques architecturales, états des lieux organisation des espaces et du temps. Environnement immédiat de la région.</b>

<b>Déroulement de l'observation, événements particuliers</b>

<b>Caractéristiques des acteurs (gardiens, détenus) et interactions personnelles entre les acteurs</b>

<b>Ce qui relève manifestement du nouveau modèle</b>

<b>Ce qui relève manifestement de l'ancien modèle</b>

<b>Faibles, dysfonctionnements, dislocations du nouveau modèle / Adaptations, réappropriations</b>

<b>Adaptations secondaires, résistances</b>

<b>Autres</b>